

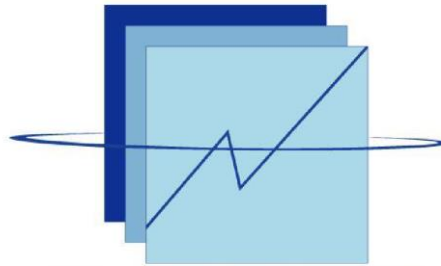
SITUATION ECONOMIQUE ET SOCIALE DU SENEGAL

2020-2021

RÉPUBLIQUE DU SÉNÉGAL

Un Peuple - Un But - Une Foi

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
DU PLAN ET DE LA COOPÉRATION



ANSD

Agence Nationale de
la Statistique et de la Démographie



Décembre 2023

DIRECTEUR DE PUBLICATION

Directeur général

Aboubacar Sédikh BEYE

ORIENTATIONS

Directeur général adjoint

Abdou DIOUF

COORDINATION DE LA REDACTION

Conseiller technique en charge de la SES

Elhadji Omar SENHOR

Directeur des statistiques économiques et de la comptabilité nationale

Mamadou Ngalgou KANE

Directeur des statistiques démographiques et sociales

Atoumane FALL

COMITE DE REDACTION

TERRITOIRE	Djiby DIOP/Mame Cheikh DIOUF
POPULATION	Mamadou SIDIBE
OCCUPATION DU SOL ET ENVIRONNEMENT	Babacar GUEYE
	Djibril DOUMBOUYA
TRAVAIL - EMPLOI	Thierno Ibrahima BARRY
REVENUS – SALAIRES	Ndoffène DIOUF
	Moussa DIALLO
	Fatou Laye MBAYE
LOGEMENT ET EQUIPEMENT DES MENAGES	Aminata DEME /Amadou YOUM
EAU, ASSAINISSEMENT ET ENERGIE	Ndeye Binta DIEME
ASSISTANCE SOCIALE	Serge MANEL
SANTE	Khady BA
	Bouya BA
POPULATION VULNERABLE	Aïda Ngom DIOP
ENSEIGNEMENT – EDUCATION	Mamadou SALL
	Bouye BA
CULTURE, LOISIRS, JEUNESSE ET SPORTS	Djibril DOUMBOUYA
	Seydou BA
COMPTES ECONOMIQUES	Khadim SOURANG
	Ndèye Khoudia Laye SEYE
	Papa Mamadou NDIAYE
SITUATION FINANCIERE	Ibrahima THIAM/Ndèye Marème DIOP
	Iphygénie SARR
FINANCES PUBLIQUES	Mamadou DIA
	Ismaïla SANGHARE
ECHANGES EXTERIEURS	Sophie DIOP/Mamadou KONARE
	Ismaïla SANGHARE
ENTREPRISES	Mambodj FALL
	Mamadou DAFPE
AGRICULTURE	Ndèye Khoudia Laye SEYE
	Kandé CISSE
ELEVAGE, SYLVICULTURE ET PECHE	Kandé CISSE/Babacar Wagane FAYE/Bouye BA
INDUSTRIE ET CONSTRUCTION	Ndoffène DIOUF/Bouye BA
PRODUITS PETROLIERS	Abdoul Aziz DIOUF
SERVICES	Jean Paul DIAGNE/Mamadou Diang BA
	Papa Mamadou NDIAYE/Ndoffène DIOUF

COMITE DE LECTURE

Direction générale	Elhadji Omar SENGHOR
	Jean Rodrigue MALOU
	Papa Ibrahima Sylmang SENE
	Mbaye FAYE
	Insa SADIO
Direction des Systèmes d'Informations et de la Diffusion	Birane CISSE
	Elhadji Malick GUEYE
	Alain François DIATTA
	Fodé DIEDHIOU
Direction des Statistiques démographiques et sociales	Augustin Ndiangue NDIAYE
	Djiby DIOP
Direction de l'Administration générale et des Ressources humaines	Mamadou SIDIBE
	N'Deye Binta Diémé COLY
Observatoire de la Pauvreté et des Conditions de Vie des Ménages	Macoumba DIOUF
Direction des Statistiques économiques et de la Comptabilité nationale	Mambodj FALL
	Manga NDIAYE
	Iphygénie SARR
	Bintou DIACK
	Khady BA
Direction de la Méthodologie, de la Coordination statistique et de l'Innovation	Oumy DIOP
	Awa CISSOKHO

INFOGRAPHIE ET DIFFUSION

Infographie

Fodé DIEDHIOU

Diffusion

Elhadji Malick GUEYE/Alain François
DIATTA**AGENCE NATIONALE DE LA STATISTIQUE ET DE LA DEMOGRAPHIE**

Rocade Fann Bel-Air Cerf-volant - Dakar. B.P. 116 Dakar R.P. - Sénégal

Téléphone (221) 33 869 21 39 / 33 869 21 60 - Fax (221) 33 824 36 15

Site web : www.ansd.sn ; Email: statsenegal@ansd.sn

Distribution : Division de la Documentation, de la Diffusion et des Relations avec les Usagers

ISSN 0850-1491

Table des matières

SIGLES ET ABREVIATIONS	7
AVANT PROPOS	9
<u>SECTION A. TERRITOIRE - POPULATION</u>	<u>10</u>
CHAPITRE I : TERRITOIRE	11
I.1 LE SENEGAL DANS LA ZONE CEDEAO	12
I.2 ORGANISATION ADMINISTRATIVE ET TERRITORIALE	14
CHAPITRE II : POPULATION	16
II.1 STRUCTURE DE LA POPULATION	17
II.2 REPARTITION DE LA POPULATION PAR REGION ET MILIEU DE RESIDENCE	19
II.3 DYNAMIQUE DE LA POPULATION (FECONDITE, MORTALITE, MIGRATION)	21
CHAPITRE III : OCCUPATION DU SOL ET ENVIRONNEMENT	23
III.1 HABITAT ET OCCUPATION DU SOL	24
III.2 CHANGEMENT CLIMATIQUE ET EFFET DE SERRE	26
<u>SECTION B. EMPLOI – REVENUS</u>	<u>28</u>
CHAPITRE IV : TRAVAIL - EMPLOI	29
IV.1 POPULATION EN AGE DE TRAVAILLER	30
IV.2 TRAVAIL FAMILIAL	32
IV.3 CHOMAGE	34
IV.4 EMPLOI DE LA FONCTION PUBLIQUE	36
CHAPITRE V : REVENUS - SALAIRES	38
V.1 SALAIRES	39
V.2 REVENUS DES MENAGES	41
<u>SECTION C. CONDITIONS – SOCIALES</u>	<u>43</u>
CHAPITRE VI : LOGEMENT ET EQUIPEMENT DES MENAGES	44
VI.1 LOGEMENT	45
VI.2 ÉQUIPEMENT DES MENAGES	47
VI.3 ACCES AUX MOYENS DE TELECOMMUNICATION ET A INTERNET	49
CHAPITRE VII : EAU, ASSAINISSEMENT ET ENERGIE	51
VII.1 EAU	52
VII.2 ASSAINISSEMENT	54
VII.3 SOURCES D'ENERGIE DES MENAGES	56
CHAPITRE VIII : ASSISTANCE SOCIALE	58
VIII.1 ALLOCATIONS FAMILIALES	59
VIII.2 ASSISTANCE ET SECOURS	61
VIII.3 PROGRAMMES D'ASSISTANCE SOCIALE	63

CHAPITRE IX :	SANTE	65
IX.1	PERSONNELS ET EQUIPEMENTS DE SANTE	66
IX.2	ANALYSE ECONOMIQUE DU SECTEUR DE LA SANTE	68
CHAPITRE X :	POPULATION VULNERABLE	70
X.1	SITUATION DES ENFANTS	71
X.2	SITUATION DES FEMMES	73
CHAPITRE XI :	ENSEIGNEMENT - EDUCATION	75
XI.1	ANALYSE ECONOMIQUE DU SECTEUR DE L'EDUCATION	76
XI.2	PRESCOLAIRE	78
XI.3	ELEMENTAIRE	80
XI.4	MOYEN ET SECONDAIRE	82
CHAPITRE XII :	CULTURE ET LOISIRS	84
XII.1	CULTURE ET LOISIRS	85
<u>SECTION D.</u>	<u>ÉCONOMIE – FINANCES</u>	<u>87</u>
CHAPITRE XIII :	COMPTES ECONOMIQUES	88
XIII.1	AGREGATS MACROECONOMIQUES	89
XIII.2	CROISSANCE	91
XIII.3	PRODUCTION DES BRANCHES	93
XIII.4	PRIX A LA CONSOMMATION	95
CHAPITRE XIV :	SITUATION FINANCIERE	97
XIV.1	ACTIVITES FINANCIERES	98
XIV.2	ASSURANCE	100
XIV.3	AUXILIAIRES FINANCIERS	102
CHAPITRE XV :	FINANCES PUBLIQUES	104
XV.1	RECETTES	105
XV.2	DEPENSES PUBLIQUES	107
XV.3	DEFICIT BUDGETAIRE ET DETTE PUBLIQUE	109
CHAPITRE XVI :	ECHANGES EXTERIEURS	111
XVI.1	IMPORTATIONS	112
XVI.2	EXPORTATIONS	114
XVI.3	BALANCE COMMERCIALE ET INVESTISSEMENTS DIRECTS ETRANGERS	116
<u>SECTION E.</u>	<u>SYSTEME PRODUCTIF</u>	<u>118</u>
CHAPITRE XVII :	ENTREPRISES	119
XVII.1	DEMOGRAPHIE DES ENTREPRISES	120
XVII.2	CARACTERISTIQUES DES ENTREPRISES	122
CHAPITRE XVIII :	AGRICULTURE	124
XVIII.1	PRODUCTION	125
XVIII.2	VALEUR AJOUTEE AGRICOLE	127
XVIII.3	CARACTERISTIQUES DES EXPLOITATIONS	129
CHAPITRE XIX :	ELEVAGE, SYLVICULTURE ET PECHE	131
XIX.1	ELEVAGE	132
XIX.2	SYLVICULTURE	134
XIX.3	PECHE – AQUACULTURE	136

CHAPITRE XX :	INDUSTRIE ET CONSTRUCTION	138
XX.1	INDUSTRIE	139
XX.2	CONSTRUCTION	141
CHAPITRE XXI :	ENERGIE MINES ET CARRIERES	143
XXI.1	BILAN ENERGETIQUE	144
XXI.2	PRODUITS PETROLIERS	146
XXI.3	PRODUITS EXTRACTIFS HORS PETROLE ET GAZ	148
CHAPITRE XXII :	SERVICES	150
XXII.1	TRANSPORT	151
XXII.2	AUTRES SERVICES	153
XXII.3	PRIX DE PRODUCTION DES SERVICES	154
<u>SECTION F.</u>	<u>ANNEXES</u>	<u>156</u>
CHAPITRE XXIII :	GLOSSAIRES	157
CHAPITRE XXIV :	INDEX	162
XXIV.1	INDEX DES MOTS CLES	163
XXIV.2	INDEX DES LIEUX	166

SIGLES ET ABREVIATIONS

ACF	Action contre la Faim
ADS	Aéroport du Sénégal
ANACIM	Agence nationale de l'Aviation civile et de la Météorologie
ANADS	Archivage national des Données du Sénégal
ANAT	Agence nationale de l'Aménagement du Territoire
ANSD	Agence nationale de la Statistique et de la Démographie
BCEAO	Banque centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest
BDEF	Banque de Données économiques et financières
BRT	Bus Rapid Transit
BTP	Bâtiments et Travaux Publics
CEC	Carte d'Egalité des Chances
CEDEAO	Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CIMA	Conférence Interafricaine des Marchés d'Assurance
CLM	Cellule de Lutte Contre la Malnutrition
CM	Chef de Ménage
CMU	Couverture Maladie Universelle
CPRS	Centres de Promotion et de Réinsertion sociale
CSS	Caisse de Sécurité sociale
DAPSA	Direction de l'Analyse et de la Prévision des statistiques agricoles
DEFCS	Direction des Eaux et Forêts, Chasses et de la Conservation des Sols
DGCPT	Direction Générale de la Comptabilité Publique et du Trésor
DGPPE	Direction Générale de la Planification et des Politiques Economiques
DGPSN	Délégation générale à la Protection sociale et à la Solidarité nationale
DHORT	Direction de l'Horticulture
DPEE	Direction de la Prévision et des Etudes Economiques
DPRE	Direction de la planification et e la Recherche
DSECN	Direction des Statistiques économiques et de la Comptabilité nationale
EDS	Enquête Démographie de Santé
EERH	Enquête sur l'Emploi, la Rémunération et les Heures de travail
EHCVM	Enquête harmonisé sur les Conditions de Vie des Ménages
EME	Etablissements de Monnaie électronique
ENES	Enquête nationale sur l'Emploi au Sénégal
ENETS	Enquête nationale sur l'emploi du temps au Sénégal
EPS	Etablissement public de Santé
FAR	Femme en âge de reproduction
FAO	Organisation pour l'alimentation et l'agriculture
FAP	Femme en Age de Procréer
FBCF	Formation brute de Capital fixe
FERA	Fonds d'Entretien Routier Autonome
FNR	Fonds national de Retraite
GAB	Guichet Automatique de Banque
ICC	Indice des coûts de construction
IDE	Investissements Directs Etrangers
IHPI	Investissements Directs Etrangers
IPI	Indice de la production industrielle
IPM	Institut de Prévoyance Maladie
IPPS	Indice des Prix de Production des Services
IPRES	Institut de Prévoyance des Retraites au Sénégal
ISF	Indice Synthétique de Fécondité
MAERSA	Ministère de l'Agriculture, de l'Equipement rural et de la Souveraineté alimentaire

MEN	Ministère de l'Education nationale
MEPA	Ministère de l'Elevage et de la Protection Animale
MESRI	Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation
MFB	Ministère des Finances et du Budget
MFPAI	Ministère de la Formation professionnelle de l'Apprentissage et de l'Innovation
MSAS	Ministère de la santé et de l'Action sociale
NINEA	Numéro d'Identification national des Entreprises et des Associations
NACE	Notes d'Analyses du commerce extérieur
OMS	Organisation mondiale de la Santé
ONG	Organisation non gouvernementale
ONU	Organisation des Nations unies
PAM	Programme alimentaire mondial
PME	Petites et Moyennes Entreprises
PEGN	Position extérieure globale nette
PEV	Programme élargi de Vaccination
PIB	Produit intérieur brut
PNBSF	Programme national des Bourses et de la sécurité familiale
PSE	Plan Sénégal Emergent
PUDC	Programme d'Urgence de Développement Communautaire
RDB	Revenu disponible brut
RGE	Recensement général des Entreprises
RGPHAE	Recensement général de la Population de l'habitat et de l'Elevage
RNDB	Revenu national disponible brut
RNSE	Rapport national sur la situation de l'Education
RNU	Registre national unique
SARL	Sociétés A Responsabilité Limitée
SDAS	Services départementaux de l'Action sociale
SECNSA	Secrétariat exécutif du Conseil national de sécurité alimentaire
SESN	Situation économique et sociale nationale
SFD	Système Financier Décentralisé
SNPS	Stratégie nationale de Protection sociale
SRAS	Services régionaux de l'Action sociale
SUARL	Société Unipersonnelle A Responsabilité Limitée
TBO	Tableau de Bord
TBS	Taux Brut de Scolarisation
TEF	Tableau de l'Economie Française
TER	Train Express Régional
FNR	Fonds national de retraite
TOFE	Tableau des Opérations financières de l'Etat
TPE	Terminaux de Paiement électronique
UEMOA	Union économique monétaire ouest africaine
VA	Valeur ajoutée

AVANT PROPOS

La Situation économique et sociale nationale (SESN) est une publication annuelle qui fait la synthèse des informations statistiques émanant de l'ANSD et des autres structures du Système statistique national (SSN), dans le cadre de l'exécution de leurs missions quotidiennes.

La SESN essaie d'embrasser la quasi-totalité des secteurs de l'activité économique et sociale en mettant en relief l'information quantitative, fournissant ainsi les principaux indicateurs économiques, sociaux et démographiques de la région.

Réalisée pour une année (N) en utilisant les données de l'année précédente (N-1), la SESN constitue un outil de consolidation des données régionales et un véritable instrument de planification et d'aide à la prise de décision pour les principaux acteurs du développement de notre pays.

Exceptionnellement, la présente édition traite de la situation économique et sociale des années 2020 et 2021 pour résorber, en partie, le retard de publication accusé, principalement dû à la mise en œuvre des opérations relatives au cinquième recensement général de la population et de l'Habitat du Sénégal.

La collaboration franche et précieuse de l'ensemble des partenaires de l'ANSD, constitués des membres du SSN, a été le socle de cette réalisation. Je les en remercie vivement.

Vous en souhaitant une bonne lecture, nous serons heureux de mettre vos remarques et suggestions à profit pour améliorer la qualité de ce précieux document.

Aboubacar Sédikh BEYE

Directeur général

Agence nationale de la Statistique et de la Démographie

SECTION A. TERRITOIRE - POPULATION

CHAPITRE I : TERRITOIRE

CHAPITRE II : POPULATION

CHAPITRE III : OCCUPATION DU SOL ET ENVIRONNEMENT

Chapitre I : TERRITOIRE

I.1 Le Sénégal dans la zone CEDEAO

Le Sénégal fait partie des 15 pays fondateurs de la CEDEAO. Cette Communauté économique régionale ouest-africaine a vu le jour en 1975 avec le Traité de Lagos. Les autres pays membres sont : le Bénin, le Burkina Faso, le Cap-Vert, la Côte d'Ivoire, la Gambie, le Ghana, la Guinée, la Guinée-Bissau, le Liberia, le Mali, le Niger, le Nigeria, la Sierra Leone et le Togo.

Au plan démographique, le Sénégal avec une population estimée à 16 740 000 habitants en 2020, se place en septième position des pays les plus peuplés dans la zone CEDEAO derrière le Mali, le Burkina Faso, le Niger, la Côte d'Ivoire, le Ghana et le Nigéria. Ce dernier demeure le pays le plus peuplé avec 206 139 589 habitants à côté du Cap-Vert qui, avec 557 400 habitants, reste le pays le plus faiblement peuplé.

La zone CEDEAO a une densité de population estimée à 78 hbts/km². Le Cap-Vert, pays le moins peuplé, devance le Sénégal et occupe la cinquième place des pays les plus denses avec 130 hbts/km².

Le Sénégal se retrouve à la huitième place avec 85 hbts/km² devant la Côte d'Ivoire, le Mali et le Niger qui sont par ailleurs largement plus peuplés que le Sénégal.

Le Nigéria occupe la première position en ce qui concerne la densité (223 hbts/km²).

Le Mali et le Niger sont les pays les moins densément peuplés de la zone avec respectivement 17 hbts/km² et 19 hbts/km².

Le Sénégal est membre des pays de l'UEMOA au nombre de huit (Bénin, Burkina, Côte d'Ivoire, Guinée Bissau, Mali, Niger, Sénégal et Togo). Ces pays ont en commun une monnaie : le FCFA.

En termes de dollar courant, aucun de ces huit pays n'a un PIB par habitant qui atteint 2 000 dollars, environ 8 dollars par jour.

Le Sénégal, avec un PIB de 1 500 dollars par habitant soit 4 dollars par jour et par habitant se classe deuxième pays à plus fort PIB dans la zone UEMOA derrière la Côte d'Ivoire qui a 1 707 dollars par habitant.

Le Sénégal est suivi du Bénin dont le PIB par habitant est de 1 274 dollars. Ainsi, trois pays sur les huit qui composent la zone ont un PIB par habitant qui atteint 1 000 dollars. Tous les cinq autres pays ont un PIB par habitant compris entre 500 et 800 dollars.

Le Niger, le Togo et la Guinée Bissau restent les pays à plus faible PIB par habitant avec respectivement 550, 693 et 702 dollars.

Définitions :

- Le produit intérieur brut d'un pays est égal à la somme des valeurs ajoutées des producteurs résidant sur son territoire. Le PIB est ainsi la richesse créée par les activités de production.

En savoir plus :

<https://www.uemoa.int/fr/pays/senegal>

<https://www.presidence.sn/actualites>

https://www.ecowas.int/member_states/senegal/?lang=fr

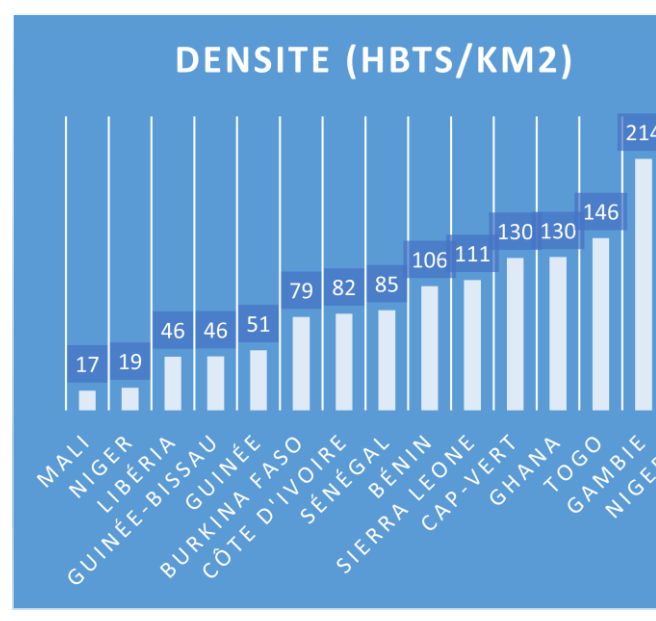
Rapport de projection de la population du Sénégal 2013-2063, ANSD

Rapport de population du Sénégal de 2020

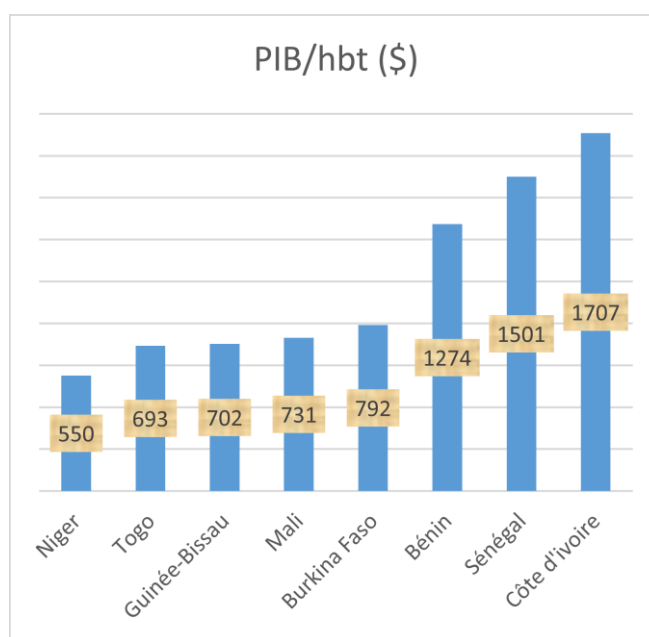
Tableau I.1 Population/densité des différents pays de la zone CEDEAO

PAYS	SUPERFICIE (km2)	POPULATION	DENSITE (hbts/km2)
Bénin	114 763	12 122 982	106
Burkina Faso	270 764	21 510 181	79
Cap-Vert	4 300	557 400	130
Côte d'Ivoire	322 462	26 491 888	82
Gambie	11 300	2 417 000	214
Ghana	238 530	31 072 940	130
Guinée	245 857	12 559 623	51
Guinée-Bissau	36 130	1 655 289	46
Libéria	111 370	5 073 296	46
Mali	1 246 814	20 933 072	17
Niger	1 267 000	24 210 000	19
Nigeria	923 768	206 139 589	223
Sénégal	197 000	16 740 000	85
Sierra Leone	72 000	7 976 983	111
Togo	56 530	8 278 724	146
Ensemble	5 118 588	397 738 967	78

Graphique I.1 : Densité de population par pays dans la zone CEDEAO



Graphique I.2 : PIB par pays dans la zone UEMOA



I.2 Organisation administrative et territoriale

Le Sénégal est une République laïque, démocratique et sociale qui assure l'égalité de tous les citoyens devant la loi, sans distinction d'origine, de race, de sexe, de religion et qui respecte toutes les croyances. La Constitution consacre le principe de la démocratie qui rappelle que la souveraineté nationale appartient au peuple sénégalais qui l'exerce par ses représentants ou par la voie du référendum. La forme républicaine de l'État prend appui sur le caractère démocratique du système politique marqué par la séparation et l'indépendance des pouvoirs exécutif, législatif et judiciaire.

Le Président de la République est le gardien de la Constitution. Il est le premier Protecteur des Arts et des Lettres du Sénégal. Il incarne l'unité nationale. Il est le garant du fonctionnement régulier des institutions, de l'indépendance nationale et de l'intégrité du territoire. Il détermine la politique de la Nation et préside le Conseil des ministres.

Le Président est élu au suffrage universel à deux tours. Son mandat est de cinq ans renouvelable une seule fois.

L'Assemblée nationale est l'institution où le peuple délègue ses représentants appelés députés, pour exercer le pouvoir législatif. Elle vote la loi, contrôle l'activité gouvernementale, peut provoquer la démission du Gouvernement par le vote d'une motion de censure.

Cent cinquante députés siègent à l'Assemblée nationale. Le scrutin est majoritaire à un tour au niveau des départements à concurrence de 90 députés et proportionnel sur une liste nationale à concurrence de 60 députés. Mis en place une première fois en janvier 1999, le Sénat avait été supprimé, pour des raisons d'économie, suite au

référendum constitutionnel organisé le 7 janvier 2001. Il est rétabli en mai 2007, puis supprimé à nouveau en septembre 2012.

En 2008, la loi 2008-14 du 18 mars 2008 a modifié la loi 72-02 du 1^{er} février 1972 relative à l'organisation de l'Administration territoriale et locale et a porté le nombre de régions à 14 dont trois nouvelles : Kaffrine, Kédougou et Sédhiou. Les départements sont au nombre 45 subdivisés en Arrondissements, Communes, Communautés rurales et Villages. Le village ou le quartier correspond à la cellule administrative de base. Les grandes communes du Sénégal (Dakar, Rufisque, Pikine, Guédiawaye et Thiès) sont subdivisées en communes d'arrondissement. Il y a deux modes de gestion du territoire qui se côtoient : un mode déconcentré dans lequel le pouvoir local est exercé par des agents de l'Etat et un mode décentralisé dans lequel le pouvoir local est exercé par des organes élus.

Dans le mode déconcentré, la région est placée sous l'autorité du Gouverneur, le département sous celle du Préfet et l'arrondissement sous celle du Sous-préfet.

Dans le mode décentralisé, la région en tant que collectivité locale est gérée par le Conseil régional, la commune par le Conseil communal et la communauté rurale par le Conseil rural.

En 2013, l'Acte III de la décentralisation a procédé à la communalisation intégrale avec l'érection des communautés rurales et des communes d'arrondissement en communes.

La capitale du Sénégal, Dakar, est en même temps la capitale de la région du même nom, presque île de 550 km² située à l'extrême Ouest du pays.

Définitions :

Laique : désigne l'égalité devant la loi de tous les citoyens, sans distinction d'origine, de race, de sexe, de religion. Elle respecte toutes les croyances.

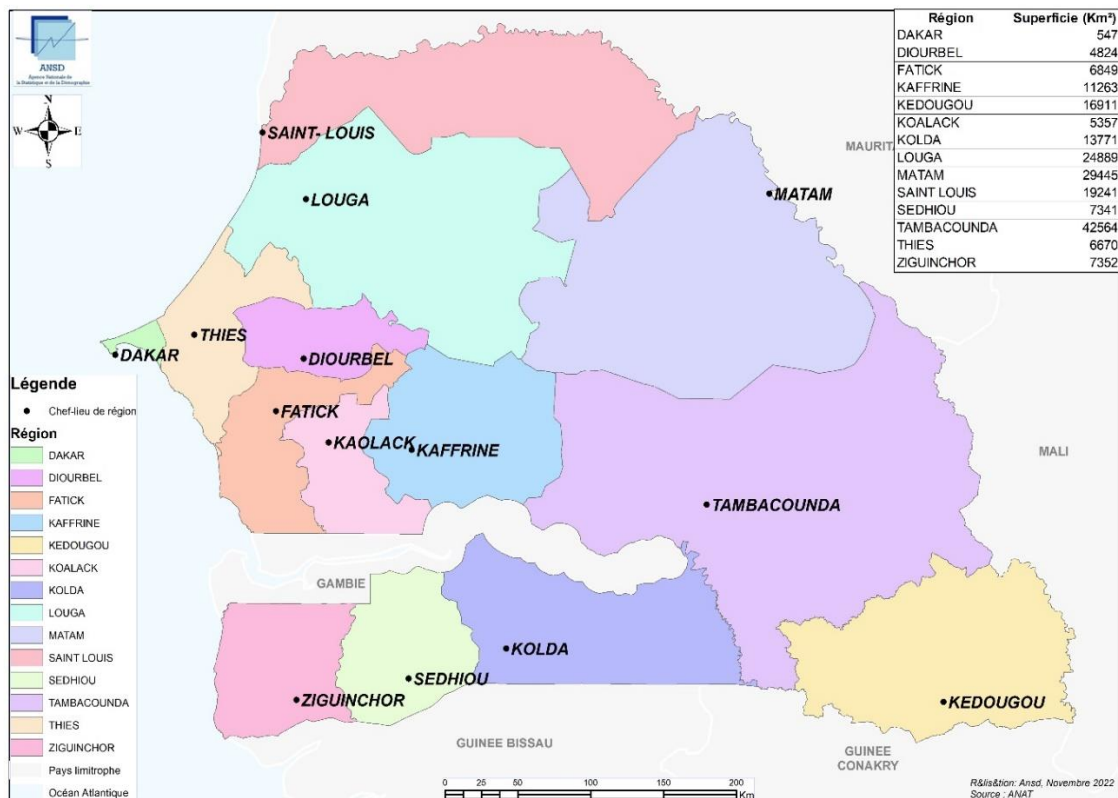
En savoir plus :

Loi n° 2013-10 du 28 décembre 2013 portant Code général des Collectivités locales : https://www.au-senegal.com/IMG/pdf/code_general6119.pdf (du 25 janvier 2019).

L'acte III de la Décentralisation : https://www.presidence.sn/actualites/les-grands-principes-de-lacte-iii-de-la-decentralisation_2494 (27 décembre 2023).

<https://conseilconstitutionnel.sn/constitution/> (du 27 décembre 2023)

Graphique I.3. Carte de découpage administrative



Chapitre II : POPULATION

II.1 Structure de la Population

En 2021, la population qui réside sur le territoire national sénégalais est estimée à 17 215 433 habitants dont 8 566 367 hommes et 8 649 066 femmes, soit respectivement 49,8% et 50,2% de l'effectif total. En 2020, cette population a été estimée à 16 705 608 habitants dont 8 314 250 hommes et 8 391 358 femmes, soit les mêmes pourcentages qu'en 2021. Cette structure de la population montre une légère prédominance (en termes d'effectif) des femmes sur les hommes.

Les personnes âgées d'au plus de 18 ans constituent la moitié (50%) de la population et l'âge moyen est estimé à 19 ans. Les enfants de moins de 5 ans représentent plus de 16% de la population (environ 16,3% en 2020 et en 2021).

Les personnes âgées de moins de 15 ans (41,6%) et celles âgées de 65 ans ou plus (3,6%) représentent 45,2% de la population sénégalaise. Celles âgées de 15-64 ans constituent 54,8% de la population. S'agissant du rapport de dépendance globale, il est resté quasiment constant (83,0% en 2020 et 2021). Ainsi, le Sénégal compte 83 personnes inactives contre 100 actives pour les années 2021 et 2020. Cependant, cette dépendance varie selon le sexe. Elle est plus forte chez les hommes (85%) que chez les femmes (80%).

Définitions :

- **Le rapport de masculinité** désigne le quotient entre le nombre d'individus de sexe masculin et celui de sexe féminin.
- **Le taux d'accroissement** mesure la variation de l'effectif de la population.
- **L'âge moyen** est la moyenne des âges de la population.
- **Le rapport de dépendance** mesure la taille de la population à charge par rapport à la population en âge de travailler

En savoir plus :

- Rapport de projection de la population du Sénégal 2013-2063, ANSD

Concernant le rapport de masculinité, globalement, il est resté constant (99,7%) entre 2020 et 2021. En d'autres termes, durant la période de 2020-2021, l'effectif des femmes est légèrement supérieur à celui des hommes. Cependant, cette tendance varie selon les tranches d'âges. En effet, de 0 à 24 ans, les hommes sont plus nombreux que les femmes car durant cette tranche d'âge, le rapport de masculinité reste supérieur à 100%. C'est à partir de 25 ans que les femmes deviennent majoritaires (le rapport de masculinité est inférieur à 100%).

Par ailleurs, le taux d'accroissement annuel est estimé à 3,0%, c'est-à-dire chaque année, la population augmente de 3%. Toutefois, le taux d'accroissement global de la population a légèrement baissé de 2013 à 2021 passant ainsi de 6,09% sur la période 2013-2015 à 6,06% sur la période 2017-2019 avant de revenir à 6,07% en 2019-2021. Cette tendance à la baisse est aussi notée selon le sexe et l'âge. En effet, chez les hommes (respectivement chez les femmes), le taux d'accroissement est passé de 6,02% (respectivement 6,15%) sur la période 2013-2015 à 5,98% (respectivement 6,06%) en 2019-2021.

Tableau II.1 : Structure de la population et rapport de dépendance en 2020 et 2021

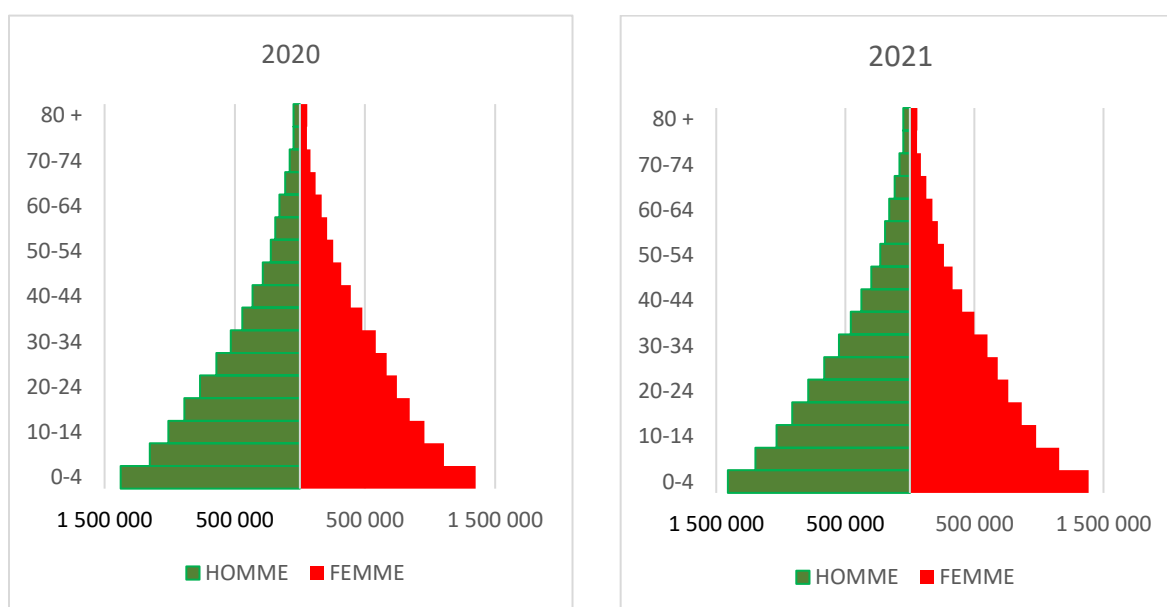
Groupe d'âge	2020			2021		
	Homme	Femme	Ensemble	Homme	Femme	Ensemble
Moins de 15 ans	3 540 098	3 415 371	6 955 469	3 638 710	3 520 983	7 159 693
15-64 ans	4 484 893	4 662 569	9 147 462	4 628 369	4 802 998	9 431 367
65 ans ou plus	289 259	313 418	602 677	299 288	325 085	624 373
Total	8 314 250	8 391 358	16 705 608	8 566 367	8 649 066	17 215 433
Part des moins de 15 ans	42,58	40,70	41,64	42,48	40,71	41,59
Part des 15-64 ans	53,94	55,56	54,76	54,03	55,53	54,78
Part des 65 ans ou plus	3,48	3,74	3,61	3,49	3,76	3,63
Ensemble	100	100	100	100	100	100
Rapport de dépendance	85,38	79,97	82,63	85,08	80,08	82,53

Source : ANSD, Rapport des projections de la population de 2013 à 2063

Tableau II.2 : Accroissement de la population par sexe et âge sur la période 2013 à 2021

	Années					Taux d'accroissement (%)			
	2013	2015	2017	2019	2021	2013-15	2015-17	2017-19	2019-21
Sexe									
Homme	6 735 420	7 153 656	7 597 938	8 068 782	8 566 367	6,02	6,02	6,01	5,98
Femme	6 773 295	7 202 919	7 658 408	8 140 343	8 649 066	6,15	6,13	6,10	6,06
Age									
0-14 ans	5 660 218	6 005 117	6 370 926	6 755 945	7 167 757	5,91	5,91	5,87	5,92
15-24 ans	2 433 475	2 842 797	2 997 319	3 159 018	3 328 540	15,52	5,29	5,25	5,23
25-64 ans	4 651 132	4 984 816	5 338 763	5 711 399	6 102 827	6,93	6,86	6,74	6,63
65 ans ou +	504 060	523 845	549 338	582 763	624 373	3,85	4,75	5,90	6,89
Sénégal	13 508 715	14 356 575	15 256 346	16 209 125	17 223 497	6,09	6,08	6,06	6,07

Source : ANSD, Rapport des projections de la population de 2013 à 2063

Graphique II.1 : Répartition de la population par groupe d'âge selon le sexe en 2020 et 2021

Source : ANSD, Rapport des projections de la population de 2013 à 2063

II.2 Répartition de la population par région et milieu de résidence

La région de Dakar est la plus peuplée. Elle compte 3 938 358 habitants en 2021 contre 3 835 019 habitants en 2020, soit une hausse de 2,7%. Elle est suivie respectivement des régions de Thiès (2 221 097 hbts en 2021 après 2 162 831 hbts en 2020), de Diourbel (1 919 090 habitants en 2021 après 1 859 503 hbts en 2020) et de Kaolack (1 228 746 habitants en 2021 après 1 191 566 habitants en 2020). Ces quatre régions réunies (Dakar, Thiès, Diourbel et Kaolack) abritent 54% de la population sénégalaise. Par contre, les régions de Kédougou, Sédhiou et Matam sont dans cet ordre les moins peuplées. Leurs poids démographiques sont respectivement 1,1%, 3,4% et 4,4% de la population.

Par ailleurs, les régions de Dakar et Thiès sont les seules parmi les 14 régions administratives du pays où la population urbaine est supérieure à la population rurale. En effet, 96,4% de la population de Dakar et 52,8% de celle de Thiès vivent en milieu urbain.

La densité moyenne de la population est de 85 habitants au kilomètre carré en 2020 (88 habitants au kilomètre carré en 2021). Cette

moyenne cache des disparités. Le poids démographique des régions contraste nettement avec leur superficie. La région de Dakar se démarque de loin des autres régions avec une densité de 7 024 hbts/km², représentant ainsi 83 fois la densité moyenne du pays. Entre 2013 et 2021, la densité de la population de la région de Dakar est passée de 5 746 à 7 213 habitants/Km², soit une augmentation de 26%.

Regroupant près du quart de la population (23%), la région de Dakar occupe une portion qui ne représente que 0,3% du territoire national. La région de Tambacounda, qui est la région la plus vaste (21,7% de la superficie du pays), ne compte que 5% de la population du Sénégal, soit une densité de 21 habitants au kilomètre carré. Ces contrastes aboutissent à des densités démographiques très variables d'une région à une autre. Dakar, région la plus densément peuplée, est suivie des régions de Diourbel (395 hbts/km² en 2021 après 383 hbts/Km² 2020). Les régions les moins densément peuplées sont dans cet ordre Kédougou, Matam et Tambacounda.

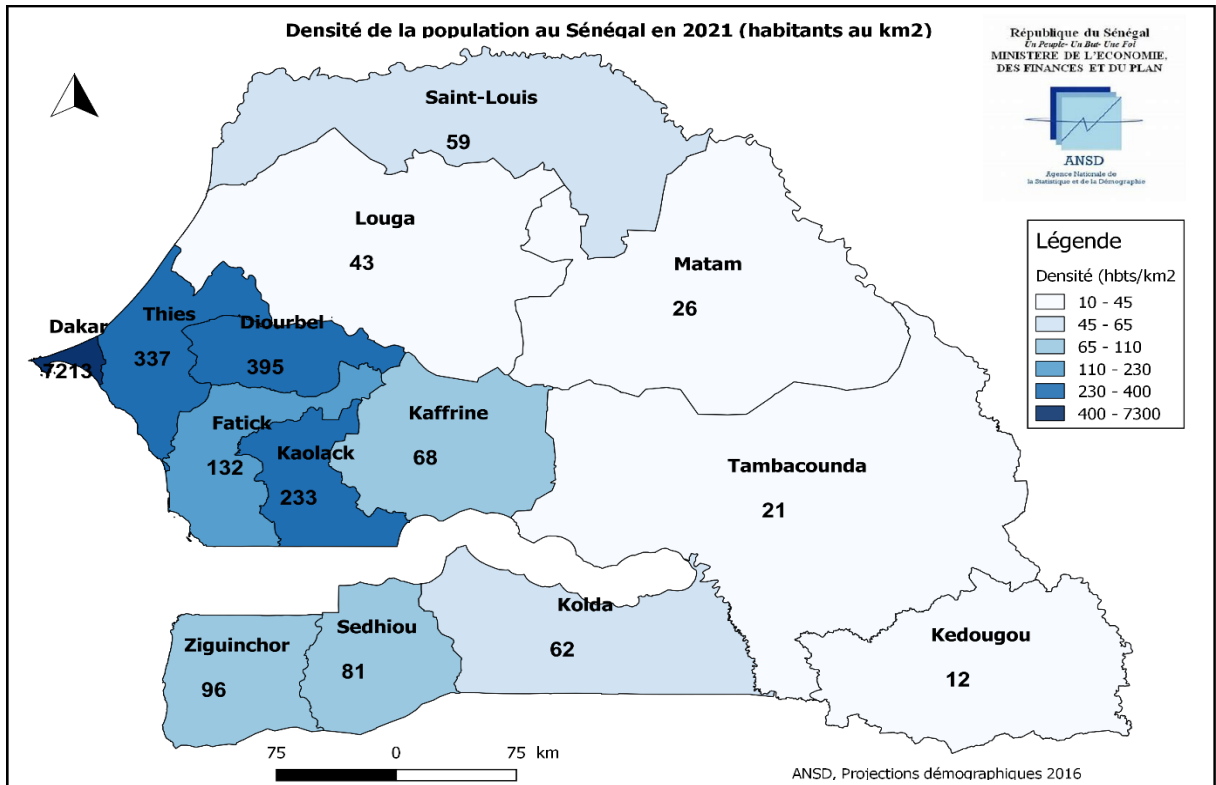
Définitions :

- **La densité de la population d'une localité** est le rapport de l'effectif de la population de cette localité sur sa superficie.
- **Le milieu urbain** concerne les zones urbanisées comme les villes et les agglomérations.
- **Le milieu rural** concerne les zones qui se situent en dehors des centres urbanisés comme les campagnes.
- **Le poids démographique d'une région** est le rapport de l'effectif de la population de cette région sur l'effectif total de la population du Sénégal.

En savoir plus :

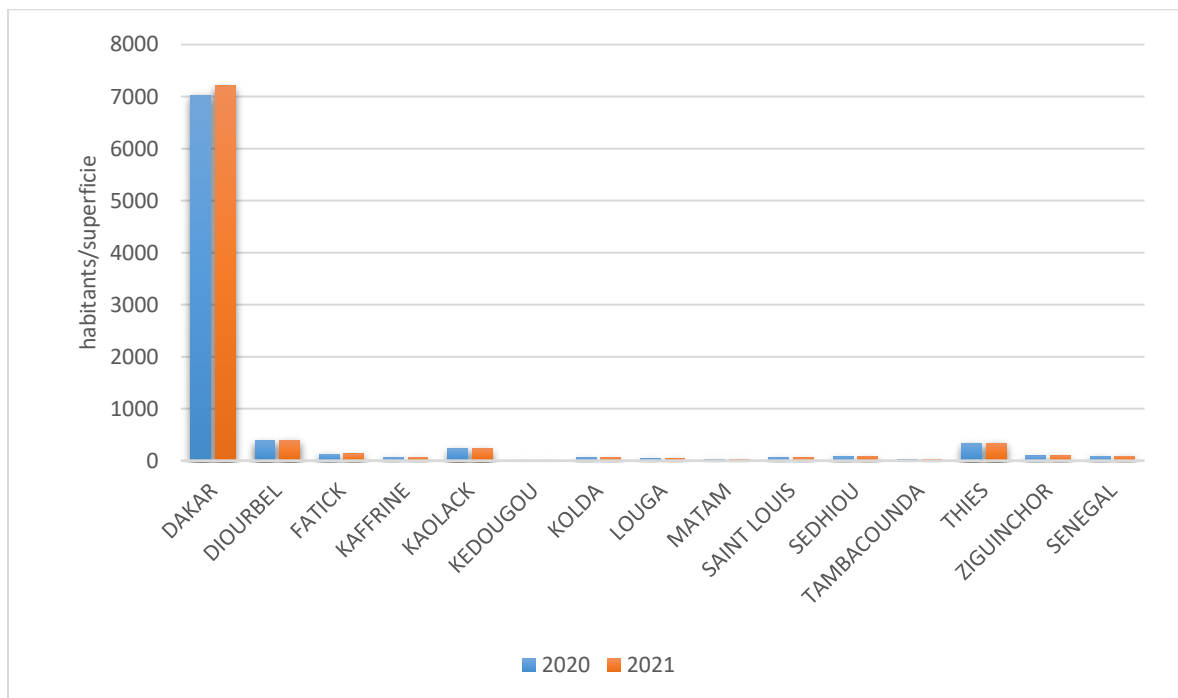
- Rapport de projection de la population du Sénégal 2013-2063, ANSD

Graphique II.3: Densité de la population du Sénégal en 2021



Source : ANSD, Rapport des projections de la population de 2013 à 2063

Graphique II.4 : Densité de la population par région en 2020 et 2021



Source : ANSD, Rapport des projections de la population de 2013 à 2063

II.3 Dynamique de la population (Fécondité, Mortalité, Migration)

L'Indice Synthétique de Fécondité (ISF) présente une légère tendance à la baisse ces deux dernières années. Ainsi, il est passé de 4,93 enfants en 2020 à 4,90 enfants en 2021.

Le taux net de reproduction, quant à lui, est resté constant (2,2) entre 2020 et 2021. En d'autres termes, le nombre moyen de filles mises au monde par une femme en tenant compte de la mortalité est de 2,2 filles.

S'agissant de la mortalité des enfants de moins d'un an (respectivement de moins de cinq ans), elle a connu une baisse entre 2020 et 2021. En effet, elle est passée de

37,1 pour mille (respectivement 53,1 pour mille) en 2020 à 35,8 pour mille (respectivement 50,7 pour mille) en 2021.

Pour ce qui est de l'espérance de vie à la naissance, elle est à la hausse chez les hommes comme chez les femmes. Néanmoins, elle est plus élevée chez les femmes que les hommes. En effet, elle est passée de 66,7 ans chez les hommes (respectivement 69 ans chez les femmes) en 2020 à 67,1 ans (respectivement 69,4 ans chez les femmes) en 2021.

Définitions :

- **L'Indice Synthétique de Fécondité (ISF)** représente le nombre moyen d'enfants nés vivants qu'aurait mis au monde une femme arrivée à la fin de sa vie féconde, si elle connaissait, à chaque âge, les taux de fécondité observés au cours des douze derniers.
- **Le Taux de mortalité** correspond au nombre de décès rapportés à la population en une année.
- **Le Solde naturel** correspond à la différence entre le nombre de naissances et le nombre de décès enregistrés au cours d'une période
- **Le taux net de reproduction** mesure le nombre moyen de filles mises au monde par une femme en présence de la mortalité.
- **L'espérance de vie à la naissance** est l'âge moyen auquel les sénégalais nés en 2020 (respectivement en 2021) décèdent. En d'autres termes, c'est le nombre moyen d'années que les sénégalais nés en 2020 (respectivement en 2021) espèrent vivre.

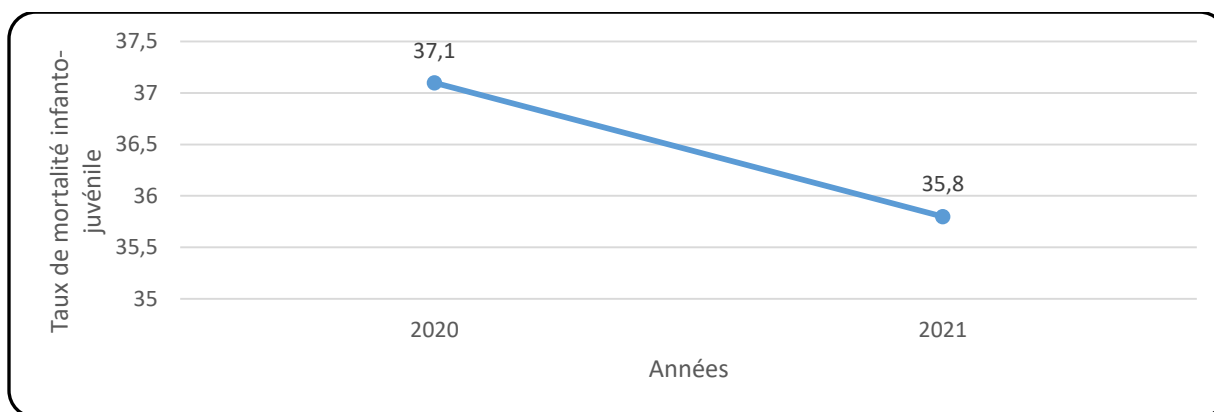
En savoir plus :

- Rapport de projection de la population du Sénégal 2013-2063, ANSD

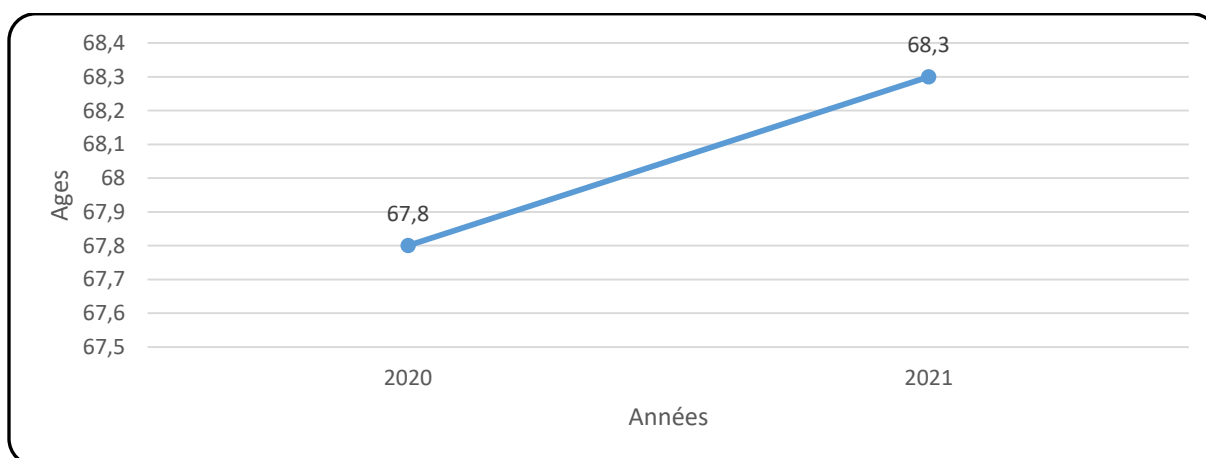
Tableau II.3 : Indicateurs de fécondité et de mortalité en 2020 et 2021

Indicateur	Année	
	2020	2021
Indice synthétique de fécondité (ISF)	4,9	4,9
Taux net de reproduction (TNR)	2,2	2,2
Taux de mortalité infantile (0-1 an)	37,1	35,8
Taux de mortalité infanto-juvénile (0-5 ans)	53,1	50,7
Espérance de vie des hommes	66,7	67,1
Espérance de vie des femmes	69,0	69,4
Espérance de vie totale	67,8	68,3
Naissances	602 895	615 683
Décès	110 480	110 509
Solde naturel	492 415	505 174

Source : ANSD, Rapport des projections de la population de 2013 à 2063

Graphique II.5 : Tendence du taux de mortalité infantile de 2020 à 2021

Source : ANSD, Rapport des projections de la population de 2013 à 2063

Graphique II.6 : Tendence de l'espérance de vie entre 2020 et 2021

Source : ANSD, Rapport des projections de la population de 2013 à 2063

Chapitre III : OCCUPATION DU SOL ET ENVIRONNEMENT

III.1 Habitat et occupation du sol

Aujourd'hui, face à une dynamique démographique sans cesse croissante qui se répercute sur le plan spatial par des phénomènes d'extension et d'étalement urbain, le Sénégal reste confronté à de multiples défis, notamment ceux liés à la gestion foncière, la mobilité urbaine à l'échelle des grandes agglomérations, l'habitat planifié et les logements sociaux, le changement climatique et son lot de conséquences (inondations, pollution, sécheresse, déforestation, perte de la biodiversité, etc.).

Avec une superficie totale de 197 024 Km², le Sénégal subit une dynamique spatiale non-maîtrisée avec une artificialisation des sols. A titre d'exemple, le phénomène d'étalement urbain non-maîtrisé ne cesse de prendre des proportions inquiétantes, malgré des objectifs pris en matière d'urbanisme pour limiter son rythme.

Tout comme la démographie, il demeure donc important de connaître l'état et la dynamique d'occupation des sols, en vue d'une meilleure planification de l'espace.

En 2021, la superficie occupée par le bâti au Sénégal s'élève à 1 695,5 Km², soit 0,7% du territoire national. L'analyse selon la région montre une forte concentration de la population dans le centre-ouest du pays dominé par les

régions de Dakar, Thiès et Diourbel. En effet, la région de Dakar, avec une superficie de 547 Km² (0,3% du territoire national), abrite un bâti dont la superficie occupe 188,8 Km², soit 34,5% du territoire dakarais.

La région de Thiès, très connue par sa vocation industrielle et touristique (notamment avec la petite côte) subit une croissance démographique sans cesse qui est corrélée avec une dynamique spatiale, compte tenu de son positionnement stratégique (zone de relais entre la capitale et le reste du pays, implantation de l'Aéroport International Blaise DIAGNE (AIBD), la zone touristique de MBOUR, l'effet du triangle Dakar-Thiès-Mbour qui est une métropole en devenir, etc.). La part occupée par le bâti représente 3% de la superficie totale de la région (197,6 Km² sur 6 670 Km²).

La région de Diourbel, tirée par la ville sainte de Touba, dispose d'un bâti qui occupe 188,7 Km² sur 4 824 Km², soit 3,9% de la superficie totale de la région.

Cependant, une faible occupation du sol est notée dans les autres régions, conséquence d'une faible densité de la population. A titre d'exemple, sur une superficie de 42 564 Km², 96,81 Km² est occupé par le bâti à Tambacounda, soit 0,23% de la superficie totale de la région.

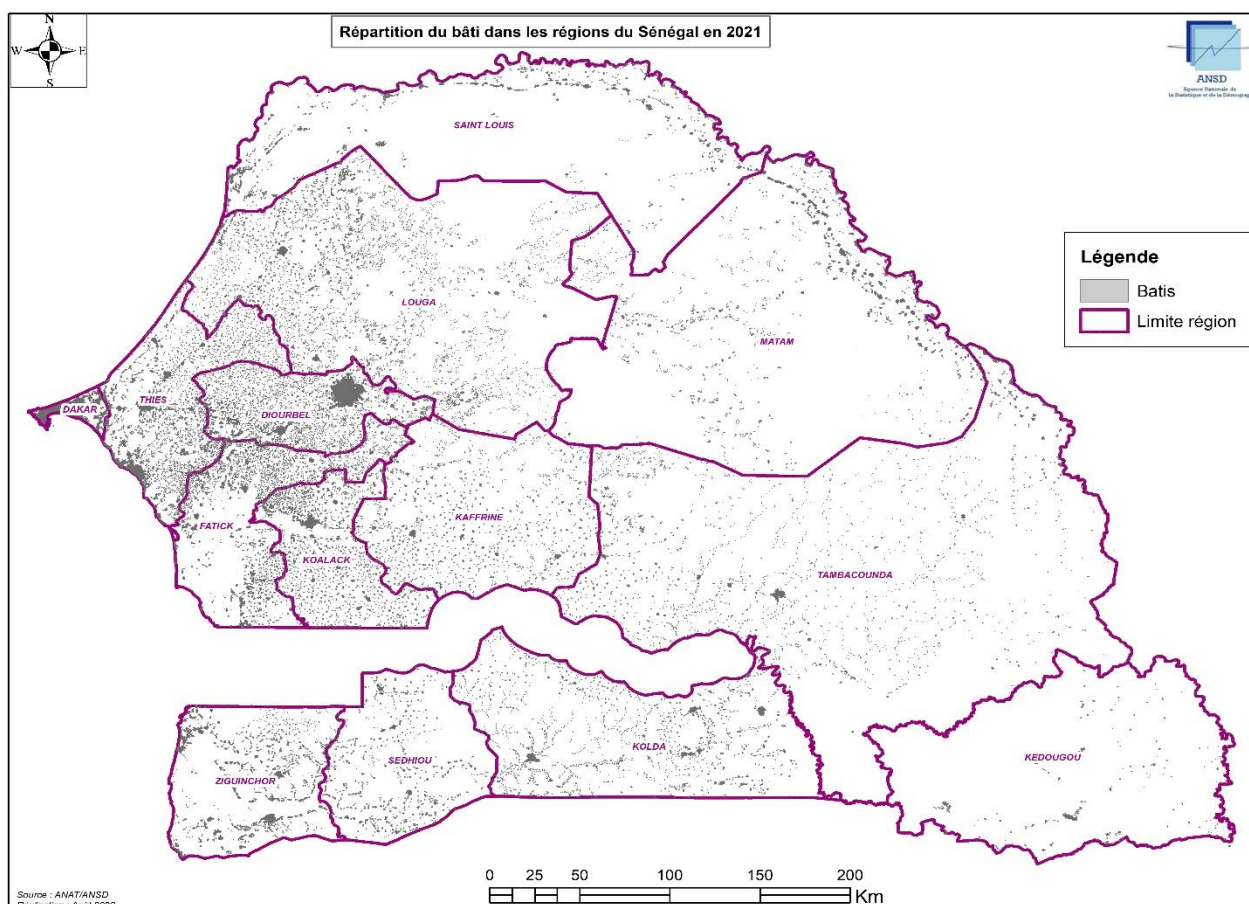
Définitions :

Etalement urbain : perte du caractère naturel ou agricole d'un espace, au profit de zones urbaines, industrielles et commerciales, d'infrastructures de transport, de carrières, décharges et chantiers, ainsi que les espaces verts artificialisés (espaces verts urbains, équipements sportifs et de loisirs).

Bâti : regroupe les habitations (concessions) et les infrastructures et équipements (les aires de jeux, les établissements de santé, établissements scolaires, les marchés et infrastructures routières, etc.)

En savoir plus :

Cartographie des Changements d'Occupation des Sols entre 1966 et 2020 dans les Communes Périurbaines de Dakar », (*THIAW et al. 2021*) ;
Atlas des cartes d'occupation du sol », (*Observatoire du Sahara et du Sahel, 2015*) ;
Tableau de l'Economie Française (TEF) », Edition 2020, INSEE.

Graphique III.1 : Répartition par région de l'occupation du bâti

Tableau III.1 : Répartition par région (en % de la superficie totale en Km²) de l'occupation physique du sol (bâti) en 2020

Région	Superficie officielle	Superficie occupée par le bâti	%
DAKAR	547	188,77	34,51
DIOURBEL	4 824	188,74	3,91
FATICK	6 849	113,87	1,66
KAFFRINE	11 263	67,92	0,60
KAOLACK	5 357	112,47	2,10
KEDOUGOU	16 911	24,17	0,14
KOLDA	13 771	101,40	0,74
LOUGA	24 889	183,59	0,74
MATAM	29 445	129,97	0,44
SAINT LOUIS	19 241	106,02	0,55
SEDHIOU	7 341	76,56	1,04
TAMBACOUNDA	42 564	96,81	0,23
THIES	6 670	197,62	2,96
ZIGUINCHOR	7 352	107,61	1,46
TOTAL	197 024	1 695,53	0,86

 Source : ANAT/ANSD¹
¹ Exploitation données géo-spatiales.

III.2 Changement climatique et effet de serre

La position géographique du Sénégal explique les différences entre la zone côtière et les régions de l'intérieur. La circulation atmosphérique facilitée par un relief sans obstacles, expose le territoire en partie ou entièrement à l'influence de l'alizé maritime, de l'harmattan et de la mousson, ce qui détermine le climat de type soudano-sahélien avec deux saisons : la saison des pluies et la saison sèche.

Les températures suivent le rythme des saisons, les minima thermiques sont atteints pendant le mois de janvier et les maxima pendant la saison des pluies.

A l'instar des autres pays de la planète, le Sénégal subit les effets des importantes variations de certains paramètres climatiques tels que la température et la pluviométrie. En effet, le Sénégal est un pays vulnérable, avec un climat influencé par plusieurs facteurs : proximité avec l'océan, relief plat, régime de mousson, etc.

Les variations de la température peuvent être analysées à travers les variabilités interannuelles et intra-annuelles. L'évolution des températures au Sénégal est marquée de 1970 à 2018 selon la localité par une augmentation comprise entre 0,2°C et 0,8°C.

En 2020, la température moyenne du Sénégal était estimée à 29,3°C contre 29,2°C en 2021. Cette situation résulte d'une baisse de la température moyenne maximale qui passe de 36,2°C en 2020 contre 36,0°C en 2021. Par ailleurs, la température moyenne minimale est restée constante à 22,3°C en 2020 et 2021.

Par rapport aux régions, Matam a enregistré la température moyenne la plus élevée en 2020 et 2021 avec respectivement 30,9°C et 31,3°C.

Elle est suivie par Kaffrine avec 30,6°C en 2020 et 29,9°C en 2021 et Tamba avec 30,3°C en 2020 contre 31,0°C en 2021. Par ailleurs, les régions côtières comme Dakar, Thiès, Fatick et Ziguinchor enregistrent les températures moyennes les plus faibles en 2020 et 2021.

Les précipitations connaissent une variabilité spatiale qui fluctue entre plus de 1000 mm au sud et moins de 300 mm au nord. A cela s'ajoute une variabilité temporelle (interannuelle) qui s'accompagne souvent d'un déficit pluviométrique persistant.

L'hivernage en 2020 a été plus pluvieux que celui de 2021 en terme de nombre de mm de pluie enregistré. Le Sénégal a enregistré en moyenne 873,0 mm de pluie en 2020 contre 624,2 mm en 2021, soit une baisse remarquable de 28,5%. Ce repli de la pluviométrie entre 2020 et 2021 a été constaté dans presque toutes les régions du pays à l'exception de Dakar.

Suivant la région, il apparaît que les régions du sud (Ziguinchor et Kolda) et du sud-est (Kédougou) ont eu plus de précipitations avec un cumul pluviométrique largement au dessus de la moyenne nationale en 2020 et 2021. En effet, la région de ziguinchor a enregistré 2 031,1 mm en 2020 contre 1 031,8 mm en 2021. Par ailleurs, celle de Kolda affiche 1 354,2 mm en 2020 contre 889,8 mm en 2021 et pour Kédougou, la situation pluviométrique fait état de 1 193,2 mm en 2020 et 935,3 mm en 2021. Par ailleurs, les régions de Fatick (898,0 mm), de Kaolack (897,2 mm) et de Kaffrine (844,5 mm) connaissent des précipitations plus où moins faibles par rapport à celles du sud. Pour la situation pluviométrique de 2021, les régions du sud sont succédées par Kaolack (779,0 mm), Kaffrine (705,3 mm) et Tambacounda (646,9 mm).

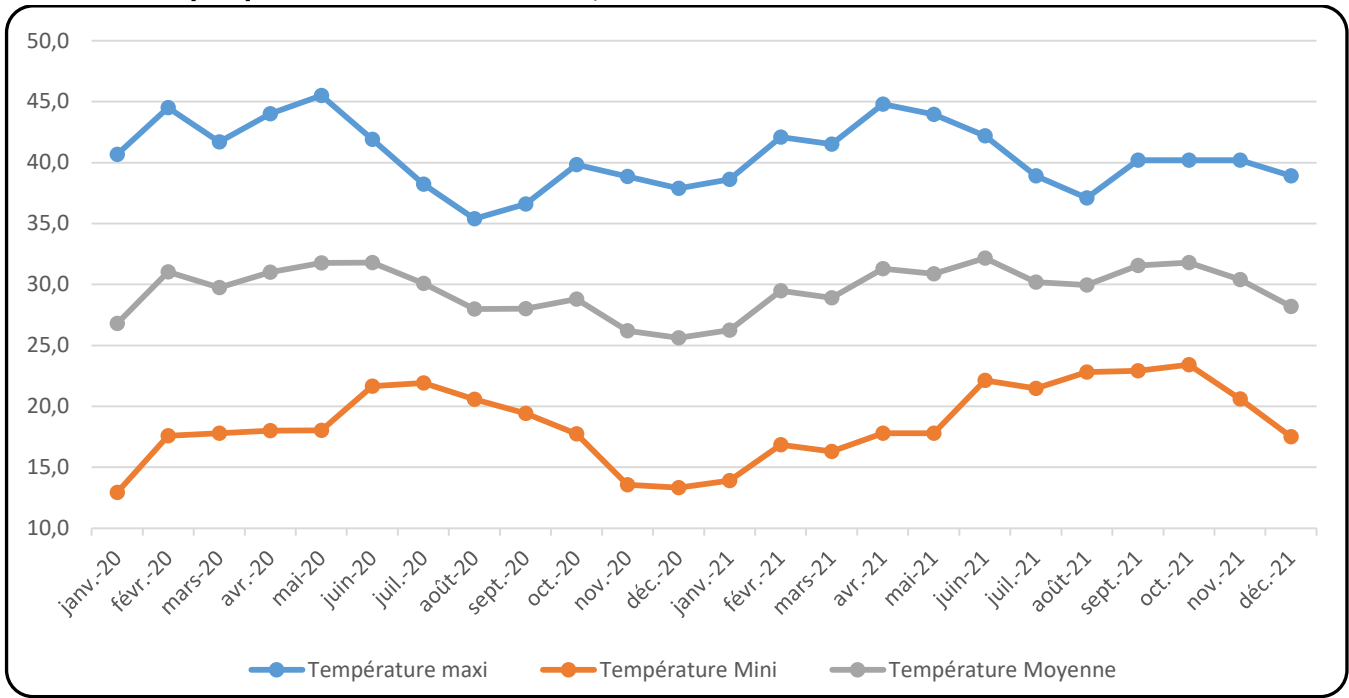
Définitions :

Température moyenne : Représente la moyenne de la température moyenne maximale et la température moyenne minimale.

Température moyenne maximale : Elle représente la moyenne de la température maximale des stations climatologiques.

Température moyenne minimale : Elle représente la moyenne de la température minimale des stations climatologiques.

Graphique III.2 : Evolution de la température



Source : ANACIM

SECTION B. EMPLOI – REVENUS

CHAPITRE IV : TRAVAIL - EMPLOI

CHAPITRE V : REVENUS – SALAIRES

Chapitre IV : TRAVAIL - EMPLOI

IV.1 Population en âge de travailler

Cette partie présente la répartition de la population en âge de travailler, sa structure ainsi que certaines caractéristiques sociodémographiques. L'analyse est faite en relation avec l'occupation.

Au cours de la période 2020-2021, la population en âge de travailler représente environ 58,4% de la population sénégalaise. La répartition selon le milieu de résidence laisse apparaître qu'elle réside majoritairement en zone urbaine. En effet, cette dernière concentre, en 2021, 52,0% des individus en âge de travailler contre 48,0% pour le milieu rural.

Cette concentration de la population en âge de travailler en milieu urbain est souvent expliquée par son poids économique particulièrement celui de Dakar qui est en fait une zone d'attraction des personnes à la recherche d'emploi. En effet, d'après les résultats du dernier recensement général des entreprises (RGE 2016), près 40%

des unités économiques sont concentrées dans la région de Dakar.

En outre, la population en âge de travailler est jeune et majoritairement constituée de femmes avec des niveaux d'instruction faibles. En effet, cette population, qui est légèrement dominée par les femmes (52,6% en 2021 contre 51,0 % en 2020) est constituée de 57,9% de jeunes âgés de 15 à 34 ans (contre 58,2% en 2020). La part des jeunes qui ont moins 25 ans révolus est estimée à 33,3% en 2020 et 33,1% en 2021.

Selon le niveau d'instruction, la quasi-totalité de la population en âge de travailler a au plus le niveau secondaire (94,1% en 2021) dont plus de la moitié 54,3% n'a jamais fréquenté l'école. En outre, une minorité a pu atteindre le niveau supérieur (5,9%).

Par rapport au statut matrimonial, plus de la moitié (56,0%) des personnes en âge de travailler sont mariées et un peu plus du tiers (37,5%) sont célibataires.

Définitions :

La population en âge de travailler comprend toutes les personnes considérées comme ayant un âge minimum requis pour pouvoir participer à l'activité de production économique telle que définie par le système de comptabilité nationale des Nations Unies (SCN). Dans le cas du Sénégal, cette population est constituée d'individus âgés de 15 ans ou plus, tous sexes confondus.

En savoir plus :

- Notes trimestrielles ENES : <https://www.ansd.sn/Indicateur/enquete-emploi>
- Le présent chapitre est rédigé exclusivement avec les résultats de l'Enquête nationale sur l'emploi au Sénégal (ENES). Pour l'année 2020, les indicateurs du marché du travail ont été calculé exclusivement sur la base des données de dernier trimestre du moment que les éditions des trois premiers trimestres de l'ENES n'avaient pas réalisées en raison de la COVID-19.

Tableau IV.1 : Structure par milieu de résidence, par sexe, par âge, par niveau d'instruction et par statut matrimonial de la population en âge de travailler

	2020		2021
Milieu de résidence			
Urbain	53,6		52,0
Rural	46,4		48,0
Sexe			
Masculin	49,0		47,4
Féminin	51,0		52,6
Niveau d'instruction			
Aucun	51,6		54,3
Primaire	16,7		14,8
Secondaire	25,0		24,9
Supérieur	6,6		5,9
Tranche d'âges			
[15-24]	33,3		33,1
[25-34]	24,9		24,8
35 ans et plus	41,9		42,1
Statut matrimonial			
Célibataires	39,2		37,5
Mariés	53,8		56,0
Divorcés/ séparés/Veufs	6,9		6,4

Source : ANSD. ENES quatrième trimestre. 2020 et 2021

IV.2 Travail familial

Le niveau du travail familial constitue une mesure de l'utilisation du travail non rémunéré dans la production des biens et services au sens de la comptabilité nationale. L'offre globale de travail des aides familiaux est captée à partir de la proportion des aides familiaux dans la main-d'œuvre.

En 2021, la proportion d'aides familiaux dans la main-d'œuvre est estimée à 6,4% au niveau national, soit une baisse de 2,6 points de pourcentage par rapport à 2020. Ce repli est consécutif principalement à celui observé en zone rurale (11,5% contre 17,0% en 2020) et chez les jeunes âgés de 15 à 24 ans (15,0% contre 23,3%).

Par ailleurs, le recours à la main-d'œuvre familiale demeure un phénomène essentiellement rural. Ainsi, en 2021, le taux d'aides familiaux en milieu rural s'est établi à

11,5% nettement au-dessus de la moyenne nationale (6,4%) et celui en zone urbaine est évalué à 1,9%. En outre, au moins huit aides familiaux sur dix vivent en zone rurale (83,7%). Le recours au travail familial propre à la zone rurale pourrait être lié à l'importance de la main-d'œuvre agricole.

Suivant le sexe, le taux d'aides familiaux est relativement plus élevé chez les femmes (7,0% contre 5,9% chez les hommes).

Enfin, les aides familiaux sont majoritairement constitués de jeunes et des actifs qui n'ont aucun niveau d'instruction. En effet, 78,3% des aides familiaux sont des jeunes (15-34 ans) et 73,3% d'entre eux n'ont aucun niveau d'instruction. De plus, le taux d'aides familiaux a été plus élevé chez les jeunes de la tranche d'âges 15-24 (15,0% en 2021) et les non-instruits (8,2%).

Définitions :

- **Un aide familial** est une personne qui travaille dans une (ou plusieurs) entreprise(s) appartenant à un membre de son ménage sans recevoir de rémunération.

En savoir plus :

- Notes trimestrielles ENES : <https://www.ansd.sn/Indicateur/enquete-emploi>

Tableau IV.2: Part des travailleurs familiaux dans la main-d'œuvre par sexe, âge et niveau d'instruction

	2020	2021
Milieu de résidence		
Urbain	3,3	1,9
Rural	17,0	11,5
Sexe		
Masculin	8,0	5,9
Féminin	10,6	7,0
Niveau d'instruction		
Aucun	11,9	8,2
Primaire	5,2	4,2
Secondaire	7,6	4,2
Supérieur	0,8	0,9
Tranche d'âges		
[15-24]	23,3	15,0
[25-34]	9,0	6,3
35 ans et plus	3,5	2,8
Ensemble	9,0	6,4

Source : ANSD. ENES quatrième trimestre. 2020 et 2021

Tableau IV.3: Répartition des aides familiaux par sexe, âge et niveau d'instruction

	2020	2021
Milieu de résidence		
Urbain	22,5	16,3
Rural	77,5	83,7
Sexe		
Masculin	50,3	49,7
Féminin	49,7	50,3
Niveau d'instruction		
Aucun	73,3	76,4
Primaire	13	11,3
Secondaire	13,4	11,5
Supérieur	0,3	0,8
Tranche d'âges		
[15-24]	51,7	49,1
[25-34]	26,6	29,0
35 ans et plus	21,7	21,8

Source : ANSD. ENES quatrième trimestre 2020 et 2021

IV.3 Chômage

Les personnes au chômage constituent la composante non utilisée de la main-d'œuvre dans la production des biens et services. Le taux de chômage évalue le poids en pourcentage des chômeurs dans la main-d'œuvre. Il est défini comme le ratio : nombre de chômeurs/nombre d'actifs.

Le taux de chômage a progressé de 22,3% en 2020 à 23,6% en 2021. Au cours de la période 2020-2021, le niveau du chômage est demeuré plus accentué en zone rurale. En 2021, le taux de chômage s'est situé en moyenne à 27,9% contre 19,9% en zone urbaine.

De plus, le taux de chômage diminue en fonction des classes d'âges et est plus important chez des jeunes âgés de 15 à 24 ans (31,6% en 2021) et de 25 à 34 ans (29,1% 2021). Le chômage touche davantage les femmes avec un taux estimé à 37,1% soit un peu plus du triple de celui des hommes estimé à 12,7%.

Par rapport au niveau d'instruction, le taux de chômage a été plus élevé chez les personnes ayant les niveaux d'enseignement supérieur (27,4%) et celles qui n'ont aucun niveau (24,8%). Par ailleurs, au titre de l'année 2021, il s'est stabilisé à 19,8% et 22,4% respectivement pour les niveaux primaire et secondaire.

En termes de distribution pour l'année 2021, plus de la majorité des chômeurs (55,0% en 2021) réside en zone rurale. De plus, la main-d'œuvre au chômage est majoritairement composée de femmes, de jeunes et de personnes ayant un faible niveau d'instruction. En effet, environ sept chômeurs sur dix (72,2%) sont des femmes, six sur dix (63,9%) sont des jeunes et près huit sur dix (76,9%) ont au plus le niveau primaire. La proportion des chômeurs qui ont atteint le niveau supérieur est estimée à 5,8%.

Définitions :

Les personnes au chômage constituent la composante non utilisée de la main-d'œuvre dans la production des biens et services. Les chômeurs comprennent toutes les personnes en âge de travailler qui au cours de la période de référence étaient :

- a) "sans travail", c'est -à-dire qui n'étaient pourvues ni d'un emploi salarié ni d'un emploi non salarié ;
- b) "disponibles pour travailler" dans un emploi salarié ou non salarié durant une période de deux semaines ;
- c) "à la recherche d'un travail" sur la période des quatre semaines ayant précédé la date de collecte.

En savoir plus :

Notes trimestrielles ENES : <https://www.ansd.sn/Indicateur/enquete-emploi>

Tableau IV.2 : Taux de chômage selon le sexe, l'âge et le niveau d'instruction

	2020	2021
Milieu de résidence		
Urbain	21,7	19,9
Rural	23,0	27,9
Sexe		
Masculin	13,7	12,2
Féminin	33,2	37,1
Niveau d'instruction		
Aucun	22,9	24,8
Primaire	19,8	19,8
Secondaire	22,0	22,4
Supérieur	26,0	27,4
Tranche d'âges		
[15-24]	26,0	31,6
[25-34]	27,9	29,1
35 ans et plus	17,3	17,1
Ensemble	22,3	23,6

Source : ANSD. ENES quatrième trimestre. 2020 et 2021

Tableau IV.3 : Répartition de la main-d'œuvre au chômage selon le sexe le groupe d'âges

	2020	2021
Milieu de résidence		
Urbain	55,4	45,0
Rural	44,6	55,0
Sexe		
Masculin	31,7	27,8
Féminin	68,3	72,2
Niveau d'instruction		
Aucun	55,2	62,5
Primaire	18,6	14,4
Secondaire	20,5	16,5
Supérieur	5,8	6,5
Tranche d'âges		
[15-24]	23,5	27,9
[25-34]	40,4	36,0
35 ans et plus	36,1	36,1

Source : ANSD. ENES quatrième trimestre 2020 et 2021

IV.4 Emploi de la fonction publique

En 2020, le nombre d'employés dans la fonction publique est évalué à 150 335 contre 143 434 en 2019, soit une hausse de 4,8%. Cette augmentation est en liaison avec la progression du nombre de salariés dans tous les secteurs. En effet, l'effectif dans l'éducation nationale, la formation professionnelle et l'artisanat s'est accru de 5,9%, passant de 76 529 agents en 2019 à 81 021 employés en 2020. Par ailleurs, celui de la santé et de l'action sociale a progressé de 0,6% passant de 8 302 à 8 351 employés.

Au titre de l'année 2021, le nombre d'employés dans la fonction publique est estimé à 157 433, soit un accroissement de 4,7% comparé à 2020. Cette hausse est en relation avec l'accroissement des effectifs dans tous les secteurs, en particulier, dans la santé et l'action sociale (+7,6%) et l'éducation nationale, la formation professionnelle et l'artisanat (+ 4,9%).

Toutefois, le nombre de nouvelles recrues dans la fonction publique est passé de 10 457 en 2020 à 10 340 en 2021, soit une baisse de 1,1%. Les départs à la retraite, quant à eux, ont connu une

hausse de 6,3% en 2021 en s'établissant à 3 225.

S'agissant de l'emploi dans les entreprises formelles hors administration publique, il est estimé à 311 280 salariés en 2020 contre 306 22 en 2019, soit une baisse de 5,8%. Cette diminution est en liaison avec la réduction des effectifs dans tous les secteurs d'activités, hormis la construction (-2,0%). En effet, le nombre d'employés dans l'industrie a fléchi de 8,6% et celui du commerce de 4,3%. L'effectif des employés dans les services s'est également réduit de 4,8% entre 2019 et 2020. Cette diminution des effectifs entre 2019 et 2020 pourrait être liée à la pandémie de Covid-19.

En 2021, le nombre d'employés dans le secteur des entreprises formelles est évalué à 336 968, soit une création nette de 25 688 emplois en valeur absolue et un accroissement de 8,3% comparé à 2020. Cette augmentation est imputable à l'accroissement des effectifs dans tous les secteurs d'activités, notamment dans la construction (+39,3%), les services (+8,5%) et l'industrié (+ 5,6%).

Définitions :

- **Fonction publique** : elle désigne l'ensemble des agents, sous statut de droit public, travaillant pour une entité chargée d'une mission d'intérêt général.
- **Entreprises formelles** : se sont celles qui produisent des biens et services qui sont mis à la vente ou échangés, qui sont inscrites au registre des entreprises de leur pays de résidence et enregistrées auprès d'autres autorités compétentes (y compris les autorités fiscales et de la sécurité sociale) et qui sont en conformité avec les exigences légales en matière de comptabilité.

En savoir plus :

<https://www.ansd.sn/Indicateur/enquete-sur-lemploi-la-remuneration-et-les-heures-de-travail-eerh-0>

Tableau IV.6 : Évolution des emplois de la fonction publique

	Nombre d'employés			Évolution (%)	
	2019	2020	2021	2020/2019	2021/2020
SANTE ET DE L'ACTION SOCIALE	8 302	8 351	8 984	0,6	7,6
EDUCATION NATIONALE & FORMATION PROFESSIONNELLE ET DE L'ARTISANAT	76 529	81 021	85 016	5,9	4,9
AUTRES	58 603	60 963	63 434	4,0	4,1
Total	143 434	150 335	157 433	4,8	4,7

Source : Direction de la Solde

Tableau IV.7 : Flux dans la fonction publique (les recrutements, les départs à la retraite)

	Nombre d'employés		Évolution (%)
	2020	2021	2021/2020
Recrutements	10 457	10 340	-1,1
Départs à la retraite	3 034	3 225	6,3

Source : Direction de la Solde

Tableau IV.8 : Évolution du nombre d'employés dans les entreprises formelles

	Nombre employés			Évolution (%)	
	2019	2020	2021	2020/2019	2021/2020
INDUSTRIE	1223	111	1180	-8,6	5,6
ACTIVITES EXTRACTIVES	3580	3277	3644	-8,4	11,2
ACTIVITES DE FABRICATION	1135	1036	1086	-8,7	4,8
PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'ELECTRICITE ET DE GAZ	76	65	24	-6,7	12,2
PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'EAU, ASSAINISSEMENT, TRAITEMENT DES DECHETS ET DEPOLLUTION	3500	3265	3663	-3,4	31,6
CONSTRUCTION	1989	1992	2774	0,2	39,3
COMMERCE	4905	4694	4734	-4,3	0,9
SERVICES dont ...	1392	1325	1437	-4,8	8,5
TRANSPORTS ET ENTREPOSAGE	1623	1493	1569	-8,0	5,1
HEBERGEMENT ET RESTAURATION	0	7	6	-22,9	5,5
INFORMATION ET COMMUNICATION	1633	1259	1328	-22,9	5,5
ACTIVITES FINANCIERES ET D'ASSURANCE	0	3	2	-22,9	5,5
ACTIVITES IMMOBILIERES	6112	7234	8050	18,4	11,3
ACTIVITES SPECIALISEES, SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES	5264	5243	5807	-0,4	10,7
ACTIVITES DE SERVICES DE SOUTIEN ET DE BUREAU	7	9	0	-0,4	10,7
ENSEIGNEMENT	1222	1018	880	-16,7	-13,6
ACTIVITES POUR LA SANTE HUMAINE ET L'ACTION SOCIALE	2413	2168	1880	-10,2	-13,3
ACTIVITES ARTISTIQUES, SPORTIVES ET RECREATIVES	2836	2776	3003	-2,1	8,2
AUTRES ACTIVITES DE SERVICES N.C.A	3	0	7	-2,1	8,2
Total Général	3305	3112	3369	-5,8	8,3
	20	80	68		

Source : ANSD, EERH

Chapitre V : REVENUS - SALAIRES

V.1 Salaires

Estimée à 1 285 milliards de FCFA en 2019, la masse salariale dans le secteur moderne hors administration publique s'est établie à 1 259 milliards de FCFA en 2020, soit une baisse de 2,0%. Cette détérioration est imputable à la régression de la rémunération dans les secteurs des services (-8,2%) et du commerce (-4,8%). La baisse de la masse salariale observée dans les services est principalement liée à la régression des rémunérations dans les activités pour la santé humaine et l'action sociale (-24,5%), l'hébergement et la restauration (-21,8%) et l'enseignement (-17,8%). Toutefois, il est noté une augmentation des salaires dans l'industrie(+7,4%) liée à la hausse enregistrée dans les activités de fabrication (+9,8%) et dans la production et la distribution d'électricité (+7,5%). La rémunération dans le secteur de la construction, quant à elle, s'est accrue de 18,0% en 2020, comparativement à 2019.

En 2021, la masse salariale du secteur moderne hors administration publique s'est bonifiée de 8,7% par rapport à 2020. Cette évolution résulte principalement de l'augmentation de la

rémunération dans les secteurs de la construction (+42,0%), des services (+13,1%) et l'industrie (+3,0%). Les secteurs de l'information et de la communication (+40,5%), l'hébergement et la restauration (+25,6%), les activités artistiques sportives (+39,8%), ont fortement contribué à la hausse de la masse salariale dans les services. S'agissant de l'industrie, l'augmentation de sa masse salariale est en liaison avec l'accroissement de la rémunération dans les activités extractives (+23,1%), la production et la distribution d'électricité (+10,0%) ainsi que la production d'eau (+6,6%). Cependant, dans le secteur du commerce, il est noté une détérioration de 1,3% de la masse salariale en 2021, comparée à 2020.

Concernant la fonction publique, il est noté une croissance de la masse salariale de 10,6% entre 2019 et 2020. En effet, elle est passée de 744,6 milliards de francs en 2019 à 823,2 milliards de francs CFA en 2020. De même, elle a progressé de 9,0% entre 2020 et 2021 pour s'établir à 897,4 milliards en 2021.

Définitions :

Salaire : il représente une part importante des coûts de main d'œuvre et est un facteur de compétitivité essentiels pour les entreprises, qu'il convient d'analyser, notamment au regard de leur interdépendance avec les autres facteurs économiques essentiels tels que la productivité, les investissements

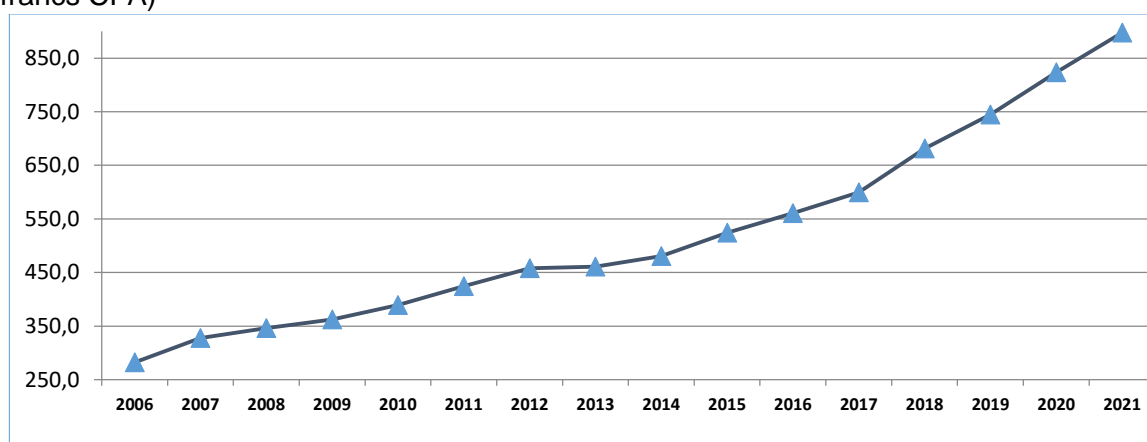
En savoir plus :

<https://www.ansd.sn/Indicateur/enquete-sur-lemploi-la-remuneration-et-les-heures-de-travail-eerh-0>
<https://dpee.sn/>

Tableau V.1 : Salaires dans les entreprises du secteur formel par branche d'activité (en milliards de francs CFA)

	Salaires			Évolution (%)	
	2019	2020	2021	2019-2020	2020-2021
Industrie	390	419	431	7.4	3.0
ACTIVITES EXTRACTIVES	35	31	38	-10.2	23.1
ACTIVITES DE FABRICATION	297	326	326	9.8	-0.1
PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'ELECTRICITE ET DE GAZ	44	47	52	7.5	10.0
PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'EAU, ASSAINISSEMENT, TRAITEMENT DES DECHETS ET DEPOLLUTION	14	14	15	-0.4	6.6
CONSTRUCTION	44	51	73	18.0	42.0
COMMERCE	200	191	188	-4.8	-1.3
SERVICES dont ...	652	598	677	-8.2	13.1
TRANSPORTS ET ENTREPOSAGE	80	71	81	-10.5	13.3
HEBERGEMENT ET RESTAURATION	23	18	23	-21.8	25.6
INFORMATION ET COMMUNICATION	59	63	89	7.4	40.5
ACTIVITES FINANCIERES ET D'ASSURANCE	266	240	284	-9.9	18.7
ACTIVITES IMMOBILIERES	4	3	3	-11.3	-13.8
ACTIVITES SPECIALISEES, SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES	147	132	114	-10.1	-13.3
ACTIVITES DE SERVICES DE SOUTIEN ET DE BUREAU	46	48	56	4.5	16.5
ENSEIGNEMENT	13	11	12	-17.8	16.1
ACTIVITES POUR LA SANTE HUMAINE ET L'ACTION SOCIALE	6	5	4	-24.5	-7.4
ACTIVITES ARTISTIQUES, SPORTIVES ET RECREATIVES	6	5	7	-14.8	39.8
AUTRES ACTIVITES DE SERVICES	2	2	3	-4.4	24.3
N.C.A	2	2	3	-4.4	24.3
Total Général	1285	1 259	1 369	-2.0	8.7

Source : ANSD, EERH

Graphique V.1 : Evolution de la masse salariale dans la fonction publique (en milliards de francs CFA)

Source : DPEE, TBO

V.2 Revenus des ménages

En 2020, le revenu disponible brut (RDB) des ménages s'élève à 10 537,2 milliards de FCFA contre 10 101,5 milliards de FCFA en 2019, soit une hausse de 4,3%, après une évolution de (+5,6%) en 2019. Quant au revenu disponible annuel par habitant, il s'est établi à 630 762 FCFA en 2020 contre 623 198 FCFA en 2019, soit une progression de 1,2%.

Les revenus nets de la propriété reçus par les ménages se sont établis à 211,6 milliards de FCFA, soit une baisse de 15,1% en 2020 après une hausse de 8,7% en 2019.

Les salaires ont enregistré une augmentation légère de 0,4% en 2020 contre 2,8% en 2019. Après une hausse de 5,1% en 2019, le solde des revenus primaires a crû de 4,3% en 2020. En 2020, les transferts courants (hors cotisations et prestations sociales) qui constituent une des principales sources de revenus des ménages ont atteint un montant de 1 260,6 milliards de FCFA, en termes nets, soit un repli de 0,8%, après une hausse de 15,0% en 2019.

Quant aux impôts courants sur le revenu, ils ont baissé de 4,1% en 2020, après une évolution (+16,7%) en 2019.

Par ailleurs, une hausse des prestations sociales de 6,8% et des cotisations sociales de 1,1% est notée en 2020, après des évolutions respectives de 9,0% et de 11,8% en 2019.

Le prix de la dépense de consommation finale a progressé de 1,8% en 2020 contre une hausse de 1,1% en 2019. Ce prix de la consommation finale des ménages tient compte de l'autoconsommation, des avantages en nature et des loyers fictifs.

Le pouvoir d'achat du RDB obtenu en déflatant le revenu brut disponible par le prix de la dépense de consommation finale connaît sa plus forte hausse (+ 8,8 %) en 2017 après deux années de croissance plus modérée (+ 5,9 % en 2015 et + 4,7 % en 2016). En 2020, le pouvoir d'achat du RDB a progressé de 3,0%, la plus faible amplitude sur la période 2015-2020. Cet indicateur global ne reflète toutefois pas l'évolution de la population.

Définitions :

- **Revenu disponible annuel par habitant** : C'est le rapport entre le revenu disponible des ménages et l'effectif de la population
- **Pouvoir d'achat** : quantité de biens et de services que l'on peut acheter avec une unité de revenu disponible brut (RDB). Son évolution est liée à celles des prix et des revenus. Ainsi, si les prix augmentent quand les revenus sont constants, le pouvoir d'achat diminue, alors que si la hausse des revenus est supérieure à celle des prix, le pouvoir d'achat augmente.
- **Revenu primaire** : revenu directement lié à une participation des ménages au processus de production. La majeure partie des revenus primaires des ménages est constituée de la rémunération des salariés, laquelle comprend les salaires et les cotisations sociales. Ces revenus comprennent aussi des revenus de la propriété résultant du prêt ou de la location d'actifs financiers ou de terrains (intérêts, dividendes, revenus fonciers, etc.).

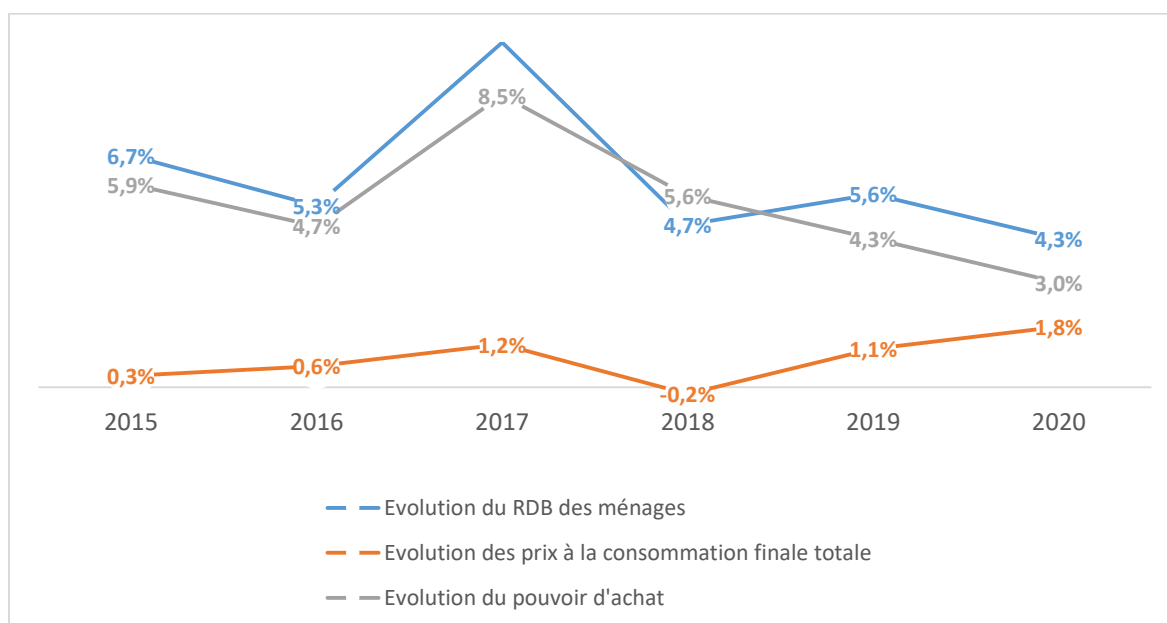
En savoir plus :

- [Cliquez ici pour plus d'informations](https://dpee.sn/)

Tableau V.2 : Du revenu primaire au revenu disponible des ménages

	Evolution (en %)				Montant (en milliards FCFA)			
	2017	2018	2019	2020	2017	2018	2019	2020
Rémunération des salariés	7,5%	6,7%	2,8%	0,3%	427,2	455,7	468,6	470,2
Salaires et traitements bruts	7,5%	6,7%	2,8%	0,4%	426,7	455,2	467,9	469,5
Cotisations sociales à la charge des employeurs	17,5%	14,9%	21,8%	-6,3%	0,5	0,6	0,7	0,7
Excédent brut d'exploitation & revenu mixte brut	8,6%	4,8%	4,8%	5,1%	5 232,8	5 482,9	5 744,7	6 039,5
Revenus de la propriété reçus diminués des revenus versés	-19,5%	44,3%	-8,7%	-15,1%	189,2	273,0	249,3	211,6
Solde brut des revenus primaires	8,8%	6,5%	5,1%	4,3%	8 337,1	8 875,9	9 324,4	9 729,4
Prestations sociales autres que transferts sociaux en nature	17,3%	6,4%	9,0%	6,8%	350,4	372,9	406,3	433,9
Impôts courants sur le revenu, le patrimoine, etc...	-7,4%	18,6%	16,7%	-4,1%	322,0	381,8	445,6	427,4
Cotisations sociales	19,3%	9,6%	11,8%	1,1%	370,6	406,3	454,3	459,2
Autres transferts courants	5,9%	30,9%	-3,6%	-4,6%	325,9	426,4	411,0	392,0
Revenu disponible brut	10,0%	4,7%	5,6%	4,3%	9 133,8	9 565,3	10 101,5	10 537,3

Source : ANSD, Comptes nationaux, base 2014

Graphique V.2 : Évolution du RDB et du pouvoir d'achat des ménages de 2015 à 2020 par rapport à l'année précédente

Source : ANSD, Comptes nationaux, base 2014

SECTION C. CONDITIONS – SOCIALES

CHAPITRE VI : LOGEMENT ET EQUIPEMENT DES MENAGES

CHAPITRE VII : EAU, ASSAINISSEMENT ET ENERGIE

CHAPITRE VIII : ASSISTANCE SOCIALE

CHAPITRE IX : JUSTICE

CHAPITRE X : SANTE

CHAPITRE XI : POPULATION VULNERABLES

CHAPITRE XII : ENSEIGNEMENT – ÉDUCATION

CHAPITRE XIII : CULTURE, LOISIRS, JEUNESSE ET SPORTS

Chapitre VI : LOGEMENT ET EQUIPEMENT DES MENAGES

VI.1 Logement

Le droit international confère à chacun le droit à un niveau de vie suffisant, et notamment à un logement convenable (ONU Habitat).

Au Sénégal, plus de sept ménages sur dix sont propriétaires de leur logement (71,7%) dont 39,9% possèdent un titre de propriété. Les locataires représentent 17,8% au niveau national. En outre, une fraction non négligeable de ménages est logée gratuitement soit par des parents ou amis (7,3%) soit par leur employeur (0,4%). Il faut noter que la proportion de ménages propriétaires de leur logement est plus importante chez les ménages de grande taille ; le contraire est observé chez les locataires. Chez les ménages comptant plus de 20 personnes, les locataires représentent seulement une proportion de 0,3% tandis que chez ceux de moins de 5 personnes, ils représentent 45,7%.

Pour ce qui est du type de logement, les maisons basses sont largement plus fréquentes au Sénégal ; plus de la moitié des logements actuels (66%) sont constitués de maisons basses. Ces dernières sont suivies des maisons à étage (19,4%). Les cases et les baraques représentent respectivement 11,8% et 1,4%. Les appartements dans un immeuble, par contre, existent en proportion faible (1,2%). La tendance observée au niveau national est similaire à celle obtenue au niveau des deux milieux de résidence (urbain et rural). Il faut noter cependant qu'en milieu rural, il est observé une proportion relativement plus élevée des types de

logement avec du matériau de construction « fragile » (case, baraque).

Les ménages vivant dans des conditions normales de peuplement sont plus fréquents au Sénégal. En effet, 69,8% des ménages ont 1 ou 2 occupants par pièce dans leur logement (peuplement normal). A noter qu'un quart des logements des ménages (24,7%) est surpeuplé, abritant ainsi trois personnes ou plus dans une même pièce. Il y'a toutefois, 5,5% des logements dont le nombre d'occupants est inférieur au nombre de pièces (sous peuplés). La promiscuité est plus constatée en zone rurale (26,5%). Il faut aussi noter que la zone urbaine de Dakar concentre la plus grande part de logements sous peuplés.

La proportion de logements dotés d'équipements de confort est globalement faible. En effet, 7,8% de logements disposent de ventilateurs incrustés. Les logements ayant des climatiseurs/splits et des chauffes eau représentent respectivement 0,9% et 0,4%. Cette tendance au niveau national est similaire à celle observée au niveau des milieux de résidence. Par contre, les autres centres urbains (hors Dakar) se démarquent nettement par une proportion relativement élevée de logements ayant un ventilateur incrusté au plafond.

Définitions :

Logement : c'est un ensemble de constructions (maisons en dur, cases en banco, paillotes, tentes, etc.) à usage d'habitation. Le logement est l'unité d'habitation occupée par un ménage.

Immeuble : est considéré comme immeuble une maison à étage avec au moins cinq niveaux, rez-de-chaussée non pris en compte.

En savoir plus :

- <https://www.ansd.sn/ressources/publications/Rapport-final-EHCVM-vf-Senegal.pdf>
- <https://unhabitat.org>
- https://www.ansd.sn/index.php?option=com_content&view=article&id=719:2021-04-28-07-48-22&catid=56:depeches&Itemid=264

Tableau VI.1 : Répartition des ménages selon le statut d'occupation et la taille(%)

Taille du ménage (personne)	Statut d'occupation						Total
	Propriétaire avec titre	Propriétaire sans titre	Locataire	Logé par l'employeur	Logé gratuitement (parents, amis)	Autres	
1-4	26,8	15,5	45,7	1,1	9,8	1,2	100
5-9	41,4	31,3	16,5	0,2	7,9	2,8	100
10-14	45,2	38,3	6,4	0,3	6,1	3,7	100
15-19	48,1	42,4	1,1	0,0	4,9	3,5	100
20-56	40,8	52,1	0,3	1,0	2,7	3,1	100
Ensemble	39,9	31,8	17,82	0,4	7,3	2,8	100

Source: ANSD, EHCVM 2018/2019

Tableau VI.2 : Répartition des ménages selon le type de logement et le milieu de résidence (%)

Type de logement	Milieu de résidence			Ensemble
	Dakar urbain	Autres urbains	Rural	
Appartement dans un immeuble	3,6	0,4	0,1	1,2
Maison à étage	50,1	13,5	3,7	19,4
Maison basse	45,4	81,9	70,0	66,0
Baraque	0,9	1,0	1,9	1,4
Case	0,0	2,7	24,0	11,8
Autres types	0,0	0,5	0,3	0,3
Total	100	100	100	100

Source: ANSD, EHCVM 2018/2019

Tableau VI.3 : Répartition des ménages selon le type de peuplement, d'équipement de confort et le milieu de résidence (%)

	Milieu de résidence			Ensemble
	Dakar urbain	Autre Urbain	Rural	
Peuplement				
Sous-peuplé	8,8	5,6	3,5	5,5
Normal	67,9	71,6	70,0	69,8
Surpeuplé	23,3	22,7	26,5	24,7
Total	100	100	100	100
Equipements de confort				
Climatiseurs/Splits faisant partie du logement	0,8	1,6	0,6	0,9
Chauffe-eau (pour eau chaude)	0,3	0,7	0,2	0,4
Ventilateurs incrustés au plafond	4,5	14,3	6,3	7,8

Source: ANSD, EHCVM 2018/2019

VI.2 Équipement des ménages

Cette partie de la thématique porte sur l'équipement des ménages en biens durables. Il s'agit ici des biens à usage personnel du ménage, en bon état de fonctionnement, qui diffèrent des équipements du logement (Climatiseurs/Splits faisant partie du logement, ventilateurs incrustés au plafond etc.). Les biens mixtes utilisés à des fins personnelles et commerciales seront considérés. Les principaux biens étudiés dans cette section sont constitués de la télévision, du fer à repasser électrique, du réfrigérateur ou congélateur, de la cuisinière électrique ou gaz, de l'ordinateur, du décodeur ou antenne et enfin de la voiture personnelle. Soulignons toutefois que pour les antennes paraboliques/décodeurs, on ne considère que ceux qui ne nécessitent pas d'abonnement.

Au Sénégal, la télévision constitue l'un des biens d'équipement le plus retrouvés chez les ménages (57,8%). S'en suivent respectivement le réfrigérateur/congélateur (32,1%), le décodeur/antenne (15,4%) et les ordinateurs (11,2%). Le fer électrique, la voiture personnelle et la cuisinière électrique ou à gaz, par contre, sont moins fréquemment retrouvés chez les ménages, soit à peu près chez 1 ménage sur 20.

Globalement, les ménages dirigés par des personnes âgées d'au moins 60 ans sont plus dotés de biens durables. En effet, hormis pour les ordinateurs, la proportion de ménages dont le chef est âgé de 60 ans ou plus dépasse celle

des autres ménages quel que soit l'équipement considéré. Cette situation pourrait se comprendre dans la mesure où ces ménages sont dirigés par des personnes retraités qui, durant leur vie professionnelle ont dû acquérir certains équipements. D'autres pourraient également acquérir des équipements durables par le biais de leur descendance vu leur âge. A l'inverse, les ménages dirigés par des individus âgés de moins de 25 ans se démarquent nettement des autres ménages par une possession relativement faible de biens durables notamment les voitures personnelles.

Les dépenses en biens d'équipement augmentent avec le niveau de vie du ménage. Autrement dit, les ménages les plus pauvres consacrent moins de ressources à l'acquisition de biens d'équipement que les ménages des classes intermédiaires qui dépensent moins que les ménages les plus riches.

L'écart de dépenses en équipements entre les ménages les plus pauvres et les plus riches est nettement remarquable. En effet, les 20% des ménages les plus pauvres ont dépensé en équipements, en moyenne, 7 895F en 2019 tandis que les plus riches ont une dépense moyenne en équipements de 237 820F, soit 30 fois plus.

Définitions :

Ménage : Un ménage est un ensemble de personnes apparentées ou non qui vivent habituellement dans un même logement, mettent en commun leurs ressources, partagent leurs repas, et reconnaissent l'autorité d'une même personne comme chef de ménage.

En savoir plus :

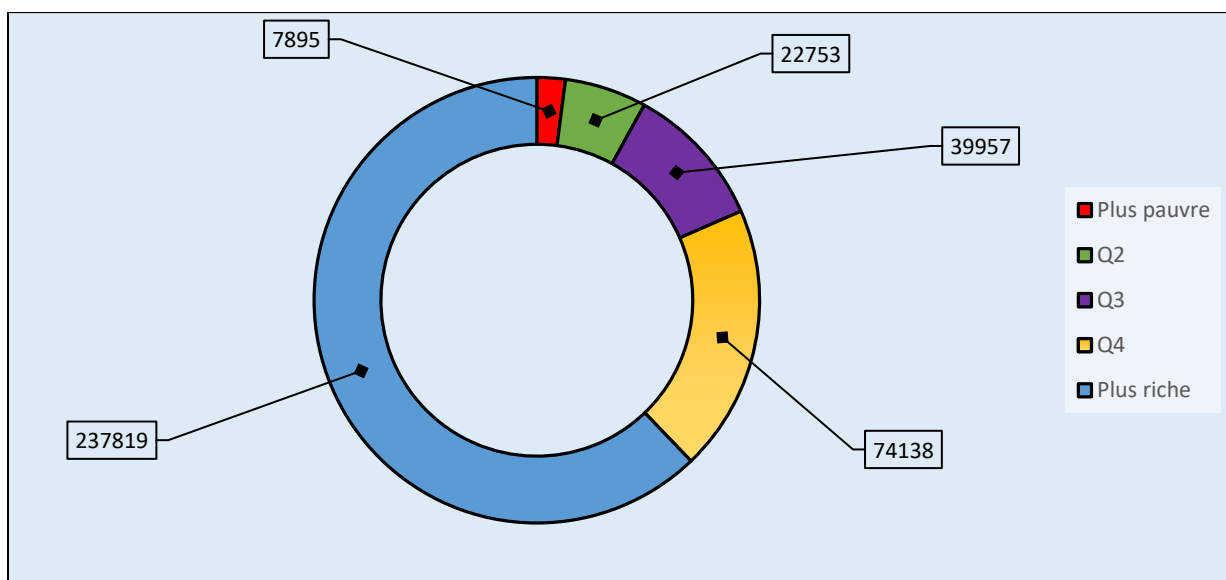
- Rapport EHCVM 2018-2019, ANSD

Tableau VI. 4 : Répartition des ménages selon la possession de biens d'équipement durables et l'âge du CM

Age du chef de ménage (CM)	Biens durables						
	tv	fer électrique	frigo/ congélateur	Cuisinière électrique ou à gaz	ordinateur	Décodeur /antenne	Voiture personnelle
[moins de 24 ans	37,8	0,8	20,5	0,5	1,4	7,9	0,0
[25-39 ans]	53,3	2,6	26,1	2,2	8,3	15,6	2,9
[40-49 ans]	54,5	3,2	27,8	3,5	10,0	18,1	4,8
[50-59 ans]	56,4	2,8	29,9	2,8	12,2	15,4	4,5
[60 ans ou plus]	62,7	3,2	38,0	4,8	10,6	17,7	6,0
Ensemble	57,4	3,0	31,5	3,6	10,4	16,9	4,8

Source: ANSD, EHCVM 2018/2019

Graphique VI. 1 : Dépenses des ménages (en francs CFA) selon le quintile de pauvreté



Source: ANSD, EHCVM 2018/2019

VI.3 Accès aux moyens de télécommunication et à internet

Le réseau de téléphonie a quasiment couvert le territoire national. Les moyens de télécommunications renvoient aux téléphones mobiles/portables et fixes. Leur niveau d'accès par les ménages est abordé au niveau national et aux différents milieux de résidence.

Au niveau national, le taux de pénétration du téléphone mobile est de 98% (proportion des ménages ayant au moins un membre qui dispose d'un téléphone portable).

La situation de l'accès au téléphone mobile au niveau national est proche de celle des milieux de résidence : plus de 99% en milieu urbain et 96,7% en milieu rural.

S'agissant du taux d'accès au téléphone mobile au niveau des individus, il est noté que 3 individus sur 5, âgés de 12 ans ou plus, disposent d'un téléphone portable (61,1%). Cette proportion reste plus faible en milieu rural où 47,2% des individus âgés d'au moins 12 ans n'ont pas accès à un téléphone portable. Par ailleurs, certaines personnes, bien que ne disposant pas de téléphone portable, l'utilisent toutefois. Au niveau national, 64,5% de la population de 12 ans ou plus utilise un téléphone. La part d'utilisateurs de téléphone portable reste plus élevée dans les autres

centres urbains (83,3%), suivis de Dakar urbain (68,3%) et enfin du milieu rural (56,6%).

Il faut noter que, concernant le téléphone portable/mobile, son taux d'utilisation est plus élevé que son taux d'accès quelle que soit la zone de résidence,

L'abonnement au réseau de téléphone fixe est par contre de moins en moins fréquent au niveau des ménages. En effet, 2,6% de ménages sénégalais sont abonnés à un réseau de téléphone fixe. Ce type d'abonnement est plus faible en milieu rural (0,2%).

Pour ce qui est de l'accès à l'internet, l'analyse se rapporte à la population âgée de 10 ans ou plus. Au niveau national, l'accès des ménages à internet demeure faible avec un taux d'accès (Wifi et/ou Mobile) de 29,2% en 2018/2019. Il existe toutefois des disparités d'accès suivant le milieu de résidence ; la population urbaine de Dakar a plus accès à internet (53,6%) et s'en suit celle des autres centres urbains (33,9%). Enfin, en milieu rural, le taux d'accès est de 14,5%.

Le niveau d'accès à l'internet est plus élevé chez les ménages les plus riches. En effet, 56% des ménages du quintile le plus riche ont accès à internet contre seulement 9,3% chez les ménages du quintile le plus pauvres.

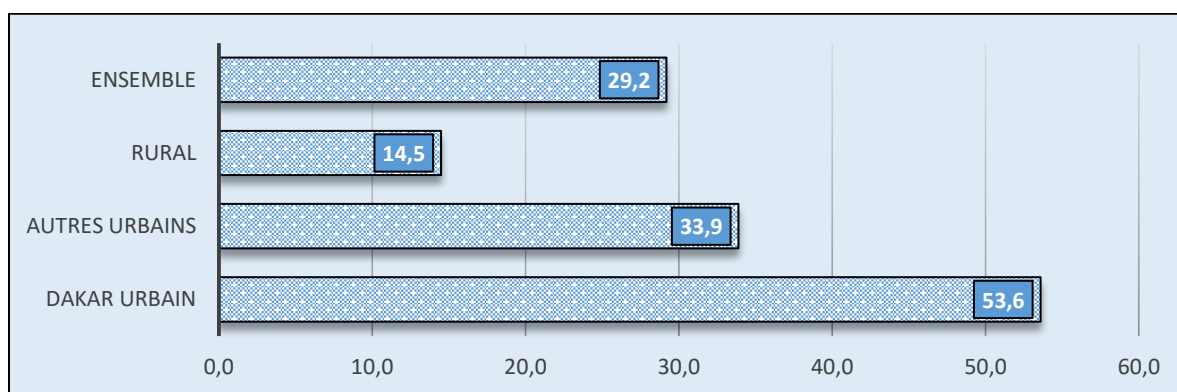
En savoir plus :

Rapport EHCVM 2018/2019, ANSD

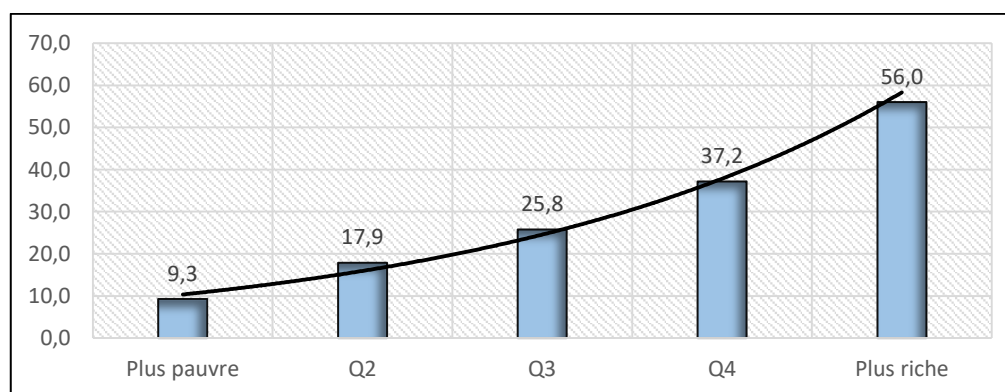
Tableau VI.5 : Indicateurs d'accès à la téléphonie mobile selon le milieu de résidence

Accès au téléphone	Milieu de résidence			Ensemble
	Dakar urbain	Autre Urbain	Rural	
Taux de pénétration du téléphone mobile (% de ménages avec au moins un membre disposant de téléphone portable)	99,3	99,0	96,7	98,0
Taux d'accès au téléphone mobile (% d'individus de 12 ans et plus disposant d'un téléphone)	65,4	79,3	52,8	61,1
Taux d'utilisation de téléphone portable	68,3	83,3	56,6	64,6
Pourcentage de ménages abonnés au réseau de téléphone fixe	6,7	2,5	0,2	2,6

Source: ANSD, EHCVM 2018/2019

Graphique VI. 2 : Proportion de ménages ayant accès à internet (Wifi et Mobile) selon le milieu de résidence

Source: ANSD, EHCVM 2018/2019

Graphique VI. 3 : Proportion de ménages ayant accès à internet (Wifi et Mobile) selon le quintile de bien-être (%)

Source: ANSD, EHCVM 2018/2019

Chapitre VII : EAU, ASSAINISSEMENT ET ENERGIE

VII.1 Eau

L'eau, élément vital pour la survie de l'homme, n'est pas accessible pour certaines populations. Or, l'utilisation d'une eau salubre amoindrit le risque de contracter des maladies d'origine hydrique.

Au Sénégal, l'accès universel à l'eau potable n'est pas encore assuré. En effet, même si près de 9 ménages sur 10 ont accès à une source d'eau améliorée, des disparités parfois très fortes s'observent entre les régions.

L'accès est quasi universel, à l'ouest (Dakar, Thiès), dans la zone nord (Saint-Louis, Matam, Louga) et dans une partie du centre (Kaolack, Kaffrine) où au moins 9 ménages sur 10 utilisent une source d'eau améliorée.

Les ménages résidant au sud du pays utilisent bien souvent une source non améliorée. A Sédhiou et Kolda, la majorité des ménages n'ont pas recours à un point d'eau améliorée en premier lieu.

Au niveau national, le robinet domestique est utilisé comme source d'eau de boisson par la majorité des ménages (64,0% pour le robinet

interne et 4,5% pour celui du voisin). Le robinet public constitue le principal point d'eau de boisson pour 10,5% des ménages du pays.

Au niveau régional, à l'exception de Kédougou, le robinet intérieur constitue le principal type de point d'eau utilisé par les ménages. La proportion la plus forte d'utilisateurs de ce type de source d'eau est relevée à Dakar (81,0%), Kaffrine (76,8%), Kaolack (76,8%) et Thiès (73,3%).

A Kédougou, plus de 40% des ménages s'approvisionnent en eau de boisson à partir d'un forage ou puits à pompe.

Il faut noter que le robinet public est utilisé par près du tiers des ménages de la région de Louga (31,7%)

Dans les régions du Sud à plus faible accès à une source améliorée, le recours aux puits non protégés est plus fréquent (57,4% à Sédhiou, 50,8% à Kolda et 47,3% à Ziguinchor). En outre, à Kolda, une part non négligeable des ménages (30,2%) utilisent un point protégé comme source d'eau de boisson.

En savoir plus :

Rapport EHCVM 2018-2019, ANSD

Graphique VII.1: Proportion de ménages ayant accès à une source d'eau améliorée, par région

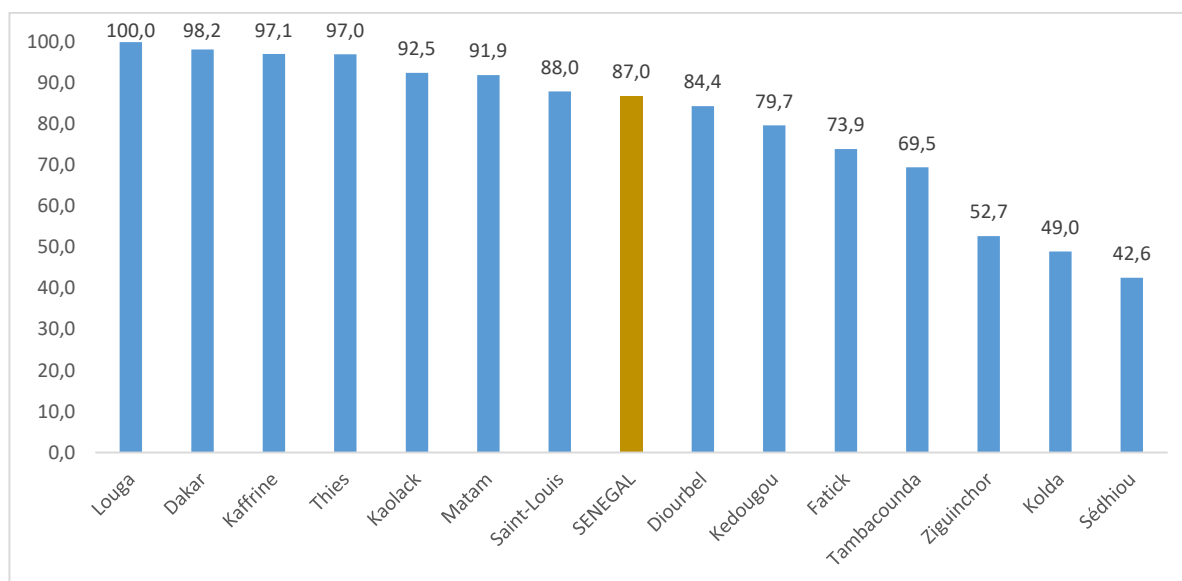
Source : ANSD, ENETS², 2021

Tableau VII.4: Type de source d'eau principalement utilisé pour la boisson, par région

Principal source d'eau de boisson	Robinet intérieur	Robinet public	Robinet du voisin	Puits protégé	Puits non protégé	Forage motorisé	Forage à pompe manuel	Service de camion-citerne	Eau minérale / Filtrée	Vendeur d'eau	Source/cour d'eau	Total
Dakar	81,0	7,8	4,4	0,1	0,1	0,1	1,8		3,0	1,7		100,0
Diourbel	66,0	6,3	7,0	3,6	0,3			0,5	1,5	14,8		100,0
Fatick	58,7	3,3	5,0	6,4	18,9				0,6	6,8	0,4	100,0
Kaffrine	76,8	10,0	5,4	3,9	2,9	0,9						100,0
Kaolack	76,8	9,5	4,7	0,7	6,4	0,3			0,4	1,2		100,0
Kedougou	15,5	8,6	1,9	6,9	18,5	3,8	42,5		0,5		1,8	100,0
Kolda	13,3	3,5	1,1	30,2	50,8		0,7				0,3	100,0
Louga	62,6	31,7	1,5	1,0			3,2					100,0
Matam	64,3	14,1	3,3	7,4	8,1	2,9						100,0
Saint-Louis	59,0	14,0	7,9	2,8	5,9	3,5	0,9				6,1	100,0
Sédhiou	23,9	3,8	2,3	11,6	57,4	1,0						100,0
Tambacounda	34,1	14,4	4,0	7,0	28,0	2,6	7,4				2,5	100,0
Thies	73,3	14,9	5,2	1,3	1,8				2,5	1,2		100,0
Ziguinchor	29,1	5,1	1,6	14,8	47,3	0,4	0,8		0,9			100,0
SENEGAL	64,0	10,5	4,5	4,3	9,8	0,9	1,5	0,1	1,4	2,6	0,5	100,0

Source : ANSD, ENETS, 2021

² ENETS Enquête nationale sur l'emploi du temps

VII.2 Assainissement

La disponibilité d'un système d'assainissement adéquat constitue un élément important du développement d'un pays. En effet, les risques sanitaires sont plus accentués en cas de déficit de système d'assainissement adéquat, alors que dans la plupart des pays en développement, le secteur de l'assainissement est peu développé.

Au Sénégal, plus de trois quarts (3/4) des ménages ont accès à des sanitaires améliorés (79,7%). Toutefois, des disparités importantes existent entre les régions.

En effet, l'accès est quasi universel à Dakar et à Thiès, où au moins 9 ménages sur 10 utilisent des toilettes améliorées. Sédhiou, Tambacounda et Kafrine apparaissent à l'inverse comme les régions les plus en retard en termes d'accès à des sanitaires améliorés dont plus de la moitié des ménages n'y ont pas accès.

La majorité des ménages utilise des toilettes disposant d'une chasse d'eau raccordée soit à une fosse septique (49,2%), soit à l'égoût (12,9%). Un peu plus du quart (28,2%) des ménages utilisent des latrines dont 12,2% sont couvertes et 10,5% non couvertes. La

défécation à l'air libre concerne 5,0% des ménages. Il faut noter que 3,8% des ménages utilisent les toilettes de leur voisin. A Kaolack, (13,0% des ménages) et à Kafrine (11,6%) utilisent les toilettes du voisin, soit au moins un ménage sur dix.

La pratique de la défécation à l'air libre est plus courante dans les régions de Kédougou (20,9%), Louga (15,7%) et Fatick (14,3%). Dans la plupart des régions, la majorité des ménages utilise des latrines comme lieu d'aisance. A Kédougou (50,6%) et à Kolda (64,3%), les usagers des latrines couvertes sont plus fréquents tandis qu'à Sédhiou (37,3%) et à Kafrine (32,0%), la proportion de ménages utilisant des latrines non couvertes est plus forte.

L'usage de toilettes disposant d'une chasse d'eau raccordée à une fosse septique est plus fréquent dans les régions de Thiès (81,3%), Dakar (63,7%), Diourbel (60,9%), Louga (58,3%) et de Ziguinchor (52,5%).

En outre, Dakar se singularise par une proportion non négligeable de ménages usagers de toilettes disposant d'une chasse d'eau raccordée à l'égoût.

Définitions :

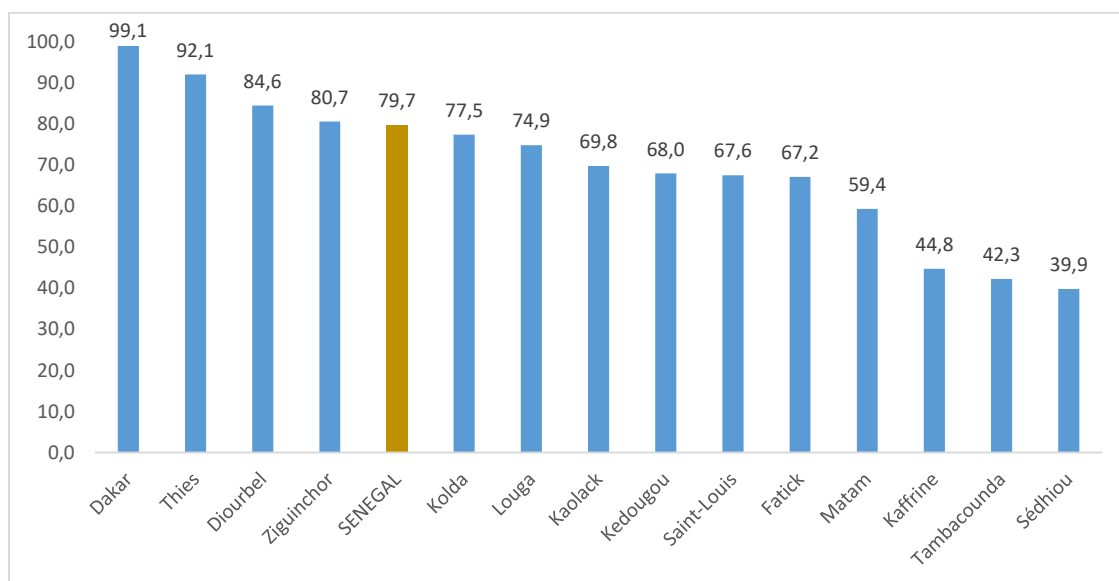
Les toilettes sont dites améliorées lors qu'elles « assurent une séparation hygiénique des excréta humains empêchant tout contact avec les personnes ».

La défécation à l'air libre peut être source de contamination de l'eau de boisson et de la nourriture en cas de dispersion des excréta, notamment des matières fécales, par le vent. Cela peut être à l'origine de maladies et entraîner des dommages économiques aux ménages concernés.

En savoir plus :

Rapport EHCVM 2018-2019, ANSD

Graphique VII.2 : Toilettes améliorées par région



Source : ANSD, ENETS, 2021

Tableau VII. 2 : Type de toilettes utilisé par région

Type de toilettes	Chasse d'eau avec égout	Chasse d'eau avec fosse septique	Latrines couvertes	Latrines ventilées améliorées	Latrines non couvertes	Cuvette /seau	Edicule public	Chez le voisin	Dans la nature	TROU OUVERT
Dakar	35,2	63,7	0,1		0,1	0,1		0,7		
Diourbel	14,2	60,9	7,8	1,7	4,3	1,3		3,9	5,9	
Fatick	0,8	38,8	9,3	18,4	12,5		0,4	5,5	14,3	
Kaffrine	0,4	9,2	20,6	14,6	32,0		1,5	11,6	8,6	1,6
Kaolack	1,7	40,2	18,1	9,8	14,9			13,0	2,3	
Kedougou		17,4	50,6		3,4			7,6	20,9	
Kolda	1,1	7,8	64,3	4,2	9,0	1,4		2,4	9,8	
Louga	1,3	58,3	14,6	0,6	8,7			1,0	15,4	
Matam	3,0	18,8	31,7	5,9	24,8	2,1		5,1	8,6	
Saint-Louis	5,4	36,2	4,5	21,6	15,4			9,5	7,5	
Sédhiou		15,9	22,3	1,6	37,3			5,3	0,5	16,9
Tambacounda	0,3	10,2	27,0	4,7	48,2			2,6	6,6	0,3
Thies	1,6	81,3	0,9	8,3	1,2	0,3		2,0	4,3	
Ziguinchor	0,4	52,5	25,9	1,9	17,5			1,8		
SENEGAL	12,9	49,2	12,2	5,5	10,5	0,3	0,1	3,8	5,0	0,5

Source : ANSD, ENETS, 2021

VII.3 Sources d'énergie des ménages

L'électricité constitue le mode d'éclairage dominant et les deux tiers des ménages au Sénégal y ont recours. Une proportion non négligeable de ménages utilise néanmoins la lampe rechargeable (18,6%) ou l'énergie solaire (10,2%) comme principal mode d'éclairage dans leurs ménages. La bougie n'est utilisée que par 1,3% des ménages.

Au Sénégal, près de 8 ménages sur 10 ont accès à l'électricité. Toutefois, ce niveau global d'accès masque des différences fortes entre les régions. En effet, les régions de Dakar et Ziguinchor se distinguent par les taux d'accès les plus élevés avec au moins neuf ménages sur dix qui ont accès à l'électricité dans chacune. A l'opposé, à Tambacounda, Kolda et Kédougou, moins de la moitié des ménages utilise l'électricité pour s'éclairer.

Le combustible utilisé pour la cuisson est peut être un élément à fort potentiel de pollution dans les logements. En effet, à raison du manque d'espace, notamment en ville, la cuisine n'est bien souvent pas isolée des chambres à usage d'habitation.

Ainsi, en l'absence d'aération suffisante, l'usage de combustible non durable pour la cuisson, peut avoir un impact sur la santé des occupants des logements.

Des données recueillies chez les ménages, il ressort que le bois de chauffe (38,0%) et le gaz (37,0%) constituent les principaux combustibles utilisés pour la cuisson au Sénégal. Le charbon de bois sert de combustible à plus du cinquième des ménages (22,5%).

Le bois de chauffe est utilisé par plus de la moitié des ménages dans dix régions du pays en particulier dans les régions de Kédougou (81,3%) et Matam (86,0%) où plus de huit ménages sur dix utilisent ce type de combustible.

Le recours au gaz pour la cuisine est la primauté des ménages dakarois (82,1%). Dans les autres régions, le tiers des ménages de Thiès y a recours et plus de trois ménages sur dix l'utilisent pour les 12 régions restantes. Concernant le charbon de bois, son usage pour la cuisine est plus fréquent à Diourbel (47,0%) et à Ziguinchor (46,4%).

Définitions :

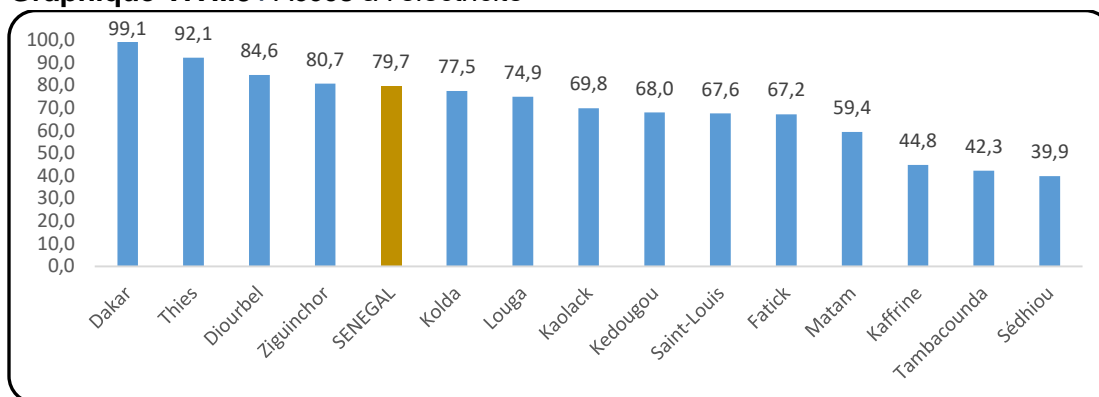
Accès à l'électricité : il est mesuré à travers la principale source d'éclairage.

Est considéré comme ayant accès à l'électricité tout ménage déclarant utilisé l'électricité, le groupe électrogène ou le solaire pour s'éclairer.

En savoir plus :

Rapport EHCVM 2018-2019, ANSD

Graphique VIVII.3 : Accès à l'électricité



Source : ANSD, ENETS, 2021

Tableau VII.5: Principal combustible pour la cuisson par région

Principal combustible	Charbon de bois	Bois de chauffe	Gaz	Électricité	Déchet d'animaux	Sans objet ³	Total
Dakar	15,1	0,7	82,1		0,3	1,9	100,0
Diourbel	47,0	27,1	22,1		3,2	0,6	100,0
Fatick	16,2	58,0	15,8		9,5	0,4	100,0
Kaffrine	32,2	62,4	4,3			1,2	100,0
Kaolack	26,9	50,1	17,0	0,3	5,2	0,4	100,0
Kédougou	11,0	81,3	5,1			2,5	100,0
Kolda	18,8	78,4	2,8				100,0
Louga	9,3	61,4	25,5		3,9		100,0
Matam	11,7	86,0	1,0	0,9		0,4	100,0
Saint-Louis	16,0	57,9	26,2				100,0
Sédhiou	21,3	73,9	4,8				100,0
Tambacounda	25,2	69,2	3,4	1,7		0,4	100,0
Thiès	25,2	37,1	35,1		0,6	1,9	100,0
Ziguinchor	46,4	39,7	13,9				100,0
SENEGAL	22,5	38,0	37,0	0,1	1,5	1,0	100,0

Source : ANSD, ENETS, 2021

Tableau VII.6 : Principales sources d'éclairage par région

Principal source d'éclairage	Électricité	Groupe électrogène	Solaire	Lampe à gaz	Lampe tempête	Lampe à pétrole artisanale	Lampe rechargeable	Bougie	Bois	Total
Dakar	97,8						1,3	0,9		100
Diourbel	72,6		5,7		0,6		19,6	1,5		100
Fatick	40,6	0,6	28,4		0,9		27,5	1,9		100
Kaffrine	33,0		25,8		3,2		35,8	2,2		100
Kaolack	64,6	0,4	13,6		2,0	0,4	17,7	1,4		100
Kédougou	22,6		18,8				56,2	2,3		100
Kolda	14,8		31,1		0,6	0,4	51,2	1,9		100
Louga	53,8		9,8		1,3	0,2	30,1	3,6	1,0	100
Matam	48,9	0,4	2,3	0,8			34,6	0,8	12,2	100
Saint-Louis	61,5		9,4				29,1			100
Sédhiou	44,8		34,8				18,8	1,6		100
Tambacounda	35,1	0,5	11,2		3,1	0,4	48,9	0,9		100
Thiès	75,8		13,3				9,5	1,1	0,3	100
Ziguinchor	81,4		10,1		0,8		6,5	1,1		100
SENEGAL	68,6	0,1	10,2	0,0	0,7	0,1	18,6	1,3	0,5	100

Source : ANSD, ENETS, 2021

³ La modalité « sans objet » est affectée aux personnes (célibataires) qui ne font pas de cuisine. (Cf. Manuel de l'enquête de l'ENETS disponible à l'adresse suivante : <http://anads.ansd.sn/index.php/catalog/249/related-materials>)

Chapitre VIII : ASSISTANCE SOCIALE

VIII.1 Allocations familiales

Les travailleurs sénégalais bénéficiant d'une sécurité sociale reçoivent des allocations en cas de survenance de certaines situations (maladie, maternité, accident, etc.). Pour cette édition de la Situation économique et sociale (SES), les allocations familiales gérées par la Caisse de Sécurité sociale (CSS) qui couvrent les travailleurs non fonctionnaires seront traitées. Il convient de préciser que les fonctionnaires bénéficient d'une sécurité sociale qui relève de la Direction de la Solde.

Il a été souligné que les allocations familiales ont constitué 59,1% des prestations de sécurité sociales versées par la CSS en 2020 et 60,1% en 2021. Les indemnités de congé de maternité (32,7%), les allocations de maternité (5,6%) et les allocations prénatales (2,0%) ont représenté les autres postes les plus importants dans la prise en charge de la sécurité sociale des travailleurs et/ou de leurs ayants droit en 2020. Ces parts sont respectivement 32,5%, 5,1% et 1,7% en 2021.

Les allocations CAF sont celles qui sont versées aux sénégalais vivant à l'étranger dans un pays avec lequel le Sénégal a signé des conventions. Des caisses d'allocations familiales de l'étranger versent des cotisations à la Caisse de Sécurité sociale pour les travailleurs sénégalais résidant à l'étranger qui ont leurs familles au Sénégal.

Les rentes (84,1%) et les indemnités journalières (10,4%) ont constitué l'essentiel des prestations d'accidents de travail en 2020 ; ces parts sont respectivement 90,7% et 11,7% en 2021.

Les indemnités journalières sont payées durant la période de traitement d'une blessure alors que les rentes prennent en charge une incapacité permanente.

S'agissant de la couverture maladie, il est noté que 5,2% des personnes en emploi en bénéficient en 2021, et 13,4% pour ceux occupant des emplois salariés.

Définitions :

- **Les allocations familiales** sont les prestations versées par les caisses d'allocations familiales aux ayants droit. Les montants versés sont fonction des situations (maladies, nombre d'enfants, accidents, etc.) et des ressources.

En savoir plus :

- Rapports d'activités 2020, 2021. Caisse de Sécurité sociale (CSS) ;
- Rapports d'activités 2020, 2021. Délégation générale à la Protection sociale et à la Solidarité nationale (DGPSN) ;
- Stratégie nationale de Protection sociale (SNPS) 2016-2035 ;
- Enquête nationale sur l'Emploi au Sénégal (ENES).

Tableau VIII.1 : Prestations familiales payées par la CSS par type (F CFA)

	2020	2021
Allocations Prénatales	286 939 450	258 258 000
Allocations de Maternité	810 077 650	775 124 350
Allocations Familiales	8 515 443 260	9 054 334 900
Ristournes Allocations familiales	42 844 410	42 534 752
Allocations de chômage	122 200	618 800
Indemnités de Congé Mat.	4 712 531 866	4 902 023 480
Allocations Familiales CAF	37 170 860	27 488 630
Allocations Prénatales CAF	380 250	121 500
Allocations de Maternité CAF	661 500	263 250
Total Charges Techn. PF	14 406 171 446	15 060 767 662

Source : CSS. Rapports d'activités 2020, 2021

Tableau VIII. 2 : Prestations d'accidents de travail payées par la CSS par type (F CFA)

	2020	2021
Indemnités journalières	347 058 986	379 663 797
Frais transport AT	243 400	341 175
Rentes	2 814 931 225	3 033 148 334
Frais d'hospitalisation	23 758 655	53 651 330
Frais médicaux	51 258 379	50 607 938
Frais de Pharmacie	41 719 083	33 318 879
Frais contrôle médical	4 000	62 100
Frais de rééducation	163 440	1 050
Prothèses	14 659 592	12 031 906
Frais d'enquête	-	-
Honoraires	51 825 531	54 111 584
TOTAL Charges Techn. AT	3 345 622 291	3 616 938 093

Source : CSS. Rapports d'activités 2020, 2021

VIII.2 Assistance et secours

L'assistance sociale sera abordée au travers des différentes interventions de la Direction générale à la Protection sociale et la Solidarité nationale (DGPSN) qui a pour principale mission de coordonner les différentes actions d'assistance sociale au profit des ménages vulnérables. Mais avant, la présentation du dispositif de la protection sociale au Sénégal est faite.

La protection sociale concerne l'ensemble des politiques et mesures destinées à donner aux groupes vulnérables les moyens de faire face aux risques sociaux en cas de survenance d'un choc pouvant entraîner une baisse des revenus ou une hausse des dépenses (perte d'emploi, maladie, maternité, invalidité, vieillesse, etc.).

La politique de protection sociale déclinée dans le Plan Sénégal Emergent (PSE) repose essentiellement sur : (i) le renforcement de la sécurité sociale des travailleurs et des retraités ; (ii) l'amélioration des conditions socio-économiques des groupes vulnérables ; et (iii) l'élargissement de la sécurité sociale aux travailleurs de l'économie informelle.

La déclinaison de cette politique est traduite par l'adoption de la loi d'orientation sociale (décret n° 2010-15) pour lutter contre la vulnérabilité des personnes vivant avec un handicap, et par l'adoption de la Stratégie nationale de Protection sociale 2016-2035 (SNPS 2016-2035). Sa mise en œuvre repose essentiellement sur 2 piliers : l'assistance sociale et la sécurité sociale.

L'assistance sociale fondée sur un système non contributif est principalement assurée par l'Etat qui l'organise et la finance. Pour rappel, le système de sécurité sociale au Sénégal comprend deux (2) régimes : un pour les

fonctionnaires et les agents non fonctionnaires de l'Etat géré essentiellement par la Direction de la Solde et le Fonds national de Retraite (FNR) et un autre régime pour les travailleurs du Privé géré par la Caisse de Sécurité sociale (CSS) et l'Institut de Prévoyance des Retraites au Sénégal (IPRES) .

Les travailleurs indépendants ne sont pas couverts par le système actuel de sécurité sociale. Ils peuvent cependant adhérer volontairement aux assurances en contractant une police d'assurance privée à la Caisse de sécurité sociale (CSS) pour les accidents de travail et aux mutuelles de santé pour les maladies.

L'année 2020 reste marquée par la pandémie à COVID 19 où les mécanismes de solidarité et soutien aux populations mis en place par le gouvernement ont permis d'atténuer ses effets néfastes sur les plans sanitaire, économique et social. En effet, malgré ce contexte difficile, le taux moyen de paiement des bourses de sécurité familiales s'est situé à 95% sur une cible de 302 418 ménages.

Les bénéficiaires du PNBSF sont les ménages du Registre national unique (RNU) recevant des transferts monétaires chaque trimestre, les détenteurs de la Carte d'Egalité des Chances (CEC) et les enfants vivant dans la rue et pris en charge (EDR). Le PNBSF a bénéficié en majorité aux ménages RNU (92,9%) et aux détenteurs CEC (7,1%) en 2020 ; respectivement 91,9% et 8,1% en 2021.

Par rapport à 2020, le nombre de bénéficiaires a augmenté de 4,2% en 2021 soit 13 208 nouveaux bénéficiaires.

En savoir plus :

- Rapports d'activités 2020, 2021. Délégation générale à la Protection sociale et à la Solidarité nationale (DGPSN) ;

Tableau VIII. 3 : Répartition ménages bénéficiaires de BSF ayant perçu au moins un transfert

Région	Bénéficiaires PNBSF 2020				Bénéficiaires PNBSF 2021			
	RNU	CEC	EDR	Total	RNU	CEC	EDR	Total
Dakar	34 763	2 397	25	37 185	37 027	2 801	41	39 869
Diourbel	20 546	1 562	8	22 116	21 043	2 040	8	23 091
Fatick	21 948	1 661	2	23 611	22 367	2 323	3	24 693
Kafrine	14 165	879		15 044	14 326	1 214		15 540
Kaolack	26 858	2 634	1	29 493	26 980	2 086	1	29 067
K2dougou	6 740	568		7 308	7 045	748		7 793
Kolda	28 572	1 628		30 200	29 716	1 677		31 393
Louga	8 931	1 443		10 374	9 319	1 647		10 966
Matam	10 176	2 378		12 554	10 207	2 675		12 882
Saint-Louis	15 408	373		15 781	15 601	323		15 924
Sédhiou	14 164	302		14 466	14 528	1 366		15 894
Tambacounda	24 004	1 017	1	25 022	24 832	1 527	2	26 361
Thiès	29 578	2 321	2	31 901	31 039	2 899	5	33 943
Ziguinchor	25 059	2 307		27 366	26 033	2 177		28 210
TOTAL	280 912	21 467	39	302 418	290 063	25 503	60	315 626

Source : DGPSN. Rapport d'activités, 2020

VIII.3 Programmes d'assistance sociale

La Délégation générale à la Protection sociale et la Solidarité nationale (DGPSN), créée en 2012 a pour mission de coordonner l'ensemble des interventions en matière de protection sociale et de solidarité nationale. Pour rationaliser leurs interventions, différents programmes s'activant dans le domaine de l'assistance sociale ont signé des conventions de partage des données par le biais du Registre national unique (RNU).

Il est noté que les différents axes d'intervention de ces différents programmes sont : (i) les transferts monétaires directs ; (ii) la couverture des soins de santé ; (iii) la distribution de kits alimentaires pour lutter contre l'insécurité alimentaire ; et (iv) l'amélioration des capacités productives des ménages vulnérables.

Le tableau VIII. 4 présente les différents programmes intervenant dans le domaine

de l'assistance sociale ainsi que leurs axes d'intervention. Il est noté, par ailleurs, que les programmes d'assistance privilégient dans leurs opérations d'aide aux groupes vulnérables la sécurité alimentaire, les transferts monétaires et l'amélioration des capacités de production. La dimension santé n'est prise en compte que par le programme de Couverture Maladie Universelle (CMU) qui offre la possibilité aux personnes vulnérables une couverture du risque maladie. En effet, avec la CMU les personnes ayant des revenus modestes peuvent s'affilier à un régime d'assurance maladie et bénéficier, par conséquent, des mêmes soins que ceux garantis par les régimes de sécurité sociale classiques (imputations budgétaires et Instituts de Prévoyance Maladie (IPM)).

En savoir plus :

- Rapports d'activités 2020, 2021. Délégation générale à la Protection sociale et à la Solidarité nationale (DGPSN) ;
- Stratégie nationale de Protection sociale (SNPS) 2016-2035.
- CORRIANS est un collectif pour le renforcement de la réponse à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle au Sénégal

Tableau VIII. 4 : Programmes ayant signé des protocoles de partage de données via le RNU

	Transferts monétaires	Santé	Insécurité alimentaire	PS productive
PNBSF	X			X
Agence de la Couverture maladie universelle (CMU)		X		
Programme alimentaire mondial (PAM), Cellule de lutte contre la malnutrition (CLM)	X		X	
Helen Keller International (HKI)			X	X
Plate-forme des ONG européennes au Sénégal (ACTED)			X	
Action contre la Faim (ACF)			X	
Programme de renforcement des dynamiques de développement économique et social (PRODES)				X
CORRIANS	X		X	
Secrétariat exécutif du Conseil national de sécurité alimentaire (SECNSA)	X		X	
Haute autorité de gestion du WAQF	X			X

Source : Direction RNU

Chapitre IX : SANTE

IX.1 Personnels et équipements de santé

Le nombre de médecins au niveau national est passé de 1 545 en 2020 à 1 721 en 2021, soit une progression de 11,4%.

Au niveau régional, la région de Dakar concentre à elle seule un peu plus de 38% des ressources humaines en 2020 et 2021. Elle est suivie par la région de Thiès qui regroupe 11% et 10% des ressources humaines, respectivement en 2020 et 2021. Les régions de Kolda, Sédhiou et Kédougou se placent en dernière position avec moins de 4% en 2020.

Selon les normes de l'OMS, pour atteindre des taux de couverture convenables pour les interventions essentielles en matière de soins de santé primaires, il faut au moins un médecin pour 10 000 habitants, une sage-femme d'état pour 300 femmes en âge de procréer et un infirmier pour 5 000 habitants. En termes de couverture, le Sénégal est en deça des ratios relatifs aux sage-femmes et infirmiers. Cependant, une avancée considérable du ratio est notée entre 2020 et 2021 avec une sage-femme d'état pour respectivement 1 357 et 1 265 femmes en âge de reproduction (FAR). De même pour les infirmiers, la couverture a progressé pour s'établir dans la même période à un infirmier pour respectivement 5 391 et 5 204 habitants. Les normes sont respectées pour les médecins. Elles sont ressorties à un médecin pour 8 924 habitants en 2020 et 8 349 habitants en 2021.

En outre, en 2020, le Sénégal comptait 2 268 cases de santé, 1 499 postes de santé et 107 centres de santé. Les établissements de santé ayant un statut d'hôpital (EPS1, EPS2 et EPS3)

étaient au nombre de 41. La situation s'est améliorée en 2021 avec une augmentation de 1% des cases de santé, 2% des postes de santé et 3% des centres de santé par rapport à 2020. Cependant, nous avons la disparition de deux (2) établissements de santé de type EPS3. Par ailleurs, en 2021, Dakar concentre à elle seule 83% des structures de type EPS3, 33% des structures de type EPS1 et 23% des centres de santé.

En termes de couverture, la norme est de un poste de santé pour 10 000 habitants, un centre de santé pour 50 000 habitants et un EPS pour 150 000 habitants. Ceci est loin d'être atteint en 2021 avec un poste de santé pour 11 245 habitants, un centre de santé pour 156 504 habitants et un hôpital pour 430 386 habitants.

Au niveau du privé, le plateau sénégalais était composé en 2020 de trois hôpitaux, 65 cabinets médicaux, 102 cliniques, 351 cabinets paramédicaux et 187 cabinets dentaires.

Les structures d'hygiène sont constituées de : 14 Brigades régionales de l'hygiène, 2 brigades spéciales d'hygiène à Touba et Tivaouane, 61 sous brigades de l'hygiène logées au sein des districts sanitaires et 12 postes d'hygiène. Cependant, 17 districts sanitaires ne disposent pas de sous brigades d'hygiène. Dans le domaine de l'Action sociale, l'offre est composée de : quatre (04) Centres nationaux de Réinsertion sociale (CNRS), 14 Services régionaux de l'Action sociale (SRAS), 45 Services départementaux de l'Action sociale (SDAS) et 49 Centres de Promotion et de Réinsertion sociale (CPRS).

Définitions :

- **FAP** : les femmes en âge de reproduction sont les femmes âgées entre 15 et 49 ans.
- **Médecins** : la modalité médecins regroupe les sous familles soins médicaux et soins médicaux spécialisés
- **EPS** : Le système de santé du Sénégal se présente sous forme d'une pyramide de trois niveaux: le niveau périphérique (correspondant au district), le niveau régional (correspondant à la région médicale) et le niveau stratégique (correspondant au niveau central). Les EPS de niveau 3 se retrouvent au niveau le plus élevé de la pyramide, outre les structures administratives

En savoir plus :

- <https://www.sante.gouv.sn/sites/default/files/Annuaire%20des%20statistiques%20sanitaires%20et%20sociales%202020.pdf>

Tableau IX.1 : Répartition du personnel de santé en 2020 et 2021 selon la catégorie socio-professionnelle et la région

REGIONS	CATEGORIE SOCIO-PROFESSIONNELLE											
	MEDECIN		CHIRURGIEN		INFIRMIER DIPLOME D'ETAT		AUTRE INFIRMIER		SAGE-FEMME D'ETAT		ASSISTANT INFIRMIER	
	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021
Dakar	895	967	160	156	982	1002	381	401	875	972	854	864
Diourbel	112	141	20	27	169	183	56	47	261	323	177	200
Fatick	42	43	9	11	117	119	32	15	168	169	107	135
Kafrine	18	30	3	9	80	108	13	13	153	155	130	125
Kaolack	40	45	11	7	108	116	6	8	175	156	142	131
Kédougou	9	17	3	4	36	76	4	1	48	77	33	48
Kolda	22	27	9	8	54	75	11	5	87	109	119	125
Louga	58	67	13	17	130	135	14	14	191	196	118	128
Matam	28	43	7	13	92	93	6	9	108	121	109	133
Saint Louis	76	89	26	25	107	122	7	8	181	185	165	176
Sédhiou	15	15	2	3	28	60	4	1	77	108	67	69
Tambacounda	34	46	9	10	113	140	13	15	141	169	132	127
Thiès	135	124	41	33	335	289	37	48	360	345	281	253
Ziguinchor	61	67	14	18	138	178	26	27	145	194	160	196
SENEGAL	1545	1721	327	341	2489	2696	610	612	2970	3279	2594	2710

Source : Carte sanitaire /CSSDOS, 2020 et 2021

Tableau IX.2 : répartition des structures de santé en 2020 et 2021 selon le type de structure et la région

REGIONS	TYPE DE STRUCTURE											
	Case de santé		Poste de santé		Centre de santé		EPS1		EPS2		EPS3	
	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021
Dakar	31	39	126	126	25	25	3	3	1	1	10	10
Diourbel	115	113	103	108	9	9	1	1	1	1	1	2
Fatick	181	182	118	120	9	9	0		1	1	0	
Kafrine	112	117	94	98	4	4	1		1	1	0	
Kaolack	256	254	114	116	4	4	0		1	1	0	
Kédougou	82	83	41	42	3	4	0		0	1	0	
Kolda	259	244	74	76	4	4	0		1	1	0	
Louga	352	350	115	118	10	10	1	1	1	1	0	
Matam	68	72	99	102	6	6	1	1	2	2	0	
Saint Louis	170	186	123	123	8	9	1	1	2	2	0	
Sédhiou	101	102	58	60	4	4	1		1	1	0	
Tambacounda	122	128	142	148	7	7	0		1	1	0	
Thiès	300	297	180	180	9	10	2	2	3	3	0	
Ziguinchor	119	116	112	114	5	5	0		2	2	0	
Total	2268	2283	1499	1531	107	110	11	9	19	19	11	12

Source : Carte sanitaire /CSSDOS, 2020 et 2021

IX.2 Analyse économique du secteur de la santé

L'Etat du Sénégal est le principal pourvoyeur de ressources du Ministère de la Santé et de l'Action sociale (MSAS). A ce titre, le budget alloué à ce secteur par l'Etat est passé de 163,5 milliards de FCFA en 2017 à 216,6 milliards en 2021, soit une hausse relative de 32,4% sur cette période. Ce budget représente en moyenne 4,8% de celui de l'Etat du Sénégal.

Les dépenses du personnel de santé représente en moyenne 5,6% des dépenses de personnel de l'Etat sur la période 2017-2021. Par ailleurs, il convient de souligner une tendance baissière du poids des dépenses de personnel sur les salaires payés par l'Etat au cours du temps. Cette proportion est passée de 6,3% en 2017 à 5,2% en 2021, en dépit de la hausse des dépenses de personnel de l'Etat (555,6 milliards en 2017 contre 903,9 milliards en 2021).

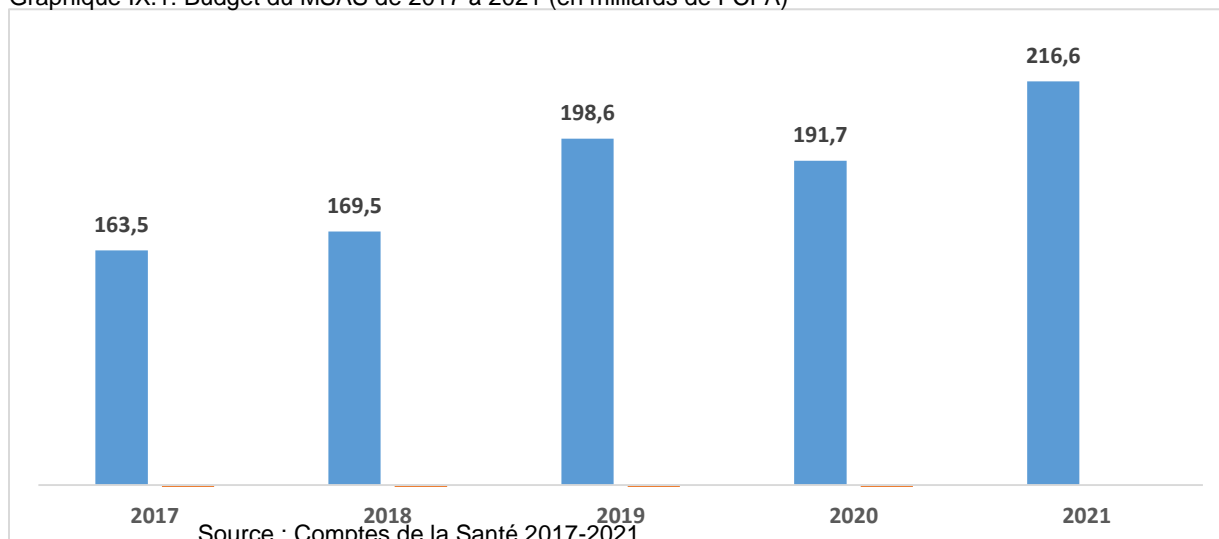
S'agissant des dépenses de fonctionnement du secteur de la santé, la part qu'elles occupent par rapport aux dépenses de fonctionnement de l'Etat évolue suivant une tendance ératique. En effet, c'est en 2018 où le plus grand pic a été constaté avec une hausse par rapport à 2017 de 4,6%. La période de 2018-2020 a connu une tendance baissière passant de 4,6% en 2018 à 2,6% en 2020 suivie par une hausse du ratio de 3,9% en 2021.

La richesse créée en valeur dans l'économie par le secteur de la Santé est passée de 171,7 milliards en 2017 à 230,7 milliards en 2021, soit une hausse relative de 34,4%. Cependant, il est noté une très faible contribution du secteur de la richesse créée dans l'économie sénégalaise. A ce titre, le poids de la valeur du secteur par rapport à l'économie est évaluée, en moyenne, à 1,6% sur la période 2017-2021.

En savoir plus :

- Comptes de la Santé 2017-2021, Ministère de la santé et de l'Action sociale

Graphique IX.1: Budget du MSAS de 2017 à 2021 (en milliards de FCFA)



Graphique IX.2: Evolution des dépenses de personnel et de fonctionnement par rapport à celles de l'ETAT entre 2017 et 2021

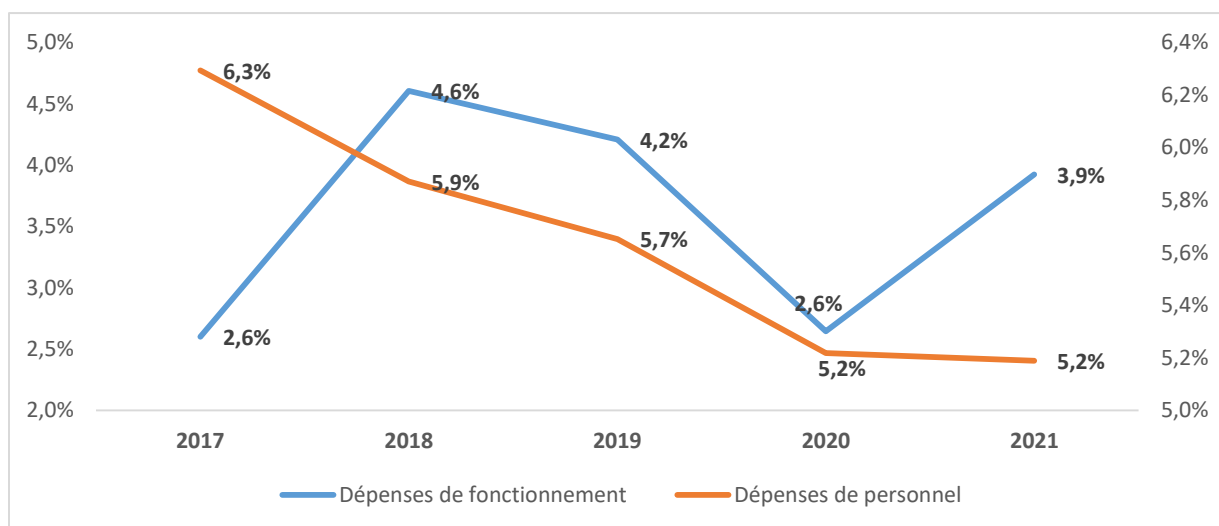


Tableau IX.3 : Valeur ajoutée du secteur de la santé de 2017 à 2021

	2017	2018	2019	2020	2021
Valeur ajoutée au prix courant (en milliards)	171,7	183,2	198,4	214,5	230,7

Source : ANSD 2023. Comptes nationaux 2017-2021

Chapitre X : POPULATION VULNERABLE

X.1 Situation des enfants

L'enregistrement d'un enfant à l'état civil est une démarche qui vise à le protéger et lui procure un acte de naissance qui peut lui faciliter l'accès à des services essentiels comme ceux de la santé et de l'éducation. Selon l'EDS, entre 2018 et 2019, 76,5% des enfants de moins de 5 ans sont enregistrés à l'état civil. Parmi ceux là, 10,3% ne disposent pas d'un acte d'état civil. La proportion d'enfants non enregistrés à l'état civil est plus élevée chez les filles (22,8%) que chez les garçons (20,5%). Par ailleurs, en 2020, 6,9% des enfants du préscolaire ne disposaient pas de pièces d'état civil. Cette proportion est de 19,6% chez ceux de l'élémentaire (RNSE, 2020).

A l'élémentaire, le taux brut de scolarisation des enfants (6-11 ans) a connu des changements entre 2016 et 2020. Il a évolué de 85,9% à 86,4% entre 2016 et 2018 ; puis a connu une baisse 0,5% entre 2018 et 2020. Chez les filles, une tendance haussière est observée durant cette période, passant de 91,0% en 2016 à 93,0% en 2020. Chez les garçons par contre, le taux brut de la scolarisation tend à diminuer au cours des années passant de 81,0 en 2016 à 79,2 en 2020. Par ailleurs, quelle que soit l'année, ce taux est plus élevé chez les filles que chez les garçons. Il est de 93,0% contre 79,2% en 2020.

Concernant l'abandon scolaire, le taux est plus élevé chez les enfants du moyen (12 à 15 ans) que chez ceux de l'élémentaire (6 à 11 ans). Les

garçons ont le taux d'abandon le plus élevé à l'élémentaire et au moyen dépassant la moyenne nationale (8,7 % à l'élémentaire et 9,1 % au moyen) (Tableau 3).

La vaccination complète est un droit pour tout enfant. Lorsque celui-ci n'est pas vacciné, il court le risque d'être affecté par certaines maladies qui pourront lui causer d'autres vulnérabilités hormis son jeune âge. Les données de l'EDS 2019 estiment que 76,6% des enfants de 12-23 mois et 72,4% des enfants de 24 à 35 mois ont reçu tous les vaccins de base établis par le PEV. Quel que soit le milieu de résidence, 76,6 % des enfants de 12-23 mois ont reçu tous les vaccins. Parmi eux, les garçons représentent 76,2% et les filles 76,9%.

Certaines situations telles que le travail des enfants, l'orphelinat, les enfants de la rue, entre autres, peuvent aggraver la vulnérabilité des enfants liée à leur jeune âge. Selon l'EDS 2019, 52,9% des enfants de moins de 18 ans vivent avec leurs deux parents biologiques et 13,5% ne vivent avec aucun de leur parent biologique. Toutefois, parmi ces derniers 11,3% d'entre eux ont les deux parents en vie, 1,9% ont seulement un parent en vie et 0,4% ont les deux parents décédés. Le pourcentage d'enfants ne vivant avec aucun parent biologique est plus élevé chez les filles que chez les garçons (15,7 % contre 11,3 %).

Définitions :

Une population vulnérable est un groupe d'individu ayant subi une action (pauvreté, chômage, handicap, isolement) et se retrouve amoindrie et fragile. De par cette vulnérabilité, ils sont dans un besoin d'assistance et de protection en raison de leur fragilité à l'égard de divers risques auxquelles ils sont exposés. Cette vulnérabilité peut s'étendre sur une période bien définie ou durant toutes leurs vies. Les personnes vulnérables sont généralement les enfants (y compris ceux de la rue, les orphelins et les enfants enrôlés dans des groupes armés) ; les femmes (veuves, enceintes, mal rémunérées, victimes de violences, etc) ; les personnes âgées (vivant seul) ; les paysans sans terre ; les chômeurs, les pauvres ; les illettrés ; les handicapés.

En savoir plus :

<https://www.ansd.sn/Indicateur/rapport-des-enquetes-demographiques-et-de-sante-eds>

<https://www.unicef.fr/dossier/convention-internationale-des-droits-de-lenfant>

Tableau X.1 : Enregistrement à l'état civil des enfants de 0 à 5 ans

Enfants de moins de cinq ans			
	Garçon	Fille	Total
Non enregistrement à l'état civil	20,5	22,8	21,7
Enregistrement à l'état civil	77,8	75,2	76,5
NSP	1,7	1,9	1,8
Total	100,0	100,0	100,0
Enfants de moins de cinq ans enregistrés à l'état civil			
	Garçon	Fille	Total
A un certificat	89,3	90,1	89,7
Pas de certificat	10,7	9,9	10,3

Source : EDS combinées 2018-2019, ANSD.

Tableau X. 2 : Taux brut de scolarisation (en %)

Année	ELEMENTAIRE			MOYEN GENERAL		
	Garçon	Fille	Ensemble	Garçon	Fille	Ensemble
2016	81,0	91,0	85,9	50,7	57,1	53,9
2017	80,2	92,2	86,0	47,0	54,3	50,6
2018	80,4	92,6	86,4	45,9	53,3	49,5
2019	78,4	91,6	84,9	45,8	54,1	49,8
2020	79,2	93,0	85,9	46,0	55,6	50,7

Source : RNSE 2020, DPRE/MEN

Tableau X.3 : Taux d'abandon (en %)

	Elémentaire	Moyen
Garçon	8,7	9,1
filles	7,2	7,7
Total	7,9	8,4

Source : RNSE 2020, DPRE/MEN

X.2 Situation des femmes

Au Sénégal, entre 2018 et 2019, presque une femme de 15-49 ans sur 5 déclare, avoir subi au moins une violence (20,6%). Les violences physiques sont les formes de violence les plus connues par ces femmes (17,3%) suivies de violences sexuelles (1,3%). Des femmes de 15-49 ans ayant subi à la fois les violences physiques et sexuelles ont représenté 1,9%.

Aussi, on peut souligner des disparités d'ordre géographiques en matière de violence faite aux femmes. Le tableau X.4 ci-dessous représente pour chaque région, le taux de prévalence (en pourcentage) des violences faites aux femmes (VFF). Elle montre que le phénomène étudié est plus présent dans les parties sud et sud-est du Sénégal, constituées essentiellement des régions de Kédougou (45,7%), de Kolda (34,7%), de Tambacounda (41,2%) et de Sédhiou (34,1%). Par contre, les régions situées au Nord du Sénégal semblent être légèrement moins touchées par le phénomène. Il s'agit essentiellement de Saint-Louis (8,4%), de Matam (10,1%) et de Louga (12,4%).

Par ailleurs, les femmes victimes au moins d'une violence sont généralement les femmes résidentes en milieu rural dans les régions de Kaolack, Kaffrine, Tambacounda, Kolda et Kédougou. Aussi, ces femmes sont en union et

ont plus de 25 ans. Leur principale activité est l'agriculture. Elles n'ont aucun niveau d'instruction et ne sont pas exposées aux médias.

Selon l'EDS 2019, parmi les femmes qui étaient en état de grossesses au cours des 5 derniers années avant l'enquête, 98,0% ont reçu des soins prénatals par un prestataire qualifié pour la naissance la plus récente. Près de six femmes sur dix ont effectué au moins quatre visites prénatales (59,0 %) et dans 64,0 % des cas, la première visite prénatale a eu lieu avant le quatrième mois de grossesse.

De plus, parmi les naissances ayant eu lieu au cours des cinq années avant l'enquête, 74,0% ont eu lieu dans un établissement de santé et ont été assisté par un personnel qualifié. Le taux de mortalité maternelle est alors estimé à 230,39 pour 100 000 naissances vivantes en 2020 (PNDSS 2019-2028, MSAS)

La fistule obstétricale est une lésion du périnée qui a pour conséquence une perte incontrôlée d'urine ou de matière fécale suite à un accouchement difficile.

Au Sénégal, 0,2 % des femmes de 15-49 ans ont déclaré avoir actuellement ou avoir eu une fistule obstétricale. Cette proportion est un peu plus faible en milieu urbain (0,1%).

Définitions :

Les femmes en âge de procréer (15- 49 ans) représentent 48,3% de la gence féminine sénégalaise (ANSD projections 2020). Elles sont vulnérables de par leurs caractéristiques physiologiques comme toutes les autres femmes, mais aussi de par leur situation économique.

En savoir plus :

<https://www.ansd.sn/Indicateur/rapport-des-enquetes-demographiques-et-de-sante-eds>

Tableau X. 4 : Taux de prévalences (en %) des violences faites aux femmes de 15-49 ans

Régions	Taux de prévalences des VFF
Dakar	20,8
Diourbel	16,4
Fatick	23,7
Kaffrine	24,3
Kaolack	18,8
Kédougou	45,7
Kolda	34,7
Louga	12,4
Matam	10,1
Saint Louis	8,4
Tambacounda	41,2
Thiès	19,2
Sédhiou	34,1
Ziguinchor	26,2

Source : EDS combinées 2018-2019, ANSD

Chapitre XI : ENSEIGNEMENT - EDUCATION

XI.1 Analyse économique du secteur de l'éducation

Entre 2016 et 2020, le budget alloué à l'Education recouvre, en moyenne, 20,7% du budget total de l'Etat. Ceci est lié au fait que depuis 2018, le ratio budget de l'Education sur celui de l'Etat fait au moins 21%.

En moyenne sur la période 2017-2021, plus de la moitié des dépenses de personnel de l'Etat (53,3%) sont orientées vers le secteur éducatif. Ainsi, les personnels du Ministère de l'Education nationale (MEN) reçoivent, en moyenne, 51,1% des rémunérations salariales versées par l'Etat, ceux du Ministère de la Formation professionnelle de l'Apprentissage et de l'Insertion (MFPAI), 2,1% et 0,08% pour le Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (MESRI).

Comparativement à 2020, la proportion des dépenses de personnel de l'Etat en faveur de l'Education est ressortie presque stable en 2021 (55,1% en 2020 contre 55,5% en 2021).

La grande partie des dépenses de fonctionnement allouées au système éducatif est absorbée par l'enseignement général. En effet, il occupe 87,4% des dépenses destinées à l'éducation.

Au total, l'Education recouvre 24,2% des dépenses de fonctionnement de l'Etat réparties comme suit : 21,2% pour l'éducation nationale, 2,0% pour la formation professionnelle et 1,0% pour l'enseignement supérieur.

Entre 2021, la part des dépenses de fonctionnement de l'Etat réservées à l'Education a connu une légère baisse comparativement à 2020. En effet, elle est estimée à 20,9% en 2021 contre 21,7% en 2020.

L'enseignement a contribué, de manière constante, et à hauteur de 0,1% à la croissance de l'économie sur la période 2016-2019. Toutefois, sa valeur ajoutée a reculé de 0,4% en 2020, relativement à l'année précédente.

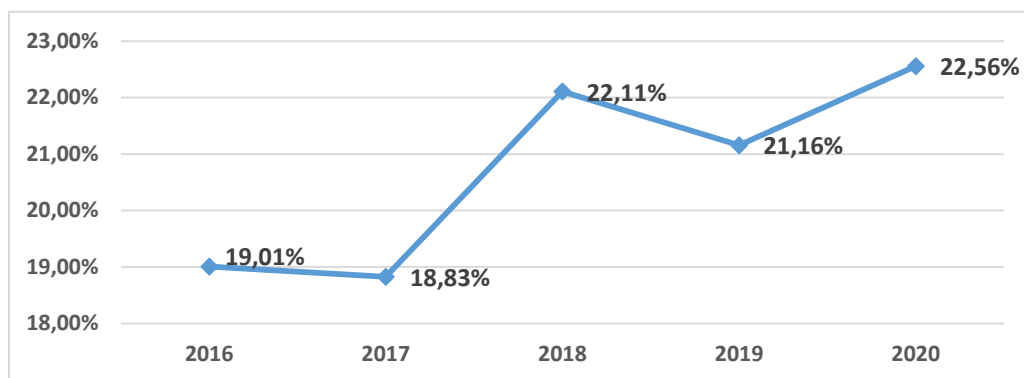
Définitions :

- **Budget** : document qui prévoit et autorise les recettes et les dépenses d'une structure publique pour une année. Ce document est approuvé par l'assemblée délibérative de la collectivité ou de l'organisme en cause. Le budget est constitué par l'ensemble des comptes qui décrivent, pour une année financière, toutes les ressources et charges permanentes de la structure publique.
- **Dépenses de personnel** : correspondent à la rémunération des salariés.
- **Dépenses de fonctionnement** : comprennent les achats de biens et services, les acquisitions de matériel et mobilier, les grosses réparations ainsi que les dépenses liées aux provisions et aux imprévus.

En savoir plus :

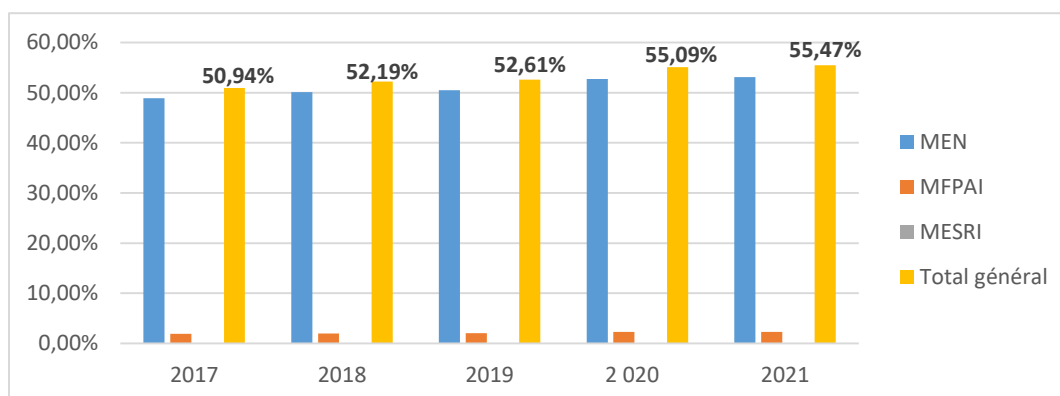
- Rapport d'activité annuel 2017-2021, Ministère des Finances et du Budget
Comptes nationaux 2017-2021, ANSD

Graphique XI. 4: Evolution du ratio budget Education sur budget total



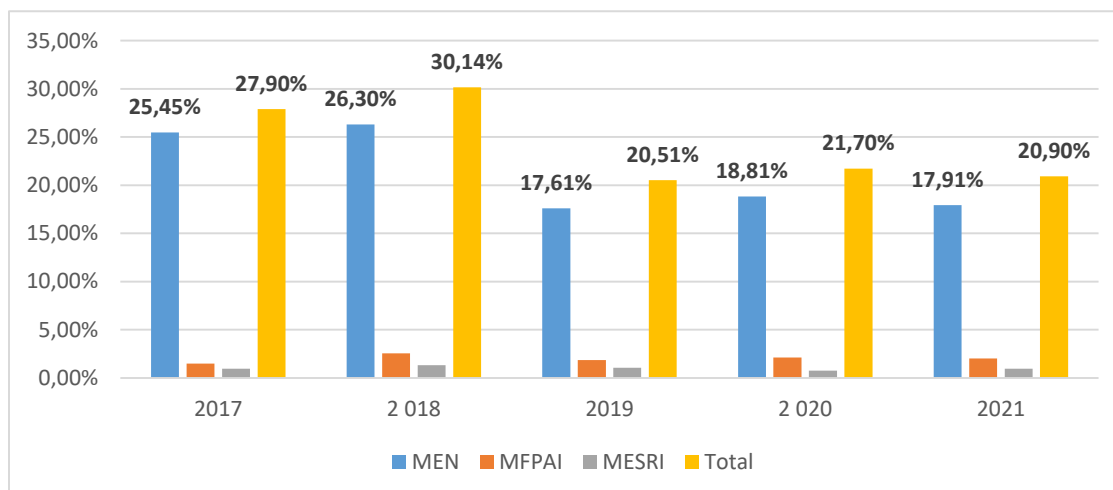
Source : ANSD 2022. Situation d'Exécution du Budget.

Graphique X1.2 : Répartition des dépenses de personnel de l'Education par rapport à celles de l'Etat



Source : ANSD 2022. Situation d'Exécution du Budget.

Graphique XI.3 : Répartition des dépenses de fonctionnement de l'Education par rapport à celles de l'Etat



Source : ANSD 2022. Situation d'Exécution du budget

Tableau XI.7: Contribution à la croissance de l'enseignement

	2 016	2 017	2 018	2 019	2 020
VA ENSEIGNEMENT	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	-0,4%

Source : ANSD 2022. Comptes nationaux définitifs 2019 et semi-définitifs 2020

XI.2 Préscolaire

La proportion des structures publiques et privés du préscolaire a légèrement évolué entre 2020 et 2021. En effet, la part des établissements publics a progressé pour s'établir à 41,8% en 2021 contre 40,0% un an auparavant. En revanche, la proportion de ceux du privé a reculé pour atteindre 43,8% en 2021 contre 44,8% en 2020.

Cette prédominance des établissements privés en 2020 et en 2021 est due aux investissements dans la section maternelle concentrés essentiellement dans les régions de Dakar et de Thiès. En effet, ces deux régions totalisent plus 77,3% et 77,0% des établissements privés du préscolaire respectivement en 2020 et 2021.

Les établissements du préscolaire détenus et gérés par les communautés sont moins représentés 15,2%.

En 2021, Dakar était la plus dotée en établissements d'enseignement préscolaire, comptant 1 220 établissements sur les 3 872 dont disposait le Sénégal, soit une part de 31,5%. Elle est suivie de Thiès 12,4%. Ainsi, ces

deux régions couvrent 44% des établissements d'enseignement préscolaire. Les douze autres régions ont chacune une part inférieure à 10% avec à leur tête Ziguinchor et Louga qui comptent respectivement 8,4% et 7,9%. En 2020, une tendance similaire est constatée, avec des parts légèrement plus élevées.

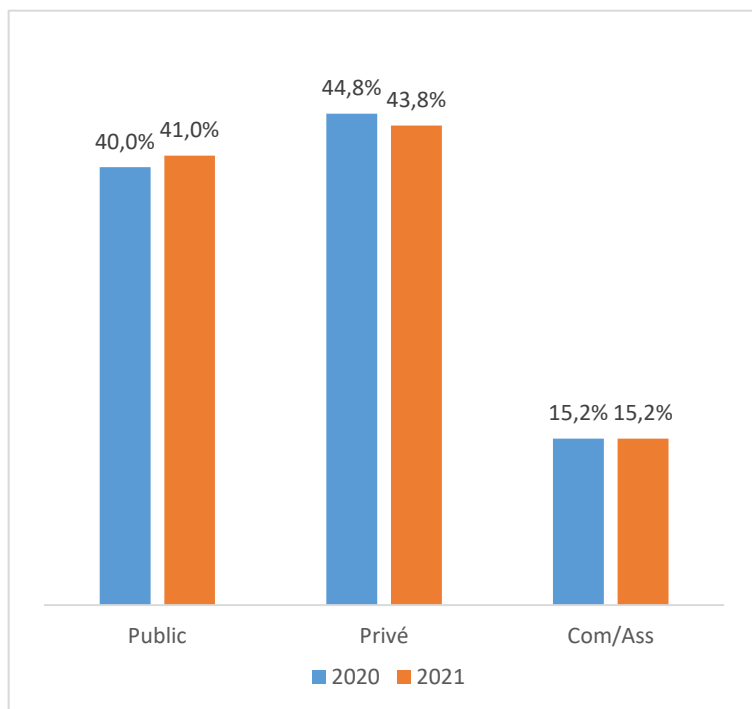
Le taux brut de préscolarisation est ressorti à 17,7% en 2021 contre 17,3% en 2020. Au même moment, le taux brut de préscolarisation est au profit des filles avec un indice de parité arrêté à 1,17 contre 1,15.

Cette prépondérance des filles s'est également maintenue au cours des années académiques 2019/2020 et 2020/2021 dans la plupart des régions à l'exception de Ziguinchor et Sédhiou où l'effectif des filles est sensiblement égal à celui des garçons.

S'agissant du taux brut de préscolarisation par région, il est ressorti, en 2021, nettement au-dessus de la moyenne nationale (17,7) dans les régions de Ziguinchor, Dakar et Sédhiou respectivement à 35,4%, 31,7% et 25,7%.

En savoir plus :

Rapport national sur la situation de l'Education, 2020 et 2021

Graphique XI.1 : Répartition des établissements d'enseignement selon le statut en 2020 et 2021

Tableau XI.2 : Taux brut de préscolarisation par région en 2020 et en 2021

Région	Taux brut de préscolarisation		Indice de Parité		
	Année	2020	2021	2020	2021
Dakar		32,90%	31,70%	1,07	1,11
Diourbel		5,70%	6,20%	1,43	1,43
Fatick		13,10%	14,40%	1,16	1,18
Kafrine		5,30%	7,90%	1,51	1,33
Kaolack		8,80%	10,00%	1,23	1,3
Kédougou		16,50%	17,90%	1,01	1,07
Kolda		16,30%	17,80%	1,06	1,01
Louga		17,80%	18,40%	1,24	1,23
Matam		7,50%	7,60%	1,24	1,26
Saint-Louis		16,10%	16,00%	1,26	1,29
Sédhiou		26,20%	25,70%	1,01	1,04
Tambacounda		13,40%	14,10%	1,25	1,1
Thiès		18,10%	19,60%	1,16	1,26
Ziguinchor		37,40%	35,40%	1	1,02
National		17,30%	17,70%	1,15	1,17

Source : Rapport national sur la situation de l'Education

XI.3 Élémentaire

Au titre de l'année scolaire 2020/2021, l'enseignement élémentaire a été dispensé dans 10 688 écoles publiques qui représentent 80,0% des établissements. Cette tendance est notée dans toutes les régions à l'exception de Dakar dont 71,8% des écoles relèvent du privé. Les écoles communautaires/associatives sont minoritaires et représentent 0,3% au niveau national. La quasi-totalité de celles-ci est concentrée à Dakar. En effet, il n'a été répertorié qu'une école communautaire à Ziguinchor. Par ailleurs, l'investissement privé dans l'enseignement élémentaire, en dehors de Dakar, est concentré essentiellement à Thiès, à Diourbel et, dans une moindre mesure, à Ziguinchor. Dans les autres régions, les écoles élémentaires relèvent pour l'essentiel du public avec une part supérieure à 90%.

Comparativement à l'année scolaire 2019/2020, les mêmes tendances ont été observées avec quasiment les mêmes proportions. En effet, le nombre d'écoles élémentaires est passé de 10 511 à 10 688 au cours des années académiques 2019/2020 et 2020/2021, soit une hausse de 177 écoles. Également la proportion d'écoles privés s'est accrue au niveau national et dans certaines régions, notamment dans les régions de Dakar, Diourbel, Thiès et Ziguinchor. En revanche la proportion d'écoles publiques au niveau national a connu un recul de 0,8% entre ces deux années académiques.

Le TBS à l'élémentaire s'est établi à 84,0% au cours de l'année scolaire 2020/2021 (2 269 617 élèves) contre 85,9% (2 259 988 élèves) en 2019/2020. Les filles restent majoritaires, représentant 53,1% en 2020/2021 (après 52,9% en 2019/2020).

Au niveau des régions, la prédominance des filles est maintenue à l'exception de Ziguinchor, Sédhiou, Kédougou et Kolda (2019-2020) où l'effectif des garçons a été plus élevé.

Une analyse comparative de la répartition des élèves suivant la région laisse apparaître qu'au cours de l'année académique 2020/2021, les régions de Dakar et Thiès concentrent une bonne partie de l'effectif des élèves de l'élémentaire avec des parts de 21,5% et 16,1%. Les autres régions ont affiché chacune une part inférieure à 10%.

Au titre du corps des enseignants de l'élémentaire en 2021, il est ressorti à 67 346 agents dont 50 880 relèvent de l'école publique et 16 466 de l'école privé. Par ailleurs, 91,8% des enseignants du public sont qualifiés contre 26,3% du privé.

S'agissant de l'admission en cours d'initiation (CI), le taux brut est ressorti à 91,9% au titre de l'année scolaire 2020/2021. L'admission des filles au CI (98,9% contre 85,2% chez les garçons %) a été nettement plus importante.

Les régions pour lesquelles le taux est inférieur à 100% sont : Diourbel (60,2%), Fatick (87,1%), Kaffrine (58,2%), Kaolack (86,4%), Louga (79,5%), Matam (74,7%), Tambacounda (89,4%) et Ziguinchor (92,8%). Les autres régions où le taux est au moins égal à 100% sont constituées des régions du sud ayant des frontières communes avec d'autres pays (Sédhiou, Kolda et Kédougou), Ziguinchor et celles ayant un fort taux d'urbanisation (Dakar, Thiès et Saint-Louis).

Par rapport à l'année scolaire 2019/2020, les mêmes tendances ont été quasiment constatées.

Définitions :

Le Taux brut de scolarisation (TBS) est un indicateur de mesure du niveau de scolarisation d'un cycle. Il représente le pourcentage de l'effectif des inscrits à ce cycle dans la population en âge de fréquenter le cycle. Il peut être calculé pour tous les cycles (préscolarisation, élémentaire, moyen et secondaire). Ainsi, le TBS à l'élémentaire est le pourcentage de l'effectif des inscrits dans la population âgée de 6 à 11 ans.

En savoir plus :

- Rapports nationaux sur la situation de l'Education, 2020 et 2021

Tableau XI.8 : Proportion d'écoles élémentaires selon le statut

	2020			2021		
	% du Public	% du Privé	% du Com/Ass	% du Public	% du Privé	% du Com/Ass
Dakar	27,2%	70,7%	2,1%	26,4%	71,8%	1,8%
Diourbel	85,9%	14,1%	0,0%	82,0%	18,0%	0,0%
Fatick	93,8%	6,2%	0,0%	93,8%	6,2%	0,0%
Kaffrine	98,4%	1,6%	0,0%	98,6%	1,4%	0,0%
Kaolack	91,7%	8,3%	0,0%	91,8%	8,2%	0,0%
Kédougou	98,6%	1,4%	0,0%	98,6%	1,4%	0,0%
Kolda	98,1%	1,9%	0,0%	97,7%	2,3%	0,0%
Louga	94,6%	5,4%	0,0%	94,5%	5,5%	0,0%
Matam	99,5%	0,5%	0,0%	99,3%	0,7%	0,0%
Saint-Louis	95,6%	4,3%	0,1%	95,0%	5,0%	0,0%
Sédhiou	97,9%	2,1%	0,0%	97,3%	2,7%	0,0%
Tambacounda	96,6%	3,4%	0,0%	96,7%	3,3%	0,0%
Thiès	79,8%	20,2%	0,0%	79,3%	20,7%	0,0%
Ziguinchor	89,7%	10,1%	0,2%	88,8%	11,0%	0,2%
National	82,8%	16,9%	0,3%	82,0%	17,7%	0,3%

Source : RNSE 2020 et 2021

Tableau XI.9 : Taux brut de scolarisation à l'Elémentaire et indice parité

Région	2020				2021			
	Garçon	Fille	Total	Indice de Parité	Garçon	Fille	Total	Indice de Parité
Dakar	96,7%	104,3%	100,5%	1,08	95,4%	103,6%	99,5%	1,09
Diourbel	45,2%	61,2%	52,9%	1,35	43,7%	61,5%	52,4%	1,41
Fatick	81,7%	90,1%	85,8%	1,1	78,5%	87,5%	82,9%	1,11
Kaffrine	39,4%	55,8%	47,4%	1,41	37,0%	53,8%	45,2%	1,46
Kaolack	72,9%	87,6%	80,0%	1,2	69,0%	83,7%	76,1%	1,21
Kédougou	115,3%	114,1%	114,7%	0,99	113,3%	113,8%	113,5%	1
Kolda	91,3%	98,2%	94,6%	1,08	89,4%	95,3%	92,3%	1,07
Louga	62,7%	80,3%	71,2%	1,28	59,9%	77,3%	68,3%	1,29
Matam	51,9%	86,5%	68,7%	1,67	50,9%	84,3%	67,2%	1,66
Saint-Louis	82,4%	112,9%	97,2%	1,37	81,8%	111,1%	96,0%	1,36
Sédhiou	101,8%	103,9%	102,8%	1,02	97,3%	99,3%	98,3%	1,02
Tambacounda	74,4%	86,9%	80,5%	1,17	71,0%	83,9%	77,3%	1,18
Thiès	101,0%	115,5%	108,0%	1,14	101,2%	116,2%	108,5%	1,15
Ziguinchor	106,7%	105,7%	106,2%	0,99	100,2%	99,7%	99,9%	0,99
National	79,2%	93,0%	85,9%	1,17	77,1%	91,2%	84,0%	1,18

Source : RNSE 2020 et 2021

XI.4 Moyen et secondaire

Au titre de l'année scolaire 2020-2021, il a été relevé une hausse de 2,6% de l'effectif des établissements du cycle moyen secondaire. En effet, il en est ressorti à 1400 établissements (75,0% du public) contre 1365 en 2020 (75,3% du public).

En revanche, l'enseignement secondaire est assuré par 1 068 établissements en 2020-2021, contre 1 024 structures à l'année scolaire précédente. La majorité des établissements relèvent du privé, en moyenne 64,8%.

Conformément à leurs poids démographiques, les régions de Dakar et Thiès demeurent de loin les plus dotées en établissements d'enseignement moyen et secondaire, quel que soit le statut public ou privé. En effet, au titre de l'année scolaire 2019-2020 et 2020-2021, elles concentraient respectivement 23,7% et 12,4% des établissements du moyen et 31,1% et 16,9% de ceux du secondaire. Ainsi, ces deux régions comptent plus du tiers des écoles du cycle moyen (36,1%) et presque la moitié de ceux du secondaire (47,9%).

Par ailleurs, ces deux régions (Dakar et Thiès), en plus d'être les plus dotées en

établissements scolaires du moyen et du secondaire, ont des salles de classes en bon état avec une part d'abris provisoires atteignant en moyenne 2,0%. Le Sénégal comptait 871 abris provisoires dont 6,9% sont des salles de classes. Ces dernières sont principalement concentrées dans les régions de Tambacounda, Kolda, Kaolack et Ziguinchor qui regroupent 63,8% des salles de classes en abris provisoires du pays. La région de Tambacounda abrite plus du tiers des abris provisoires (33,8%).

Pour le taux de scolarisation, il est ressorti en 2021 à 51,5% au moyen et 33,5% au secondaire. Ainsi, comparé à son niveau à l'élémentaire situé à 85,9% en 2021, il s'amenuise avec le niveau. En conséquence, il convient de noter la persistance de la déperdition scolaire.

Le taux de scolarisation au secondaire a faiblement fluctué depuis 2017 et s'est inscrit à la baisse à partir de l'année 2019 au cours de laquelle il s'est stabilisé à 33,2%. A partir de 2018, il est devenu et demeuré plus élevé chez les filles. En effet, chez ces dernières, le taux brut de scolarisation au secondaire a été estimé à 36,6% contre 30,5% chez les garçons.

En savoir plus :

- Rapports nationaux sur la situation de l'Education, 2020 et 2021

Tableau XI. 5 : Répartition des établissements d'enseignement du cycle moyen général selon la région et le statut en 2020 et 2021

Région	2020				2021			
	Public	Privé	% du public	% du privé	Public	Privé	% du public	% du privé
Dakar	112	216	34,2	65,8	113	219	34,1	65,9
Diourbel	43	16	72,9	27,1	43	21	67,2	32,8
Fatick	75	21	78,1	21,9	78	16	83,0	17,0
Kaffrine	32	0	100,0	0,0	33	0	100,0	0,0
Kaolack	92	7	92,9	7,1	95	8	92,2	7,8
Kédougou	26	0	100,0	0,0	26	0	100,0	0,0
Kolda	80	1	98,8	1,2	81	2	97,6	2,4
Louga	73	7	91,3	8,7	73	8	90,1	9,9
Matam	73	1	98,6	1,4	73	1	98,6	1,4
Saint-Louis	88	4	95,7	4,3	93	9	91,2	8,8
Sédhiou	62	2	96,9	3,1	64	1	98,5	1,5
Tambacounda	50	10	83,3	16,7	51	9	85,0	15,0
Thiès	128	40	76,2	23,8	132	42	75,9	24,1
Ziguinchor	96	13	88,1	11,9	97	15	86,6	13,4
National	1030	335	75,3	24,5	1052	348	75,0	24,8

Source : RNSE 2020 et 2021, calcul de l'auteur

Tableau XI.6 : Répartition des établissements d'enseignement du cycle secondaire général selon la région et le statut en 2020 et 2021

Région	2020				2021			
	Public	Privé	% du public	% du privé	Public	Privé	% du public	% du privé
Dakar	38	269	12,4	87,6	40	292	12,1	87,9
Diourbel	17	32	34,7	65,3	19	36	34,6	65,4
Fatick	36	44	45,0	55,0	37	46	44,5	55,5
Kaffrine	9	6	60,0	40,0	10	5	66,6	33,4
Kaolack	30	47	38,9	61,1	30	43	41,1	58,9
Kédougou	10	5	66,6	33,4	10	5	66,6	33,4
Kolda	15	8	65,2	34,8	16	14	53,3	46,7
Louga	22	25	46,8	53,2	22	25	46,8	53,2
Matam	27	7	79,4	20,6	33	7	82,5	17,5
Saint-Louis	42	22	65,6	34,4	42	20	67,7	32,3
Sédhiou	21	18	53,8	46,2	23	20	53,4	46,6
Tambacounda	15	17	46,9	53,1	15	15	50,0	50,0
Thiès	47	130	26,6	73,4	51	129	28,4	71,7
Ziguinchor	29	36	44,6	55,4	29	34	46,0	54,0
National	358	666	35,0	65,0	377	691	35,3	64,7

Source : RNSE 2020 et 2021, calcul de l'auteur

Chapitre XII : CULTURE ET LOISIRS

XII.1 Culture et Loisirs

La culture joue un rôle prépondérant dans les sociétés du monde entier influençant diverses facettes de la vie des peuples, aussi bien dans les loisirs que dans les activités professionnelles. Le rôle de la culture dans le développement est récemment apparu comme un thème majeur.

Néanmoins, conserver et respecter les caractéristiques de chaque culture individuelle ainsi que les qualités intrinsèques des autres cultures sont des défis à relever mondialement.

Le présent chapitre met en exergue les caractéristiques du secteur de la culture et loisirs, en donnant la situation des maisons d'édition, les bibliothèques et les médias audiovisuels. Une analyse ayant trait aux recettes générées par les structures culturelles ainsi que des financements publics dans ce secteur permet également de passer en revue les évolutions économiques notées entre la période de 2019 à 2020.

Au cours de l'année 2019, on a assisté à une construction de trois (03) nouvelles maisons d'édition de livres, portant l'effectif à 54 contre 51 maisons d'éditions de livres en 2018. Par ailleurs, l'évolution des

maisons destinées à l'édition des journaux et magazines, des centres d'archivages nationaux et des centres culturels étrangers a stagné sur la période 2018-2019.

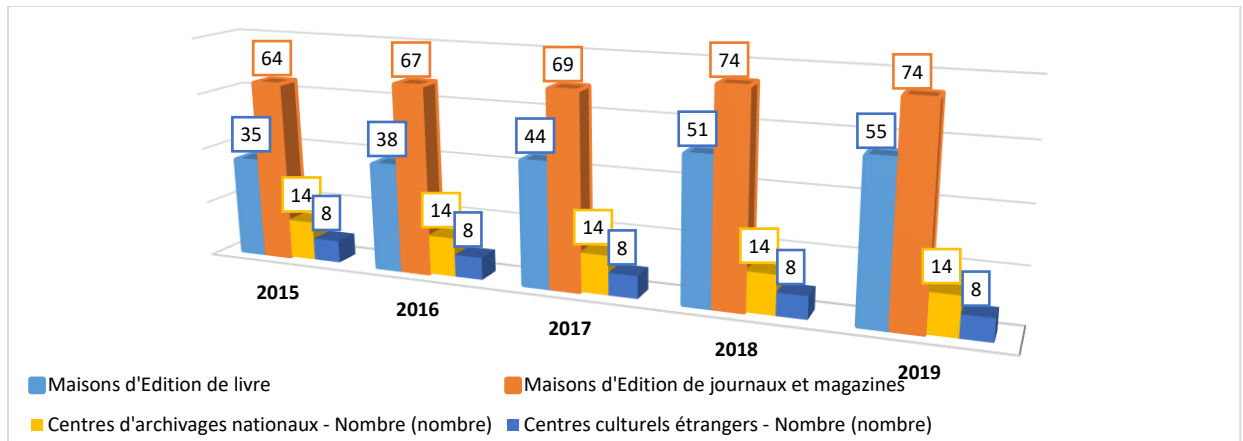
S'agissant de l'évolution des télévisions et des radios entre 2018 et 2019 qui constituent l'aspect principal de la culture identitaire, un recul de 68,7% et 74,2% a été enregistré, respectivement, sur leurs effectifs. En effet, au cours de l'année sous revue, le nombre de radios et celui de télévisions se sont établis respectivement à 116 et 9 en 2019 contre 452 et 30 en 2018.

Les recettes culturelles générées par les musées sont essentiellement celles provenant de la maison des esclaves de Gorée, du monument de la renaissance africaine et du musée régional de Thiés. Elles sont ressorties à 100 042 650 FCFA en 2019, affichant une progression de 6,5% par rapport à l'année précédente. En outre, pour ce qui est du budget alloué au ministère en charge de la culture, il s'est élevé à 23,3 milliards de FCFA en 2019 contre 22,7 milliards de FCFA en 2018, soit une hausse annuelle de 2,8%. Les subventions à la presse, quant à elles, sont restées constantes sur la période 2018-2019, en ressortant à 700 millions de FCFA.

Définitions :

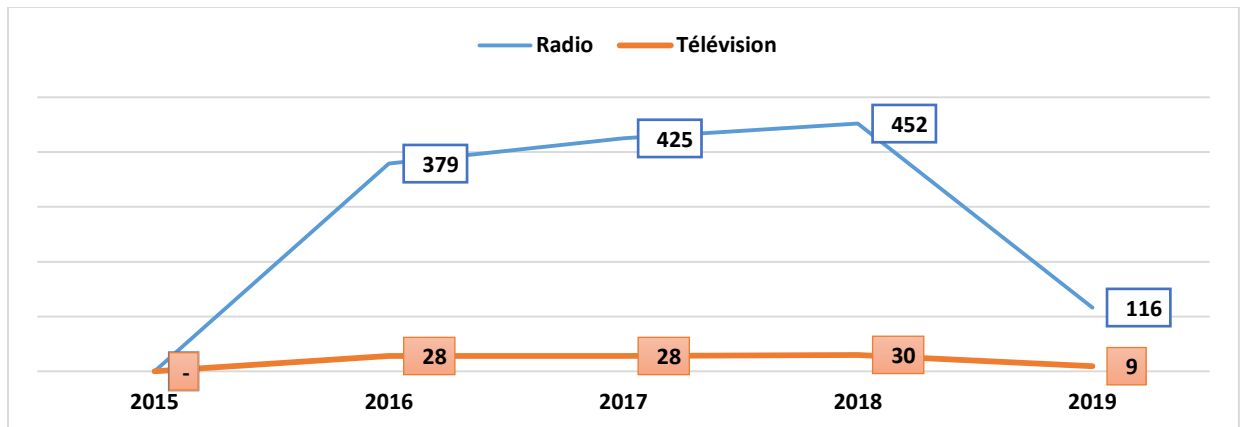
Culture identitaire : désigne le temps passé à regarder la télévision, à regarder et à écouter des enregistrements audiovisuels, à lire et à utiliser un ordinateur et Internet.

Graphique XII. 2 : Evolution (en nombre) des structures culturelles et de loisirs entre 2015 et 2019



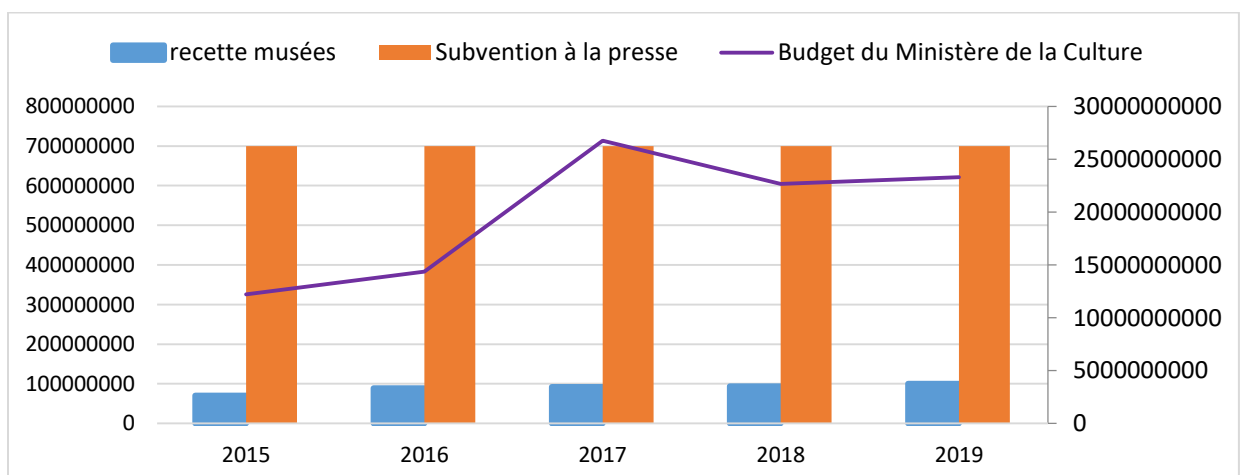
Source : Ministère de la culture

Graphique XII. 3: Evolution (en nombre) de l'effectif des radios et des télévisions entre 2015 et 2019 au Sénégal



Source : Ministère de la culture

Graphique XII. 4: Evolution des recettes, de la subvention à la presse et du budget du ministère de la culture du Sénégal entre 2015 et 2019 (en Franc CFA).



Source : Ministère de la culture

SECTION D. ÉCONOMIE – FINANCES

CHAPITRE XIV : COMPTES ECONOMIQUES

CHAPITRE XV : SITUATION FINANCIERE

CHAPITRE XVI : FINANCES PUBLIQUES

CHAPITRE XVII : ECHANGES EXTERIEURS

Chapitre XIII : COMPTES ECONOMIQUES

XIII.1 Agrégats macroéconomiques

En 2021, l'évolution de l'activité économique au Sénégal, mesurée par le Produit Intérieur brut (PIB) réel, est marquée par une progression de 6,5 %, après 1,3 % en 2020. Par ailleurs, le **revenu national disponible brut (RDB)** a augmenté de 8,2 % en valeur en 2021 après 4,5% en 2020. Au même moment, les dépenses de consommation finale en valeur ont progressé de 6,4% en 2021 contre 3,9% en 2020. En conséquence, le **taux d'épargne nationale** s'est bonifié de 1,4 point pour s'établir à 26,1 % en 2021, contre 24,7% en 2020.

Du point de vue de la demande, la consommation finale, principal emploi du PIB réel (83,7%), affiche une progression de 5,2% en 2021 contre 2,1% en 2020, après 4,4% en 2019. Le ralentissement de la consommation de 2020 est en liaison avec le comportement de la dépense de consommation marchande des ménages qui s'est accrue de 1,1% en 2020, après 4,0% en 2019. Cette situation s'explique par l'effet de la pandémie covid-19 sur la demande de certains produits tels que les services d'hébergement et de restauration ainsi que le transport. Par ailleurs, la consommation finale des Administrations

publiques s'est bonifiée de 14,4% en 2021 contre 0,8% en 2020 en volume.

Quant à la Formation brute de Capital fixe (FBCF), elle a progressé de 15,8% en 2021 contre 7,2% en 2020, après 10,3% en 2019 sous l'effet de la FBCF privée (représentant 79% de la FBCF globale) qui a évolué de 18,8% en 2021, après 5,4% en 2020.

Le compte extérieur des biens et services s'est dégradé de 1,5 point pour s'établir à 20,1% du PIB en 2021 après 18,6% en 2020 et 14,3% en 2019. La dégradation du compte de 4,4 points en 2020 est liée à la hausse importante des importations de services malgré la baisse des importations de biens consécutive au repli des cours mondiaux des principales matières premières.

Le déficit du compte courant est passé de 10,9% du PIB en 2020 à 12,1% en 2021, soit une augmentation de 1,2 point.

Le **taux d'investissement** s'est accru de 2,7 points pour s'établir à 38,1% en 2021 contre 35,4% en 2020.

Le **taux d'autofinancement** s'établit à 68,6 % en 2021 contre 69,9% en 2020.

Définitions :

- **Revenu national disponible brute (RNDB)** : correspond à la somme des revenus des résidents d'une économie sur une période donnée. Il est égal au PIB, diminué des revenus primaires (revenus d'activité, revenus du patrimoine) et secondaires (transferts) à payer par les unités résidentes à des unités non-résidentes et augmenté des revenus primaires et secondaires à recevoir du reste du monde
- **Taux d'épargne** : rapport de l'épargne au PIB.
- **Taux d'investissement** : rapport de l'investissement au PIB.
- **Taux d'autofinancement** : rapport de l'épargne sur l'investissement (FBCF, variation de stock et acquisition d'objet de valeur)

En savoir plus :

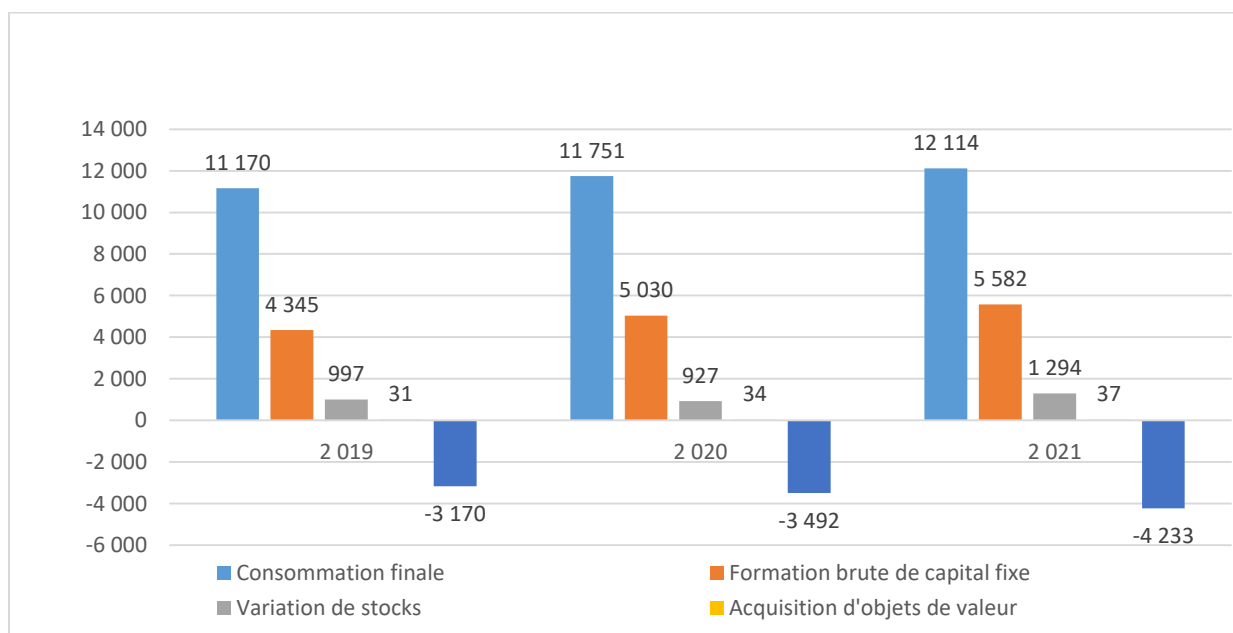
- « Comptes nationaux semi-définitifs de 2022 et définitifs de 2021, base (2014) » : <https://www.ansd.sn/Indicateur/produit-interieur-brut-annuel-base-2014>
- « Comptes nationaux trimestriels 4^{ième} Trimestre 2021 »
- Situation économique et financière en 2021 et perspectives 2022, mars 2022

Tableau XIII. 10: Principaux agrégats macroéconomiques

En milliards de FCFA aux prix courants	2 016	2 017	2 018	2 019	2 020	2 021
PIB au prix du marché	11 283	12 192	12 840	13 713	14 119	15 261
Consommation finale	9 661	10 245	10 689	11 286	11 721	12 475
Formation brute de capital fixe	2 700	3 149	3 637	4 067	4 300	5 184
Exportations de biens et services	2 433	2 674	2 947	3 426	2 923	3 760
Importations de biens et services	3 672	4 362	4 987	5 383	5 555	6 827
Solde de la balance des biens et services	-1 240	-1 688	-2 041	-1 957	-2 633	-3 067
Revenu National Disponible Brut	12 048	12 993	13 650	14 554	15 214	16 465
PIB (à prix constants de 2014)	11 058	11 877	12 615	13 197	13 374	14 249
PIB/Habitant (1000 FCFA)	762	799	816	846	845	886
PIB/Habitant (US dollar)	1 286	1 373	1 470	1 444	1 468	1 598
RNDB/Habitant (1000 FCFA)	814	852	868	898	911	956
Solde budgétaire global/PIB	-3,3%	-2,9%	-3,7%	-3,9%	-6,4%	-6,3%
Solde courant extérieur /PIB	-4,2%	-7,3%	-9,6%	-8,1%	-10,9%	-12,1%
Taux de croissance annuel du PIB	6,4%	7,4%	6,2%	4,6%	1,3%	6,5%
Taux d'investissement (FBCF, Stocks)	25,2%	29,6%	32,5%	31,8%	35,4%	38,1%
Taux de FBCF	23,9%	25,8%	28,3%	29,7%	30,5%	34,0%
Epargne intérieure/PIB	14,4%	16,0%	16,8%	17,7%	17,0%	18,3%
Epargne nationale/PIB	21,2%	22,5%	23,1%	23,8%	24,7%	26,1%

Source : Comptes nationaux définitifs 2021

Graphique XIII.5: Evolution des composantes du PIB en volume selon l'optique demande (en milliards FCFA)



Source : Comptes nationaux définitifs 2021

XIII.2 Croissance

En 2021, la croissance de l'économie sénégalaise s'est redynamisée avec une évolution du produit intérieur brut (PIB) de 6,5 % en volume, après + 1,3 % en 2020. Cette reprise est liée à la forte progression de l'activité économique dans les secteurs tertiaire (+7,7%) et secondaire (+7,1%). En revanche, le secteur primaire a légèrement évolué de 0,8% en 2021.

L'activité du secteur primaire a progressé de 0,8% en 2021 contre une hausse de 12,2% en 2020. Ce repli de l'activité s'explique principalement par les contreperformances des sous-secteurs de la pêche (-6,1%) et de l'agriculture (-0,7%).

Le secteur secondaire a affiché une progression de 7,1% en 2021, après la contraction de 1,5% un auparavant. Cette reprise a été plus vigoureuse dans les sous-secteurs des extractives (+11,1% en 2021 après la contraction de 4,0% en 2020), de la fabrication de produits agroalimentaires (+6,1% après un repli de 1,7% en 2020) et de la construction (+5,9% contre un repli de 14,4% observé en 2020).

La croissance du secteur tertiaire est ressortie en hausse de 7,7% après une évolution de 0,1% en 2020. Cette reprise est soutenue par les performances de l'«information et communication» (+9,9%), du commerce (+4,5%), des activités immobilières (+5,6%), des «activités artistiques, culturelles, sportives et récréatives» (+4,5%) et du transport (+7,2%). Ce regain de l'activité du tertiaire en 2021 est en liaison avec la levée de la quasi-totalité des restrictions qui étaient liées à la propagation de la pandémie de la Covid-19.

L'économie sénégalaise est principalement dominée par le secteur informel. Ce dernier contribue à 44,6% à la valeur ajoutée globale en 2020. Il est suivi par le secteur moderne qui a contribué à hauteur de 37,3%, de ceux des APU et ISBLSM (12,9%) et enfin les ménages purs ont participé pour 5,2%.

Définitions :

- **Produit intérieur brute (PIB)** : il représente le résultat final de l'activité de production (la richesse créée ou valeur ajoutée) des unités productrices résidentes. Il est égal à la somme des valeurs ajoutées brutes des différents secteurs institutionnels ou des différentes branches d'activité, augmentée des impôts moins les subventions sur les produits.

En savoir plus :

- « Comptes nationaux semi-définitifs de 2022 et définitifs de 2021, base (2014) » : <https://www.ansd.sn/Indicateur/produit-interieur-brut-annuel-base-2014>
- «Comptes nationaux trimestriels 4^{ème} Trimestre 2021 »
- Situation économique et financière en 2021 et perspectives 2022, mars 2022

Tableau XIII. 11: Evolution de la valeur ajoutée en volume des secteurs de l'économie (en %)

	2 017	2 018	2 019	2 020	2 021
Valeur ajoutée totale (en %)	7,0	6,1	4,5	1,9	6,3
Secteur primaire	11,5	8,1	4,3	12,2	0,8
Secteur secondaire	7,1	6,5	5,0	-1,5	7,1
Secteur tertiaire	5,8	5,4	4,3	0,6	7,7
Taxes nettes sur les produits	10,9	6,9	5,6	-3,4	8,5
Produit Intérieur Brut	7,4	6,2	4,6	1,3	6,5

Source : Comptes nationaux définitifs 2021

Tableau XIII. 12 : Evolution la valeur ajoutée en volume des secteurs de l'économie (en %)

	2 017	2 018	2 019	2 020	2 021
AGRICULTURE ET ACTIVITES ANNEXES	16,4	10,2	4,2	18,3	0,7
ELEVAGE ET CHASSE	3,6	3,8	3,2	4,3	3,1
SYLVICULTURE ET ACTIVITÉS DE SOUTIEN	2,7	1,5	5,0	2,3	1,9
PECHE, PISCICULTURE ET AQUACULTURE	3,8	6,9	8,3	-10,2	-6,1
ACTIVITES EXTRACTIVES	12,6	29,6	2,2	-4,0	11,1
FABRICATION DE PRODUITS AGRO ALIMENTAIRES	3,2	5,9	4,8	-1,7	6,1
RAFFINAGE DU PETROLE ET COKEFACTION	1,2	-15,1	-5,2	-13,4	7,9
FABRICATION DE PRODUITS CHIMIQUES DE BASE	4,4	15,1	6,4	-8,0	3,6
FABRICATION DE MATERIAUX DE CONSTRUCTION	6,4	4,2	0,3	7,8	13,8
FABRICATION D'AUTRES PRODUITS MANUFACTURIERS	7,8	2,5	3,3	2,7	6,9
PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ	6,7	6,4	8,3	8,0	6,5
DISTRIBUTION D'EAU, ASSAINIS ET TRAIT DES DEC	7,6	2,7	3,3	9,6	5,8
CONSTRUCTION	15,9	5,7	14,3	-14,4	5,9
COMMERCE	8,5	7,4	5,4	-0,6	4,5
TRANSPORTS	7,6	6,0	7,9	-10,2	8,4
HEBERGEMENT ET RESTAURATION	6,2	4,3	7,2	-14,9	8,4
INFORMATION ET COMMUNICATION	8,3	1,8	2,5	-2,3	9,9
ACTIVITES FINANCIERES ET D'ASSURANCE	10,8	6,0	11,5	-1,5	13,1
ACTIVITES IMMOBILIERES	3,7	2,3	5,5	5,9	5,6
ACTIVITES SPECIALISEES, SCIENTIFIQUES, TECHNI	2,2	6,5	-8,0	10,2	7,2
ACTIVITES DE SERVICES DE SOUTIEN ET DE BUREAU	4,2	8,6	4,9	-1,7	14,9
ACTIVITES D'ADMINISTRATION PUBLIQUE	5,0	8,5	5,6	10,6	4,6
ENSEIGNEMENT	2,1	2,7	3,5	-8,6	19,7
ACTIVITÉS POUR LA SANTÉ HUMAINE, ACTION SOCI	2,4	6,3	6,0	8,3	11,0
ACTIVITÉS ART. CULTU. SPORTIFS ET RECREATIVES	7,5	5,2	1,2	-6,9	4,5
ACTIVITES DOMESTIQUES	3,7	3,7	3,5	3,5	3,6
AUTRES ACTIVITES NCA	3,4	5,2	3,1	-7,5	3,2

Source : Comptes nationaux définitifs 2021

XIII.3 Production des branches

Après une croissance moyenne de 6,2% sur la période de 2016 à 2019, la production des branches a connu respectivement des hausses de 0,5% et 8,1% en 2020 et 2021. La contre performance notée en 2020 est expliquée par l'effet de la pandémie de la covid-19 marquée par des mesures restrictives qui ont affecté l'activité économique.

L'analyse par secteur montre que le secondaire est le plus touché avec une baisse de 2,9% en 2020 contre +6,2% dans la période de 2016 à 2019. On note également une contreperformance du secteur tertiaire en 2020 avec 0,6% contre +6,0% de croissance dans la période de 2016 à 2019.

Cependant, cette récession de 2020 est atténuée par le secteur primaire qui a enregistré une nette progression de 11,4%. La performance du secteur primaire est liée essentiellement aux sous-secteurs de l'agriculture et activités annexes et celui de l'élevage et de la chasse contribuant à environ 88,9% dans la production du secteur.

La contreperformance du secteur secondaire en 2020 est due principalement aux branches d'activités « raffinage du pétrole et cokéfaction » (-6,9%), « construction » (-13,0%), « fabrication de produits chimiques de base » (-8,1%) et

« fabrication de produits agro-alimentaires » (-2,9%).

Quant au secteur tertiaire, un repli de 0,6% de la production est enregistré en 2020 dû principalement aux activités d'hébergement et de restauration (-13,3%), à l'enseignement (-10,3%), aux transports (-8,6%) et aux activités artistiques, culturelles sportives et récréatives (-6,9%). Cette situation s'est rétablie en 2021 marquée par une hausse de la production de 8,0% face à une croissance moyenne de 6,2% dans la période de 2016 à 2019.

Cette performance notée en 2021 est imputable aux secteurs secondaire (8,7%) et tertiaire (9,5%).

Ce bon comportement de l'économie en 2021 peut être expliqué par la levée de certaines mesures de restrictions prises pendant la période de la covid-19.

En termes de contribution dans la production, le secteur tertiaire est le secteur qui contribue le plus avec 48,9%, suivi du secteur secondaire (39,0%) et du secteur primaire (12,2%).

L'analyse par branche d'activités montre une prédominance des services de commerce représentant 10,9% de la production globale, de l'agriculture et activités annexes (7,9%), de la fabrication de produits agro-alimentaires (11,9%), de la fabrication d'autres produits manufacturés (6,6%) et de la construction (7,5%).

Définitions :

- **Branche d'activité** : regroupe des unités de production homogènes, c'est-à-dire qui fabriquent des produits (ou rendent des services) qui appartiennent au même item de la nomenclature d'activité économique considérée. Au contraire, un secteur regroupe des entreprises classées selon leur activité principale.
- **Production (au sens de la comptabilité nationale)** : activité exercée sous le contrôle et la responsabilité d'une unité institutionnelle qui combine des ressources en main-d'œuvre, capital et biens et services pour fabriquer des biens ou fournir des services, et résultat de cette activité. Les processus purement naturels sans intervention ou contrôle humain ne font pas partie de la production.
- **Valeur ajoutée** : La valeur ajoutée est un solde intermédiaire de gestion qui permet d'évaluer la richesse créée à l'intérieur d'un pays par des unités résidentes au cours d'une période donnée (trimestre ou année). Elle est obtenue en faisant la différence entre la production et les intrants utilisés dans le processus. Ces derniers sont appelés les consommations intermédiaires de biens et services.

En savoir plus :

- « Comptes nationaux sémi-définitifs de 2022 et définitifs de 2021 » sur www.ansd.sn
- « Comptes nationaux sémi-définitifs de 2021 et définitifs de 2020 » sur www.ansd.sn

Tableau XIII. 4 : Production des branches d'activités

<i>En milliards de francs CFA aux prix constants de 2014</i>	2 014	2 015	2 016	2 017	2 018	2 019	2 020	2 021
A00 AGRICULTURE ET ACTIVITES ANNEXES	998,3	1 145,3	1 189,9	1 377,3	1 503,3	1 559,9	1 837,3	1 858,8
B00 ELEVAGE ET CHASSE	507,2	521,6	558,4	584,6	607,8	627,7	660,4	683,5
C00 SYLVICULTURE ET ACTIVITÉS DE SOUTIEN	64,4	65,5	67,1	68,5	69,7	73,4	74,9	76,2
D00 PECHE, PISCICULTURE ET AQUACULTURE	189,3	193,4	210,0	224,1	242,4	260,4	237,5	222,7
E00 ACTIVITES EXTRACTIVES	379,7	491,9	426,6	478,0	639,2	664,0	651,0	777,5
F00 FABRICATION DE PRODUITS AGRO ALIMENTAIRES	2 145,6	2 291,6	2 380,2	2 453,6	2 577,2	2 721,6	2 642,5	2 792,4
G00 RAFFINAGE DU PETROLE ET COKEFACTION	354,0	505,3	573,7	577,0	486,8	452,0	420,9	462,2
H00 FABRICATION DE PRODUITS CHIMIQUES DE BASE	120,2	164,8	208,3	211,1	252,9	273,7	251,6	260,5
I00 FABRICATION DE MATERIAUX DE CONSTRUCTION	350,1	391,4	418,9	445,9	469,4	477,4	511,8	575,9
J00 FABRICATION D'AUTRES PRODUITS MANUFACTURIERS	1 182,3	1 178,3	1 235,2	1 328,0	1 364,4	1 417,7	1 458,3	1 550,1
K00 PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ ET D	405,5	431,9	458,1	497,1	523,1	568,5	608,1	651,6
L00 DISTRIBUTION D'EAU, ASSAINIS ET TRAIT DES DEC	182,1	201,0	210,4	231,1	238,4	251,3	262,6	283,4
M00 CONSTRUCTION	1 005,9	1 148,3	1 202,8	1 665,7	1 821,1	1 811,3	1 576,4	1 761,4
N00 COMMERCE	1 736,5	1 878,2	1 976,6	2 139,7	2 299,1	2 438,9	2 430,8	2 551,3
O00 TRANSPORTS	847,8	905,8	922,7	972,6	1 049,4	1 138,7	1 040,4	1 148,9
P00 HEBERGEMENT ET RESTAURATION	355,6	356,3	370,0	385,8	404,6	434,4	376,5	406,9
Q00 INFORMATION ET COMMUNICATION	938,6	952,4	958,2	1 033,4	1 061,6	1 105,1	1 073,7	1 170,4
R00 ACTIVITES FINANCIERES ET D'ASSURANCE	405,0	439,4	455,6	496,8	565,0	615,9	613,0	696,6
S00 ACTIVITES IMMOBILIERES	861,8	891,8	956,1	990,7	1 020,5	1 082,6	1 151,7	1 226,8
T00 ACTIVITES SPECIALISEES, SCIENTIFIQUES, TECHNI	738,3	562,4	786,9	815,7	853,1	779,3	935,2	1 027,1
U00 ACTIVITES DE SERVICES DE SOUTIEN ET DE BUREAU	239,8	256,3	294,5	306,4	336,4	353,3	348,1	386,8
V00 ACTIVITES D'ADMINISTRATION PUBLIQUE	809,2	880,3	923,0	964,2	1 022,5	1 099,7	1 198,1	1 339,2
W00 ENSEIGNEMENT	560,8	573,5	583,8	605,0	627,4	657,1	589,4	711,6
X00 ACTIVITÉS POUR LA SANTÉ HUMAINE, ACTION SOCI	268,3	278,5	296,7	307,0	317,1	353,7	383,9	433,2
Y00 ACTIVITÉS ART. CULTU. SPORTIFS ET RECREATIVES	57,0	64,6	85,2	89,6	89,3	95,5	88,9	114,5
Z00 ACTIVITES DOMESTIQUES	53,2	54,1	59,2	61,3	63,7	66,0	68,4	70,9
ZA0 AUTRES ACTIVITES NCA	122,5	127,8	132,8	137,1	144,1	148,9	138,1	142,2
ZB0 EXTRATERRITORIALITE	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL	15 878,7	16 951,9	17 941,2	19 447,4	20 649,3	21 528,0	21 629,4	23 382,8

Source : Comptes nationaux définitifs 2021

XIII.4 Prix à la consommation

Les prix à la consommation ont affiché une augmentation de 2,2% en 2021, après 2,5% en 2020. Les hausses de prix les plus prononcées sont enregistrées au niveau des « produits alimentaires et boissons non alcoolisées » (+2,9% en 2021 et +3,3% en 2020), des « meubles, articles de ménage et entretien courant du foyer » (+2,9% en 2021 et +0,9% en 2020), des « biens et services divers » (+2,5% en 2021 et +1,3% en 2020), des services de « transports » (+2,3% en 2021 et +4,2% en 2020), de « restaurants et hôtels » (+2,3% en 2021 et +2,0% en 2020) et « d'enseignement » (+1,7% en 2021 et +1,0% en 2020) ainsi que des biens et services de « logement, eau, gaz, électricité et autres combustibles » (+1,5% en 2021 et +0,9% en 2020).

Selon la provenance, les prix des produits locaux ont augmenté de 2,2% en 2021 et ceux des produits importés (+1,4%). En 2020, ils ont progressé, respectivement, de 2,6% et 1,8%.

Les prix des produits des secteurs primaire et secondaire affichent des progressions respectives de 2,8% et 2,0% en 2021, après 4,1% et 0,7% en 2020. En 2020 comme en 2021, l'évolution des prix des produits du secteur primaire est largement influencée par celle des prix des produits alimentaires non transformés. S'agissant des produits du secteur secondaire, leur renchérissement est dû principalement à celui des produits manufacturés, alimentaires et des produits

pour l'entretien et la réparation courante des logements, des articles d'habillement et chaussures, ainsi que des mobiliers, articles de ménage et entretien courant du foyer. De même, les prix des produits du tertiaire ont augmenté de 0,4% en 2021 et 1,6% en 2020.

Sous le registre de la durabilité, les produits non durables (+2,8% en 2021 et +3,1% en 2020) et durables (+5,6% en 2021 et +2,1% en 2020) ont tous augmenté au cours des périodes sous revues. L'évolution des prix des produits non durables provient essentiellement du renchérissement des produits alimentaires, également de ceux de la restauration et du ciment. La hausse des prix des produits durables résulte, en partie, en 2021 comme en 2020, de celle des prix des articles de bijouterie et d'horlogerie, des meubles de maison, des automobiles et motocycles, des appareils électroménagers et du fer à béton. De même, les prix des produits semi-durables (+1,0% en 2021 et +0,7% en 2020) et des services (+0,4% en 2021 et +1,6% en 2020) se sont aussi relevés durant ces périodes.

L'inflation sous-jacente a enregistré une hausse de 2,6% en 2021 et 1,5% en 2020.

En revanche, les prix des produits volatils, tels que les produits frais et énergétiques, ont affiché des augmentations respectives de 1,0% et 1,2% en 2021 et de 5,9% et 2,0% en 2020.

Définitions :

- **L'inflation** est définie comme étant une hausse généralisée des prix à la consommation, sur l'ensemble du spectre économique et sur plusieurs périodes consécutives.
- **L'indice des prix** qui permet de déterminer l'inflation sous-jacente exclut les prix des produits frais dits saisonniers et ceux de l'énergie, qui subissent des mouvements très variables des tensions sur les marchés mondiaux. Ainsi, il permet de suivre le niveau de l'inflation en dehors de ces phénomènes perturbateurs.

En savoir plus :

<https://www.ansd.sn/Indicateur/evolution-annuelle-de-lindice-harmonise-des-prix-la-consommation>

Tableau XIII.5 : Evolution des prix à la consommation par fonction en 2020 et 2021

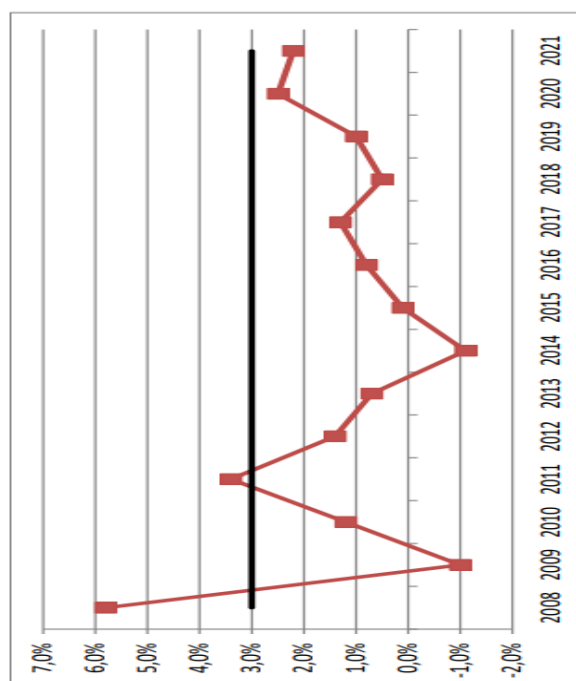
Libellé	Pondérations	Var. 2021/2020	Var. 2020/2019	Contribution(en %) A la variation 20/21
Produits alimentaires, boissons non alcoolisées	4964	2,9%	3,3%	70,7
Boissons alcoolisées, tabac et stupéfiants	49	0,6%	0,3%	0,2
Articles d'habillement et chaussures	730	0,7%	0,3%	2,4
Logement, eau, électricité, gaz et autres combustibles	1204	1,5%	0,9%	7,5
Meubles, articles de ménage et entretien courant du foyer	502	2,9%	0,9%	6,6
Santé	353	1,0%	1,1%	1,7
Transports	563	2,3%	4,2%	5,8
Communications	329	-3,6%	1,1%	-4,6
Loisirs et culture	353	0,1%	0,4%	0,1
Enseignement	194	1,7%	1,0%	1,6
Restaurants et hôtels	376	2,3%	2,0%	4,0
Biens et services divers	383	2,5%	1,3%	4,2
INDICE GLOBAL	10 000	2,2%	2,5%	100,0

Source : ANSD/DSECN/DSC/BP

Tableau XIII.6 : Evolution des Prix à la Consommation selon la nomenclature secondaire

Libellé	Pondération	variation 2021/2020	variation 2020/2019
Produits locaux	6991	2,2%	2,6%
Produits importés	3009	1,4%	1,8%
Primaire	4076	2,8%	4,1%
Secondaire	3638	2,0%	0,7%
Tertiaire	2286	0,4%	1,6%
Produits non durables	5817	2,8%	3,1%
Produits semi durable	1654	1,0%	0,7%
Produits durables	243	5,6%	2,1%
Services	2286	0,4%	1,6%
Produits frais	2530	1,0%	5,9%
Energie	612	1,3%	2,0%
Hors produits frais et énergie	6858	2,6%	1,5%
INDICE GLOBAL	10000	2,2%	2,5%

Source : ANSD/DSECN/DSC/BP

Graphique XIII. 2 : Evolution du taux d'inflation au Sénégal

Source : ANSD/DSECN/DSC/BP

Chapitre XIV : SITUATION FINANCIERE

XIV.1 Activités financières

La masse monétaire

La situation monétaire est marquée par une hausse de la masse monétaire de 15,3% en 2021 contre 12,3% en 2020. Cette augmentation résulte principalement de l'accroissement des créances intérieures (14,2%), des passifs à caractère non monétaire (9,7%) et des actifs extérieurs nets (7,6%). Toutefois, les autres postes nets ont amoindri l'évolution de la masse monétaire avec une baisse de 51,6% en 2021 comparativement à leur niveau en 2020 qui s'établissait à 203,6 milliards de FCFA.

Le renforcement de la liquidité globale s'est traduit par un raffermissement de la circulation fiduciaire qui s'est accrue de 21,3% entre 2020 et 2021 et de celui des dépôts à vue qui ont augmenté de 13,6% durant cette période.

Les établissements de crédit

En 2021, le système bancaire du Sénégal comptait trente-et-un (31) établissements de crédit agréés. Ces derniers se répartissaient en vingt-sept (27) banques, dont cinq (05) succursales, et quatre (04) établissements financiers à caractère bancaire, dont une succursale.

En 2021, la structure des emplois du secteur bancaire est dominée par les crédits à la clientèle (65,6% des emplois). Parmi eux, les crédits à court terme sont en croissance de +16,2%, ceux à moyen terme de +7,4% et ceux à long terme de +19,8%.

Les ressources des établissements de crédit, quant à elles, sont essentiellement composées par les dépôts et emprunts (83,2%). D'un montant de 7 079,5 milliards de FCFA en 2021, ces dépôts ont progressé de 13,0% par rapport à 2020, en liaison avec les dépôts à vue et les dépôts à terme qui ont augmenté respectivement de 15,9% et 9,0%.

Les systèmes financiers décentralisés

Le paysage des Systèmes financiers décentralisés (SFD) au Sénégal est composé de 297 entités en 2021 contre 295 en 2020. L'encours de crédits des SFD a connu une hausse de 7,0% en 2021, s'évaluant à 527,1 milliards FCFA. Cette progression, moins prononcée par rapport à 2020 (+13,3%), résulte de la forte baisse des crédits en souffrance en 2021 (-41,8%). Toutefois, l'augmentation des crédits à court terme (16,5%), à moyen terme (21,7%) et à long terme (10,1%) a permis d'atténuer l'effet de cette baisse sur l'encours de crédits.

Par ailleurs, les dépôts perçus par les SFD ont connu une hausse de 11% entre 2020 et 2021. Leur encours s'est établi à 432,9 milliards à fin 2021. Cette augmentation des dépôts est tirée par celle des dépôts à vue et des dépôts à terme, ayant progressé respectivement de 11,7% et 14,1% sur la période sous revue.

Définitions :

- **Masse monétaire** : elle est constituée de l'ensemble des billets et pièces, plus connus sous l'appellation monnaie fiduciaire, et des dépôts.
- **Système financier décentralisé** : une institution dont l'objet principal est d'offrir des services financiers à des personnes qui n'ont généralement pas accès aux opérations des banques et établissements financiers tels que définis par la loi portant réglementation bancaire.

En savoir plus :

- « Rapport annuel de la BCEAO », BCEAO, 2021
- « Rapport annuel de la commission bancaire », Commission bancaire de l'UMOA, 2021
- « Rapport annuel d'activités », Direction de la réglementation et de la supervision des SFD, 2021
- « Rapport sur les conditions de banque dans l'UEMOA », BCEAO, 2020

Tableau XIV.1 : Masse monétaire du Sénégal et ses contreparties à fin décembre 2021 (en milliards de FCFA)

	2019	2020	2021	Variation 2020-2021
Circulation fiduciaire	1299,3	1526,4	1851,7	21,3%
Dépôts à vue	2674,2	2992,1	3400,0	13,6%
M1	3973,5	4518,5	5251,7	16,2%
Autres dépôts inclus dans la masse monétaire	1718,5	1875,8	2123,5	13,2%
Masse monétaire (M2)	5692,0	6394,3	7375,2	15,3%
Actifs extérieurs nets	1972,8	1880,3	2022,5	7,6%
<i>Banque Centrale</i>	1471,3	1169,4	1348	15,3%
<i>Banques</i>	501,5	710,9	674,5	-5,1%
Créances intérieures	5153,5	6099,5	6967,9	14,2%
<i>Créances nettes sur l'administration centrale</i>	556,9	1432	1856,1	29,6%
<i>Créances sur les autres secteurs</i>	4596,5	4667,6	5111,7	9,5%
Passifs à caractère non monétaire	1197,3	1382,0	1516,7	9,7%
Autres postes nets	237,0	203,6	98,5	-51,6%
Total des contreparties de M2	5692,0	6394,2	7375,2	15,3%

Source : BCEAO

Tableau XIV.2 : Crédits et dépôts des établissements de crédit du Sénégal à fin décembre 2021 (en millions de FCFA)

	2019	2020	2021	Variation 2020-2021
Crédits	4 871 539	5 229 258	5 806 446	11,0%
<i>A court terme</i>	2 130 132	2 050 340	2 383 432	16,2%
<i>A moyen terme</i>	2 013 986	2 501 390	2 687 095	7,4%
<i>A long terme</i>	387 218	372 182	445 746	19,8%
<i>Opérations de location financement</i>	48 366	43 574	60 722	39,4%
<i>En souffrance</i>	291 837	261 772	229 451	-12,3%
Dépôts et emprunts	5 542 471	6 266 881	7 079 547	13,0%
<i>A vue</i>	3 186 412	3 608 086	4 181 868	15,9%
<i>A terme</i>	2 356 059	2 658 795	2 897 679	9,0%

Source : Commission bancaire de l'UMOA

Tableau XIV.3 : Crédits et dépôts des SFD du Sénégal à fin décembre 2021 (en millions de FCFA)

	2019	2020	2021	Variation 2020-2021
Encours de crédit	434 753	492 701	527 156	7,0%
<i>Court terme</i>	132 605	147 374	171 646	16,5%
<i>Moyen terme</i>	176 039	147 246	179 207	21,7%
<i>Long terme</i>	101 685	117 631	129 473	10,1%
<i>En souffrance</i>	24 425	80 450	46 830	-41,8%
Dépôts	359 540	389 812	432 855	11,0%
<i>A vue</i>	161 447	161 061	179 916	11,7%
<i>A terme</i>	73 770	75 543	86 177	14,1%
<i>Autres</i>	124 322	153 209	166 763	8,8%

Source : Direction de la réglementation et de la supervision des SFD

XIV.2 Assurance

En 2020, le secteur des assurances du Sénégal est composé de vingt-neuf (29) sociétés, dont dix-neuf (19) en assurance dommages et dix (10) en assurance-vie. Le chiffre d'affaires de ces sociétés d'assurances est passé de 195,7 milliards en 2019 à 205,5 milliards en 2020 et à 225,1 milliards en 2021, soit une progression respective de 5,0% et 9,6% durant ces deux dernières années. Cette bonne dynamique est imputable à ses sous composantes. En effet, le secteur de l'assurance dommages a connu une amélioration des primes de 5,5% pour atteindre 132,7 milliards en 2020. Au même moment, celles de l'assurance-vie se sont renforcées de 4,1% pour s'établir à 72,8 milliards en 2020.

Le chiffre d'affaires généré par les dix-neuf (19) sociétés d'assurances dommages s'élève à 132,7 milliards en 2020 contre 125,8 milliards en 2019, soit un relèvement de 5,5% en 2019.

La plupart des catégories de l'assurance dommages ont connu des évolutions positives de leurs chiffres d'affaires en 2020 (accidents corporels et maladie (+2,4%), automobile (+0,4%), incendie et autres risques aux dommages (+10,3%), responsabilité civile générale (+0,2%) et autres risques (+47,6%)) à l'exception de la branche du transport et des acceptations qui ont connu des baisses respectives de 0,4% et 47,8%.

En termes de parts de marché sur le chiffre d'affaires global des sociétés d'assurance dommages, les sociétés s'activant dans l'assurance automobile viennent en tête avec une part de 27,7%. Elles sont suivies par celles des assurances des accidents corporels (26,3%), de l'incendie et autres dommages aux biens (20,9%), des autres risques (11,0%), des transports (9,4%), de la responsabilité civile générale (3,7%) et des acceptations (0,9%).

Le chiffre d'affaires des dix (10) sociétés d'assurance-vie a connu une croissance de 4,1% pour atteindre 72,8 milliards en 2020. Le marché de l'assurance-vie est dominé par la branche de l'assurance collective qui représente 58,2% en 2020. Elle est suivie par les branches de l'assurance individuelle (41,0%) et de celle des acceptations-vie (0,7%).

Son évolution en 2020 est principalement imputable à la branche de l'assurance individuelle qui a progressé de +23,4%, passant de 24,2 milliards en 2019 à 29,9 milliards en 2020. Par contre, la branche de l'assurance collective a connu une baisse de 2,7 milliards en 2020 par rapport à l'année 2019. De même, le chiffre d'affaires de la branche acceptations-vie a fléchi de 18,7% en 2020, comparé à l'année précédente.

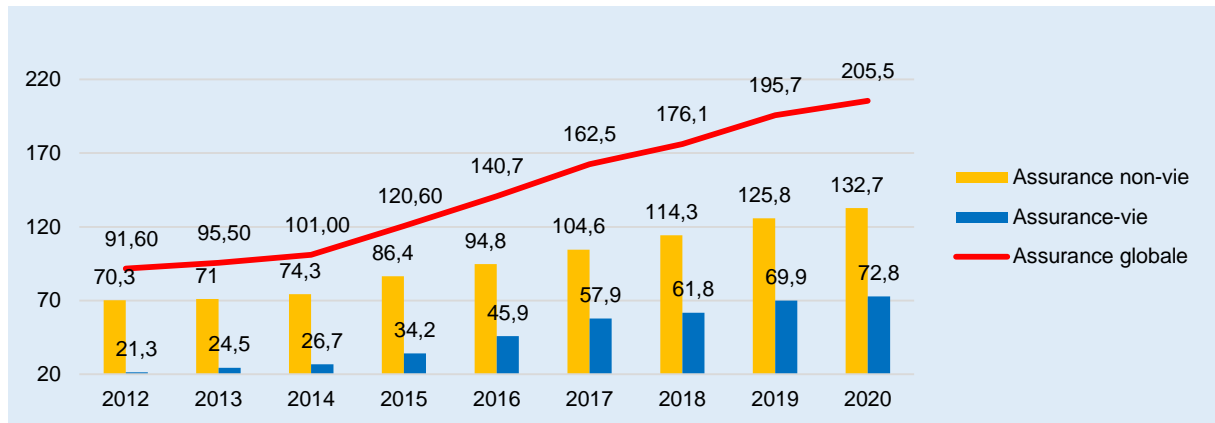
Définitions :

- **Prime** : prix que le preneur d'assurance doit payer à une société d'assurance pour pouvoir bénéficier de la couverture d'assurance en cas de sinistre.
- **Assurance-vie** : police à travers laquelle la vie d'une personne peut être assurée par elle-même ou par un tiers. Pendant un certain nombre d'années, l'assuré verse des primes à la société d'assurance en échange d'une promesse de prestations qui seront servies à une date ultérieure.
- **Assurance dommages** : police à travers laquelle l'assureur protège l'assuré et garantit un remboursement des dommages causés à ses biens par un tiers ou lors d'un sinistre ou d'un accident.
- **Assurance individuelle** : contrat souscrit de sa propre initiative par un particulier.
- **Assurance collective** : contrat souscrit par une personne en vue de l'adhésion d'un ensemble de personnes.

En savoir plus :

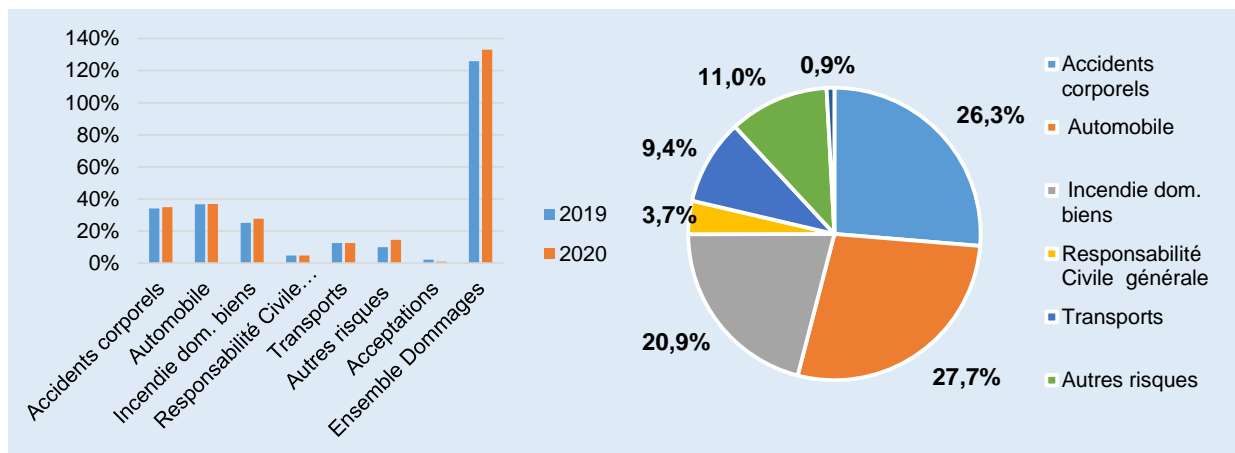
- « Code des assurances des états membres de la CIMA », CIMA, 2019
- « Rapport annuel sur les sociétés d'assurances », Direction des assurances

Graphique XIV.1 : Evolution du chiffre d'affaires des compagnies d'assurance (en milliards FCFA)



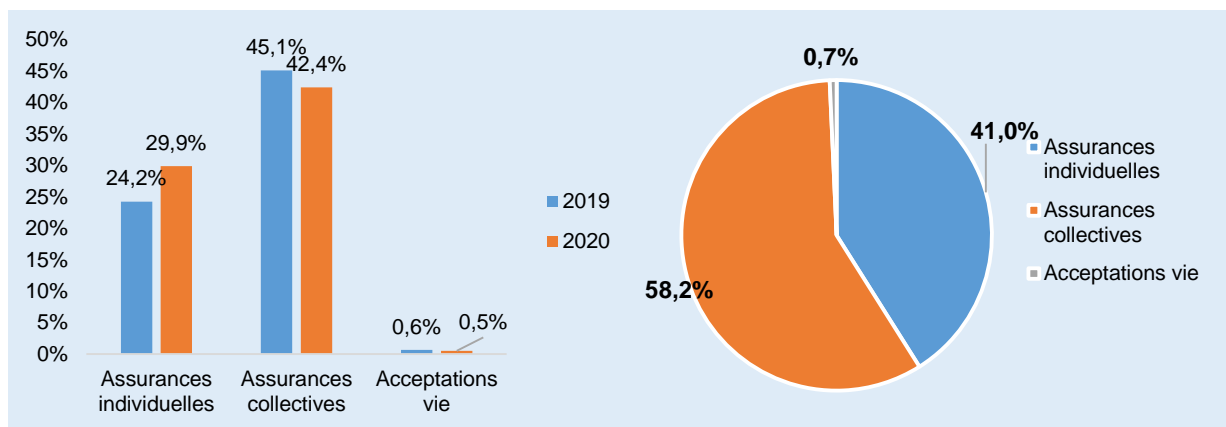
Source : Direction des Assurances

Graphique XIV.2 : Evolution et répartition du chiffre d'affaires de l'assurance dommages



Source : Direction des Assurances

Graphique XIV.3 : Evolution et répartition du chiffre d'affaires de l'assurance-vie



Source : Direction des Assurances

XIV.3 Auxiliaires financiers

En 2021, sept (7) établissements offrant de la monnaie électronique à leurs clients sont dénombrés au Sénégal. Ce sont : cinq (05) banques en partenariat avec des opérateurs de télécommunication ou des prestataires techniques et deux (02) Etablissements de Monnaie électronique (EME). Ces dernières sont Orange Finances Mobiles SA Sénégal et Mobile Cash SA.

Le nombre de comptes de monnaie électronique ouverts auprès des EME s'est établi à 11 002 587 en 2021 contre 8 428 773 à fin 2020, soit une hausse de 30,5%, contre 73,3% un an plus tôt. Ainsi, le nombre d'utilisateurs continue d'augmenter selon un taux de croissance inférieur à celui observé en 2020. Quant à la proportion des comptes actifs, elle a augmenté de 3,5% en 2021 contre 28,1% l'année précédente.

Le nombre de transactions effectuées par l'intermédiaire des EME a chuté de 45,6% au cours de l'année 2021, en ressortant à 550,5 milliards de FCFA à fin 2021 contre 1 011,1 milliards un an plus tôt. Cependant, le montant total de ces transactions a connu une légère hausse de 0,6% en 2021, mais qui reste en dessous de celle enregistrée un an plus tôt (50,3%).

Le réseau de distribution des EME est constitué de 138 880 points de services en 2021 avec une augmentation de 50,8% par rapport à 2020. Il comprend des Guichets automatiques bancaires (GAB), des Terminaux de Paiement électronique (TPE), des sous-distributeur et des agents distributeurs.

La structure des opérations par téléphonie mobile fait grâce au EME est restée globalement la même entre 2020 et 2021. Les rechargements cash, retraits cash et transferts de personne à personne demeurent les types de services financiers les plus demandés. Ceux-ci représentent respectivement 31,6%, 21,9% et 34,5% de la valeur des transactions totales faites à travers les EME en 2021, contre 31,7%, 24,4% et 26,1% un an plus tôt. Toutefois, la part totale de ces trois (03) opérations est en baisse : elles représentaient à elles seules 87,9% de la valeur des transactions totales en 2020 contre 82,2% en 2021.

Cette baisse est imputable aux opérations de paiement marchand et de paiement de factures qui ont gagné du terrain en 2021. En effet, ces deux modes de paiement passent d'une part quasi nulle dans la valeur des transactions totales en 2020 à des parts respectives de 2,4% et 2,6% en 2021.

Définitions :

- **Etablissement de monnaie électronique** : toute personne morale, autre que les banques, les établissements financiers de paiement et les systèmes financiers décentralisés, habilitée à émettre des moyens de paiement sous forme de monnaie électronique et dont les activités se limitent à l'émission et la distribution de monnaie électronique

En savoir plus :

- « Rapport annuel de la commission bancaire », Commission bancaire de l'UMOA, 2019
- « Rapport annuel de la commission bancaire », Commission bancaire de l'UMOA, 2020
- « Rapport annuel de la commission bancaire », Commission bancaire de l'UMOA, 2021

Tableau XIV.4 : Indicateurs de volumétrie et de distribution des EME au Sénégal à fin décembre 2021 (en millions de FCFA)

	2019	2020	2021	Variation 2020-2021
Nombre de comptes ouverts	4 863 759	8 428 773	11 002 587	30,5%
Nombre de comptes actifs	3 032 259	3 884 130	4 020 519	3,5%
Nombre de comptes dormants	1 831 500	4 543 557	6 982 068	53,7%
Nombre de transactions effectuées	426 257 053	1 011 064 726	550 505 785	-45,6%
Valeur des transactions effectuées (en millions de FCFA)	3 947 473	5 931 086	5 968 245	0,6%
Nombre total de points de services (*)	98 373	92 095	138 880	50,8%
Nombre de points de services actifs	39 164	56 498	54 670	-3,2%

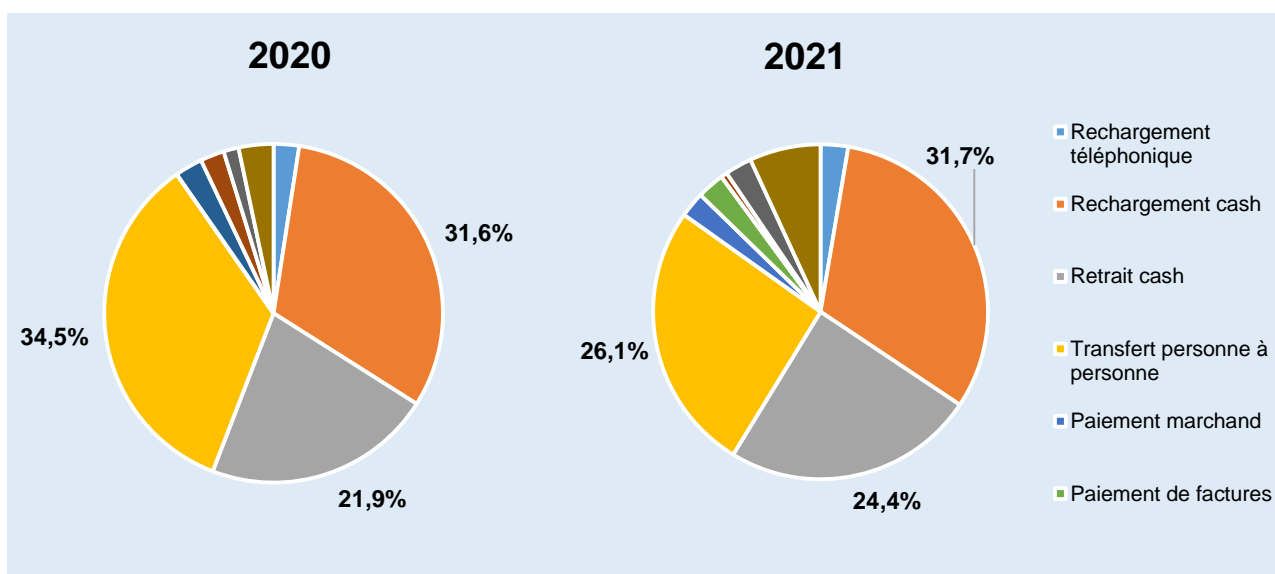
(*) GAB, TPE, Sous-distributeur, Agent Distributeur

Source : Commission bancaire de l'UMOA

Tableau XIV.5 : Indicateurs de services financiers téléphonie mobile des EME au Sénégal à fin décembre 2021 (en millions de FCFA)

	2019	2020	2021	Variation 2020-2021
Rechargement téléphonique	1 497 840	144 177	158 820	10,2%
Rechargement cash	1 505 180	1 871 508	1 892 626	1,1%
Retrait cash	1 018 059	1 297 251	1 454 486	12,1%
Transfert personne à personne	798 243	2 043 660	1 557 468	-23,8%
Paiement salaires	6 938	135 313	36 105	-73,3%
Transferts intra-UEMOA	48 886	85 580	154 747	80,8%
Autres	242 272	197 218	410 327	108,1%
Total	5 318 472	5 931 086	5 968 245	0,6%

Source : Commission bancaire de l'UMOA

Graphique XIV.4 : Part des différents types d'opérations sur la valeur totale des transactions faites à travers les EME

Source : Commission bancaire de l'UMOA

Chapitre XV : FINANCES PUBLIQUES

XV.1 Recettes

Sur la période 2019-2021, le montant global des recettes budgétaires a augmenté de 7%, passant ainsi de 2 788,8 à 2 978,5 milliards de francs CFA.

En 2021, le montant total des recettes budgétaires s'est établi à 2 978,5 milliards de FCFA, dont 2 593 milliards de FCFA de recettes fiscales soit 87,1%, 130 milliards de dons soit 4% et 254 milliards de recettes non fiscales, représentant 8,6% du total.

Comparativement à l'année 2019, les recettes de l'Etat ont progressé de 1,9% pour s'établir à 2 842,7 milliards de FCFA en 2020. Cette hausse est consécutive à l'augmentation des dons de 44,5%. Toutefois, les recettes fiscales ont diminué de 1,7% en 2020 et s'évaluent à 2 368,2 milliards de FCFA contre 2 410,0 milliards de FCFA en 2019 induite par la baisse des impôts sur le commerce extérieur et les transactions internationales (-7,6%) ainsi que les impôts sur les biens et services. A contrario, les taxes spécifiques (accises) sont rehaussées de 37,0% pour ressortir à 243,1 milliards de FCFA en 2020.

Les impôts sur le revenu, les bénéfiques et les gains en capital ont connu une légère hausse de 0,9% entre 2019 et 2020, passant de 710,6 à 717,2 milliards de FCFA, à la faveur de celle des impôts à la charge des sociétés et autres entreprises (1,1%) et des impôts à la charge des personnes physiques (0,6%).

Concernant les impôts sur le commerce extérieur et les transactions internationales (droits de douanes), ils sont évalués à 337,9 milliards en 2020 après 365,5 milliards en 2019, soit un recul de 7,6% en 2020.

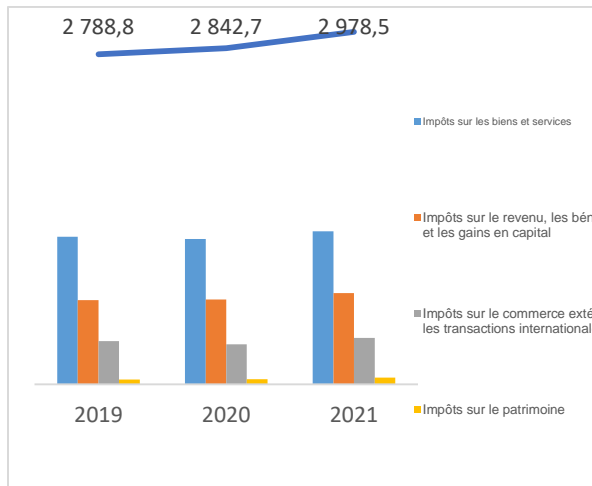
Quant aux impôts sur les salaires et la main d'œuvre, ils se sont stabilisés à 9 milliards de FCFA en 2020. De même les impôts sur le patrimoine se sont accrus de 5,0% imputable au relèvement du niveau de collecte de 42 milliards en 2020 après 40 milliards en 2019.

Les autres recettes ont baissé de 2,9% en 2020. Elles sont évaluées à 154,5 milliards de FCFA en 2019 et 150,0 milliards de FCFA en 2020.

Définitions :

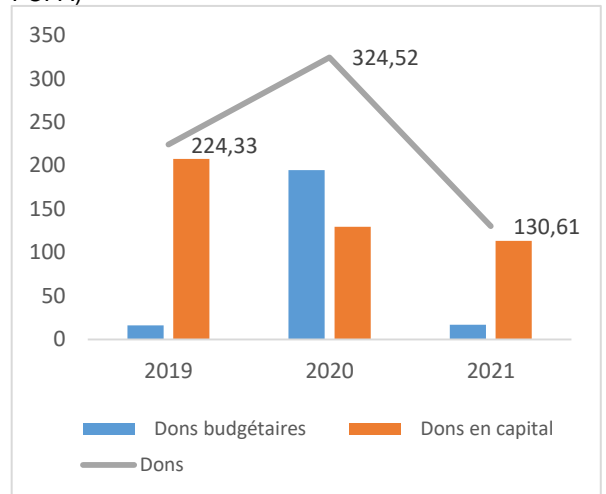
- **Recettes de l'Etat** : elles sont formées des recettes fiscales, des dons et des autres recettes
- **Dons** : ils sont composés des dons budgétaires et des dons en capital.
- **Recettes fiscales** : Elles désignent les recettes provenant des impôts sur le revenu et les bénéfiques, des cotisations de sécurité sociale, des taxes prélevées sur les biens et les services, des prélèvements sur les salaires, des impôts sur le patrimoine et des droits de mutation, ainsi que d'autres impôts et taxes.

Graphique XV.1 : Evolution des recettes fiscales (milliards de FCFA)



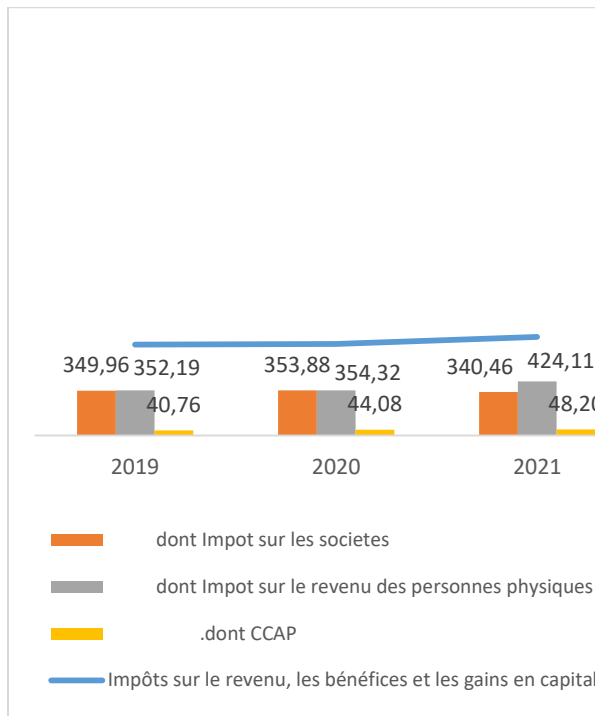
Source : DGCPT, DGPPE, TOFE

Graphique XV.2 : Evolution des dons (en milliards de FCFA)



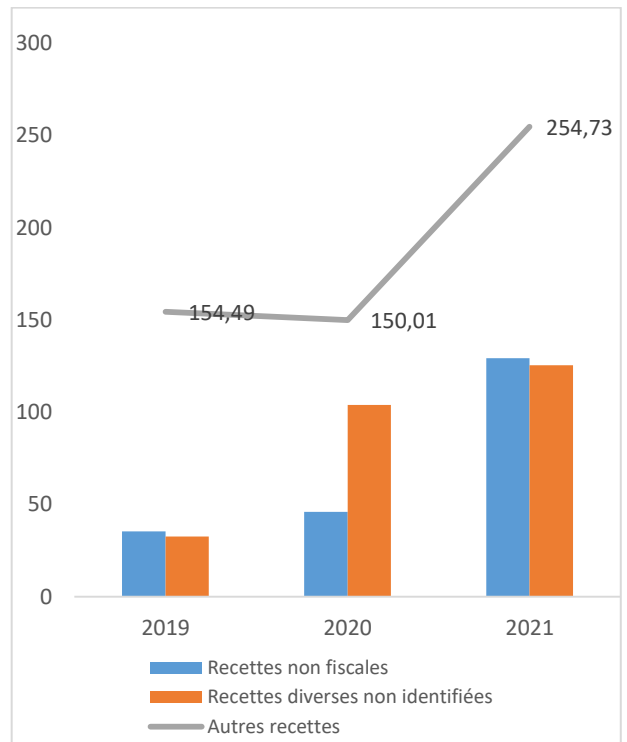
Source : DGCPT, DGPPE, TOFE

Graphique XV.3 : Evolution des impôts sur le revenu, les bénéfices et les gains en capital de 2019 à 2021 (milliards de FCFA)



Source : DGCPT, DGPPE, TOFE

Graphique XV.4 : Evolution des autres recettes de 2019 à 2021 (milliards de FCFA)



Source : DGCPT, DGPPE, TOFE

XV.2 Dépenses publiques

Sur la période 2019-2021, le montant total des dépenses de l'Etat a connu une progression 19,7%, passant ainsi de 2 686 à 3 943,7 milliards de FCFA. Durant l'année 2021, ces dépenses se sont chiffrées à 3 216 milliards contre 3 134 milliards en 2020, soit une progression de 2,61%. Les dépenses sont constituées des dépenses courantes pour 2 546 milliards, soit 64,4% et des dépenses en capital pour 1 397,1 milliards soit une proportion de 35,4%.

Comparativement à l'année 2020, les dépenses budgétaires ont connu une hausse de 12,6%, passant de 3 326,6 milliards en 2019 à 3 745,7 milliards.

Au titre des dons, ils sont constitués de ceux budgétaires et en capital. Ils ont fortement augmenté, passant de 969,2 milliards de FCFA en 2019 à 1 381,7 milliards en 2020, soit une

hausse de 42,6% traduisant les efforts budgétaires de l'Etat à travers le fonds Force COVID-19 pour juguler les impacts négatifs de la crise sanitaire.

Les autres charges courantes ont diminué de 14,2% en 2020, passant de 204,0 milliards de FCFA en 2019 à 175,1 milliards de FCFA.

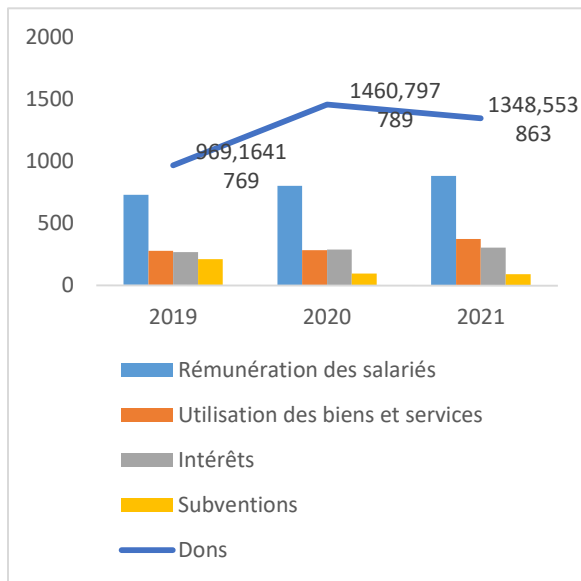
Les transactions nettes d'actifs non financiers, constituées de plus de 99,9% d'actifs fixes, ont chuté de 4,5% entre 2019 et 2020, passant de 640,4 à 611,4 milliards de FCFA. Ces évolutions sont expliquées par le repli des actifs fixes qui se sont contractés de 4,6% entre ces deux années.

Les dépenses en capital ont connu une hausse de 13,5% en passant de 1 160,2 milliards en 2019 à 1 317,2 milliards de FCFA en 2020.

Définitions :

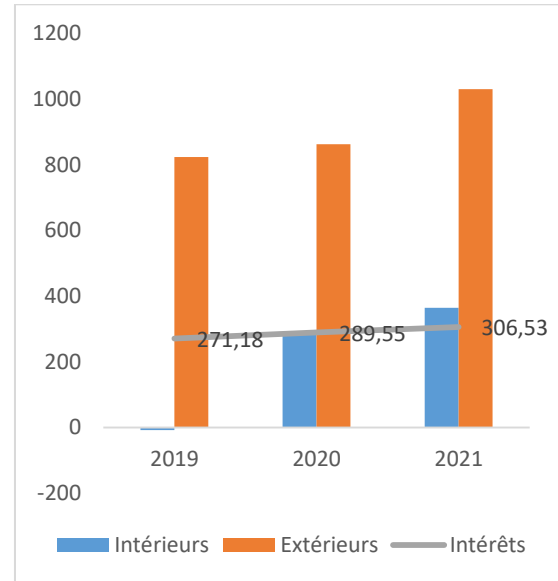
- **Les charges** sont formées de la rémunération des salariés, des utilisations de biens et services, du paiement des intérêts sur la dette publique, des dons et des autres charges.
- **Les dons** sont constitués des dons budgétaires et des dons en capital et représentent respectivement les transferts courants et les transferts en capital vers les unités des administrations publiques.
- **Les transactions nettes d'actifs** non financiers sont composées des acquisitions nettes d'actifs fixes, des objets de valeurs et d'actifs non produits ainsi que des variations de stocks.

Graphique XV.5 : Evolution des différents types de charges de 2019 à 2021



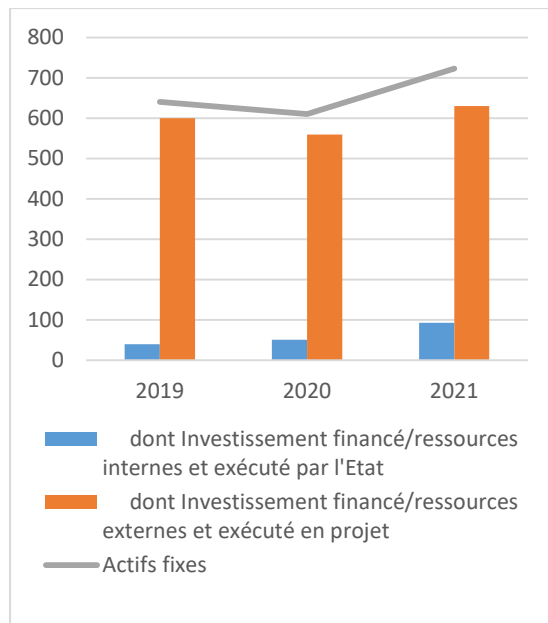
Source : DGCPT, DGPPE TOFE

Graphique XV.6 : Evolution des intérêts sur la dette publique de 2019 à 2021



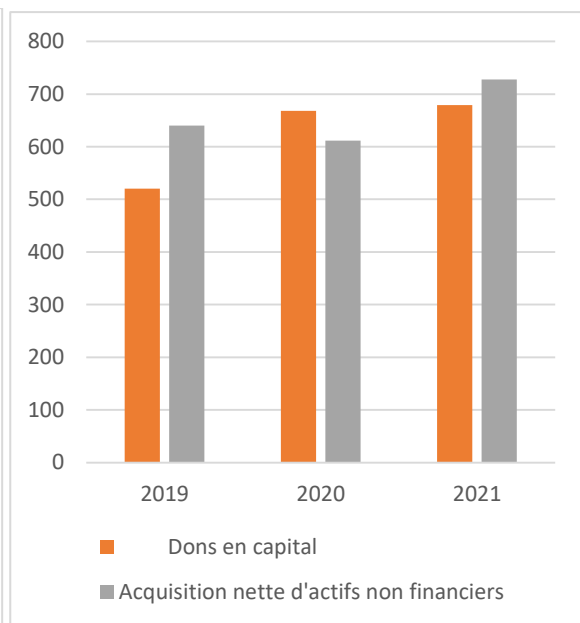
Source : DGCPT, DGPPE TOFE

Graphique XV.7 : Evolution des acquisitions nettes d'actifs fixes de 2019 à 2021



Source : DGCPT, DGPPE, TOFE

Graphique XV.8 : Evolution des dépenses en capital de 2019 à 2021



Source : DGCPT, DGPPE, TOFE

XV.3 Déficit budgétaire et dette publique

De la mobilisation des recettes pour un montant global de 2 978,48 milliards de FCFA et l'exécution des dépenses à hauteur de 3 943,98 milliards, il ressort un besoin de financement de 965,21 milliards en 2021.

Le financement de ce besoin est assuré par une accumulation nette de passifs d'un montant global de 1 395,42 milliards et un passif extérieur pour 1031,01 milliards.

Comparativement à l'année 2020, le financement de ce déficit a nécessité une accumulation nette de passifs pour 862,89 milliards de FCFA, soit un accroissement de 168,12 milliards. Ces passifs sont répartis en titres de créances (+ 565,89 milliards de FCFA) et crédits (+465,12 milliards de FCFA).

Les titres de créances sont passés de 221,27 milliards de FCFA en 2020 à 565,89 milliards de FCFA en 2021, soit un bond

absolu de 344,62 milliards. Ils sont constitués des émissions nettes sur le marché sous régional pour 315,27 milliards de FCFA et une émission nette de remboursement sur le marché international à hauteur de 287,18 milliards.

L'encours de la dette de l'administration publique centrale est arrêté à 10 297,0 milliards soit 67,1% du PIB. Il est composé à 74% du stock sur la dette extérieure pour 7 623,3 milliards et à 26% de celui de la dette intérieure pour 2 673,7 milliards. Les engagements sous forme de garantie s'élèvent, en cumul, à 312,9 milliards de FCFA à fin 2021.

Les ressources de financement mobilisées, en 2021, sont ressorties, globalement, à 2 070,8 milliards de FCFA. Sur ce montant, un peu plus de 650 milliards de FCFA l'ont été au titre de la lutte contre les effets négatifs liés à la pandémie de la COVID-19.

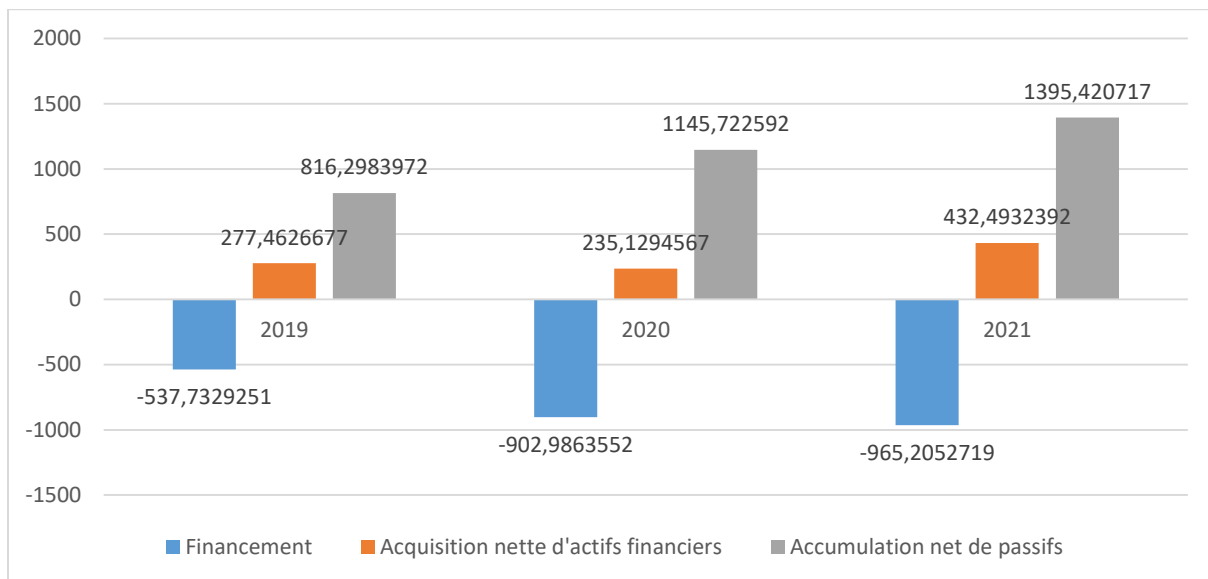
Définitions :

- **Déficit budgétaire** : c'est la différence entre les recettes budgétaires totales et les dépenses globales de l'Etat.
- **Acquisition nette d'actifs financiers** : résulte du solde entre la valeur de cession moins la valeur d'acquisition des actifs financiers.

En savoir plus :

- Rapport d'activité annuel 2020, Ministère des Finances et du Budget
- Bulletin statistique de la dette publique, 2020 et 2021, Ministère des Finances et du Budget

Graphique XV.9 : Structure du financement du déficit budgétaire (en milliards de FCFA)



Source : DGCPT, DPEE, TOFE

Chapitre XVI : ECHANGES EXTERIEURS

XVI.1 Importations

Entre 2017 et 2019, le Sénégal a enregistré une évolution à la hausse de ses importations, avec un taux d'accroissement moyen de 9,7%. Après un repli de 5,8% en 2020, les importations du Sénégal ont crû de 19,7% en 2021 passant de 4 494,4 milliards de FCFA en 2020 à 5 378,5 milliards de FCFA l'année suivante.

Les principaux produits importés par le Sénégal sont les produits pétroliers finis qui représentent 19,0% de la totalité des importations en 2021 contre 16,8% en 2020, les machines et appareils (12,7% en 2021 contre 13,4% en 2020), les matériaux de transports et pièces détachées (7,2% en 2021 contre 7,6% en 2020), les métaux et ouvrages communs (7,6% en 2021 contre 6,7% en 2020), l'huile brute de pétrole (5,3% en 2021 contre 5,6% en 2020) et le riz (5,5% en 2021 contre 4,9% en 2020).

Les importations de produits pétroliers finis ont bondi de 35,8% en 2021, relativement à l'année 2020. Au cours de cette année, les produits pétroliers finis sont fournis essentiellement par les Pays Bas (16,5%), la Russie (15,4%), la Belgique-Luxembourg (14,8%), et l'Espagne (11,7%).

Concernant les importations de machines et appareils, elles se sont bonifiées de 12,7% en 2021, après une baisse de 8,3% en 2020. Ils proviennent, pour l'essentiel de la Chine (21,2%), la France (16,7%), la Turquie (5,4%), l'Italie (4,8%) et de l'Allemagne (4,0%).

En 2021, les importations de matériels de transport et pièces détachées ont enregistré une hausse de 13,8% par rapport à l'année précédente et proviennent majoritairement de la France (15,4% contre 24,1% en 2020), de la Chine (12,9% contre 10,9% en 2020), des Etats Unis (10,1% contre 9,5% en 2020) et de l'Inde (7,6% contre 1,9% en 2020).

Les importations de métaux et des ouvrages communs, se sont accrues de 35,4% en 2021, à la suite d'une contraction de 11,1% l'année précédente. Concernant les pays de provenance du produit, plus de deux tiers des importations sont imputables, en 2021, à la Turquie (27,3%), à l'Ukraine (16,4%), à la Chine (12,7%) et à la France (10,5%).

Les achats extérieurs d'huiles brutes de pétrole ont augmenté de 30,8 milliards de FCFA entre 2020 et 2021, soit une hausse de 12,1%. Ils sont passés de 253,8 milliards de FCFA en 2020 à 284,6 milliards de FCFA au cours de la période sous revue. Par ailleurs, le Nigéria demeure le principal fournisseur du Sénégal en pétrole brut en livrant 99,3% du total des importations de ce produit en 2021 et la totalité de celle-ci en 2020.

Les importations de riz ont été évaluées à 264,4 milliards de FCFA en 2021 contre 246,4 milliards de FCFA en 2020, soit une hausse de 6,6%. De même, les achats extérieurs de riz, en volume, ont augmenté de 5,9% en 2021 pour atteindre 1 194,0 milliers de tonnes contre 1 127,0 milliers de tonnes en 2020.

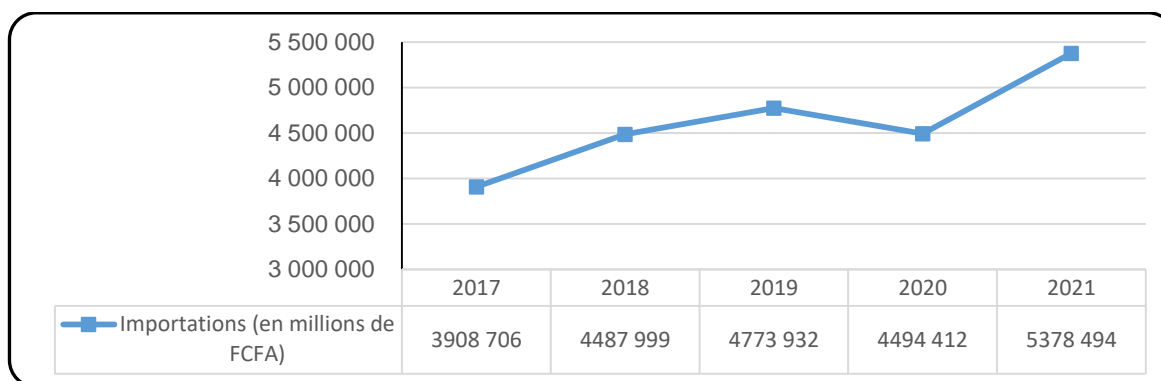
S'agissant des prix à l'importation, ils ont augmenté de 8,0% en 2021 par rapport à 2020. Cette hausse est essentiellement portée par celle des prix des produits minéraux qui y ont contribué à +7,1 points de pourcentage, des produits du règne végétal (+1,6) et des matières plastiques et caoutchouc (+0,5). En revanche, la baisse des prix des machines et appareils (-6,3%) et des matériels de transport (-5,0%) a atténué la remontée des prix des produits importés.

En savoir plus :

Consultez les Notes d'analyses du commerce extérieur (NACE), Editions 2020 et 2021, ANSD

- <https://www.ansd.sn/Indicateur/note-danalyse-du-commerce-exterieur-nace>

Graphique XVI.1: Evolutions des importations du Sénégal de 2017 à 2021



Source : ANSD

Tableau XVI.1 : Principaux produits importés en valeur (en millions de FCFA)

Produits / Année	2017	2018	2019	2020	2021	Variation 2020/2021
Machines et Appareils	572 534	503 328	658 691	604 249	681 044	12,7%
Produits Céréaliers	379 073	407 748	355 242	402 109	484 919	20,6%
Matériels de Transports et Pièces détachées	328 737	399 116	468 134	342 139	389 358	13,8%
Huiles brutes de pétrole	301 965	378 633	236 429	253 816	284 625	12,1%
Produits pétroliers finis	523 767	819 804	957 506	753 548	1 023 104	35,8%
Métaux et ouvrages en métaux communs	249 529	317 993	339 561	301 796	408 603	35,4%
Matières plastiques et artificielles	126 182	135 974	130 500	131 516	173 074	31,6%
Produits pharmaceutiques	124 283	135 901	156 588	162 767	189 008	16,1%
Huiles et graisses	106 823	92 564	99 097	142 635	123 804	-13,2%
Produits des industries parachimiques	75 716	79 717	88 996	90 297	103 961	15,1%
Autres produits	1 120 096	1 217 220	1 283 188	1 309 541	1 516 994	15,8%
Total	3 908 706	4 487 999	4 773 932	4 494 412	5 378 494	19,7%

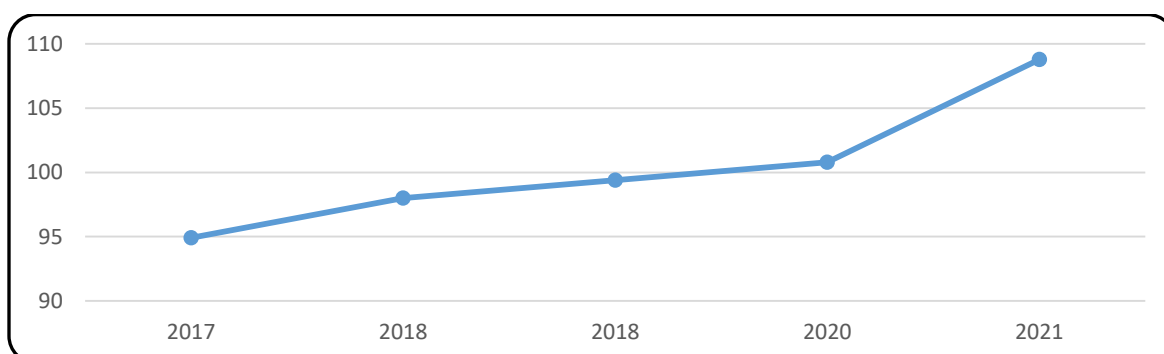
Source : ANSD

Tableau XVI.2 : Origines des produits importés (en millions de FCFA)

	2017	2018	2019	2020	2021	Variation 2020/2021
AFRIQUE	654 388	720 194	608 533	647 692	722 712	11,6%
AMERIQUE	275 039	276 298	282 925	328 799	399 578	21,5%
ASIE	1 114 326	1 260 724	1 195 078	1 083 712	1 581 546	45,9%
OCEANIE	30 165	12 140	9 139	19 220	17 486	-9,0%
EUROPE	1 828 936	2 210 881	2 662 863	2 405 439	2 635 826	9,6%
DIVERS (PBE, PBF, OM, NDA)	5 851	7 761	15 394	9 552	21 346	123,5%
TOTAL	3 908 706	4 487 999	4 773 932	4 494 412	5 378 494	19,7%

Source : ANSD

Graphique XVI.2 : Evolution de l'indice des prix à l'importation de 2017 à 2021



Source : ANSD

XVI.2 Exportations

Les exportations du Sénégal se sont inscrites sur une tendance haussière entre 2017 et 2019, avec un taux d'accroissement moyen annuel de 16,4%. Cette dynamique est freinée en 2020, sans doute, par la contraction de l'activité économique induite par la pandémie de la COVID 19. En effet, elles se sont établies à 2 261,3 milliards de FCFA en 2020, soit une baisse de 7,5% par rapport à 2019. En 2021, les exportations ont retrouvé leur niveau d'avant COVID-19 en progressant de 27,6% par rapport à 2020.

Les produits les plus exportés (en valeur) au cours de l'année 2021 sont l'or non monétaire (18,7%), les produits pétroliers (15,1%), l'acide phosphorique (9,2%), les poissons frais de mer (6,7%) et les arachides non grillées (5,4%).

Les exportations d'or non monétaire du Sénégal poursuivent leur tendance haussière entamée en 2017, passant de 220,1 milliards de FCFA à 422,6 milliards de FCFA en 2020 puis à 539,8 milliards de FCFA en 2021, soit une progression annuelle moyenne de 25,1%. Les principaux clients du Sénégal pour l'or non monétaire en 2021 sont la Suisse (72,3%), l'Australie (21,9%) et les Emirats Arabes Unis (5,8%).

Après le repli de 25,2% des exportations de produits pétroliers noté en 2020, celles-ci se sont établies à 436,9 milliards de FCFA en 2021 (contre 357,5 milliards de FCFA en 2020), soit une hausse de 22,2%. Le principal partenaire du Sénégal pour les produits pétroliers est le Mali avec 65,2% des parts de marché en 2021 contre 64,7% en 2020. Le reste des ventes est essentiellement destiné à l'avitaillement des navires et aéronefs (18,7%).

Contrairement à l'année 2020, où les exportations d'acide phosphorique avaient fléchi de 22,5% par rapport à 2019, celles-ci

ont connu une progression considérable en 2021 pour s'établir à 265,3 milliards de FCFA, après 151,6 milliards de FCFA en 2020 (+75,0%). L'Inde est le principal client en 2021 (respectivement 2020), avec 90,1% (respectivement 100% en 2020), des exportations d'acide phosphorique, suivi par le Mexique (9,1%) et le Brésil (0,7%).

Les ventes à l'extérieur de poissons frais de mer ont connu une tendance haussière entre 2017 et 2019 avant de décliner légèrement entre 2020 et 2021, passant ainsi de 193,6 milliards de FCFA en 2020 à 192,5 milliards de FCFA l'année suivante, soit une baisse de 0,6%. Les principaux clients du Sénégal en 2021 sont la Côte d'Ivoire (43,9%), la République de Guinée (8,1%), la Corée du Sud (6,4%), la France (4,6%) et le Cameroun (4,5%). En 2020, ils étaient la Côte d'Ivoire (42,9%), la Corée du Sud (6,7%), le Cameroun (6,3%), l'Espagne (6,0%) et la France (5,1%).

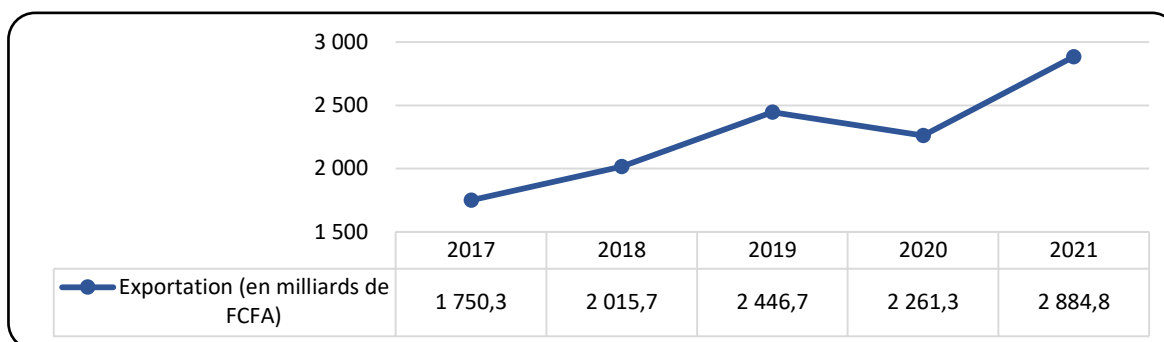
Les exportations d'arachides non grillées ont poursuivi leur croissance amorcée en 2019 et sont arrêtées à 154,8 milliards de FCFA en 2021 contre 113,7 milliards de FCFA en 2020, soit une hausse de 36,2% (après 1,9% en 2020). La part de marché de la Chine, principal client, s'est effritée pour s'établir à 92,4% en 2021 (après 98,4% en 2020) au profit de la Suisse qui totalise 7,3% des ventes d'arachide en 2021 (contre 0,0% en 2020).

Les prix des produits à l'exportation se sont relevés de 5,1% en 2021, comparés à 2020. Cette évolution a résulté du rebond des prix des « produits chimiques et connexes » qui y ont contribué à +1,9 point de pourcentage, des « métaux communs et ouvrages » (+0,8) et des « graisses et huiles » (+0,7). Toutefois, cette hausse des prix des produits exportés est limitée par le recul de ceux des « produits des industries alimentaires » (-3,5%) et des « matières textiles et ouvrages » (-9,1%).

En savoir plus :

- <https://www.ansd.sn/Indicateur/note-danalyse-du-commerce-exterieur-nace>, NACE, éditions 2020 et 2021

Graphique XVI.3 : Evolution des exportations du Sénégal entre 2017 et 2021



Source : ANSD

Tableau XVI.3 : Valeur des produits regroupés à l'exportation sur la période 2017 – 2021

	2017	2018	2019	2020	2021	Variation 2020/2021
Produits halieutiques	236 366	274 239	330 847	277 933	312 981	12,6%
Produits arachidières	63 936	63 475	152 953	120 483	168 571	39,9%
Produits pétroliers	242 935	303 945	477 716	357 524	436 885	22,2%
Acide phosphorique	95 974	157 229	195 699	151 646	265 348	75,0%
Ciment hydraulique	117 743	86 503	77 682	73 746	86 231	16,9%
Phosphates	18 447	16 187	22 333	11 493	22 050	91,9%
Engrais minéraux	18 961	26 049	29 476	21 263	33 057	55,5%
Cotons et tissus en coton	6 652	7 328	7 058	5 826	9 005	54,6%
Or industriel	220 144	313 375	375 734	422 698	539 778	27,7%
Titane et zircon	82 246	99 656	115 394	116 197	150 304	29,4%
Préparations pour soupes, potages et bouillons	72 296	71 730	76 755	76 238	84 285	10,6%
Autres produits	574 611	595 962	585 019	626 299	776 306	24,0%
Total	1 750 312	2 015 679	2 446 666	2 261 346	2 884 802	27,6%

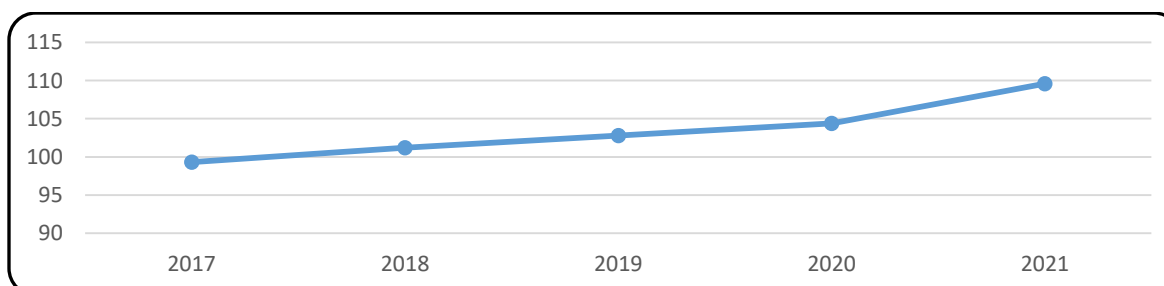
Source : ANSD

Tableau XVI.4 : Destinations des exportations par continent (en millions FCFA)

	2017	2018	2019	2020	2021	Variation 2020_2021
EUROPE	470 250	617 732	705 048	583 895	831 900	42,5%
AFRIQUE	810 530	868 684	1 053 940	970 758	1 152 121	18,7%
AMERIQUE	73 497	75 825	89 980	88 486	114 152	29,0%
ASIAE	305 203	335 815	482 415	406 667	577 450	42,0%
OCEANIE	631	5 547	3 193	124 100	122 348	-1,4%
DIVERS	90 201	112 076	112 090	87 441	86 830	-0,7%
TOTAL	1 750 312	2 015 679	2 446 666	2 261 346	2 884 802	27,6%

Source : ANSD

Graphique XVI.4: Evolution de l'indice des prix à l'exportation



Source : ANSD

XVI.3 Balance commerciale et investissements directs étrangers

L'examen de l'évolution du solde du compte courant sur les trois années (2018-2020) est marqué par des situations de détérioration se traduisant par un déficit qui passe de (-1 230,4) milliards de FCFA, soit 9,4% du PIB en 2018 à (-1 087,6) milliards de F CFA, soit 8,4% du PIB en 2019 pour connaître une forte dégradation de l'ordre de (-1 683,6) milliards F CFA, soit 37,8% du PIB en 2020.

L'évolution des composantes du solde du compte courant entre 2018 et 2020, montre que la détérioration du déficit courant est essentiellement imputable au solde de biens et services ainsi que celui du revenu primaire. En revanche, le solde de revenu secondaire est en constante amélioration.

Le déficit de la balance commerciale s'est amélioré de 1,1 point de pourcentage à 11,3% du PIB en 2020 contre 12,4% en 2019 et 14,7% en 2018. En effet, les exportations du Sénégal sont ressorties en 2020 à 2 261,3 milliards de F FCA contre 2 446,7 milliards de FCFA en 2019, soit une baisse de 7,5%. Les importations ont fléchi de 5,9% en 2020, pour s'établir à 4 494,4 milliards de F CFA contre 4 773,9 milliards

de francs en 2019. La balance commerciale du Sénégal en 2020 s'est établie à -2 233,1 milliards de F CFA contre -2 327,3 milliards l'année précédente.

La PEGN est ressortie débitrice à 8 946,5 milliards de F CFA en 2020 contre 7 579,8 milliards de F CFA, un an plus tôt, soit une dégradation de 1.387,1 milliards, reflétant le financement du solde des opérations non financières.

L'accroissement des engagements est lié aux capitaux mobilisés au titre des investissements directs étrangers (IDE) (+1 062,3 milliards de FCFA), des investissements de portefeuille (+313,6 milliards de FCFA) et des autres investissements (+715,1 milliards de FCFA). La hausse des avoirs s'explique, d'une part, par l'accroissement des investissements directs (57,1 milliards de FCFA), des investissements de portefeuille (+112,3 milliards de FCFA) et des autres investissements (+594,9 milliards de FCFA) et, d'autre part, par la réduction de 60,5 milliards des avoirs de réserve qui se sont établis à 1 670,1 milliards de FCFA.

Définitions :

Position Extérieure Globale Nette (PEGN) : est un relevé statistique du stock d'avoir et d'engagements financiers extérieurs à un moment donné

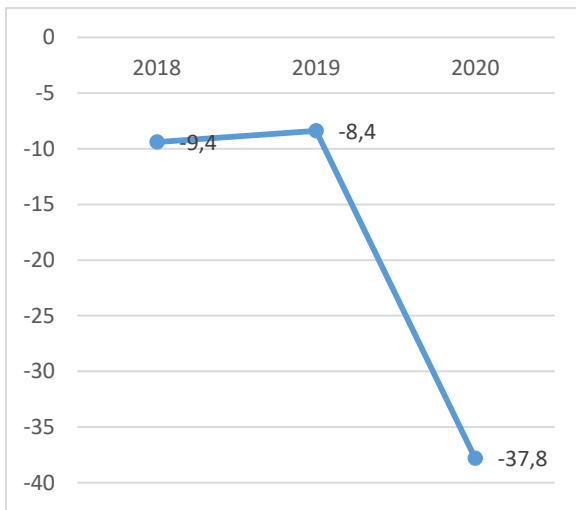
Balance courante : la balance courante représente le solde des flux monétaires d'un pays liés aux échanges internationaux.

Investissements Directs Etrangers (IDE) : c'est l'ensemble des investissements réalisés par des nos résidents sur un territoire économique donné.

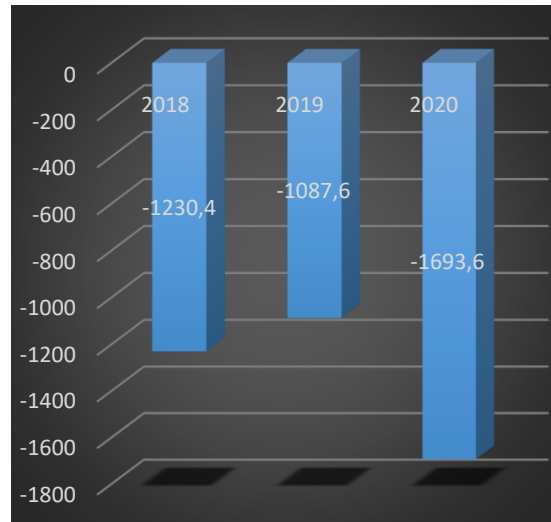
En savoir plus :

- Comptes nationaux sémi- définitifs 2021 et définitifs de 2020, ANSD
- Balance des paiements et position extérieure globale 2020, Direction nationale de la BCEAO pour le Sénégal

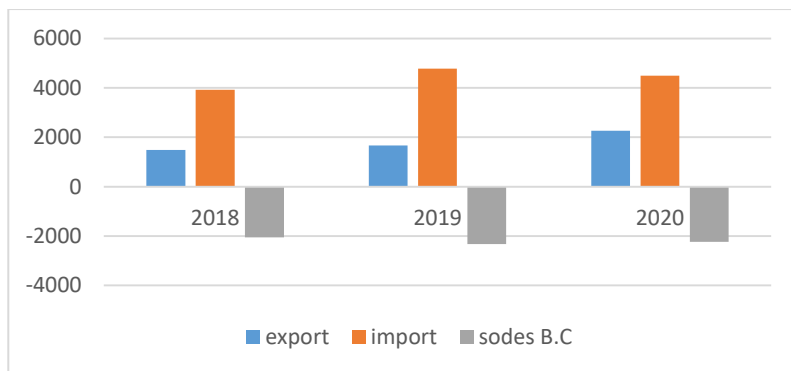
Graphique XVI.5 : Evolution du solde du compte en % du PIB



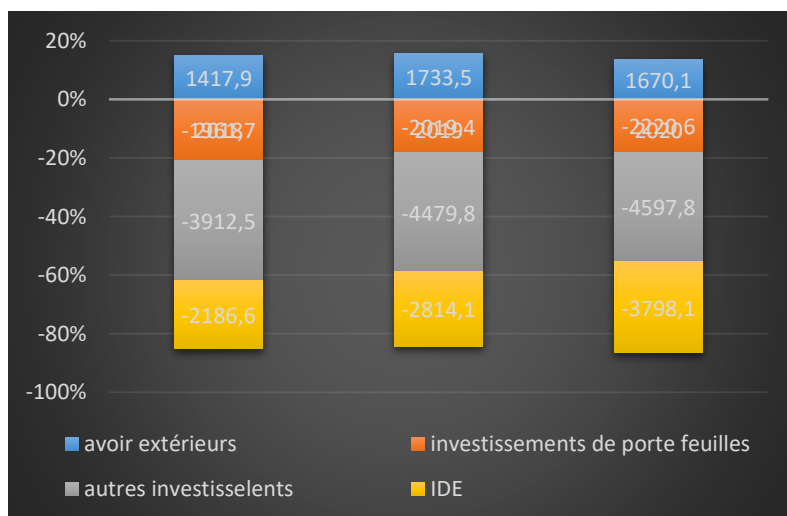
Graphique XVI.6: Evolution du déficit en valeur



Graphique XVI.7 : Evolution du solde de la balance commerciale entre 2018-2020



Graphique XVI.8 : Evolution de la PEGN en Milliards de f CFA



Source : à partir des données BCEAO

SECTION E. SYSTEME PRODUCTIF

CHAPITRE XVIII : ENTREPRISES

CHAPITRE XIX : AGRICULTURE

CHAPITRE XX : ELEVAGE, SYLVICULTURE ET PECHE

CHAPITRE XXI : INDUSTRIE ET CONSTRUCTION

CHAPITRE XXII : PETROLE ET GAZ

CHAPITRE XXIII : SERVICES

Chapitre XVII : ENTREPRISES

XVII.1 Démographie des entreprises

Dans l'ensemble, 80 628 unités ont été immatriculées en 2021 contre 57 289 en 2020, soit une augmentation de 40,7%. S'agissant des entreprises, ce nombre a progressé de 38,7% passant de 42 137 en 2020 à 58 446 en 2021.

En 2021, plus de six entreprises sur dix nouvellement immatriculées ont déclaré le commerce comme activité principale. Cette proportion est plus importante chez les entreprises individuelles où elle est ressortie à 70,3%. En dehors du commerce, les activités les plus pratiquées par les nouvelles entreprises sont celles des branches, « *services personnels divers* » (8,4%), « *services fournis aux entreprises* » (8,2%), « *agriculture* » (6,7%) et « *BTP* » (5,5%).

Plus de la moitié des entreprises immatriculées au cours de l'année 2021 sont établies dans la région de Dakar (56,7%). Elle est suivie par les régions de Thiès (10,8%), Diourbel (6,3%) et Saint-Louis (4,9%). Ces quatre régions concentrent à elles seules 78,7% des

nouvelles créations d'entreprises dans le pays.

Près de huit entreprises sur dix immatriculées en 2021 sont des entreprises individuelles. Elles sont suivies par les Groupements d'Intérêt économique ou GIE (11,0%), les Sociétés à Responsabilité limitée, SARL (4,8%) et les Sociétés unipersonnelles à Responsabilité limitée, SUARL (2,8%).

Pour les entreprises, l'augmentation du nombre d'immatriculation (38,7%), par rapport à l'année 2020, est tirée par les créations de GIE qui se sont accrues de 77,4%, suivies des entreprises individuelles (37,2%), des SUARL (25,2%) et de SARL (16,5%).

Durant l'année 2021, les hommes restent toujours les plus actifs dans la création d'entreprises. En effet, plus de sept entreprises immatriculées sur dix sont dirigées par des hommes.

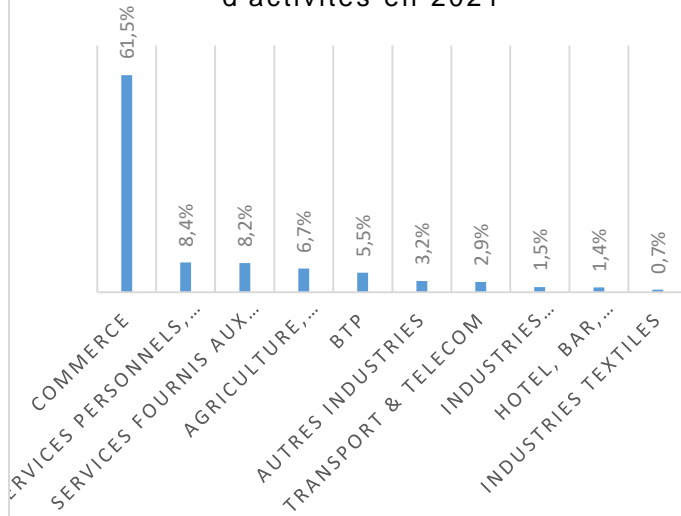
Définitions :

- **L'immatriculation au Numéro d'Identification national des Entreprises et Associations (NINEA)** concerne les entreprises exerçant une activité au Sénégal, les associations nationales ou étrangères régulièrement déclarées ou autorisées, les syndicats professionnels, les administrations publiques centrales, les établissements publics, les collectivités locales et les partis politiques, les opérateurs occasionnels, les propriétaires fonciers, les organisations non gouvernementales (ONG), etc.

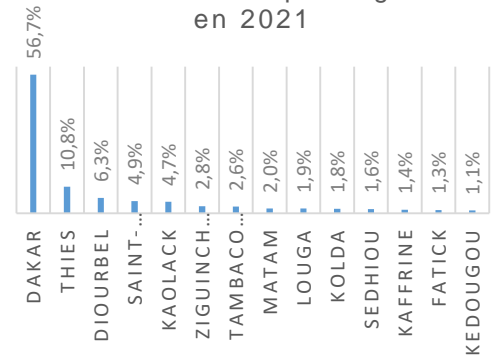
En savoir plus :

- <https://www.ansd.sn/node/15362>

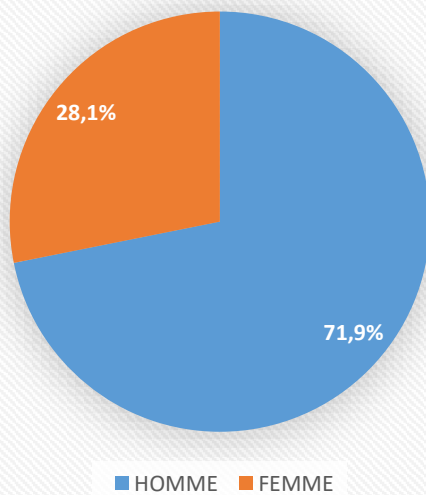
GraphiqueXVII.1: répartition des entreprises nouvellement immatriculées par branche d'activités en 2021



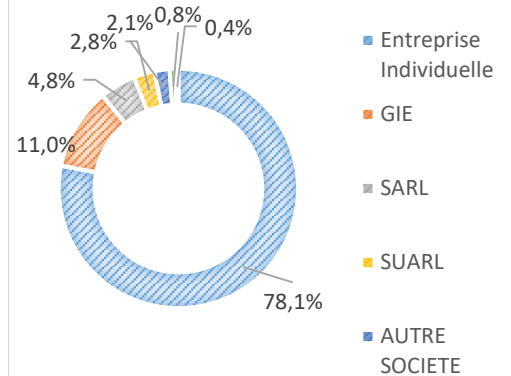
GraphiqueXVII.2: répartition des entreprises nouvellement immatriculées par région en 2021



Graphique XVII. 3: répartition des entreprises individuelles nouvellement immatriculées selon le sexe en 2021



GraphiqueXVII.4: répartition des entreprises nouvellement immatriculées selon le regime juridique en 2021



XVII.2 Caractéristiques des entreprises

En 2021, le nombre d'entreprises du secteur moderne est évalué à 18 266 unités contre 17 372 unités en 2020. L'analyse de la répartition par secteur montre que les entreprises s'activent plus dans les services (47,9%) et le commerce (30,7%). Les Batiments et Travaux publics (BTP) constituent le secteur le moins représenté avec 9,0%.

Selon la taille, la structure des entreprises est majoritairement composée de Petites et Moyennes Entreprises (PME) avec une proportion de 94,1% dont 84,8% de petites entreprises. Selon le secteur, il apparait que les services et le commerce occupent le plus grand nombre de petites entreprises avec respectivement 43,0% et 26,1% du nombre total en 2021.

En 2021, il est noté une reprise de l'activité des entreprises après les effets négatifs de la crise sanitaire de la Covid-19 observés durant la période 2019-2020. En effet, le chiffre d'affaire des entreprises s'est accru de 21,3% passant de 13 735,9 milliards de FCFA en 2020 à 16 655,7 milliards en 2021. Cette situation est tributaire de la hausse simultanée notée dans tous les macro secteurs avec des évolutions de 34,3% et 21,0% du chiffre d'affaire de l'industrie et des BTP; celui des services et du commerce ayant augmenté de 14,5% et 12,2%.

La production des entreprises du secteur moderne est passée de 9 536,6 milliards de

FCFA en 2020 à 11 923,5 milliards de FCFA en 2021, soit une hausse de 25,0% entre ces deux années. De même, la valeur ajoutée (VA) de ces entreprises s'est revigorée de 32,9% passant de 2 367,2 milliards de FCFA en 2020 à 3 146,6 milliards de FCFA en 2021. Cette situation est essentiellement imputable aux hausses de la VA des entreprises des BTP (185,6%) et de l'industrie (56,3%).

Pour les charges de personnel, les entreprises du secteur moderne ont supporté 1 717,5 milliards de FCFA en 2021 contre 1 575,4 milliards de FCFA en 2020, soit une évolution de 9,0%. Cette hausse est consécutive aux cumuls des charges supportées par les entreprises dans les différents macro secteurs dont le commerce (9,9%), les services (9,8%), les industries (8,6%) et les BTP (4,9%).

Les investissements des entreprises du secteur moderne ont augmenté de 10,4% et se sont établis à 14 160,9 milliards de FCFA en 2021 contre 12 826,1 milliards de FCFA en 2020. Cette hausse est essentiellement imputable à l'évolution des investissements dans les secteurs de l'industrie (16,4%) et du commerce (12,0%) malgré les contreperformances notées dans le secteur des BTP (-15,5%).

Définitions :

- **Secteur moderne** : Ce secteur ne couvre pas toutes les entreprises du Sénégal. Il s'agit uniquement des entreprises formelles qui déposent leur état financier. Il exclu les entreprises ayant une activité financière (Banques et intermédiaires financiers, Système financier décentralisé et assurance).
- **Taille des entreprises** : Elle est définie selon le chiffre d'affaires. Une entreprise ayant un chiffre d'affaires inférieur à 500 millions est considérée comme petite entreprise. Les moyennes entreprises sont celles dont le chiffre d'affaires est supérieur à 500 millions et inférieur à deux milliards. Les grandes entreprises ont un chiffre d'affaires supérieur à deux milliards.

En savoir plus :

- https://www.ansd.sn/sites/default/files/2022-12/RAPPORT_BDEF_2021.pdf

Tableau XVII.1 : Evolution du chiffre d'affaires, de la production, de la valeur ajoutée et des charges de personnel

	Indicateurs (en milliards de FCFA)			Evolution (%)	
	2019	2020	2021	2020/2021	
Total 1	14 079,1	13 735,9	16 655,7	21,3	
Chiffre d'affaires	Industrie	5 130,6	4 884,7	34,3	
	BTP	1 236,6	1 122,8	21,0	
	Commerce	4 628,9	4 888,3	12,2	
	Services	3 083,0	2 840,0	14,5	
Total 2	10 119,9	9 536,6	11 923,5	25,0	
Production	Industrie	4 934,6	4 688,5	34,0	
	BTP	1 271,3	1 088,9	27,6	
	Commerce	762,5	807,2	8,1	
	Services	3 151,4	2 952,0	14,5	
Total 3	2 583,1	2 367,2	3 146,6	32,9	
Valeur ajoutée	Industrie	870,9	834,2	56,3	
	BTP	274,5	75,7	185,5	
	Commerce	239,9	248,1	12,6	
	Services	1 197,8	1 209,3	11,4	
Total 4	1 520,2	1 575,4	1 717,5	9,0	
Charge de personnel	Industrie	485,8	515,2	8,7	
	BTP	144,1	130,5	4,9	
	Commerce	149,8	164,0	9,9	
	Services	740,4	765,7	9,8	
Total 5	12 307,9	12 826,1	14 160,9	10,4	
Investissement	Industrie	6243,7	6063,6	7058,0	16,4
	BTP	766,6	855,0	722,4	-15,5
	Commerce	718,2	802,9	898,9	12,0
	Services	4579,4	5104,6	5481,5	7,4

Source : ANSD, Banque de Données économiques et financières (BDEF), 2021

Tableau XVII.2 : Evolution du nombre d'entreprises du secteur moderne de 2016 à 2021

	Nombre d'entreprises						Evolution (%)
	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2020/2021
INDUSTRIE	1 897	1 938	2 009	2 186	2 156	2 242	4,0
Industries Alimentaires	1 019	1 036	1 073	1 163	1 147	1 192	3,9
Industries Textiles	55	58	61	66	64	68	6,3
Autres Industries	823	844	875	957	945	982	3,9
BTP	1 325	1 377	1 449	1 587	1 561	1 652	5,8
Bâtiments, Travaux, Publics	1 325	1 377	1 449	1 587	1 561	1 652	5,8
COMMERCE	4 625	4 784	5 020	5 441	5 378	5 616	4,4
Commerce	4 625	4 784	5 020	5 441	5 378	5 616	4,4
SERVICES	7 073	7 354	7 757	8 395	8 277	8 756	5,8
Transport, télécommunication	1 156	1 199	1 265	1 379	1 354	1 434	5,9
Hôtels, Bars, Restaurants	594	616	653	687	674	709	5,2
Services Fournis aux Entreprises	3 897	4 053	4 301	4 692	4 624	4 922	6,4
Services Personnel, Divers	1 426	1 486	1 538	1 637	1 625	1 691	4,1
Total Général	14 920	15 453	16 235	17 609	17 372	18 266	5,1

Source : ANSD, Banque de Données économiques et financières (BDEF), 2021

Chapitre XVIII : AGRICULTURE

XVIII.1 Production

En 2020, l'Etat a subventionné 146 500 tonnes d'engrais, soit une augmentation de 23,10% par rapport à 2019. Cette évolution est principalement expliquée par la hausse des ventes des types 10.10.20 (71,4%), 15.10.10 (33,3%) et 15.10.15 (33,3%). Toutefois, l'urée demeure l'engrais la plus subventionnée en quantité (38,6%) suivie de la formule 6.20.10 (22,5%).

Les quantités subventionnées de semences d'arachide ont baissé de 11% de même que celles de niébé (-9%) et légèrement celles de fonio (-2%). En revanche, les ventes de semence ont plus que doublé pour le sésame, passant de 238 à 674 tonnes. De même, elles ont augmenté pour le manioc (55%), le sorgho certifié (50%) et le maïs certifié (42%).

Pour la campagne 2021-2022, la production céréalière est estimée à 3 480 394 tonnes, soit une baisse de 4,40% par rapport à la campagne précédente. Cette contre-performance s'explique par la baisse des superficies emblavées de 4,61% et du rendement des cultures (-1,12% en moyenne), conséquences des aléas climatiques et au faible accès aux facteurs de production.

Le riz paddy, malgré une légère baisse de 1,70 % de sa production par rapport à la campagne précédente, demeure la céréale la plus cultivée avec une production de 1 326 761 tonnes en 2021, soit 38,12% de la quantité totale de la production céréalière. La production du maïs est relativement restée stable avec une baisse de moins de 1%, s'établissant ainsi à 754 621 tonnes.

Ayant enfin atteint le million de tonne en 2020, la quantité de mil récoltée a toutefois observé une baisse de 9,17% en 2021, soit 1 039 860 tonnes.

De 2012 à 2020, les cultures industrielles ont connu une croissance annuelle moyenne de -1,26% de leurs productions et de -0,25% de leurs superficies emblavées,

En effet, la production d'arachide a baissé de 1,26% en 2021, due au recul des superficies emblavées de 0,25% soutenu par le repli du rendement de 1,03%. Le rendement du niébé s'est établi en moyenne à 828 kg/ha en 2021. Ce fléchissement de 5,46% par rapport à 2020 explique celui de la production de 5,79%.

Au niveau du sous-secteur horticole, la production n'a cessé d'augmenter pour s'établir à 1 583 661 tonnes en 2021. Cette tendance est fortement soutenue par la production de légumes, avec une croissance moyenne annuelle de 4,82%, allant de 965 310 tonnes en 2016 à 1 304 706 tonnes en 2021. Concernant les fruits, l'évolution de leur production n'est pas restée atone sur la période 2016-2021. Suite à une production de 253 500 tonnes en 2016, une baisse de 6,51% est observée en 2017. La production s'est relevée en 2018 (244 072 tonnes) mais c'est en 2019 qu'elle a pu dépasser celle de 2016 et n'a cessé d'augmenter jusqu'à atteindre 278 955 tonnes en 2021.

Définitions :

- **Rendement** : quantité de végétaux récoltée par unité de surface dans un temps donné.

En savoir plus :

- Contribution du ministère de l'agriculture et de l'équipement rural au PSE 2012-2020, Ministère de l'Agriculture, de l'Équipement rural et de la Souveraineté alimentaire (MAERSA)
- Résultats de l'enquête agricole annuelle 2021-2022, Direction de l'Analyse et de la Prévision des statistiques agricoles
- Statistiques horticoles, Direction de l'Horticulture (DHORT)

Tableau XVIII.1 : Quantité d'engrais subventionnée 2016-2020 (tonnes)

Formules d'engrais	2 016	2 017	2 018	2 019	2 020
6.20.10	19 049	18 218	20 840	30 000	33 000
15.15.15	8 469	9 163	10 045	15 000	20 000
15.10.10	7 075	6 372	6 758	9 000	12 000
9.23.30	2 000	3 000	3 000	3 000	3 000
10.10.20	500	750	7 000	7 000	12 000
18.46.0 (DAP)	2 650	6 030	3 165	10 000	10 000
UREE	20 761	27 526	24 536	45 000	56 500
Total	60 504	71 059	75 343	119 000	146 500

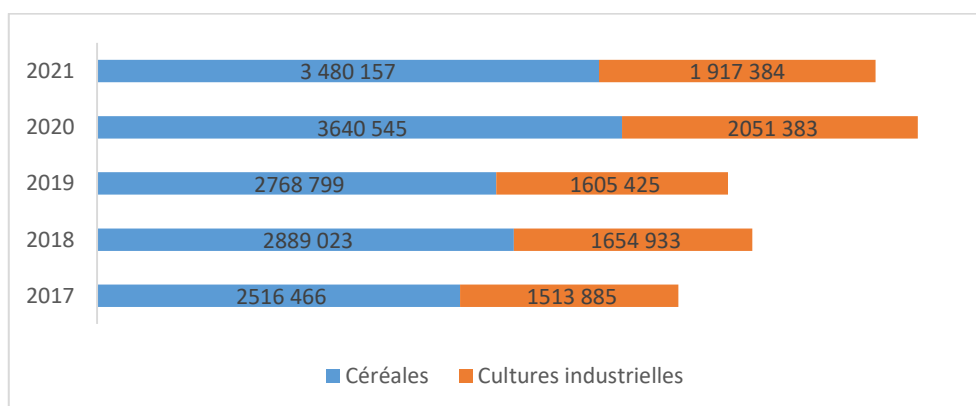
Source : DAPSA

Tableau XVIII.2 : Évolution des mises en place des semences de 2016-2020 (tonnes)

Semences	2016	2017	2018	2019	2020
Arachide Certifiées	50 000	55 000	38 067	53 707	52 513
Arachide écrémées	24 000	20 000	18 000	22 802	18 000
Maïs certifié	1 954	2 203	2 203	2 229	2 879
Sorgho certifié	896	845	914	969	1 468
Niébé	7 573	10 333	9 918	15 194	11 553
Fonio	34	66	61	54	43
Riz	5 971	4 362	7 107	7 152	10 000
Pomme de terre	2 823	8 148	14 147	11 967	12 373

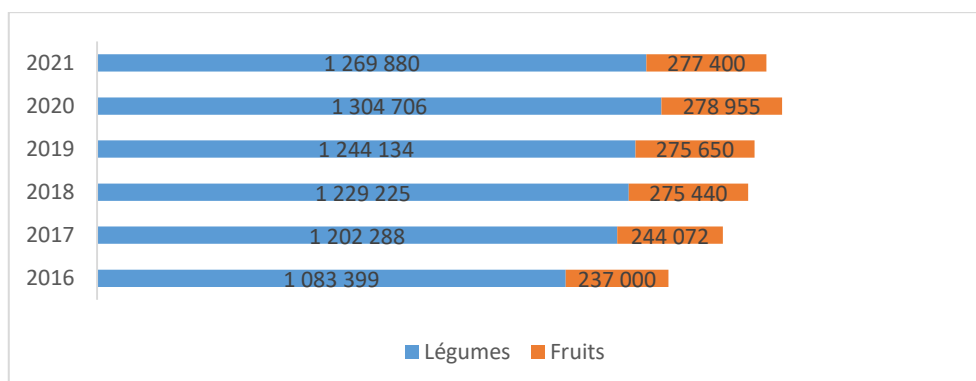
Source : DAPSA

Graphique XVIII.1: Evolution de la production totale en quantité de 2017 à 2021



Source : DAPSA

Graphique XVIII.2 : Evolution de la production totale en quantité des fruits et légumes de 2016 à 2021



Source : DHORT

XVIII.2 Valeur ajoutée agricole

Le secteur agricole a enregistré une croissance de 0,6% en 2021 contre 18,3% en 2020. La valeur ajoutée agricole a aussi connu une hausse de 401 milliards de FCFA entre 2017 et 2021. Le sous-secteur agricole contribue ainsi à 69,12% du PIB du primaire en 2021.

La décélération de la production agricole est due à la baisse de la production des branches d'activités « céréales » (-4,8%), « arachides et autres oléagineux » (-6,8%).

Les autres sous-branches d'activités se sont bien comportées en 2021.

Ainsi, la croissance des sous-branches de l'agriculture s'est ralentie en 2019 pour l'arachide et autres oléagineux (sauf graine de coton) et, dans une moindre mesure, pour la culture de céréales. Par contre, les autres produits agricoles et activités de soutien ont réalisé leur plus grande performance, en 2019, pour atteindre 47,9%.

Définitions :

- **Valeur ajoutée** : richesse créée au cours d'une période
- **Branche d'activité** : regroupement homogène des unités de production
- **Croissance** : augmentation de la production

En savoir plus :

Note d'analyse des comptes nationaux semi-définitifs de 2021 et définitifs de 2020
https://www.ansd.sn/sites/default/files/2023-02/Note_analyse_comptes-nationaux_28_12_2022-rev.pdf

Tableau XVIII.3 : Situation de la valeur ajoutée de l'agriculture

Année	2017	2018	2019	2020	2021
Valeur ajoutée du secteur primaire (en milliards de francs CFA au prix de référence de 2014)	1 698,9	1 836,4	1 915,3	2 149,80	2 161,70
Valeur ajoutée Agriculture et activités annexes (en milliards de francs CFA au prix de référence de 2014)	1 093,2	1 204,9	1 255,5	1 484,70	1 494,20
Taux de croissance du secteur agricole (en %)	16,41	10,21	4,19	18,26	0,64

Source : Comptes nationaux ANSD

Tableau 13 : Evolution de la croissance des sous branches de l'agriculture (en %)

Sous-branches de l'agriculture	2017	2018	2019	2020	2021
Culture de céréales	20,3	13,3	0,4	33,6	-4,3
Culture de Tubercules et légumes à cosse sec	8,3	17,3	13,9	15,8	7,0
Culture de légumes et épices	9,2	7,4	7,6	-0,5	9,9
Culture de fruits, plantes et fleurs, pépinières, plantes pour boisson	1,7	-1,4	2,4	7,0	8,6
Arachide et autres oléagineux (sauf graine de coton)	29,4	7,3	-5,2	26,4	-5,8
Culture du coton graine	31,9	-24,6	9,4	20,9	6,6
Autres produits agricoles et activités de soutien	11,7	31,8	47,9	-7,8	9,0
Total	16,4	10,2	4,2	18,3	0,6

Source : Comptes nationaux ANSD

XVIII.3 Caractéristiques des exploitations

En 2021, les ménages agricoles sont majoritairement dirigés par les hommes (88,75%). Cette présence masculine est plus importante dans les régions de Kaffrine (95,69%), Kolda (93,56%) et Tambacounda (93,70%). Toutefois, dans la région de Dakar, la proportion des femmes cheffes de ménage (24,08%) est plus importante que dans le reste du pays.

Les chefs de ménages sont majoritairement des adultes et 94,03% d'entre eux sont au moins âgés de 35 ans et 69,60% parmi eux ont entre 35 et 64 ans.

Les ménages agricoles sont en moyenne, composés de 9,8 membres. Cette moyenne nationale s'apparente à celle des ménages des régions de Diourbel (9,9), Kolda (9,7) et Fatick (9,5). Les ménages ayant le plus de membres, en moyenne, sont ceux de Matam (12,0), Sédhiou (11,6), et Tambacounda (11,6) tandis qu'à Saint-Louis, la taille moyenne est égale à 7,5.

L'analyse selon le sexe du chef de ménage révèle une légère différence. Les ménages dirigés par un homme comportent approximativement 10,0 membres, contre 7,9 pour ceux dirigés par les femmes.

En outre, le ménage agricole a, en moyenne, exploité 2,6 parcelles. La région de Kaffrine abrite le plus grand nombre de parcelles cultivées par ménage (4,3). Dakar (1,3), Matam (1,1) et Saint-Louis (1,1) en exploitent le moins. De même, les ménages

dirigés par les femmes sont ceux qui exploitent le moins en moyenne (1,8).

La répartition régionale des responsables de parcelles montre qu'ils sont plus retrouvés dans les régions de Kaffrine (12,20%) et Kolda (10,34%). Moins de 1% sont dans la région de Dakar.

Ils sont majoritairement de sexe masculin (88,33%). Cette prépondérance est aussi remarquée au niveau des régions, excepté celle de Sédhiou où 35,98% sont des femmes.

La plupart (69,29%) sont âgés entre 35 et 64 ans. 18,65% ont au moins 65 ans. Cependant, il est rare (0,14%) qu'ils soient très jeunes.

L'agriculture au Sénégal est majoritairement pluviale. Seulement 6,81% des ménages agricoles pratiquent l'irrigation. Il est constaté que 8,37% des ménages ayant un chef de ménage féminin pratiquent l'irrigation contre 6,61% des ménages avec un chef de ménage masculin.

Concernant les engrais, le fumier est utilisé par 54,71% des ménages suivi du NPK (30,49%).

Certains ménages agricoles pratiquent des activités secondaires. Ainsi, 83,07% ont pratiqué l'élevage en 2021, 9,02% le maraîchage, 11,83% l'arboriculture et 32,44% ont une production forestière. Concernant la pêche, 4,20% des ménages agricoles la pratiquent.

Définitions :

- **Ménages agricoles** : un ménage est dit agricole si au moins un de ses membres pratique l'agriculture au sens large (pratique une culture donnée ou entretient une plantation, pratique l'élevage ou la pêche). RGPFAE 2013
- **Parcelle** : surface continue de terres déclarées par un agriculteur, sur laquelle un seul groupe de culture est cultivé.
- **Exploitation agricole** : unité de production pouvant fournir des produits agricoles, ayant une gestion courante et indépendante et pouvant atteindre un certain seuil en superficie, en production ou en nombre d'animaux.
- **NPK** : fertilisant générique composé de l'Azote (N), du Phosphore (P) et du Potassium (K).

En savoir plus :

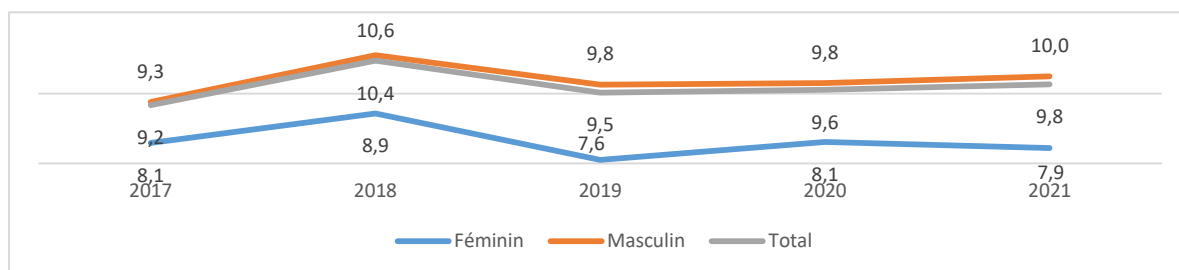
- Enquête Annuelle Agricole 2020-2021, DAPSA, http://anads.ansd.sn/index.php/catalog/241_ANADS
- Topic Agriculture, <https://senegal.opendataforafrica.org/>

Tableau XVIII.5 : Répartition en % selon l'âge des chefs de ménage de 2017 à 2021

Tranche d'âge	2017	2018	2019	2020	2021
Moins de 35 ans	6,50	8,59	8,91	7,23	5,96
35 à 64 ans	71,54	67,27	69,62	68,87	69,60
Plus de 64 ans	21,96	24,14	21,47	23,90	24,43
Total	100	100	100	100	100

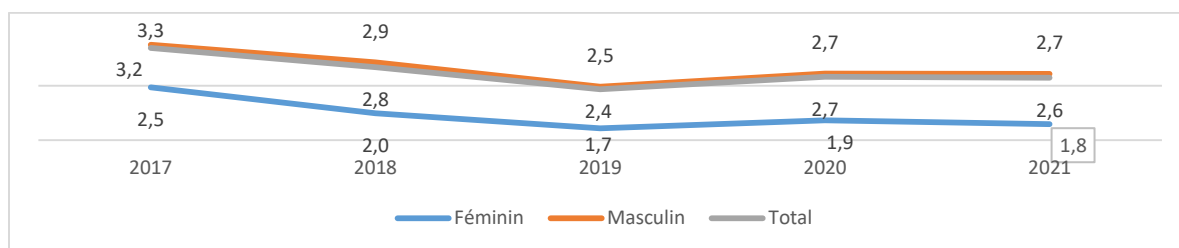
Source : Résultats de l'enquête agricole annuelle, DAPSA

Graphique XVIII.3: Evolution de la taille moyenne des ménages agricoles selon le sexe du chef de ménage de 2017 à 2021



Source : Résultats de l'enquête agricole annuelle, DAPSA

Graphique XVIII.4 : Nombre moyen de parcelles par ménage agricole selon le sexe du chef de ménage de 2017 à 2020



Source : Résultats de l'enquête agricole annuelle, DAPSA

Tableau XVIII.6: Répartition en % selon le sexe des responsables de parcelles de 2017 à 2021

Sexe	2017	2018	2019	2020	2021
Féminin	38,63	22,23	18,75	19,13	11,67
Masculin	61,37	77,77	81,25	80,87	88,33

Source : Résultats de l'enquête agricole annuelle, DAPSA

Tableau XVIII.7: Répartition en % selon l'âge et le sexe des responsables de parcelles en 2020

Tranche d'âge	Féminin	Masculin	Total
Moins de 15 ans	0,38	0,11	0,15
15 à 34 ans	18,77	11,01	11,91
35 à 64 ans	69,41	69,27	69,29
65 et plus ans	11,44	19,61	18,65
Total général	100	100	100

Source : Résultats de l'enquête agricole annuelle, DAPSA

Chapitre XIX : ELEVAGE, SYLVICULTURE ET PECHE

XIX.1 Elevage

En 2021, l'activité d'élevage représente 3,4% du Produit Intérieur Brut (PIB) après 3,5% en 2020. Elle est pratiquée par les ménages et constitue un secteur important dans l'atteinte de la sécurité alimentaire, la nutrition et la création d'emplois. C'est pourquoi, l'élevage figure parmi les secteurs prioritaires du Plan Sénégal Emergent (PSE).

La valeur ajoutée de l'élevage est évaluée à 477,7 milliards FCFA, soit une hausse de 6,2% entre 2019 et 2021. Son poids dans le secteur primaire est de 22,1% en 2021, après 21,8% en 2020.

Quant à l'effectif du cheptel, il est évalué en 2021 à 20 387 mille têtes, après 18 821 mille têtes en 2020, soit une augmentation de 8,3%. Cette progression enregistrée est principalement imputable aux caprins (+13,1%), aux ovins (+8,8%) et aux porcins (+3,3%).

L'effectif de la volaille s'élève à 88 894 mille têtes en 2021 contre 86 220 mille têtes en 2020, soit un relèvement de 3,1%. Cette situation est expliquée par l'effectif de la volaille familiale (+4,1%) et, dans la moindre mesure, celui des poussins (+2,6%).

Le secteur de l'élevage est également marqué par la production d'œufs de consommation, de lait, de viande et d'abats, etc.. Aussi, beaucoup d'efforts ont été réalisés par l'Etat et les acteurs de ces filières afin de booster leurs productions pour satisfaire le bien être des ménages car étant des produits hautement stratégiques et principalement destinés à la consommation. Ils constituent en outre une source de revenus et d'emploi en milieu rural.

En termes d'exportations, les peaux et cuirs occupent la première place dans ce secteur. C'est pourquoi des stratégies d'amélioration de la qualité de ces produits sont en train d'être mises en œuvre afin de les rendre plus compétitifs sur le marché international.

Malgré les performances du secteur de l'élevage et son poids en termes de création de richesse dans l'économie sénégalaise, il fait face à certains facteurs qui freinent son développement. Parmi les principales contraintes, on peut citer : l'accès au crédit, le vol de bétail, le coût de l'aliment de bétail, etc..

Définitions :

- Production de la volaille industrielle équivaut à la production de poussins

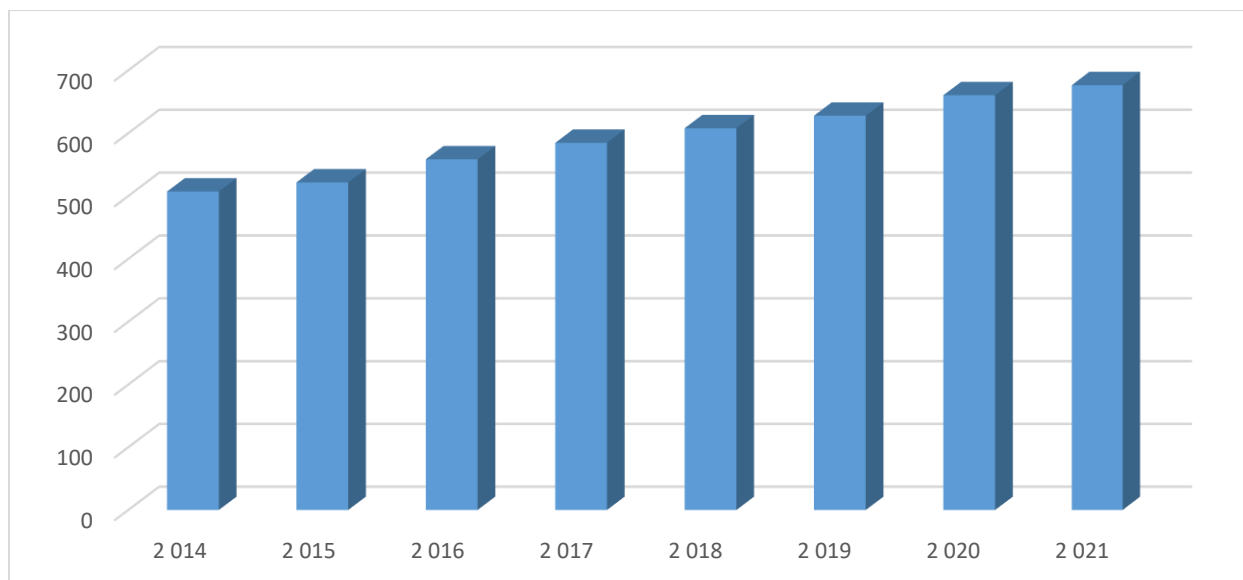
En savoir plus :

- <https://www.ansd.sn/Indicateur/produit-interieur-brut-annuel-base-2014>
- Projection de la CEPSE/MEPA

Tableau XIX.1 : VA ajoutée (en milliards de FCFA à prix constant)

Années	2 014	2 015	2 016	2 017	2 018	2 019	2 020	2 021
VA Elevage	363,0	372,9	405,4	419,8	435,8	449,7	469,1	477,7

Source : ANSD, Comptes nationaux

Graphique XIX.1 : production (en milliards de FCFA à prix constants)

Source : ANSD, Comptes nationaux semi définitifs 2021

XIX.2 Sylviculture

En 2020, le total des recettes d'exploitation forestière et de chasse s'est établi à 2,78 milliards FCFA. Elles ont connu un repli par rapport à 2019, de près de 89 millions de FCFA, soit 3,1%. Cela est le résultat de la forte baisse de plus de 58,4% des recettes contentieuses, compensée par la hausse de 25,9% des recettes domaniales. Le fléchissement des recettes s'explique par l'arrêt de la campagne cynégétique suite à la pandémie de la COVID-19. Toutefois, les contentieux ont connu une reprise de 68,6% en 2021, engendrant une augmentation de 11,5% des recettes totales.

Le charbon de bois est un produit très utilisé par les ménages comme source d'énergie pour la cuisson. Sa production est encadrée et doit être exclusivement faite dans les forêts aménagées. Ainsi, en 2020, 961 698 quintaux de charbon de bois ont été exploités, soit une hausse de 1,4% par rapport à 2019. Cette tendance haussière en 2019 et 2020 s'est inversée en 2021 avec une baisse de 2,8%.

Concernant le bois d'œuvre, après une baisse de 2,6% en 2020, la quantité exploitée de 341 pieds est restée stable en 2021.

L'exploitation des produits forestiers non ligneux a connu une forte hausse entre 2019 et 2020. En

effet, la quantité de « gomme mbepp » a fortement augmenté, passant de 152 tonnes à 12 269 tonnes. De même, la production en quantité du pain de singe (bouye) a connu une sensible hausse sur la même période. Le « ditakh » et l'encens sont les seuls produits ayant subi une baisse de leur exploitation (respectivement 68,3% et 11,9%). Toutefois, pour tous ces produits, la production a baissé en 2021. Les quantités exploitées de gomme et de pain de singe ont respectivement diminué de 99,1% et 78,1% tandis que celles du « ditakh » a fortement augmenté (516,2%), suivi par l'encens (32,2%).

En 2020, la valeur ajoutée du sous-secteur de la sylviculture et de l'exploitation forestière a connu une croissance de 1,1%. Toutefois, son rythme a ralenti par rapport à 2019 (4,9%).

Malgré sa contribution encore très faible (presque nulle) à la croissance de l'économie nationale, sa valeur ajoutée à prix courant s'est établie à 57,0 milliards FCFA, soit une hausse de 1,9% par rapport à 2019. Cette situation s'explique par l'augmentation de la production en volume combinée à la détente des prix des produits.

Définitions :

- **Cynégétique** : relatif à la chasse
- **Bois d'œuvre** : Suite à la suspension de l'exploitation du bois d'oeuvre destiné aux scieries, seul le bois d'oeuvre destiné aux artisans/menusiers locaux constitue un produit contingenté dans cette catégorie.

En savoir plus :

- Rapport annuel 2020, Direction des Eaux et Forêts, Chasses et de la Conservation des Sols (DEFCCS), Ministère de l'Environnement et du Développement durable
- Note d'analyse des comptes nationaux semi-définitifs de 2021 et définitifs de 2020
https://www.ansd.sn/sites/default/files/2023-02/Note_analyse_comptes-nationaux_28_12_2022-rev.pdf

Tableau XIX.14: Recettes de l'exploitation forestière et de la chasse

Recettes (millions de FCFA)	2017	2018	2019	2020	2021	2019/20	2020/21
Domaniales	2 057	202	1 881	2 368	2 407	25,9%	1,7%
Contentieuses	990	673	985	410	691	-58,4%	68,6%
Total	3 047	875	2 867	2 778	3 098	-3,1%	11,5%

Source : DEFCCS

Tableau XIX. 15: Evolution des prélèvements contrôlés des produits ligneux

Produits	Unité	2017	2018	2019	2020	2021	2019/20	2020/21
Bois d'œuvre	pieds	1 790	281	350	341	341	-2,6%	0,0%
Charbon de bois	quintaux	973 271	916 607	948 478	961 698	935 226	1,4%	-2,8%
Bois d'artisanat	pieds	27 092	47	100	49	125	-51,0%	155,1%
Panneaux de crinting	pieds	43 470	34 400	35 000	51 510	49 260	47,2%	-4,4%

Source : DEFCCS

Tableau XIX. 16 : Evolution des prélèvements contrôlés des produits forestiers non ligneux (tonnes)

Produits	2017	2018	2019	2020	2021	2019/20	2020/21
Ditakh	1 524	723	890	282	1 737	-68,3%	516,2%
Jujube	967	447	1 016	2 244	1 152	120,9%	-48,7%
Kougham	62	103	118	5 090	29	4 203,2%	-99,4%
Madd	1 864	946	705	4 385	1 043	521,5%	-76,2%
Nététou	303	599	195	1 643	366	743,0%	-77,7%
Pain de singe	2 725	2 980	3 104	18 657	4 082	501,1%	-78,1%
Gomme Mbep	74	111	152	12 269	110	7 961,1%	-99,1%
Gomme Arabique	194	127	146	166	153	13,7%	-7,5%
Huile de palme (litre)	169	258	162	387	194	139,7%	-50,0%
Feuilles de Ronier	231	140	331	2 506	273	657,6%	-89,1%
Encens	307	297	816	719	950	-11,9%	32,2%

Source : DEFCCS

Tableau XIX. 17 : Evolution de quelques indicateurs macroéconomiques

	2017	2018	2019	2020	2021
Evolution de la VA (en %)	2,7	1,5	5,0	2,3	4,3
VA courant (en mds FCFA)	53,9	54,2	55,9	57,6	61,1
VA constant (en mds FCFA)	54,5	55,3	58,1	59,4	62,0

Source : Comptes nationaux ANSD

XIX.3 Pêche – Aquaculture

Au Sénégal, la pêche et l'économie maritime occupent une place importante dans les politiques et stratégies de développement économique et social, par leur contribution significative à l'alimentation de la population, à la création de revenus et d'emplois, ainsi qu'aux exportations.

Le secteur de la pêche continue d'enregistrer une contre-performance avec une contraction de sa valeur ajoutée (-6,6%) en 2021, après une chute de 8,2% en 2020.

En effet, les débarquements de la pêche se sont repliés de 9,3% après une chute de 8,2% en 2020. Ceux de la pêche artisanale ont baissé de 11,8%, la pêche industrielle, a connu un recul de 0,7% des débarquements comparés à 2020. Toutefois, l'année 2020 a été marquée par une perturbation de l'activité de pêche en raison de la pandémie de la Covid 19 qui a affecté divers segments de la filière : la production, la commercialisation, les exportations, les transports par voie maritime, etc. Elles

demeurent principalement les raisons du repli noté dans le secteur.

La contreperformance est également expliquée par la rareté des ressources halieutiques qui découle de leur surexploitation au fur des années et des sismiques effectuées pour la prospection d'hydrocarbure.

La valeur commerciale des débarquements de la pêche artisanale a connu une baisse de 8,4% entre 2020 et 2021 pour s'établir à 139,3 milliards FCFA.

La transformation artisanale absorbe 6,2% des débarquements de la pêche artisanale. Par rapport à 2020, les quantités transformées ont enregistré un repli de 36,6%, s'établissant à 23 149 tonnes en 2020.

La production aquacole s'est établie à 1 100 tonnes en 2020 après 1 010 tonnes en 2019, soit une hausse de 8,9%. Cependant, cette hausse n'a pas permis d'atteindre la cible des 1 500 tonnes de production.

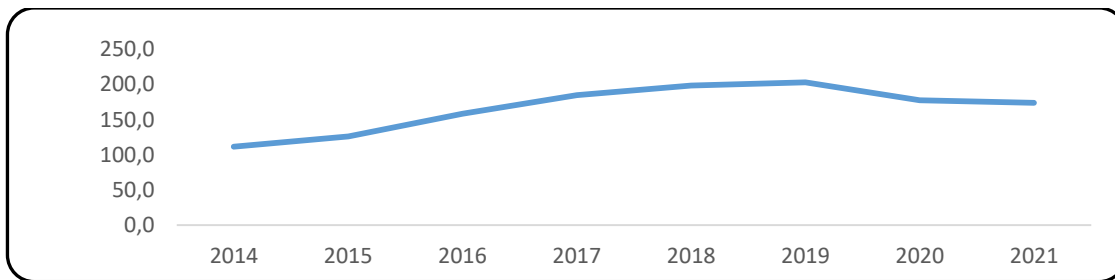
Définitions :

- **La pêche** est toute activité conduite pour extraire des poissons et d'autres organismes aquatiques des eaux.
- **L'aquaculture** consiste dans la culture d'organismes aquatiques, y compris poissons, mollusques, crustacés et plantes aquatiques (FAO, 1997).

En savoir plus :

- Lettre de politique sectorielle du ministère la pêche et de l'économie maritime.

Graphique XIX.2 : Valeur ajoutée de la pêche sur la période de 2014 à 2021



Graphique XIX.3 : Production aquacole en 2019 et en 2020

	2019	2020	Evolution 2020/2019
Production (en tonnes)	1 010	1 100	8,9%
Production (en millier FCFA)	2 215 000	1 757 500	-20,7%

Source : ANSD

Chapitre XX : INDUSTRIE ET CONSTRUCTION

XX.1 Industrie

En 2020, l'indice de la production industrielle (du secteur moderne) s'est amélioré de 2,0% relativement à celui de 2019. Ce résultat est imputable à la performance notée dans les industries manufacturières (+5,1%), celles relatives à l'électricité, au gaz et à l'eau (+3,4%) ainsi que celles environnementales (+13,2%). Toutefois, un repli de l'activité est noté dans les industries extractives (-14,0%).

En 2021, la production industrielle du même secteur s'est accélérée avec une hausse de 17,6%, comparativement à celle de 2020. Cette situation s'explique par la bonne tenue de la production dans la totalité des branches, en particulier, dans les industries manufacturières (+13,5%), extractives (+30,4%) et environnementale (+77,4%).

Les prix de la production industrielle poursuivent leur tendance haussière amorcée depuis 2016. En variation annuelle, ils se sont accrus de 2,4% en 2020 et 10,1% en 2021. La hausse des prix en 2020 est attribuable à l'appréciation des prix des produits des industries extractives (+17,9%) et ceux de « l'électricité, du gaz et de l'eau » (+7,9 %) tandis qu'une baisse des prix est notée au niveau des industries environnementales (-10,8%) et manufacturières (-1,5%).

En 2021, il est noté une hausse des prix de la production industrielle de 10,1%, imputable à l'augmentation des prix des produits des industries manufacturières (+13,9%) et ceux des produits des industries extractives (+3,3%). Par ailleurs, les prix de « l'électricité, du gaz et de l'eau » et ceux des produits des industries environnementales sont restés stables en 2021, relativement à ceux de l'année précédente.

En variation annuelle, la production de l'ensemble des branches d'activités (aussi bien du secteur moderne que celui de l'informel) s'est repliée de 0,2% en volume en 2020. Ce résultat est principalement lié à la baisse de la production des activités extractives (-2,2%) et manufacturières (-1,1%) telles que le « raffinage du pétrole et la cokéfaction » (-34,6%), la « fabrication de produits chimiques de base » (-17,0%) et la « fabrication de produits agro-alimentaires » (-1,2%).

En 2021, la production industrielle s'est globalement améliorée de 9,5% par rapport à celle de 2020. Ce résultat est imputable à la bonne tenue de la production dans la totalité des branches et, particulièrement, celle des industries extractives (+17,7%).

Définitions :

- L'IHPI rénové base 100 en 2015, est un indicateur qui mesure la variation, dans le temps, de la production de biens et services industriels.
- L'IPPI rénové base 100 en 2015, est un indicateur qui mesure l'évolution des prix de production, départ usine et hors taxe et marge de transport.
- La production du secteur industriel est un indicateur statistique qui permet de mesurer le niveau de production des entités manufacturières, minières et des services publics.

En savoir plus :

- <https://www.ansd.sn/Indicateur/indice-harmonise-de-la-production-industrielle-ihpi>

Graphique XX.1 : Evolution de l'indice de la production industrielle du secteur formel (hors égrenage de coton)

	Indice de production industrielle (IHPI)					Evolution (%)	
	2017	2018	2019	2020	2021	2019/2020	2020/2021
INDUSTRIES EXTRACTIVES	109,8	103,0	110,9	95,4	124,4	-14,0	30,4
INDUSTRIES MANUFACTURIERES	111,1	105,3	108,2	113,7	129,0	5,1	13,5
ELECTRICITE, GAZ ET EAU	108,9	115,3	122,8	127,0	134,3	3,4	5,7
INDUSTRIES ENVIRONNEMENTALES	104,3	117,1	118,4	134,0	237,8	13,2	77,4
ENSEMBLE	110,6	106,2	110,3	112,5	132,2	2,0	17,6

Source : ANSD, IHPI, 2021

Graphique XX.2 : Evolution de l'indice des prix de production industrielle du secteur formel (hors égrenage de coton)

	Indice des prix de production industrielle (IPPI)					Evolution (%)	
	2017	2018	2019	2020	2021	2019/2020	2020/2021
INDUSTRIES EXTRACTIVES	115,1	121,2	135,0	159,2	164,4	17,9	3,3
INDUSTRIES MANUFACTURIERES	97,7	99,7	98,7	97,2	110,7	-1,5	13,9
ELECTRICITE, GAZ ET EAU	95,0	94,4	95,1	102,6	102,6	7,9	0,0
INDUSTRIES ENVIRONNEMENTALES	91,8	82,1	79,1	70,6	70,6	-10,8	0,0
ENSEMBLE	99,5	101,5	102,5	104,9	115,6	2,4	10,1

Source : ANSD, IPPI, 2021

Graphique XX.3 : Production du secteur industriel (Formel et informel) par branche d'activités

	Production en volume (milliard de francs CFA)					Evolution (%)	
	2017	2018	2019	2020	2021	2020/2019	2021/2020
ACTIVITES EXTRACTIVES	478,0	639,2	664,0	649,6	764,5	-2,2	17,7
ACTIVITES MANUFACTURIERES	5015,5	5150,5	5342,4	5284,4	5744,3	-1,1	8,7
FABRICATION DE PRODUITS AGRO ALIMENTAIRES	2453,6	2577,2	2721,6	2655,1	2971,0	-2,4	11,9
RAFFINAGE DU PETROLE ET COKEFACTION	577,0	486,8	452,0	424,0	480,7	-6,2	13,4
FABRICATION DE PRODUITS CHIMIQUES DE BASE	211,1	252,9	273,7	245,8	266,4	-10,2	8,4
FABRICATION DE MATERIAUX DE CONSTRUCTION	445,9	469,4	477,4	525,9	609,1	10,2	15,8
FABRICATION D'AUTRES PRODUITS MANUFACTURIERS	1328,0	1364,4	1417,7	1433,5	1417,0	1,1	-1,2
PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'ELECTRICITE, GAZ ET SUPPORTS ENERGETIQUES	497,1	523,1	568,5	600,3	647,5	5,6	7,9
DISTRIBUTION D'EAU, ASSAINISSEMENT ET TRAITEMENT DES DECHETS	231,1	238,4	251,3	276,2	300,2	9,9	8,7
Total Général	6221,7	6551,2	6826,2	6810,5	7456,6	-0,2	9,5

Source : ANSD, La note d'analyse des Comptes nationaux, 2021

XX.2 Construction

La branche « Construction » occupe une part importante du secteur secondaire. Sa valeur ajoutée (VA) représente 10,9%, en moyenne sur la période 2017-2021, de celle dudit secteur. Entre 2020 et 2021, la valeur ajoutée de la branche « Construction » a connu un accroissement. En effet, elle est passée de 318,9 milliards de F CFA en 2020 à 355,2 milliards de F CFA en 2021, soit une hausse de 11,4%.

En volume, cette variation de la valeur ajoutée s'est également matérialisée par un accroissement de 8,0 point de pourcentage comparativement à 2020 (341,5 milliards de FCFA en 2020 contre 369,1 milliards de FCFA en 2021).

Cette augmentation de la valeur ajoutée de la branche « Construction » entre 2020 et 2021 est essentiellement induite par la performance, sur la même période, de ses sous-secteurs « Génie civil » (4,7%) et « Construction de bâtiments et travaux de construction » (35,6%) qui ont contribué, en moyenne, à près de 80% de la richesse créée par la branche.

L'indice des coûts de construction (ICC) est marqué par une évolution en deux phases sur la période sous revue. En effet, sur la première phase qui s'étend entre 2017 et 2019, l'ICC a suivi une tendance baissière, passant de 3,87% en 2017 à -0,52% en 2019. Toutefois, la seconde phase (2020-2021) est rythmée par un accroissement de l'indice des coûts de construction avec un taux de croissance qui s'est établi à 7,52%.

Cette évolution des coûts de construction est essentiellement induite par celle des « matériaux de construction », sa principale composante, contribuant à 73,02% de la valeur de l'ICC. Ces coûts de matériaux sont essentiellement portés par ceux des matériaux de base (ciment ordinaire, graviers, fer à béton).

S'agissant de la main d'œuvre, elle participe à près de 26,00% aux coûts de construction. Sa variation est similaire à celle de l'ICC sur la période sous revue. Elle connaît depuis 2018, une forte évolution. En effet, le taux d'évolution de cet indice est passé de 1,36% en 2018 à 7,41% à 2021.

Définitions :

Indice des coûts de construction (ICC) : Cet indice mesure l'évolution des coûts de la construction des logements à usage d'habitation.

En savoir plus :

Voir Indice du Coût de la Construction, sur www.ansd.sn

Tableau XX.18 : Valeur ajoutée des activités de construction (milliards FCFA aux prix courants)

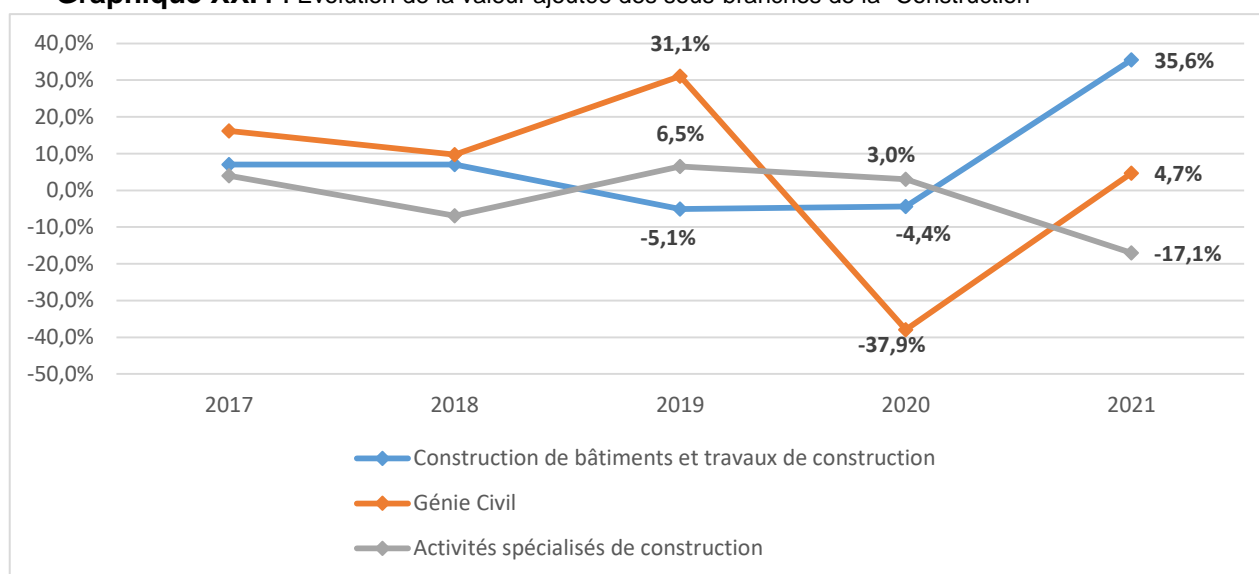
	2 017	2 018	2 019	2 020	2021
VA Construction	334,8	350,9	392,5	318,9	355,2
VA secondaire	2 838,0	3 083,3	3 232,5	3 277,0	3 714,9

Source : ANSD. Comptes nationaux définitifs 2020 et semi-définitifs 2021.

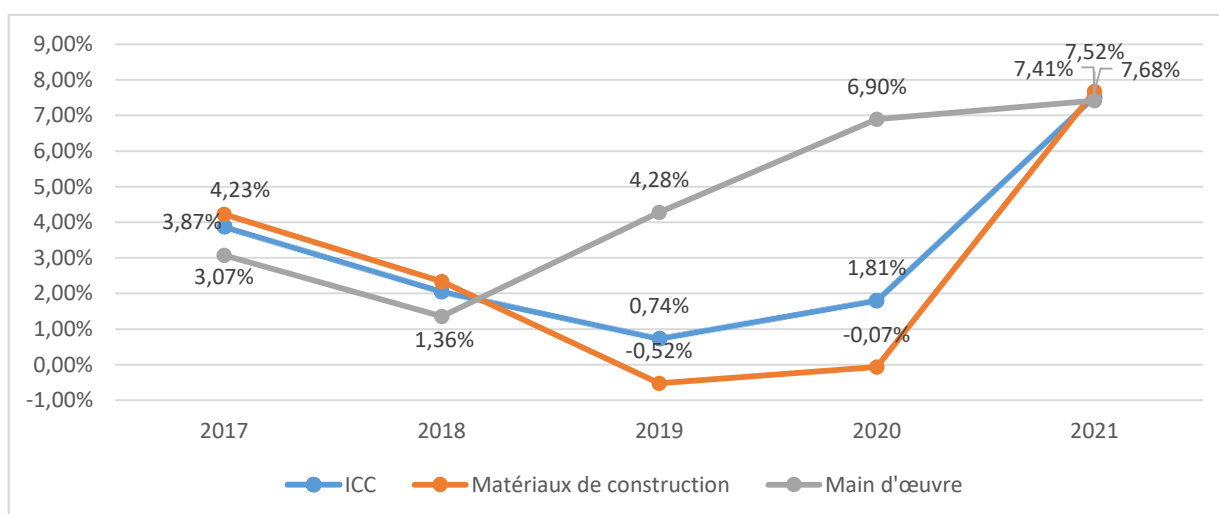
Tableau XX.2 : Valeur ajoutée aux prix de 2014 de la construction en volume (milliards FCFA)

	2 017	2 018	2 019	2 020	2021
VA Construction	330,2	349,1	399,1	341,5	369,1
Evolution	15,94%	5,72%	14,32%	-14,43%	8,08%

Source : ANSD. Comptes nationaux définitifs 2020 et semi-définitifs 2021.

Graphique XX.4 : Evolution de la valeur ajoutée des sous-branches de la "Construction"


Source : ANSD. Comptes nationaux définitifs 2020 et semi-définitifs 2021.

Graphique XX.5 : Evolution des principales composantes de l'ICC sur la période 2017-2021


Source : ANSD 2022. Bureaux des Prix.

Chapitre XXI : ENERGIE MINES ET CARRIERES

XXI.1 Bilan énergétique

En 2016, la production d'énergie au Sénégal est estimée à 1 633,9 ktep. Cette production provient essentiellement de celle du bois de feu qui se situe à 1 450,5 ktep, soit 88,8% du total. Les résidus agricoles ou les déchets (bagasse ou coque d'arachide) représentent 5,7% de l'énergie produite. Les autres productions d'énergie résultent du gaz naturel (17,9 ktep), de la vapeur fatale (40,9 ktep), de l'hydro électricité (31,0 ktep) et de l'énergie solaire (0,5 ktep).

les importations constituent la principale source de l'énergie. En effet, 3 889,2 ktep réparties en charbon (11,3%), pétrole brut (30,4%), essence

(1,9%), diesel et gasoil (24,3%), fioul (15,4%), carburéacteur (6,0%), gaz de pétrole liquéfié (4,0%) et les autres produits du pétrole (6,7%), sont importés.

L'analyse de la consommation d'énergie, estimée à 3 173,3 ktep, révèle que la plus importante part est utilisée par les ménages 1 311,7 ktep, suivi du secteur du transport (967,2 ktep) puis de l'industrie (705,2 ktep). Le type d'énergie utilisée varie selon le secteur. En effet, les ménages usent du bois de feu, l'industrie de la houille et le transport consomme du diesel et du gasoil.

En savoir plus :

- Source du bilan énergétique : [https://unstats.un.org/unsd/energystats/events/2019-Dakar/documents/Session%204.Senegal%20\(Ministere\).pdf](https://unstats.un.org/unsd/energystats/events/2019-Dakar/documents/Session%204.Senegal%20(Ministere).pdf)

Graphique XXI.1 : Bilan énergétique en 2016

Bilan Energétique du Sénégal en kte		Bois de Feu	Charbon de Bois	Résidus agricoles ou déchets		Charbon (Houille)	Pétrole Brut	Gaz Naturel	Naphtha	Essence	Diesel & gazole	Fioul	Carburacteur	Pétrole Lampant	GPL	Autres Produits Pétroliers	Vapeur Fatale (SOUFRE)	Hydro	Energie Solaire	TOTAL Electricité	TOTAL		
				Bagasse	Coque d'arachide																		
2016																							
1 - Approvisionnement intérieur	1.1 - Production	1 450,5		66,1	27,2			17,9										40,6	31,0	0,5	1 633,9		
	1.2 - Importations	0,0				437,1	1 183,3			72,8	1 097,9	599,3	234,9	166,3	97,7						3 889,2		
	1.3 - Exportations	0,0								-24,4	-702,6	-53,8	-224,2	-16,0	-47,4						-1 068,4		
	1.4 - Soutages maritimes	0,0									-139,2	2,7	0,0	0,0	0,0						-136,5		
	1.5 - Variation de stocks	0,0						69,5	9,5	0,9	65,3	1,0	9,0	0,0	1,2	0,0					156,4		
1 - Approvisionnement en énergie primaire		1 450,5	0,0	66,1	27,2	437,1	1 252,8	17,9	9,5	49,2	321,5	549,2	19,6	0,0	151,5	50,3	40,6	31,0	0,5	0,0	4 475		
2 - Transfert									0,0	0,0											0,0		
3 - Ecart statistique		0,0	0,0	0,0	0,0	137,9	0,0	0,0	-103,0	9,4	-116,8	-2,4	-19,6	4,2	-2,8	0,0	0,0	0,0	0,0	-8,9	-102,0		
4 - Transformation - Total		-578,8	199,7	-60,8	-1,9	-137,9	-1 252,8	-17,9	93,5	124,6	597,1	-426,5	0,0	0,0	3,7	0,0	-40,6	-31,0	-0,5	393,1	-1 136,9		
4 - Transformation	4.1 - Centrales électriques							0,0		-42,4	-615,5							-31,0		310,2	-378,7		
	4.2 - Autoproducteurs			-60,8	-1,9	-137,9		-17,9			-14,8	-66,2						-40,6		-0,5	73,5	-267,1	
	4.3 - Raffineries de pétrole						-1 252,8		93,5	124,6	654,3	255,2	0,04	0,000	3,7						9,4	-111,9	
	4.4 - Production de charbon	-578,8	199,7																			-379,1	
	4.5 - Secteur Energie																				-4,6	-4,6	
4.6 - Pertes de distribution																					-57,7	-57,7	
5 - Consommation finale - Total		871,7	199,7	5,3	25,3	437,1	0,0	0,0	0,0	183,2	801,7	120,3	0,1	4,2	152,5	50,3	0,0	0,0	0,0	321,8	3 173,3		
- Consommation finale	5.1 - Industrie	5.1.a - Sidérurgie																		0,0	0,0		
		5.1.b - Industrie chimique et métallurgie																			0,0	28,0	28,0
		5.1.c - Industrie minières non métallurgiques				25,3	437,1						11,5									46,6	520,4
		5.1.d - Industrie alimentaire et boissons			5,3	0,0							0,2									15,9	21,4
		5.1.e - Construction																				0,3	0,3
		5.1.f - Textiles et cuir																				0,0	0,0
		5.1.g - Non spécifié (Industrie)										17,9	108,6		6,7							1,7	134,9
	Total Industrie		0,0	0,0	5,3	25,3	437,1	0,0	0,0	0,0	17,9	120,3	0,0	0,0	6,7	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	92,5	705,1	
	5.2 - Transport	5.2.a - Aérien												0,1								0,1	
		5.2.b - Routier									134,9	783,9										0,0	918,8
		5.2.c - Ferroviaire																				0,0	0,0
		5.2.d - Non spécifié									48,4											48,4	48,4
	Total Transport										183,2	783,9	0,0	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	967,2
	5.3 - Menages		871,7	199,7							0,0	0,0	0,0	0,0	4,2	139,6	0,0				96,5	1 311,7	
	5.4 - Autres Secteurs	5.4.a - Agriculture																				9,0	9,0
5.4.b - Services																6,2					81,2	87,5	
5.4.c - Non spécifié																					42,6	42,6	
5.5 - Consommations non énergétiques										0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	6,2	0,0					132,8	139,0	
6 - Electricité produite - Total (MWh)		0,0	0,0	57 827,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	34 848,0	380 065,4	6 233,0	4 456 994,3			
6 - Electricité produite	6.1 - Electricité produite par les centrales publiques																				3 588 861,2		
	6.2 - Electricité produite par les autoproducteurs			57 827,0	0,000			75 881,0										34 848,0			852 070,1		
	6.3 - Electricité décentralisée (solaire)																			6 233,0	6 233,0		

XXI.2 Produits pétroliers

L'analyse des importations montre que le gas-oil, le diesel-oil, l'essence ordinaire et supercarburant sont les produits les plus importés. Ils représentent 43,3% des importations de produits pétroliers, soit 433,9 milliards de FCFA. L'étude selon l'origine révèle que les produits proviennent principalement de la Belgique-Luxembourg (151,3 milliards), de la Russie (94,1 milliards) et de l'Espagne (77,1 milliards). Le pétrole brute estimé à 253,8 milliards de FCFA est importé du Nigéria. Quant aux fuel oil, les principaux fournisseurs sont le Pays-Bas (97,0 milliards de FCFA), les Emirats Arabes unis (39,8 milliards de FCFA) et le Portugal (16,0 milliards de FCFA).

Le gaz naturel extrait du sous-sol sénégalais est utilisé essentiellement par l'industrie du ciment pour produire de l'électricité. La production de gaz naturel en valeur n'a pas connu une évolution en 2020. Estimée à 2,7 milliards de FCFA en 2020, elle est destinée à la consommation des entreprises s'activant dans la fabrication de matériaux de construction et celles des activités extractives.

Les exportations de produits pétroliers ont connu une tendance haussière, passant de 161,3 milliards de FCFA en 2016 à 477,7 milliards de FCFA en 2019, soit un taux d'accroissement annuel moyen de 43,6%. Toutefois, en 2020, les ventes à l'extérieur des produits pétroliers ont été impactées par les effets de la pandémie de la COVID 19 et ont regressé de 25,2%. Cette évolution a résulté de la diminution de l'expédition de ces produits vers les pays de la région, notamment le Mali (-26,6%), la république islamique de la Mauritanie (-37,5%), la République de Guinée (-46,2%), le Togo (-62,7%) et les provisions de bord liées à l'avitaillement des navires et aéronefs (-22,2%).

L'analyse de la richesse créée dans le secteur du raffinage du pétrole et de cokéfaction révèle une tendance baissière de l'activité. Durant la période allant de 2016 à 2020, la valeur ajoutée est passée de 64,7 milliards de FCFA à 3,8 milliards de FCFA. Au Sénégal, le seul produit provenant de l'extraction d'hydrocarbure est le gaz naturel qui génère autour de 1,5 milliards de FCFA de richesse.

En savoir plus :

- Source : https://www.ansd.sn/ressources/publications/NACE_2020%20%20V3_17%2012%202021.pdf
- Source : https://www.ansd.sn/ressources/publications/Note-analyse-comptes-nationaux-semi-definitifs-2020_29_12_2021_ok.pdf

Tableau XXI.1 : Production de produits pétroliers (en millions de FCFA)

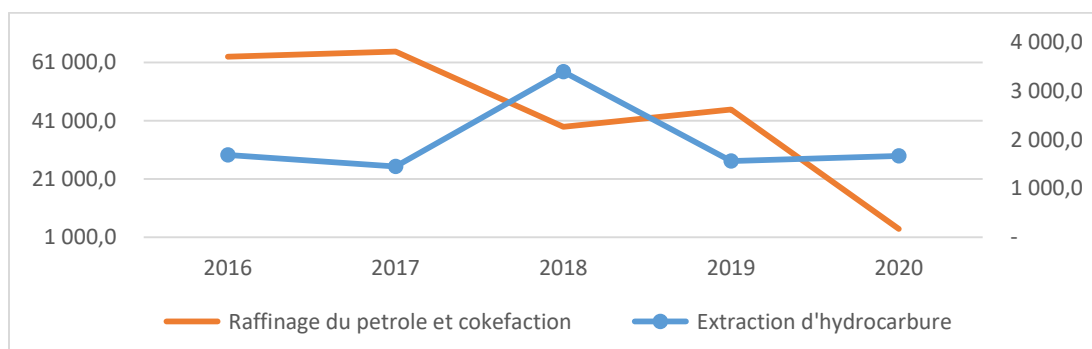
	2016	2017	2018	2019	2020
Gaz naturel	3 885,0	3 082,0	1 926,0	2 731,0	2 731,0
Essence ordinaire et supercarburant	280 513,0	287 152,0	274 142,0	255 312,0	171 986,0
Carburéacteur	107,0	410,0		2,0	124,0
Gas-oil et diesel-oil	49 767,0	64 984,0	68 091,0	54 006,0	35 845,0
Fuel oil	1 075,0	1 059,0	1 136,0	1 152,0	999,0
Butane	50 136,0	60 361,0	60 567,0	62 641,0	36 818,0
TOTAL	385 483,0	417 050,0	405 862,0	375 844,0	248 503,0

Source : ANSD, comptes nationaux 2020

Tableau XXI. 2 : Exportations de produits pétroliers (en millions)

	2016	2017	2018	2019	2020
Essence ordinaire et supercarburant	73 952,0	108 357,0	171 993,0	322 977,0	589,0
Carburéacteur	39 214,0	57 458,0	77 360,0	81 383,0	52
Gas-oil et diesel-oil	1 207,0	1 769,0	6 943,0	25 111,0	070,0
Fuel oil	3 607,0	5 285,0	1 560,0	2 592,0	22
Butane	47 796,0	70 032,0	46 090,0	45 653,0	722,0
TOTAL	165 776,0	242 901,0	303 946,0	477 716,0	1

Source : ANSD, comptes nationaux 2020

Graphique XXI. 1 : Evolution de la valeur ajoutée (en millions)

Source : ANSD, comptes nationaux 2020

XXI.3 Produits extractifs hors pétrole et gaz

La production d'or en valeur est estimée à 472,5 milliards de FCFA en 2020, soit une hausse 1,2% comparée à celle de 2019. Il est noté ainsi que le taux d'évolution de la production d'or de 2020 est le plus faible au cours de la période allant de 2015 à 2020. Cette situation résulte de l'augmentation des cours de l'or. En effet, les prix ont progressé de 22% entre 2019 et 2020. Cependant, les quantités produites sont passées de 13,0 tonnes en 2019 à 12,4 tonnes en 2020, soit une baisse de 4,6%.

La production du minerai « argent » est restée stable durant les quatre dernières années et est évaluée à 11,0 milliards de FCFA.

En ce qui concerne la production de phosphates, il est noté une baisse de 12,5% en 2020 pour s'établir à 76,0 milliards de FCFA. Ce repli est

imputable à la diminution des quantités produites par les différentes entreprises s'activant sur le secteur, mais aussi des Industries Chimiques du Sénégal (ICS). En effet, la production en quantité est passée de 2 295 997 tonnes en 2019 à 2 230 504 tonnes à 2020, soit une contraction (-2,9%) sur la période. Parallèlement, il est constaté un ralentissement du prix à la production industrielle de 0,5%.

La production en valeur de sel est ressortie à 33,9 milliards de FCFA en 2020 contre 40,4 milliards de FCFA en 2019, soit une baisse de 11,3%.

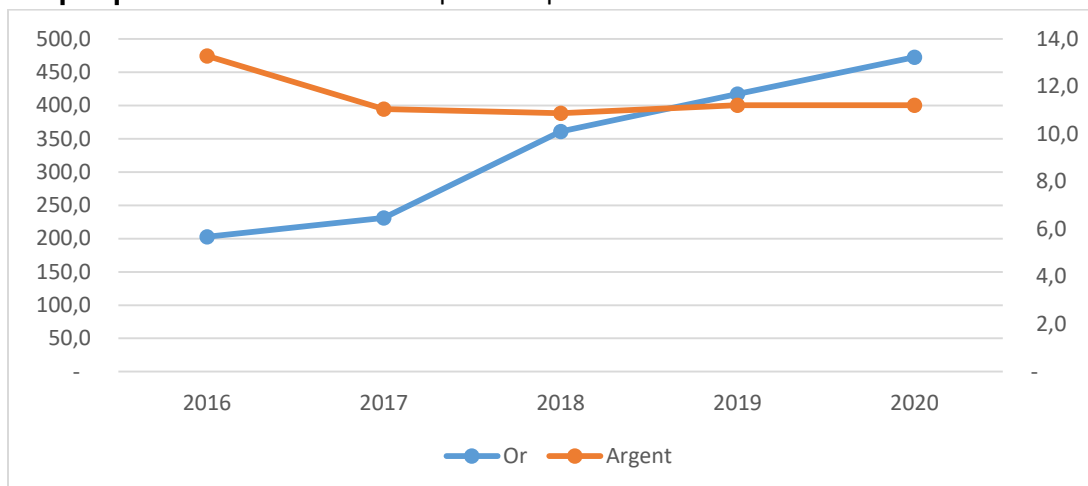
La production des autres produits de l'extraction maintient son dynamisme et connaît une hausse de 9% pour atteindre 188,0 milliards en FCFA en 2020.

En savoir plus :

https://www.ansd.sn/ressources/publications/NACE_2020%20%20V3_17%2012%202021.pdf

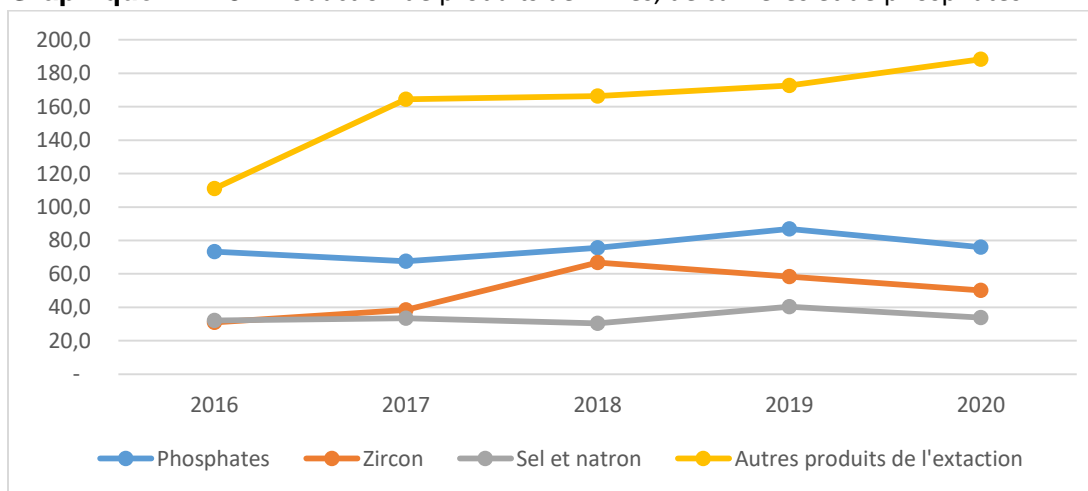
Source : https://www.ansd.sn/ressources/publications/Note-analyse-comptes-nationaux-semi-definitifs-2020_29_12_2021_ok.pdf

Graphique XXI. 2 : Production de produits précieux



Source : ANSD, comptes nationaux 2020

Graphique XXI. 3 : Production de produits de mines, de carrières et de phosphates



Source : ANSD, comptes nationaux 2020

Chapitre XXII : SERVICES

XXII.1 Transport

En 2021, le réseau routier classé est évalué à 16 496,2 km. Il n'a pas beaucoup évolué par rapport à 2020. La partie revêtue s'établit à 5 956,52 km. Depuis 2014, la politique de l'Etat est orientée vers l'amélioration de la qualité avec la création du FERA (Fonds d'Entretien Routier Autonome). Ainsi, la proportion du réseau routier revêtu en bon état est passée de 83% en 2020 à 84% en 2021, alors qu'elle était de 54% en 2014. Pour le réseau non revêtu, cette proportion est passée de 57% en 2020 à 58% en 2021.

En termes d'infrastructures routières, plusieurs projets de constructions ont été réalisés en 2021. Nous pouvons citer, entre autres, le pont de Marsassoum et celui de Foudiougne ; les autoponts de Phillip Maguilene Senghor, de Lobath Fall, de Saint Lazarre. Les travaux, pour la réalisation de Bus Rapid Transit (BRT), l'extension de la VDN qui va rallier Dakar à Saint-Louis en passant par Tivaoune et l'autoroute Mbour-Fatick-kaolack sont en cours de réalisation. Le PUDC qui s'active dans les travaux de réalisation de pistes rurales pour faciliter l'accès aux zones de production agricole continue ses activités. Le PROMOVILLE en partenariat avec les collectivités territoriales contribue à améliorer la qualité des voies urbaines.

S'agissant du parc automobile du Senegal, il est évalué à 783 836 en 2021 contre 685 194 en 2020, soit une progression de 14,4%. Il est essentiellement constitué de véhicules particuliers. Le Sénégal a entrepris un nouveau format d'immatriculation des titres de transport. L'aboutissement de ce projet permettra d'actualiser les données sur le parc.

Sur le plan géographique, la région de Dakar enregistre plus de 65% du parc, suivie de celle de Thies (12,1%) , Diourbel

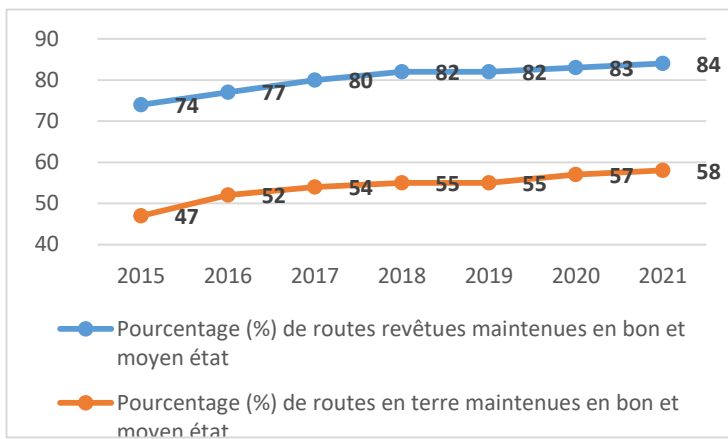
(4,8%) et Kaolack (3,3%). Les régions Sédhiou (0,2%), Kaffrine (0,7%) et Matam (0,8%) sont moins dotées en véhicules.

L'activité du transport aérien est suivie à travers les mouvements d'arrivée et de départ des personnes, des aéronefs et du fret. Par rapport à 2020, le nombre de passagers en arrivée et départ s'est accru de 67,2%. Le mouvement d'aéronefs a également connu une progression de 42,1%. Cette situation s'explique par la reprise d'activité suite à l'arrêt occasionné par la pandémie de la Covid 19.

L'activité du transport maritime est suivie par celle du port autonome de Dakar. Elle est caractérisée par une hausse des mouvements d'embarquements et de débarquements respectivement de 21,5% et 13,3% en 2021 comparée à 2020. Au niveau des embarquements, il est noté un repli de ceux des produits de mer (-19,0%) et du phosphate (-38,8%). S'agissant des débarquements, les produits de la mer et le pétrole brut ont enregistré des replis respectifs de 19,0% et 1,1% en 2021 par rapport à 2020.

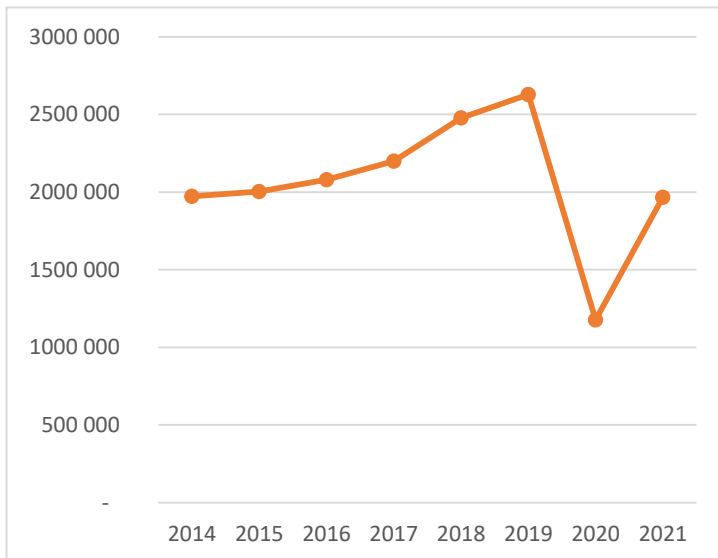
L'activité du transport ferroviaire a ralenti depuis 2018 en raison du démarrage des travaux du Train Express Régional (TER). C'est au mois de décembre 2021, que l'activité de transport de passagers du centre ville de Dakar à Diamniadio a démarré suite à la mise en circulation du TER. Le transport ferroviaire de marchandises sur la ligne Dakar-Bamako n'a pas encore repris. La relance de cette ligne ferroviaire de transport de marchandises renforcerait les échanges internationaux, notamment entre les pays de la sous région Afrique de l'ouest.

Graphique XXII.1 : Evolution de la qualité du réseau routier



Source : Ageroute

Graphique XXII.3 : Evolution du nombre de passagers par voie aérienne



Source : ADS

Graphique XXII.5 : Evolution du trafic maritime du port Autonome de Dakar

(en milliers de tonnes)	2019	2020	2021	Var (%)
TOTAL DEBARQUEMENT	15 121,5	15 781,5	17 878,6	13,3%
-MARCHANDISES DIVERSES	12 542,1	12 806,5	14 941,4	16,7%
-PETROLE BRUT	767,5	1 025,4	1 014,1	-1,1%
-HYDROCARBURES RAFFINES	1 499,6	1 591,2	1 633,7	2,7%
- PRODUITS DE LA MER	312,3	358,4	289,5	-19,2%
dont débarquement	187,5	250,5	210,5	-16,0%
transbordement	124,8	107,8	79,0	-26,7%
TOTAL EMBARQUEMENT	5 374,2	4 808,5	5 842,4	21,5%
-MARCHANDISES DIVERSES	4 262,3	3 438,9	4 942,4	43,7%
-PHOSPHATES	829,3	1 075,6	658,5	-38,8%
- PRODUITS DE LA MER	282,6	294,0	238,1	-19,0%
TOTAL EMBARQT +DEBARQT	20 495,7	20 590,0	23 721,0	15,2%

Source : Port autonome de Dakar

GraphiqueXXII. 2 : Evolution du réseau routier

Année	2019	2020	2021
Route revêtue	5956	5 970	6 569
Route non revêtue	10526	10539	9 927
Total (km)	16496,20	16496,21	16496,22

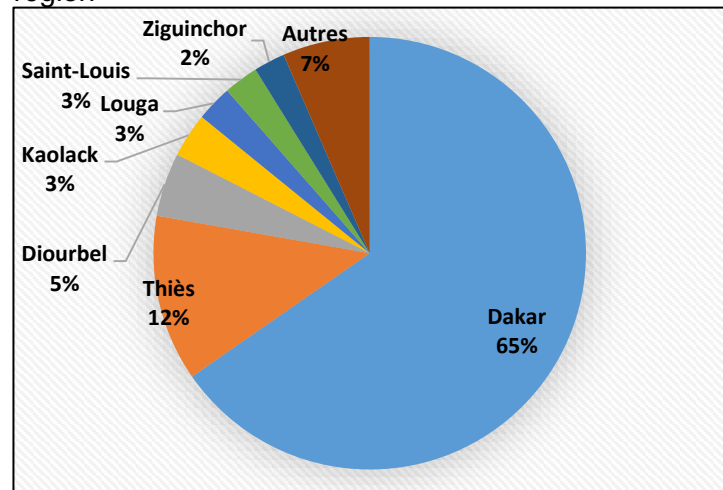
Source : Ageroute

Graphique XXII.4 : Evolution du trafic aérien

	2019	2020	2021	Var (%) 2021/2020
Départs	16 443	9 170	13 014	41,9%
Arrivées	16 449	9 138	13 001	42,3%
MOUVEMENTS D'AERONEFS (en nombre)	32 892	18 308	26 015	42,1%
Départs	1 241 458	564 473	917 349	62,5%
Arrivées	1 215 985	550 320	914 443	66,2%
En transit	171 468	61 216	134 185	119,2%
TOTAL PASSAGERS (en nombre)	2 628 911	1 176 009	1 965 977	67,2%
Départs	14 709	10 813	13 198	22,1%
Arrivées	21 907	20 513	23 846	16,2%
TOTAL FRET (en Tonnes)	36 615	31 326	37 044	18,3%

Source : ADS

Graphique XXII.6 : Répartition du parc routier par région



Source : Direction des Transports routiers

XXII.2 Autres services

La production des services hors transport, enseignement, commerce et santé a connu une hausse de 1,9% en 2020, contre une croissance moyenne de 6,0% dans la période de 2016 à 2019. Ce ralentissement est principalement imputable aux branches d'activités « Hébergement et Restauration » (-20,3%), « Information et Communication » (-4,1%), « Services de soutien et de bureau » (-7,3%).

En effet, les mesures qui étaient prises dans le cadre de la pandémie de la covid 19 ont plus

impacté les secteurs tels que l'hôtellerie et la restauration, l'enseignement avec la fermeture dès mi-mars 2020, des écoles, lycées, universités et écoles de formation et le transport à travers les mesures de limitation des déplacements prises par l'Etat. Toutefois, certains services n'ont pas été négativement impactés par la pandémie notamment les activités financières et d'assurance (5,2%), les activités immobilières (5,4%) et les activités spécialisées scientifiques et techniques (15,8%).

XXII.3 Prix de production des services

En 2020, les prix des services de transport et d'entreposage ont augmenté de 0,3% comparés à ceux de l'année précédente. Cette hausse est en liaison avec la croissance des prix des services de transport maritime et routier (+11,9%) et des transports aérien de passagers (+8,9%). Toutefois, il est noté une légère baisse des prix des services de transport routier de marchandises (-0,2%) et des services d'organisation de transport de fret (-0,1%).

En ce qui concerne les services spécialisés, scientifiques et techniques, leurs prix ont baissé de 0,4% entre 2019 et 2020. Cette situation est liée à la réduction des activités comptables (-3,2%) et des activités juridiques (-1,9%). Cependant, il est noté une hausse des prix des services d'architecture et des activités d'ingénierie (+1,0%).

En 2020, les prix des services de soutien de bureau se sont relévéés de 1,6%, comparés à ceux de l'année 2019. Cette hausse est imputable à l'augmentation des prix des services de nettoyage (+3,9%), d'enquête et de sécurité (+2,8%) et, dans une moindre mesure, des services de location de véhicules automobiles (+0,1%). Quant aux services d'hébergement et de restauration, leurs prix ont progressé de 3,7% entre 2019 et 2020. Cette croissance est en relation avec la hausse des prix des services d'hébergement (+4,6%) et de restauration (+1,2%). Les prix des services d'immobiliers ont diminué de 0,1% en 2020, comparés à ceux de 2019. Cette baisse est consécutive à la

dépréciation des prix des services de location immobilière et des activités sur biens propres (-0,2%). Toutefois, il est noté une augmentation de 6,9% des prix des services des agences immobilières (+6,9%).

Contrairement à l'année 2020, les prix des services de transport et d'entreposage se sont détériorés de 0,2% en 2021. Ceci s'explique principalement par la baisse des prix des services d'infrastructure de transport (-18,9%), et des transports aériens de passagers (-13,7%).

Les prix des services spécialisés scientifiques et techniques qui, après avoir baissé en 2020, connaissent une hausse de 0,9% en 2021. Cette évolution est liée à l'appréciation des prix des services d'architecture (+3,2%) et des services de publicité (+0,7%).

La tendance haussière des prix des services de soutien de bureau observée en 2020, s'est poursuivie en 2021 en s'établissant à 1,0%, en raison de la progression des prix des services d'enquête et de sécurité (+2,1%) sur la même période.

Les prix des services d'hébergement et de restauration se sont détériorés de 0,9% en 2021, en liaison avec la baisse des prix des services de restauration (-1,6%) et d'hébergement (-0,6%) sur la période sous revue.

Les prix des services immobiliers ont fléchi de 0,9% entre 2020 et 2021. Cette situation est en relation avec le repli des prix des services de location immobilière (-0,9%).

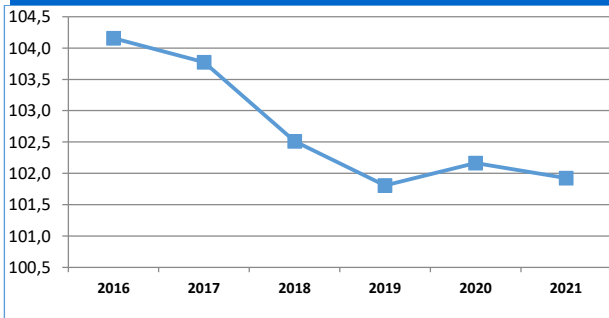
Définitions :

L'IPPS base 100 en 2015, est un indicateur qui mesure la variation, dans le temps, de la production de services. Il couvre les services de transport et d'entreposage, d'hébergement et de restauration, de soutien et de bureau, les services spécialisés, scientifiques et techniques et les services immobiliers.

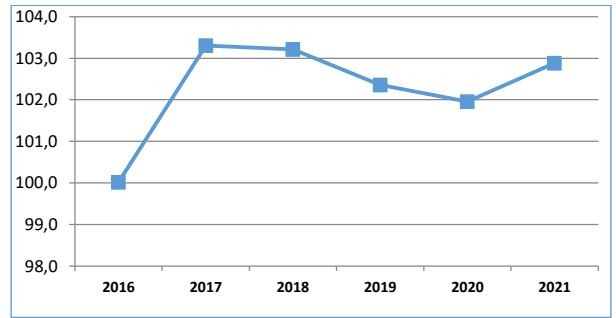
En savoir plus :

<https://www.ansd.sn/Indicateur/indices-des-prix-de-production-des-services-ipps>

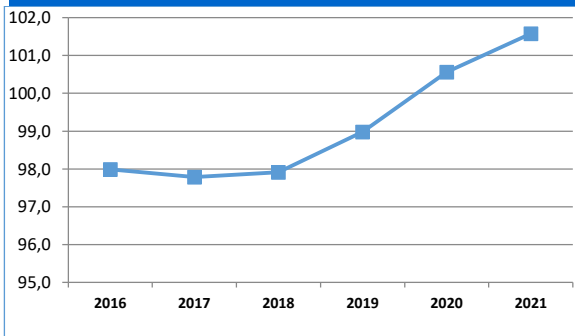
Graphique XXII.7 : Évolution des prix de la production des services de transport et d'entreposage



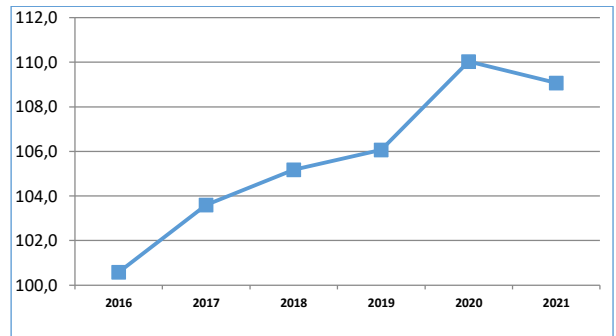
Graphique XXII.8 : Évolution des prix de la production des services spécialisés scientifiques et techniques



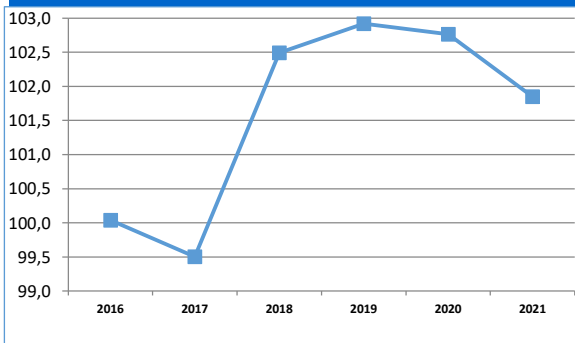
Graphique XXII.9 : Évolution des prix de la production des services de soutien de bureau



Graphique XXII.10 : Évolution des prix de la production des services d'hébergement et de restauration



Graphique XXII.11 : Évolution des prix de la production des services immobiliers



SECTION F. ANNEXES

CHAPITRE XXIV : GLOSSAIRES

CHAPITRE XXV: INDEX

Chapitre XXIII : GLOSSAIRES

Produit intérieur brut : le produit intérieur brut d'un pays est égal à la somme des valeurs ajoutées des producteurs résidant sur son territoire.

Laïque : Il désigne l'égalité devant la loi de tous les citoyens, sans distinction d'origine, de race, de sexe, de religion. Elle respecte toutes les croyances.

Rapport de masculinité : il désigne le quotient entre le nombre d'individus de sexe masculin et celui de sexe féminin.

Âge moyen : Il est la moyenne des âges de la population.

Rapport de dépendance : il mesure la taille de la population à charge par rapport à la population en âge de travailler.

Densité de la population d'une localité : c'est le rapport de l'effectif de la population de cette localité sur sa superficie.

Milieu urbain : il concerne les zones urbanisées comme les villes et les agglomérations.

Le milieu rural concerne les zones qui se situent en dehors des centres urbanisés comme les campagnes.

Poids démographique d'une région : il est le rapport de l'effectif de la population de cette région sur l'effectif total de la population du Sénégal.

Indice Synthétique de Fécondité (ISF) : il représente le nombre moyen d'enfants nés vivants qu'aurait mis au monde une femme arrivée à la fin de sa vie féconde, si elle connaissait, à chaque âge, les taux de fécondité observés au cours des douze derniers.

Taux de mortalité correspond au nombre de décès rapportés à la population en une année.

Solde naturel correspond à la différence entre le nombre de naissances et le nombre de décès enregistrés au cours d'une période

Taux net de reproduction mesure le nombre moyen de filles mises au monde par une femme en présence de la mortalité.

Espérance de vie à la naissance : c'est l'âge moyen auquel les sénégalais décèdent. En d'autres termes, c'est le nombre moyen d'années que les sénégalais espèrent vivre.

Etalement urbain : perte du caractère naturel ou agricole d'un espace, au profit de zones urbaines, industrielles et commerciales, d'infrastructures de transport, de carrières, décharges et chantiers, ainsi que les espaces verts artificialisés (espaces verts urbains, équipements sportifs et de loisirs).

Bâti : regroupe les habitations (concessions) et les infrastructures et équipements (les aires de jeux, les établissements de santé, établissements scolaires, les marchés et infrastructures routières, etc.)

Population en âge de travailler : Elle comprend toutes les personnes considérées comme ayant un âge minimum requis pour pouvoir participer à l'activité de production économique telle que définie par le système de comptabilité nationale des Nations Unies (SCN).

Aide familial : C'est une personne qui travaille dans une (ou plusieurs) entreprise(s) appartenant à un membre de son ménage sans recevoir de rémunération.

Fonction publique : elle désigne l'ensemble des agents, sous statut de droit public, travaillant pour une entité chargée d'une mission d'intérêt général.

Entreprises formelles : Ce sont celles qui produisent des biens et services qui sont mis à la vente ou échangés, qui sont inscrites au registre des entreprises de leur pays de résidence et enregistrées auprès d'autres autorités compétentes (y compris les autorités fiscales et de la sécurité sociale) et qui sont en conformité avec les exigences légales en matière de comptabilité.

Revenu disponible par habitant : C'est le rapport entre le revenu disponible des ménages et l'effectif de la population.

Pouvoir d'achat : quantité de biens et de services que l'on peut acheter avec une unité de revenu disponible brut (RDB). Son évolution est liée à celles des prix et des revenus. Ainsi, si les prix augmentent quand les revenus sont constants, le pouvoir d'achat diminue, alors que si la hausse des revenus est supérieure à celle des prix, le pouvoir d'achat augmente.

Revenu primaire : revenu directement lié à une participation des ménages au processus de production. La majeure partie des revenus primaires des ménages est constituée de la rémunération des salariés, laquelle comprend les salaires et les cotisations sociales. Ces revenus comprennent aussi des revenus de la propriété résultant du prêt ou de la location d'actifs financiers ou de terrains (intérêts, dividendes, revenus fonciers, etc.).

Logement : c'est un ensemble de constructions (maisons en dur, cases en banco, paillotes, tentes, etc.) à usage d'habitation. Le logement est l'unité d'habitation occupée par un ménage.

Immeuble : est considéré comme immeuble une maison à étage avec au moins cinq niveaux, rez-de-chaussée non pris en compte.

Ménage : Un ménage est un ensemble de personnes apparentées ou non qui vivent habituellement dans un même logement, mettent en commun leurs ressources, partagent leurs repas, et reconnaissent l'autorité d'une même personne comme chef de ménage.

Allocations familiales : elles sont les prestations versées par les caisses d'allocations familiales aux ayants droit. Les montants versés sont fonction des situations (maladies, nombre d'enfants, accidents, etc.) et des ressources.

Population vulnérable : C'est un groupe d'individus ayant subi une action (pauvreté, chômage, handicap, isolement) et se retrouve amoindrie et fragile. De par cette vulnérabilité, ils sont dans un besoin d'assistance et de protection en raison de leur fragilité à l'égard de divers risques auxquelles ils sont exposés.

Budget : C'est un document qui prévoit et autorise les recettes et les dépenses d'une structure publique pour une année. Ce document est approuvé par l'assemblée délibérative de la collectivité ou de l'organisme en cause. Le budget est constitué par l'ensemble des comptes qui décrivent, pour une année financière, toutes les ressources et charges permanentes de la structure publique.

Dépenses de personnel : elles correspondent à la rémunération des salariés.

Dépenses de fonctionnement : elles comprennent les achats de biens et services, les acquisitions de matériel et mobilier, les grosses réparations ainsi que les dépenses liées aux provisions et aux imprévus.

Taux brut de scolarisation (TBS) : c'est un indicateur de mesure du niveau de scolarisation d'un cycle. Il représente le pourcentage de l'effectif des inscrits à ce cycle dans la population en âge de fréquenter le cycle. Il peut être calculé pour tous les cycles (préscolarisation, élémentaire, moyen et secondaire). Ainsi, le TBS à l'élémentaire est le pourcentage de l'effectif des inscrits dans la population âgée de 6 à 11 ans.

Culture identitaire : elle désigne le temps passé à regarder la télévision, à regarder et à écouter des enregistrements audiovisuels, à lire et à utiliser un ordinateur et Internet.

Revenu national disponible brute (RNDB) : correspond à la somme des revenus des résidents d'une économie sur une période donnée. Il est égal au PIB, diminué des revenus primaires (revenus d'activité, revenus du patrimoine) et secondaires (transferts) à payer par les unités résidentes à des unités non-résidentes et augmenté des revenus primaires et secondaires à recevoir du reste du monde

Taux d'épargne : C'est le rapport de l'épargne sur le PIB.

Taux d'investissement : C'est le rapport de l'investissement sur le PIB.

Taux d'autofinancement : C'est le rapport de l'épargne sur l'investissement (FBCF, variation de stock et acquisition d'objet de valeur)

Branche d'activité : elle regroupe des unités de production homogènes, c'est-à-dire qui fabriquent des produits ou fournissent des services qui appartiennent au même item de la nomenclature d'activité économique considérée.

Secteur : il regroupe des entreprises classées selon leur activité principale.

Production (au sens de la comptabilité nationale) : activité exercée sous le contrôle et la responsabilité d'une unité institutionnelle qui combine des ressources en main-d'œuvre, capital et biens et services pour fabriquer des biens ou fournir des services, et résultat de cette activité. Les processus purement naturels sans intervention ou contrôle humain ne font pas partie de la production.

Valeur ajoutée : La valeur ajoutée est un solde intermédiaire de gestion qui permet d'évaluer la richesse créée à l'intérieur d'un pays par des unités résidentes au cours d'une période donnée (trimestre ou année). Elle est obtenue en faisant la différence entre la production et les intrants utilisés dans le processus. Ces derniers sont appelés les consommations intermédiaires de biens et services.

Inflation : elle est définie comme étant une hausse généralisée des prix à la consommation, sur l'ensemble du spectre économique et sur plusieurs périodes consécutives.

Masse monétaire : elle est constituée de l'ensemble des billets et pièces, plus connus sous l'appellation monnaie fiduciaire, et des dépôts.

Système financier décentralisé : une institution dont l'objet principal est d'offrir des services financiers à des personnes qui n'ont généralement pas accès aux opérations des banques et établissements financiers tels que définis par la loi portant réglementation bancaire.

Prime : prix que le preneur d'assurance doit payer à une société d'assurance pour pouvoir bénéficier de la couverture d'assurance en cas de sinistre.

Assurance-vie : police à travers laquelle la vie d'une personne peut être assurée par elle-même ou par un tiers. Pendant un certain nombre d'années, l'assuré verse des primes à la société d'assurance en échange d'une promesse de prestations qui seront servies à une date ultérieure.

Assurance dommages : police à travers laquelle l'assureur protège l'assuré et garantit un remboursement des dommages causés à ses biens par un tiers ou lors d'un sinistre ou d'un accident.

Assurance individuelle : contrat souscrit de sa propre initiative par un particulier.

Assurance collective : contrat souscrit par une personne en vue de l'adhésion d'un ensemble de personnes.

Etablissement de monnaie électronique : toute personne morale, autre que les banques, les établissements financiers de paiement et les systèmes financiers décentralisés, habilitée à émettre des moyens de paiement sous forme de monnaie électronique et dont les activités se limitent à l'émission et la distribution de monnaie électronique.

Recettes de l'Etat : elles sont formées des recettes fiscales, des dons et des autres recettes

Dons : ils sont composés des dons budgétaires et des dons en capital.

Recettes fiscales : Elles désignent les recettes provenant des impôts sur le revenu et les bénéfices, des cotisations de sécurité sociale, des taxes prélevées sur les biens et les services, des prélèvements sur les salaires, des impôts sur le patrimoine et des droits de mutation, ainsi que d'autres impôts et taxes.

Déficit budgétaire : c'est la différence entre les recettes budgétaires totales et les dépenses globales de l'Etat.

Acquisition nette d'actifs financiers : résulte du solde entre la valeur de cession moins la valeur d'acquisition des actifs financiers.

Position Extérieure Globale Nette (PEGN) : est un relevé statistique du stock d'avoir et d'engagements financiers extérieurs à un moment donné

Balance courante : la balance courante représente le solde des flux monétaires d'un pays liés aux échanges internationaux.

Investissements Directs Etrangers (IDE) : c'est l'ensemble des investissements réalisés par des nos résidents sur un territoire économique donné

L'immatriculation au Numéro d'Identification national des Entreprises et Associations (NINEA) : elle concerne les entreprises exerçant une activité au Sénégal, les associations nationales ou étrangères régulièrement déclarées ou autorisées, les syndicats professionnels, les administrations publiques centrales, les établissements publics, les collectivités locales et les partis politiques, les opérateurs occasionnels, les propriétaires fonciers, les organisations non gouvernementales (ONG), etc.

Secteur moderne : Ce secteur ne couvre pas toutes les entreprises du Sénégal. Il s'agit uniquement des entreprises formelles qui déposent leur état financier. Il exclut les entreprises ayant une activité financière (Banques et intermédiaires financiers, Système financier décentralisé et assurance).

Taille des entreprises : Elle est définie selon le chiffre d'affaires. Une entreprise ayant un chiffre d'affaires inférieur à 500 millions est considérée comme petite entreprise. Les moyennes entreprises sont celles dont le chiffre d'affaires est supérieur à 500 millions et inférieur à deux milliards. Les grandes entreprises ont un chiffre d'affaires supérieur à deux milliards.

Rendement : quantité de végétaux récoltée par unité de surface dans un temps donné

Valeur ajoutée : richesse créée au cours d'une période,

Ménage agricole : un ménage est dit agricole si au moins un de ses membres pratique l'agriculture au sens large (pratique une culture donnée ou entretient une plantation, pratique l'élevage ou la pêche).

Parcelle : surface continue de terres déclarées par un agriculteur sur laquelle un seul groupe de culture est cultivé.

Exploitation agricole : unité de production pouvant fournir des produits agricoles, ayant une gestion courante et indépendante et pouvant atteindre un certain seuil en superficie, en production ou en nombre d'animaux.

Chapitre XXIV : INDEX

XXIV.1 Index des mots clés

A

Abris provisoires	105, 106
Accès	5, 60, 61, 62, 63, 64, 65, 66, 70, 71, 91, 127, 163, 172, 195, 204
Activités	12, 15, 17, 37, 48, 49, 75, 76, 77, 79, 80, 81, 94, 98, 110, 114, 116, 117, 120, 121, 128, 132, 141, 148, 155, 158, 159, 165, 166, 167, 169, 172, 176, 177, 180, 182, 183, 189, 195, 197, 198, 202, 203, 204, 205
ADS	8, 196
Age	4, 9, 20, 21, 22, 26, 37, 38, 39, 41, 42, 43, 44, 58, 84, 85, 91, 95, 103, 169, 170, 202, 203
Agrégats macroéconomiques	5, 114, 115
Agriculture	6, 9, 10, 30, 39, 94, 116, 120, 155, 161, 164, 165, 166, 167, 168, 169, 170, 195, 202, 205
Aides familiaux	39, 41, 202
Allocations familiales	5, 75, 76, 203
ANACIM	8, 33
ANAT	8, 32
ANSD	8, 12, 16, 21, 22, 24, 25, 26, 27, 28, 32, 38, 41, 43, 44, 46, 50, 52, 56, 57, 58, 59, 61, 62, 64, 65, 66, 67, 68, 69, 71, 72, 73, 89, 92, 95, 98, 99, 125, 146, 147, 149, 150, 152, 160, 161, 167, 173, 176, 178, 181, 182, 183, 184, 190, 191, 193
Aquaculture	6, 176, 177
Arachide	148, 163, 164, 165, 167, 186
Archives	110
Argent	192
Assainissement	5, 63, 66
Assemblée nationale	17
Assistance sociale	5, 74, 78, 81
Assurance	5, 8, 129, 130, 204
Autofinancement	114, 115, 203

B

Balance commerciale	151, 152
Banque	8, 10, 127, 128, 129, 132, 133, 134, 160, 161, 204
BCEAO	8, 128, 152, 153
Branches d'activités	120, 121, 165, 180, 197
BRT	8, 195
BTP	8, 155, 158, 159, 160, 161
Budget	10, 87, 88, 89, 97, 98, 99, 110, 111, 141, 142, 203

C

Carburacteur	190
Carrières	6, 31, 185, 193, 202
CEDEAO	4, 8, 15, 16
Céréale	163, 165, 167
Charbon de bois	70, 174
Charges	76, 77

Chômage	4, 42, 43, 76, 91, 92, 203
Climat	4, 30, 32, 163
CMU	8, 81, 82
Combustibles	70, 123, 124
Commerce	10, 45, 48, 117, 120, 135, 146, 149, 155, 158, 159, 160, 161, 197
Comptes nationaux	52, 89, 98, 99, 115, 116, 117, 118, 122, 152, 166, 167, 173, 175, 176, 182, 183, 184, 190, 191, 193
Consommation	5, 50, 114, 115, 123, 124, 125, 172, 186, 189, 204
Construction	6, 182, 183, 184
Coûts	10, 182, 183
Créances	127, 128, 141
Crédit	127, 128, 129, 172
Croissance	5, 30, 48, 50, 97, 99, 115, 116, 117, 120, 127, 129, 132, 148, 163, 165, 166, 167, 174, 183, 197, 198
CSS	8, 75, 76, 77, 78
Culture	5, 108, 110, 111, 124, 165, 167, 169, 177, 203, 205
Cultures	110, 163

D

DAPSA	8, 164, 165, 169, 170
Débarquements	176, 177, 195
Décentralisation	17
Démographie	2, 6, 8, 9, 12, 13, 15, 23, 24, 30, 105, 155, 202
Densité	15, 16, 23, 24, 30, 202
Dépenses	6, 50, 58, 59, 78, 87, 97, 98, 114, 138, 139, 141, 203, 204
Dépenses publiques	6, 138
Déperdition	106
Dette	6, 138, 139, 141, 142
DGCPT	9, 136, 137, 139, 143
DGPPE	9, 136, 137, 139
DGPSN	9, 76, 78, 79, 80, 81
DHORT	9, 164, 165
Diesel	186, 189, 190
Dons	135, 136, 138, 204
DPEE	9, 50, 143
DPRE	9, 92, 93

E

Eau	5, 9, 48, 55, 57, 63, 64, 65, 66, 67, 68, 123, 124, 175, 177, 180
Économie	11, 17, 78, 87, 97, 114, 116, 117, 118, 120, 172, 174, 176, 177, 203
EDS	9, 91, 92, 94, 95
Education	5, 10, 11, 44, 91, 96, 97, 98, 100, 101, 103, 106
Effectif	20, 21, 24, 44, 45, 51, 99, 102, 103, 105, 110, 111, 172, 202, 203

EHCVM	9, 56, 57, 58, 59, 61, 62, 64, 67, 71
Electricité	48, 70, 71, 123, 124, 180, 186, 189
Elémentaire	5, 91, 92, 101, 102, 103, 104, 106, 203
Elevage	6, 10, 11, 171, 172
Emissions	132, 141, 204
Emploi	4, 9, 35, 37, 38, 39, 42, 43, 44, 45, 46, 65, 75, 76, 78, 114, 172
Encours de la dette	141
Energie	5, 6, 63, 70, 124, 125, 174, 185, 186, 187
Enfants	5, 20, 26, 75, 78, 91, 92, 202, 203
Engagements	141, 151, 205
Entreprises	6, 37, 39, 44, 45, 46, 48, 49, 121, 135, 155, 158, 159, 160, 189, 192, 202, 204, 205
Entreprises	6, 10, 11, 45, 154, 155, 158, 161, 202, 205
Environnement	4, 29, 175
Epargne	114, 115, 116, 203
EPS	9, 84, 85
Equipement	4, 5, 10, 31, 54, 55, 57, 58, 84, 164, 202
Essence	186, 189, 190
Etablissements	9, 31, 84, 94, 99, 101, 105, 106, 107, 127, 128, 132, 155, 202, 204, 205
Etat civil	91, 92
Exportations	6, 115, 148, 149, 150, 151, 172, 176, 189, 190
Extraction	48, 116, 180, 189, 192

F

FAO	9
FBCF	9, 114, 115, 203
Fécondité	4, 10, 26, 27, 202
Femmes	5, 9, 20, 21, 22, 26, 27, 37, 39, 42, 84, 85, 92, 94, 95, 168, 202
Financement	110, 128, 141, 143, 151
Finances	5, 8, 10, 11, 51, 98, 127, 128, 132, 133, 134, 138, 141, 142, 151, 159, 160, 161, 197, 203, 204, 205
Finances publiques	5, 134
Fioul	186
Fistule obstétricale	94
FNR	10, 11, 78
Fonction publique	4, 44, 45, 48, 50, 202
Forêt	9, 30, 174, 175

G

Gasoil	186, 190
Gaz naturel	186, 189, 190
Gorée	110
Grossesses	94

H

Habitat	4, 11, 30, 55
Hébergement	48, 114, 120, 198, 199
Hommes	20, 21, 26, 27, 39, 42, 155, 168
Hydrocarbure	176, 189

I

Immatriculation	155, 195, 205
Importations	6, 114, 115, 123, 125, 145, 146, 147, 151, 186, 189
Impôts	50, 52, 117, 135, 136, 204
Indice	10, 26, 27, 99, 101, 104, 124, 147, 150, 180, 181, 182, 183, 198, 202
Industrie	6, 44, 48, 49, 146, 149, 158, 159, 160, 161, 179, 180, 181, 182, 186, 189, 192
Industries extractives	180
Industries manufacturières	180
Inflation	124, 125, 204
Informel	117, 180, 182
Infrastructures	31, 202
Internet	5, 60, 61, 62, 110, 203
Investissements	6, 10, 48, 99, 102, 114, 115, 151, 158, 160, 203, 205
IPRES	10, 78

J

Jeunesse	37, 39, 42, 168
Journaux	110

L

Location	51, 128, 198, 203
Logement	30, 55, 56, 57, 58, 70, 123, 183, 203
Loisirs	5, 31, 108, 110, 111, 124, 202

M

Main-d'œuvre	39, 41, 42, 43, 121, 204
Maisons	55, 56, 110, 123, 203
Matériaux	145, 183, 189
Ménages	4, 5, 39, 50, 51, 52, 54, 55, 56, 57, 58, 59, 60, 61, 62, 63, 64, 65, 66, 67, 70, 78, 79, 81, 114, 117, 123, 124, 168, 169, 170, 172, 174, 186, 202, 203, 205
Ménages agricoles	168, 169
Migration	4, 26
Milieu de résidence	4, 22, 37, 38, 56, 57, 60, 61, 91
Mines	6, 185, 193
Monnaie	9, 127, 128, 132
Mortalité	4, 26, 27, 94, 202
MSAS	10, 87, 88, 94
Musée	110

N

NINEA	10, 155, 205
-------	--------------

O

OMS	10, 84
ONG	10, 82, 156, 205
ONU	10, 55
Or	63, 148, 149, 192
Ordinateur	57, 58, 110, 203

P

PAM	10, 82
Passifs	127, 141
Pêche	6, 116, 169, 171, 176, 177, 205
Personnel	57, 85, 87, 94, 97, 98, 158, 159, 160, 161, 203
Pétrole	6, 72, 120, 145, 146, 180, 186, 189, 192, 195
Phosphates	192, 193
PIB	11, 15, 114, 115, 116, 117, 141, 151, 152, 165, 172, 202, 203
PME	10, 158
Population	4, 5, 11, 13, 15, 16, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 30, 37, 38, 51, 60, 63, 78, 89, 91, 103, 176, 202, 203
Précolaire	5, 91, 99
Primaire	38, 41, 42, 43, 44, 51, 116, 118, 120, 123, 125, 151, 165, 166, 172, 203
Privés	78, 84, 99, 102, 103, 105, 106, 107, 114
Prix	5, 6, 10, 50, 51, 89, 115, 121, 123, 124, 125, 130, 145, 146, 147, 149, 150, 166, 167, 173, 174, 180, 181, 183, 184, 192, 198, 199, 203, 204
Production	5, 6, 10, 15, 37, 39, 42, 48, 51, 81, 117, 120, 121, 158, 159, 163, 165, 166, 169, 172, 173, 174, 176, 177, 178, 180, 181, 182, 186, 189, 190, 192, 193, 195, 197, 198, 199, 202, 203, 204, 205
Produits	114, 117, 118, 120, 121, 123, 124, 125, 138, 145, 146, 148, 149, 165, 167, 169, 172, 174, 175, 180, 186, 189, 190, 192, 193, 195, 204, 205
Produits locaux	123
PSE	11, 78, 164, 172
Publics	9, 45, 64, 65, 68, 99, 102, 105, 106, 107, 156, 158, 181, 202, 205
PUDC	11, 195

R

Rapport	11, 16, 20, 21, 22, 24, 25, 26, 27, 28, 32, 33, 37, 39, 42, 48, 51, 52, 56, 58, 61, 64, 67, 71, 79, 80, 84, 87, 92, 95, 98, 100, 101, 103, 110, 115, 127, 128, 130, 132, 133, 141, 145, 148, 155, 163, 174, 175, 177, 180, 195, 202, 203
Recensement	11, 37
Recettes	5, 97, 110, 111, 135, 136, 141, 174, 175, 203, 204
Recettes budgétaires	135, 141, 204
Réfrigérateur	57
Région	4, 12, 17, 22, 23, 24, 30, 31, 32, 33, 37, 63, 64, 65, 66, 67, 68, 70, 71, 72, 79, 84, 85, 86, 94, 95, 99, 100, 101, 102, 104, 105, 106, 107, 155, 168, 189, 195, 196, 197, 202
Rémunération	39, 48, 51, 97, 138, 202, 203
Réseau routier	195, 196
Revenus	4, 47, 50, 51, 52, 78, 81, 114, 115, 176, 203
RGE	11, 37
RGPHAE	11, 169
RNU	11, 78, 79, 81, 82
Rural	10, 17, 24, 37, 39, 42, 55, 60, 94, 164, 172, 202

S

Salaires	4, 47, 48, 49, 50, 51, 87, 133, 135, 203, 204
----------	---

Santé	5, 10, 31, 44, 48, 70, 78, 81, 84, 85, 86, 87, 89, 91, 94, 138, 158, 197, 202
Scolarisation	11, 91, 92, 103, 104, 106, 203
Sécheresse	30
Secondaire	5, 37, 42, 103, 105, 106, 107, 116, 118, 120, 123, 125, 151, 182, 183, 203
Secteur	5, 45, 48, 49, 66, 87, 89, 97, 110, 116, 117, 120, 121, 123, 127, 129, 158, 159, 160, 163, 165, 166, 167, 172, 174, 176, 180, 181, 182, 186, 189, 192, 205
Secteur moderne	48, 117, 158, 180
Secteurs d'activités	44, 45
Sécurité	11, 45, 75, 78, 81, 82, 135, 172, 198, 202, 204
Sécurité sociale	45, 75, 78, 81, 135, 202, 204
Semences	163, 164
Services	6, 10, 11, 84, 125, 159, 160, 161, 194, 197
Sexe	17, 18, 20, 21, 22, 38, 39, 41, 43, 168, 169, 170, 202
Sol4	29, 30, 31, 189
Source d'eau	63, 64, 65
Soutien	78, 165, 167, 197, 198, 199
Structure	20, 37, 86, 97, 127, 132, 158, 203
Supercarburant	189, 190
Superficie	31, 163
Superficies emblavées	163
Sylviculture	6, 171, 174
Systèmes financiers décentralisés	127

T

TAUX	20, 21, 26, 27, 39, 42, 60, 70, 78, 84, 91, 94, 99, 100, 102, 106, 114, 125, 132, 145, 148, 183, 189, 192, 202
Taux brut de préscolarisation	99, 100
TBS	11, 102, 103, 203
Télévision	57, 110, 203
Températures	32, 33
Tendance	20, 21, 26, 27, 28, 55, 87, 91, 99, 101, 148, 163, 174, 180, 183, 189, 198
TER	11, 195, 196
Territoire	4, 8, 13, 14, 15, 17, 20, 23, 30, 32, 60, 151, 202, 205
Tertiaire	116, 117, 118, 120, 123
TOFE	11, 136, 137, 139, 143
Toilettes	66, 67, 68
Transferts	50, 52, 78, 81, 114, 132, 138, 203
Transport	6, 31, 76, 114, 117, 129, 145, 146, 161, 181, 186, 195, 196, 197, 198, 199, 202
Travail	4, 9, 35, 37, 38, 39, 42, 43, 45, 49, 75, 76, 78, 91

U

UEMOA	11, 15, 128, 133
Urbain	23, 24, 30, 37, 55, 56, 57, 60, 61, 94, 202

V

Vaccination	10, 91
Valeur ajoutée	97, 117, 118, 121, 158, 159, 165, 166, 172, 174, 176, 182, 189, 190, 204
Violences	92, 94, 95
Vulnérabilité	78, 91, 92, 203

XXIV.2 Index des lieux

D

Dakar 3, 14, 19, 24, 26, 30, 45, 46, 49, 50, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 62, 66, 67, 74, 78, 79, 80, 81, 82, 83, 120, 129, 144, 151, 152
 Diourbel 19, 24, 53, 54, 55, 56, 57, 62, 67, 74, 79, 80, 81, 83, 120, 129, 151

F

Fatick 26, 53, 54, 55, 57, 62, 67, 74, 79, 80, 81, 83, 129, 151

K

Kaffrine 14, 26, 52, 53, 54, 55, 57, 62, 67, 73, 74, 79, 80, 81, 83, 129, 151
 Kaolack 19, 26, 52, 53, 54, 55, 57, 62, 67, 73, 74, 79, 80, 81, 82, 83, 151
 Kédougou 14, 19, 26, 52, 54, 56, 57, 67, 73, 74, 79, 80, 81, 83
 Kolda 26, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 62, 66, 67, 73, 74, 79, 80, 81, 82, 83, 129

L

Louga 52, 53, 54, 55, 57, 62, 67, 73, 74, 78, 79, 80, 81, 83

M

Matam 19, 26, 52, 53, 55, 56, 57, 62, 67, 73, 74, 79, 80, 81, 83, 129, 151
 Mbour 24, 151

P

Pikine 14

R

Rufisque 14

S

Saint-Louis 52, 53, 55, 57, 62, 73, 79, 80, 81, 83, 120, 129, 151
 Sédhiou 14, 19, 52, 53, 54, 55, 57, 62, 66, 67, 73, 74, 78, 79, 80, 81, 83, 129, 151
 Sénégal 3, 4, 7, 8, 12, 13, 14, 17, 18, 19, 20, 21, 24, 26, 30, 45, 47, 52, 54, 56, 59, 61, 63, 64, 66, 68, 73, 78, 82, 86, 89, 96, 98, 99, 100, 102, 103, 112, 113, 114, 115, 116, 120, 122, 129, 132, 136, 144, 146, 148, 151, 158, 161

T

Tambacounda 19, 24, 26, 53, 54, 55, 56, 57, 62, 67, 73, 74, 79, 80, 81, 82, 83, 129
 Thiés 85
 Tivaouane 66

Z

Ziguinchor 26, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 62, 67, 74, 78, 79, 80, 81, 82, 83